This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES · 1817

Digitized by Google

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
1817
LIBRARIES

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LES CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE
publiés sous la direction de MARIO ROQUES
2e série : Manuels

PETITE SYNTAXE
DE
L'ANCIEN FRANÇAIS

PAR
LUCIEN FOULET

TROISIÈME ÉDITION REVUE

PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS (VIe)
1930

Digitized by Google

840.8
C.61
no.21
1930
cop.3

Digitized by Google

Dept
Ref. Johnston
8/9/65
desk copy

PRÉFACE

(1919)

Ce petit livre, on s'en apercevra de reste, est un manuel très élémentaire. Il ne vise pas à présenter un tableau complet de la syntaxe médiévale. Son but, plus modeste, est d'indiquer les principaux points par où le français ancien se distingue du français moderne. Mais il n'y faut même pas chercher des indications de ce genre sur toutes les périodes du « vieux français ». Cette *Syntaxe* est destinée à accompagner les volumes de la collection des *Classiques français du Moyen Age*, et, avec une exception que nous allons signaler, nous avons choisi nos exemples exclusivement dans les volumes déjà parus de cette collection : la *Chastelaine de Vergi*, *Courtois d'Arras*, le *Jeu de la Feuillée*, le *Garçon et l'Aveugle*, les *Chansons* de Colin Muset, le *Vair Palefroi*, les deux versions de la *Male Honte* (nous avons laissé de côté la *Vie de Saint-Alexis* comme trop archaïque, Villon comme trop moderne). Ce sont, comme on voit, toutes des œuvres du XIII^e^ siècle ; pour la plupart d'entre elles il est difficile de préciser davantage, mais on peut affirmer que dans l'ensemble elles appartiennent plutôt à la première moitié du siècle qu'à la seconde. Elles nous offrent la langue qui, avec quelques modifications, restera dans l'usage jusqu'à la fin du XIII^e^ siècle ; d'autre part, c'est encore celle qui, avec certaines différences, était employée dans le dernier quart du XII^e^ siècle : en somme, la langue de Chrétien de Troyes et du *Roman de la Rose*. Mais, pour être tout à fait sûr de ne pas sacrifier le premier au

Digitized by Google

second, à nos huit textes « fondamentaux » nous en avons ajouté un neuvième, *Perceval le Galois*, le roman peut-être le moins connu et probablement le plus intéressant de Chrétien de Troyes. C'en est aussi le plus long, et nous avons pensé que dans ses 9,000 vers nous avions chance de retrouver tous les faits essentiels de la syntaxe contemporaine. Mais nous n'avons eu recours à *Perceval* que là où les autres textes nous laissaient dans l'embarras, ou quand il y avait intérêt à établir que telle tournure était déjà connue au XII^e^ siècle : toutes les fois qu'il peut y avoir doute, c'est plutôt encore la langue du XIII^e^ siècle que celle du XII^e^ dont nous rendons témoignage.

On nous dira que ce n'est même pas la langue du XIII^e^ siècle, mais simplement celle de sept ou huit auteurs de cette époque. C'est vrai. Mais ces auteurs appartenaient à des milieux sociaux certainement assez différents ; les uns ont vécu dans la Picardie ou sur les frontières de l'Est, d'autres n'ont pas habité bien loin de Paris. Et quelle variété dans leurs œuvres ! Des jeux dramatiques tout près de la vie populaire ou bourgeoise, des fabliaux sans prétention et sans beaucoup de sel, une amusante et gracieuse aventure contée avec bonhomie, de petites pièces lyriques vivement enlevées, une fine et tragique histoire d'amour : il est impossible que les sept trouvères à qui nous devons des compositions si diverses se soient donné le mot pour écrire dans un langage de convention très distinct de celui qu'ont employé leurs contemporains. Là où ils sont d'accord il y a des chances pour qu'ils le soient avec bien d'autres, et ils sont presque toujours d'accord. Mais, à titre de vérification, nous avons voulu comparer leur langue à celle que nous offrent quatre ouvrages qui devaient paraître incessamment — et dont deux sont dès maintenant parus — dans la collection des *Classiques français : Pyrame et Thisbé*, *Tristan* de Béroul (XII^e^ siècle), *Aucassin et Nico-*

Digitized by Google

lette, les *Mémoires* de Philippe de Novare (XIII[e] siècle). Or, de ces différents côtés nous sont venues de très nettes confirmations. Et nous avons plus d'une fois emprunté à ces textes complémentaires des exemples significatifs. Il est à noter toutefois que si, dans l'ensemble, la langue de Philippe de Novare se rattache bien à celle que nous décrivons dans ce livre, plus d'un détail ici où là semble appartenir à une époque plus récente. Mais on sait dans quelles conditions peu favorables nous sont parvenus les *Mémoires*, et nous ne sommes pas toujours sûr d'avoir une reproduction fidèle du manuscrit original. En tout cas, on voit qu'à suivre très fidèlement « nos textes » on n'a pas à craindre de s'écarter beaucoup du grand chemin de la langue, mais on risque certainement de laisser de côté des faits intéressants qui, pour une raison ou pour l'autre, n'apparaissent pas dans ces œuvres. Nous ne prétendons même pas, loin de là, avoir épuisé la matière qu'elles nous fournissaient, et nous reconnaissons volontiers que notre petit volume restera plus incomplet qu'il ne serait peut-être désirable. Mais nous avons fait effort pour ne rien omettre d'essentiel.

Comme nous nous en tenons à un moment très déterminé de l'évolution de la langue, nous nous sommes borné à décrire les faits que nos textes nous mettaient sous les yeux. Nous n'avons donc en général pas cherché à pénétrer sous les phénomènes de syntaxe l'activité de la pensée qui les façonne et les modifie. Nous n'avons pas davantage, et pour la même raison, recherché l'origine de quelques-uns de ces phénomènes dans l'état antérieur de la langue. Ou plutôt nous ne l'avons fait que là où des variations nous ont semblé s'être produites dans les limites mêmes de la période que nous nous étions assignée. Nous avons poussé très loin notre détachement à l'égard des secours que pouvait nous apporter l'histoire de la langue. Nous n'avons même pas laissé entrevoir

Digitized by Google

que le français vînt du latin, et nous avons soigneusement évité, autant que cela était possible, les termes qui rappelaient par trop la grammaire latine. Cette attitude, qu'il serait peut-être difficile de maintenir jusqu'au bout dans un traité de morphologie, a ses désavantages qui sautent aux yeux et que nous ne nions pas. Elle a aussi, croyons-nous, ses avantages. Au lieu de voir dans le vieux français un idiome instable et provisoire dont la fonction propre est de relier deux langues complètes et définitives, le latin et le français moderne, on en vient ainsi à s'arrêter avec complaisance devant des phénomènes linguistiques dont les contemporains n'ont nullement soupçonné le caractère transitoire ; on regarde avec plus de curiosité et de sympathie des formes et des tournures qui ont suffi à exprimer les idées de tout un peuple à une époque de son histoire qui n'a pas manqué de grandeur ; on se prend à reconstruire par la pensée tout l'édifice écroulé de la langue qu'ont parlée nos ancêtres et qui est à la fois si près et si loin de la nôtre. Peut-être est-ce le moyen le plus sûr de pénétrer dans l'intimité de ces Français d'autrefois qui ont été aussi vivants que nous et qui ont encore des choses si intéressantes à nous dire, quand nous voulons bien nous mettre en état de les entendre.

Si nous avons écarté toute considération historique, nous avons du moins rapproché fréquemment la langue du XIII^e^ siècle de celle du XX^e^. Il est bien vrai que nous avons à l'ordinaire accueilli uniquement les faits qui sont particuliers à l'ancienne langue, mais même ici, dans ce naufrage de tant de règles et de tant d'emplois, que de débris bizarrement sauvés, que de survivances souvent incomprises ! Sautant par-dessus sept siècles d'histoire, nous avons noté les points de contact, les ressemblances, les différences. Nous voudrions avoir ainsi facilité aux Français d'aujourd'hui qui s'intéressent au passé de leur pays l'accès de cette langue du XIII^e^ siècle qui fut

Digitized by Google

bien vraiment un instant la langue de l'Europe civilisée. Nous serions heureux aussi si les étrangers qui abordent l'étude soit de notre ancienne langue, soit du français contemporain, trouvaient à l'occasion, dans ce petit livre, un secours efficace.

Nous avons eu constamment sous les yeux le deuxième volume (*Morphologie*) de la *Grammaire historique* de M. Nyrop (1903) et la quatrième partie du *Cours de Grammaire historique* de Darmesteter, publiée par les soins de M. Léopold Sudre (1897). La dissertation de M. P. B. Fay sur l'usage, dans la prose française des XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles, du partitif elliptique dans les phrases affirmatives (Paris, 1912) nous a fourni quelques indications utiles pour le chapitre de l'article partitif.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT
DE LA TROISIÈME ÉDITION
(1928)

La troisième édition de ce petit livre présente un assez grand nombre de changements par rapport au texte et à la disposition de la précédente. Tout d'abord des exemples nouveaux ont été empruntés à six ouvrages qui, dans l'intervalle, ont paru dans la collection des *Classiques français du Moyen Age : Aspremont* et le *Couronnement de Louis*, du XII^e^ siècle ; la *Queste del Saint Graal*, *Galeran* et le *Perceval* de Gerbert du début du XIII^e^ siècle ; *Troie*, de la fin du même siècle. Ces exemples confirment des règles déjà données dans la deuxième édition, ou ont permis de marquer des nuances que nous avions négligées jusqu'ici. C'est la *Queste del Saint Graal* qui nous a fourni le plus grand nombre de ces exemples additionnels : en matière de syntaxe, il importait assurément de recueillir le plus souvent possible le témoignage d'une des œuvres en prose les plus parfaites du XIII^e^ siècle. Le chapitre sur le partitif a été remanié et développé : il s'agit là d'une évolution particulièrement importante pour nous, puisqu'elle s'est accomplie pendant la période même dont notre livre cherche à décrire la syntaxe. Le chapitre sur le pronom personnel a été refondu et élargi : nous n'avons pas craint de nous arrêter longuement à un groupe de phénomènes qui sont parmi les plus caractéristiques de l'ancienne langue. Les noms de nombre ont été traités rapidement, et au lieu de quelques lignes consacrées jusqu'ici au participe présent nous avons ajouté sur ce sujet tout un chapitre. Nous avons supprimé les « remarques » qui terminaient la deuxième édition, ou, le cas

Digitized by Google

échéant, nous les avons fait entrer dans le texte même du livre. Nous les avons remplacées par un appendice sur « la syntaxe et la tradition manuscrite ». D'autres changements sont moins importants, et il est inutile de les signaler ici. Les dimensions de notre livre se sont accrues, peut-être au delà de ce qui eût convenu à un manuel où d'entrée de jeu on a moins visé à être complet qu'à donner l'essentiel. Nous tenons toutefois à ce que notre livre conserve son caractère élémentaire, et si une nouvelle édition devient nécessaire un jour, nous ne renoncerons pas, bien entendu, à modifier et surtout à corriger là où il y aura lieu, mais nous nous garderons du moins de grossir une fois de plus le volume du livre, et nous aurons soin de conserver l'ordre et le nombre des paragraphes de la présente édition.

Digitized by Google

ABRÉVIATIONS

Aspr. — *La Chanson d'Aspremont*, éd. par Louis Brandin, 2e éd. ; Paris, t. I, 1923 ; t. II, 1924.

Auc. — *Aucassin et Nicolette*, éd. par Mario Roques ; Paris, 1925.

Av. — *Le Garçon et l'Aveugle*, éd. par Mario Roques, 2e éd. ; Paris, 1921.

Bér. — Béroul, *Le Roman de Tristan*, éd. par Ernest Muret, 2e éd. ; Paris, 1922.

C. — *Courtois d'Arras*, éd. par Edmond Faral, 2e éd. ; Paris, 1922.

Ch. — *La Chastelaine de Vergi*, éd. par Gaston Raynaud, 3e éd. revue par Lucien Foulet ; Paris, 1921.

C. M. — *Les Chansons* de Colin Muset, éd. par Joseph Bédier ; avec la transcription des mélodies par Jean Beck ; Paris, 1912.

Cour. L. — *Le Couronnement de Louis*, éd. par Ernest Langlois, 2e éd. ; Paris, 1925.

F. — Adam le Bossu, *Le Jeu de la Feuillée*, éd. par Ernest Langlois, 2e éd. ; Paris, 1923.

Gal. — Jean Renart, *Galeran de Bretagne*, éd. par Lucien Foulet ; Paris, 1925.

Gerb. — Gerbert de Montreuil, La continuation de *Perceval*, éd. par Mary Williams, tome I ; Paris, 1922.

Gr. — *La Queste del Saint Graal*, éd. par Albert Pauphilet ; Paris, 1923.

M. H.[1], *M. H.*[2]. *La Male Honte*, 1re version (Huon de Cambrai), 2e version (Guillaume), éd. par Arthur

Digitized by Google

	Långfors (à la suite de l'édition du *Vair Palefroi*).
P.	Chrestien de Troyes, *Li Contes del Graal* [*Perceval*], [éd. par Baist] ; Fribourg en Brisgau, sans date.
Phil.	Philippe de Novare, *Mémoires*, éd. par Charles Kohler ; Paris, 1913.
Pir.	*Piramus et Tisbé*, éd. par C. de Boer ; Paris, 1921.
Tr.	*Le Roman de Troie* en prose, éd. par L. Constans et E. Faral, tome I ; Paris, 1922.
V. P.	Huon Le Roi, *Le Vair Palefroi*, éd. par Arthur Långfors, 3e éd. ; Paris, 1927.

Digitized by Google

Digitized by Google

PETITE SYNTAXE
DE L'ANCIEN FRANÇAIS

---

1. En français moderne nous plaçons très généralement le sujet avant et le complément après le verbe : *le père aime le fils*. C'est uniquement la place des mots *père* et *fils* qui nous fait reconnaître le rôle que ces mots jouent dans la phrase. Changeons l'ordre, et nous changeons le sens : *le fils aime le père*. Les rapports plus compliqués se marquent à l'aide de prépositions : *le clocher* de *l'église, cette route vous conduira* à *la ville, il est venu* avec *moi, cela est arrivé* par *sa faute*. L'ancien français se sert également des prépositions, mais en outre il indique certains rapports au moyen de terminaisons qu'il donne à diverses classes de mots et qui varient suivant les circonstances. Ces terminaisons ou désinences sont au nombre de deux pour le singulier et deux pour le pluriel. C'est ce qu'on exprime en disant qu'il y a deux *cas* en ancien français : l'un indique qu'un mot fait fonction de sujet, c'est le *cas-sujet*, l'autre qu'un mot fait fonction de complément ou de régime, c'est le *cas-régime*. Énumérer les différents cas d'un mot, au singulier et au pluriel, c'est *décliner* ce mot : le vieux français est une langue à déclinaisons. Il n'y a pas de différence plus profonde entre l'ancienne langue et le français de nos jours.

Digitized by Google

2. Les *mots déclinables* sont le *substantif* ou nom, l'*article*, l'*adjectif* et le *participe*, le *pronom*. Nous les examinerons successivement dans cet ordre. Puis nous verrons les *verbes*, et enfin les mots qui ne se déclinent ni ne se conjuguent : *conjonctions, adverbes, prépositions*. Nous terminerons par un chapitre sur l'*ordre des mots* dans la vieille langue.

Digitized by Google

LES MOTS DÉCLINABLES

LE SUBSTANTIF

3. Le *substantif* désigne des personnes ou des choses. Les noms propres et les noms communs se déclinent également.

LA DÉCLINAISON

4. Au point de vue de la déclinaison, il faut distinguer entre les mots *féminins* et les mots *masculins*. Notons que les genres n'ont guère varié depuis le XII^e^ et le XIII^e^ siècle ; les exceptions sont peu nombreuses : signalons *affaire, dent, malice, mémoire, parenté, voile* (de navire) qui étaient ou pouvaient être masculins, *amour, doute, évangile, honneur, mensonge, mérite, ordre* (de chevalerie) qui étaient ou pouvaient être féminins.

5. Les mots *féminins* ont le *cas-régime semblable au cas-sujet*, au singulier comme au pluriel. Cela revient à dire qu'ils n'ont pas de cas. On peut les considérer comme indéclinables. Le pluriel se marque en ajoutant une *s* à la forme du singulier. On voit qu'ici nous avons affaire à un groupe de mots qui présentent une physionomie toute moderne :

> Le jor de *Pentecouste*,
> quant les *tables* furent ostees,
> en a la *duchoise* menees
> les *dames* en sa *chambre*. *Ch.*, 698-701.

6. Ceci ne s'applique strictement qu'aux mots féminins terminés par l'*e* que nous appelons aujourd'hui *muet* et qui,

Digitized by Google

sans avoir le son plein de l'*é* fermé ou de l'*è* ouvert, était néanmoins prononcé au moyen âge. Ces mots constituent du reste la grande majorité des mots féminins. Les autres se comportent au pluriel exactement comme le reste des féminins, mais au singulier ils peuvent ou bien suivre la règle ordinaire des féminins, ou bien emprunter aux masculins l'*s* qui, comme nous allons le voir, est le signe distinctif du cas-sujet masculin ; le cas-régime conserve la forme sans *s*.

A l'eure et au jor
que par lui seroit descouverte
lor *amor*... *Ch.*, 24-6.

Il n'est *resons* que... *Ch.*, 436.

Vous estiiez ma richece
et ma *santez* et ma leece. *Ch.*, 779-80.

7. Sauf quelques exceptions que nous verrons, les mots *masculins* présentent au *singulier* une forme *avec s* pour le *cas-sujet*, une forme *sans s* pour le *cas-régime;* au *pluriel*, d'une façon précisément inverse, une forme *sans s* pour le *cas-sujet*, une forme *avec s* pour le *cas-régime*. Ainsi l'*s* est la flexion unique, mais il reçoit une valeur opposée suivant qu'il s'agit du singulier ou du pluriel. Dans le premier cas il indique un sujet, dans le second un complément. Dès qu'on a compris ce jeu de balancement, on a la clef du mécanisme de la déclinaison en ancien français.

CAS-SUJET SINGULIER : li *chevaliers* en tel maniere
s'en part. *Ch.*, 472-3.

CAS-RÉGIME SINGULIER : [il] s'en vint au bout du vergier
ou il trova le *chevalier*. *Ch.*, 381-2.

CAS-SUJET PLURIEL : tant com l'amor est plus grant,
sont plus mari li fin *amant*
quant li uns d'aus de l'autre croit
qu'il ait dit ce que celer doit. *Ch.*, 11-4.

Digitized by Google

CAS-RÉGIME PLURIEL : li dus enterrer l'endemain
fist les *amanz*. *Ch.*, 936-7.

8. On a noté la désinence *z* du cas-régime pluriel de *amant*. Dans certains cas en effet, et particulièrement après un radical terminé par *d* ou *t*, c'est *z* au lieu de *s* qui est le signe de la flexion : simple question de graphie, car *z* a la valeur de *ts*. Parfois, sous l'influence de l'*s* de flexion, le radical du mot se modifie quelque peu : on obtient alors des mots dont le radical est légèrement différent dans les cas avec *s* de ce qu'il est dans les cas sans *s* : *li dus* est un cas-sujet ainsi altéré, le cas-régime *le duc* montre le radical véritable.

9. EXCEPTIONS. — Voici les principales exceptions.

1° Certains mots masculins terminés par un *e* sourd ne prennent pas d'*s* au cas-sujet singulier. Ces mots sont peu nombreux ; les plus connus sont *pere, frere, maistre*.

Foi ke doi vous, ki mes *pere* estes. *C.*, 23.
Bien en porra faire lardés
a part main mesire mes *maistre*. *C.*, 494-5.

2° Une cinquantaine de mots masculins ont au cas-sujet une forme spéciale qui se distingue nettement du cas-régime, sans toutefois présenter une *s*. Le cas-sujet pluriel est, comme dans tous les noms masculins, identique au cas-régime singulier ; le cas-régime pluriel ajoute naturellement une *s*. Voici quelques-uns de ces mots :

sire,	seignor ;	seignor,	seignors.
ancestre,	ancessor ;	ancessor,	ancessors.
mentere,	menteor ;	menteor,	menteors.
traïtre,	traïtor ;	traïtor,	traïtors.
trichiere,	tricheor ;	tricheor,	tricheors.
lerre,	larron ;	larron,	larrons.
enfes,	enfant ;	enfant,	enfanz.

Digitized by Google

Il faut y ajouter le mot féminin *suer* « sœur » qui, comme tous les féminins, n'a qu'une forme au pluriel :

suer, seror ; serors.

Et je me porpenssai, biaus *sire*,
tantost que je le vous diroie. *Ch.*, 132-3.

Mon boen *seignor* prieroie
de Waignonrut, lo vaillant,
que por Deu ne se recroie. *C. M.*, VII, 41-3

10. RÔLE DE L'ANALOGIE. — Les exceptions que nous venons d'énumérer étaient trop contraires aux tendances générales de la déclinaison pour que la langue n'ait pas cherché à les supprimer.

De bonne heure, à côté de *pere*, *frere* au cas-sujet singulier, on voit apparaître les formes analogiques *peres*, *freres*. La forme avec *s* finira par l'emporter, mais pendant longtemps on hésitera entre les deux. Les mêmes textes nous offrent *pere* et *peres* à quelques vers d'intervalle :

Mieus vous amaisse a mains de pris,
quar vostre *pere* eüst bien pris
en gré ce que je puis avoir,
s'il ne fust si riches d'avoir. *V. P.*, 371-4.

La pucele sot l'escondit
et ce que ses *peres* ot dit. *V. P.*, 349-50.

11. De même on tend à ramener à la règle ordinaire le cas des mots dont la déclinaison présente des radicaux différents. On y arrive par deux voies parallèles. D'une part on pourvoit d'une *s* le cas-sujet du singulier, et comme tout à l'heure nous avions *peres* au lieu de *pere*, nous aurons ici *sires* au lieu de *sire* :

Et d'autre part li fet mout mal
ce qu'a trahitor desloial
le tient ses *sires* et a tort. *Ch.*, 185-7.

Digitized by Google

On a ainsi au singulier la déclinaison *sires, sire.* Comp. les formes *trahitres, Ch.,* 201 ; *trichierres, Ch.,* 888 ; *leres, F.,* 393, 1084.

12. D'autre part, on attribue à la forme du cas-régime singulier la valeur du cas-sujet. Par souvenir de l'ancien cas-sujet on ne donne, à l'ordinaire, pas d'*s* à cette nouvelle forme. On a ainsi au singulier la déclinaison *seignor, seignor,* ce qui nous ramène au moins au type des féminins.

D'un seul mot irrégulier on a fait deux mots réguliers, et on a ainsi augmenté le nombre des mots déclinables et réduit celui des déclinaisons anormales.

13. Tout se passe donc comme si la langue travaillait obscurément à créer un type unique de déclinaison où une *s* ajoutée à la forme commune indiquerait au *singulier* un *sujet,* au *pluriel* un *complément,* avec cette seule exception que les mots féminins n'auraient, souvent au singulier, toujours au pluriel, qu'une forme, celle du cas-régime. On peut s'étonner que cette exception, elle aussi, n'ait pas fini par disparaître. En fait, comme on le sait, c'est le contraire qui a eu lieu. Les substantifs modernes se comportent comme les féminins de la vieille langue : ce sont les masculins qui ont cédé. Nous verrons tout à l'heure la raison très simple de ce phénomène en apparence singulier. Pour le moment il nous suffit d'avoir signalé la tendance indéniable de la vieille langue au XII^e^ et au XIII^e^ siècle.

EMPLOI DES CAS

14. CAS-SUJET. — Le *cas-sujet* sert à indiquer le rapport du *sujet* au verbe ou de l'*attribut* au sujet. Nous avons déjà donné des exemples ; en voici d'autres :

Ha ! Dieus, com cist *pains* me dehaite ! *C.,* 508.
Chaiens boivent et *fol* et *sage.* *C* , 107.

Digitized by Google

Il faut y ajouter le mot féminin *suer* « sœur » qui, comme tous les féminins, n'a qu'une forme au pluriel :

suer, seror ; serors.

Et je me porpenssai, biaus *sire*,
tantost que je le vous diroie. *Ch.*, 132-3.

Mon boen *seignor* prieroie
de Waignonrut, lo vaillant,
que por Deu ne se recroie. *C. M.*, VII, 41-3

10. RÔLE DE L'ANALOGIE. — Les exceptions que nous venons d'énumérer étaient trop contraires aux tendances générales de la déclinaison pour que la langue n'ait pas cherché à les supprimer.

De bonne heure, à côté de *pere, frere* au cas-sujet singulier, on voit apparaître les formes analogiques *peres, freres*. La forme avec *s* finira par l'emporter, mais pendant longtemps on hésitera entre les deux. Les mêmes textes nous offrent *pere* et *peres* à quelques vers d'intervalle :

Mieus vous amaisse a mains de pris,
quar vostre *pere* eüst bien pris
en gré ce que je puis avoir,
s'il ne fust si riches d'avoir. *V. P.*, 371-4.

La pucele sot l'escondit
et ce que ses *peres* ot dit. *V. P.*, 349-50.

11. De même on tend à ramener à la règle ordinaire le cas des mots dont la déclinaison présente des radicaux différents. On y arrive par deux voies parallèles. D'une part on pourvoit d'une *s* le cas-sujet du singulier, et comme tout à l'heure nous avions *peres* au lieu de *pere*, nous aurons ici *sires* au lieu de *sire* :

Et d'autre part li fet mout mal
ce qu'a trahitor desloial
le tient ses *sires* et a tort. *Ch.*, 185-7.

Digitized by Google

On a ainsi au singulier la déclinaison *sires, sire*. Comp. les formes *trahitres, Ch.*, 201 ; *trichierres, Ch.*, 888 ; *leres, F.*, 393, 1084.

12. D'autre part, on attribue à la forme du cas-régime singulier la valeur du cas-sujet. Par souvenir de l'ancien cas-sujet on ne donne, à l'ordinaire, pas d's à cette nouvelle forme. On a ainsi au singulier la déclinaison *seignor, seignor*, ce qui nous ramène au moins au type des féminins. D'un seul mot irrégulier on a fait deux mots réguliers, et on a ainsi augmenté le nombre des mots déclinables et réduit celui des déclinaisons anormales.

13. Tout se passe donc comme si la langue travaillait obscurément à créer un type unique de déclinaison où une *s* ajoutée à la forme commune indiquerait au *singulier* un *sujet*, au *pluriel* un *complément*, avec cette seule exception que les mots féminins n'auraient, souvent au singulier, toujours au pluriel, qu'une forme, celle du cas-régime. On peut s'étonner que cette exception, elle aussi, n'ait pas fini par disparaître. En fait, comme on le sait, c'est le contraire qui a eu lieu. Les substantifs modernes se comportent comme les féminins de la vieille langue : ce sont les masculins qui ont cédé. Nous verrons tout à l'heure la raison très simple de ce phénomène en apparence singulier. Pour le moment il nous suffit d'avoir signalé la tendance indéniable de la vieille langue au XII^e^ et au XIII^e^ siècle.

EMPLOI DES CAS

14. CAS-SUJET. — Le *cas-sujet* sert à indiquer le rapport du *sujet* au verbe ou de l'*attribut* au sujet. Nous avons déjà donné des exemples ; en voici d'autres :

Ha ! Dieus, com cist *pains* me dehaite ! *C.*, 508.
Chaiens boivent et *fol* et *sage*. *C*, 107.

Digitized by Google

Ainz le tiers an...
morut li ancïens, sanz faille. *V. P.*, 1328-9.

Ancontre. — *Ancontre le tens novel*
ai le cuer gai et inel. *C. M.*, IX, 1-2.

Après. — N'ai cure de roncin lasser
après mauvais seignor troter. *C. M.*, IV, 41-2.

Avoec. — Biaus sire, *avoec men pere* iert chi. *F.*, 36.

... Quant j'oi le flaütel
soner *avuec le tabor*... *C. M.*, IX, 14-5

De. — Talent n'ai d'ami avoir
qui ne soit del tout a l'onor
et de moi et *de mon seignor*. *Ch.*, 712-4.

S'en estoit auques achoisie
l'envoiseüre *de son cuer*. *V. P.*, 70-1.

Une fame desconseillie,
jone *de samblant* et d'aage. *V. P.*, 1166-7.

Uns chevaliers preus,...
riches *de cuer*, povres *d'avoir*. *V. P.*, 35-7.

Li chevaliers ancïens..
de son ostel pou se mouvoit. *V. P.*, 141-4.

Il l'a *du palefroi* jus mise. *V. P.*, 1213.

Puis li conte
de sa niece trestout le conte,
comme apris l'ot *du chevalier*. *Ch.*, 649-51.

Au chevalier trest fors *du ventre*
l'espee dont s'estoit ocis. *Ch.*, 912-3.

Molt pres li couvenoit garder
que perceüs ne fust *du pere*. *V. P.*, 194-5.

Du jor ne se loe point. *Ch.*, 487.

Bien voi que il ne m'aime mie,
quant il me faut *de couvenant*. *Ch.*, 744-5.

Ne m'avez *de mot* mentit. *Ch.*, 496.

Digitized by Google

Poi s'en faut que il n'est cheüs
de duel a la terre. *V. P.*, 814-5.

Plus *de bien* et *d'onor* font
a ceus qui lor trahitor sont. *Ch.*, 117-8.

Cascuns *dou pain* nous donra. *Av.*, 56.

Dou roy de Sesile diray. *Av.*, 83.

Le chemin lest sanz demoree
et la grant route *des chevaus*. *V. P.*, 1046-7.

De toz les anciens fais
fu mains biaus moz iluec retrais. *V. P.*, 531-2.

Qui si le fet, ne crient assaut
des faus felons enquereors. *Ch.*, 956-7.

De ses biaus braz l'acola. *Ch.*, 401.

Dedenz. — *Dedenz sa cort* est sa chapele. *V. P.*, 1243.

Si la maine *dedenz son estre*. *V. P.*, 1212.

Dedens trois jors le vos covient avoir prisse. *Auc.*, XXII, 37-38.

Dessous. — Entour avoit blankes maisseles,...
un peu nuees de vermeil,
parans *dessous le cuevrekief*. *F.*, 111-4.

Dessus. — Et la guete qui la cornoit
oï *desus le pont* l'esfroi
et la noise du palefroi. *V. P.*, 1126-8.

Desus les cols de lor chevaus...
aloient le plus sommeillant. *V. P.*, 995-7.

Desus le palefroi requerre
aloit sovent la damoisele. *V. P.*, 186-7.

En. — ... Comment il fu el vergier
en l'anglet ou il n'ot qu'eus deus. *Ch.*, 652-3.

Si est *en si grant desconfort*
qu'a mort se tient et a trahi. *Ch.*, 1188-9.

Vous querrés ja *en cest celier*. *Av.*, 20.

Digitized by Google

Ainc *en point n'en lieu* n'en vint
tant que la Pentecouste vint. *Ch.*, 681-2.

Molt est entrez *en grant esfroi*,
mes molt est liez *en son corage*
de cest conseil honest et sage. *V. P.*, 452-4.

Vïeler fet un menestrel
en la viele un son novel. *V. P.*, 758-9.

[Je] vous sierf et descauce,
nuit et jor, *en liu* de varlet. *C.*, 650.

Onques **mais** ne me vit
en teus dras ne *en tel habit*. *C.*, 591-2.

Entor. — S'il se peussent estraindre...
et l'uns l'autre ses braz lacier
entor les cols,...
nus hom ne les peüst irier. *V. P.*,206-12

Entre. — Voeil.....
... k'il s'ouvlit *entre les bras*
se feme. *F.*, 686-9.

Trop cruel deveement
avoit *entre ces deus amanz*. *V. P.*, 220-1.

Fors. — Vous ne me faites *fors damage*. *F.*, 1032.
N'arons hui mais *fors sos et sotes*? *F.*, 558.

Jouste. — La nuit, quant ele fu couchie
jouste le duc, a souspirer
commença et puis a plorer. *Ch*, 108-10.

Lez. — *Lez un rosier* s'est assise
la tres bele et la sennee. *C. M.*, III,37-8.

O (od). — Estoilete, je te voi...
Nicolete est aveuc toi,
m'amïete *o le blont poil*. *Auc.*,XXV,1-4.

Par. — Chantant aloit *par son ostel*. *V. P.*, 757.

Digitized by Google

Li chevaliers sanz trestorner
se fet maintenant espouser
et *par bon mariage* adjoindre. *V. P.*, 1247-9.

Moines, vous n'estes mie sos,
par men kief. *F.*, 1001-2.

Boines gens, ensi fui jou pris
par Amours. *F.*, 165-6.

Je voudroie vostre amor
avoir *par bien* et *par honor*. *Ch.*, 89-90.

Por. — Molt est en cest païs amee
por les granz biens qui en li sont, *V. P.*, 294-5.

Je ferai de moi justise
por la trahison que j'ai fete. *Ch.*, 894-5.

Ja ne lerai *por les cuivers*...
... qui sont envieus sor ceus
qui les cuers ont vaillanz et preus,
que ne parfornisse mon poindre. *V. P.*, 23-7.

Sire, *por Dieu*, ne vous anuit. *V. P.*, 1196.

Nous le lairons chi en no liu
por no dete et *por nos escos*. *C.*, 266-7.

Sanz. — *Sanz estormie* et *sanz desroi*. *V. P.*, 920.

Sor. — La meson ert *sor un rochier*. *V. P.*, 138.

Tuit clinoient *sor les arçons*
li plusor. *V. P.*, 1012-3.

Qui chevauche si durement
a iceste eure *sor cest pont*? *V. P.*, 1134-5.

Et vous, bevés *sor le gaaing*. *C.*, 312.

Soz. — *Soz chiel n'*a si fort larronchiel. *C.*, 205.

Vers. — Alons *vers le Pré* erraument. *F.*, 843.

A nul fuer ne a nule guise
n'enprendroie tel mesprison

Digitized by Google

comme de fere trahison
si vilaine et si desloial
vers mon droit seignor natural. *Ch.*, 94-8.

18. Dans tous les exemples que nous venons d'énumérer au § 17, le cas-régime est précédé d'une préposition qui, au besoin, suffirait à elle seule à marquer la nature du rapport qui unit le mot qu'elle précède au reste de la phrase. Mais le cas-régime, employé seul, ne marque pas seulement le rapport de verbe à complément direct : il y a des constructions où, sans le secours d'aucune préposition, il exprime la relation : I, du complément déterminatif au substantif déterminé ; II, du verbe au complément indirect ; III, du verbe aux compléments circonstanciels.

19. I. *Cas-régime exprimant le complément déterminatif.*

Le complément déterminatif d'un substantif, quand il désigne une personne, peut se mettre en ancien français au cas-régime sans qu'il y ait besoin de le faire précéder d'aucune préposition :

Assez pres d'iluec estoit
ou la niece le *duc* manoit. *Ch.*, 375-6.

« C'était assez près de l'endroit où demeurait la nièce du duc. »

Pour que cette construction soit possible, il faut que le rapport exprimé aille du substantif déterminant au substantif déterminé, et non inversement. En d'autres termes, il faut que, si avec ces deux mots on construit une phrase, le déterminant en devienne le sujet : « le duc a une nièce. » C'est pourquoi on ne saurait mettre le cas-régime, employé absolument, dans les exemples suivants :

Autre rien
ne demanda puis que vint ci,
por le corouz *de son ami.* *Ch.*, 870-8.

Digitized by Google

« Elle ne demanda rien autre [que la mort], à cause du courroux *qu'elle avait contre son ami.* »

Por le corouz son ami signifierait : « à cause du courroux que son ami avait contre elle. » De même :

Sospris sui d'une amorette
d'une jone pucelette. *C. M.*, III, 1-2.

« Je me suis pris d'amour *pour une jeune fillette.* »

Les deux exemples suivants du mot *mestre* mettent bien en relief le contraste entre les deux tournures :

A ce mot est avant venuz
uns chevaliers auques chenuz
qui estoit *mestres Clamadeu.* *P.*, 2355-7.

Le chevalier est « gouverneur » de Clamadeu, fait partie de « sa maison » (comp. § 21, 1°). Au contraire :

E *li mestres des chevaliers*
le voit e dit. *P.*, 157-8.

C'est-à-dire : le chef de la troupe des chevaliers.

20. Toutefois, la distinction que nous venons d'établir entre ces deux emplois n'est pas toujours observée à la rigueur. Témoin l'exemple suivant :

L'escu au coul a l'egle d'or
li met la duchesse au chief sor,
pour *l'amour sa fille Esmeree.* *Gal.*, 4747-9.

« Pour l'amour de sa fille, pour l'amour qu'elle porte à sa fille. »

Du reste, il est probable qu'il y a là un tour poétique. Voici qui nous ramène au véritable usage de la langue :

Celui jor remest Lancelot laienz molt dolenz et corrociez por *amor dou preudome* qui mainte honor li avoit fete. *Gr.*, 262, 6-7.

Digitized by Google

21. La construction avec le cas-régime absolu sert à exprimer :

1° Les relations de parenté, d'alliance, ou le rapport de maître à serviteur :

Mere *Dieu*, sainte Marie. *Av.*, 9.

S'oï ke ches gens apeloient
l'un de ches deus Rikeche Auri,
l'autre Adan, fil *maistre Henri*. *F.*, 652-4.

S'en sai je bien d'aussi tenchans :
li feme *Henri des Arjans*,...
et li feme *maistre Tomas*
de Darnestal. *F.*, 313-7.

J'oi le maisnie *Hellekin*. *F.*, 578.

2° Un rapport de possession plus directe, qu'il s'agisse d'un objet matériel quelconque, en particulier d'une maison d'habitation :

Cist soissante sols feront plus
que teus cent mars en a repus
ens el tresor *Gerart Lenoir*. *C.*, 79-81.

Volés oïr la muse *Musei*? *C. M.*, I, 1.

Anvis le mangasse si fave
a l'ostel *mon signeur mon pere*. *C.*, 500-1.

[Ele] a choisi...
une sentele, qui vers l'estre
mon seignor Guillaume aloit droit. *V. P.*, 1041-3.

ou bien d'une des parties du corps ou d'un des éléments de la personnalité morale :

De le main *Diu*
soie jou sainnie et benite. *F.*, 754.

Par la panche *saint Gillain*. *Av.*, 33.

Vos ne poez riens recovrer, come cele qui deseritee en fu par la bouche *le roi*. *Gr.*, 172, 32-3.

Digitized by Google

Si avint einsi par la proesce *Boort* que la dame revint en la hautesce ou li rois l'avoit mise. *Gr.*, 174, 24-6.

Il ne vent mie deçoivre
l'ame *son compere*. *M. H.*[1], 60-1.

ou bien enfin d'une manifestation quelconque de la volonté, de l'intelligence ou de la sensibilité de la personne en question :

Fors de l'ecrit *mon pere* sui a tos jors gratés. *C.*, 440.

En ce lay du Vair Palefroi
orrez le sens *Huon Le Roi*
auques regnablement destendre. *V. P.*, 29-31.

Sachiez ne l'oseroie fere
ne nului metre en cest repere
fors par le congié *mon seignor*. *V. P.*, 1143-5.

Mes de cele amor Dieus me gart
qu'a moi n'a vous tort cele part
ou la honte *mon seignor* gise. *Ch.*, 91-3.

Tu as le mal *saint Lïenart*. *F.*, 234.

Par le mort *Diu*. *F.*, 1087.

22. On remarquera que dans cette construction *le déterminant vient toujours après le déterminé* et le suit immédiatement. C'est tout au plus si parfois on intercale un mot entre les deux termes, sans toutefois changer l'ordre de succession :

Li feme aussi *Mahiu L'Anstier*
ki fu feme Ernoul de le Porte
fait ke on le crient et deporte. *F.*, 296-8.

Caÿn, qui *freres* fu *Abel*. *V. P.*, 882.

[Il] cuidoient qu'ele plorast
por ce que *la meson* vuidast
son pere por aler aillors. *V. P.*, 969-71.

On voit que, malgré le terme intercalé, on sent très bien l'unité de la construction.

Digitized by Google

23. On peut même entre les deux termes insérer un relatif et une forme du verbe *estre*, généralement le prétérit ou l'imparfait, si bien que le complément déterminatif est dans un autre membre de phrase que le mot qu'il détermine. Ici encore, malgré cette rupture apparente de la construction, la liaison étroite des deux termes persiste et s'impose.

Il vest *l'oberc qui fu roi Macabré.* *Aspr.*, 4193.

« Qui fut le haubert du roi Macabré, qui appartenait, ou a appartenu, au roi Macabré. »

Vestue ot *la porpre* vermeille
qui fu Blanchepart la roïne. *Gerb.*, 6350-1.

Car pres d'iluec ert *le manoir*
ki fu sa mere, bien le voit. *Gerb.*, 2614-5.

24. Notons que le mot *Dieu* entre dans des locutions toutes faites où, quoique complément déterminatif, il précède le mot déterminé :

Sire, vous estes biaus et preus,
ce dïent tuit, *la Dieu merci.* *Ch.*, 60-1.

Et sa fille fu bien nourrie ;
si fu donnee a *la Dieu loy*,
droit en l'eglise Saint Eloy. *Gal.*, 684-6.

Et li baron vont al mostier
por escouter *le Dieu mestier.* *Gerb.*, 4109-10.

Il y a là un reste d'une construction archaïque dont on trouve encore quelques exemples au XII^e^ et au XIII^e^ siècle dans la langue un peu artificielle des chansons de geste. Ainsi :

Paien esgardent *le Carlon messagier.* *Aspr.*, 2384.

« Le messager de Charles. »

De même : « Il est *Carlemaine portier* » (*Aspr.*, 2518), « Il vint a *Karlon pavellon* » (*Aspr.*, 3990), « J'ai non Ogiers, de *le Karlon maison* » (*Aspr.*, 4117), « Or seras mais *Loois provendiers* » (*Cour. L.*,

Digitized by Google

1103, comp. 1123), « *la Deu vigor* » (*Bér.*, 2383), « *la roi cort* » (*Bér.*, 2498, 2831, 3427).

On notera que dans tous les exemples d'*Aspremont* et du *Couronnement de Louis*, et dans tous ceux de Béroul, sauf un, cet ordre des mots se présente à la rime et que, d'autre part, en dehors du mot « Dieu », on ne rencontre guère dans cette construction que le mot « roi » ou le nom d'un haut et puissant souverain. De toutes ces locutions, la seule qui appartienne à la langue courante est « la Dieu merci ».

25. C'est cet ordre invariable, cette juxtaposition constante des deux termes de notre construction qui la font immédiatement reconnaître. Voilà pourquoi elle s'applique *même aux féminins*, qui n'ont pourtant pas de forme distincte pour le cas-régime :

Que Dieus li fius *Marie*
vous meche tous en sa maison ! *Av.*, 2-3.

Quant il vit le chienet *sa niece*... *Ch.*, 380.

Ains irons anchois...
baisier le fiertre *Nostre Dame*. *F.*, 1077-8.

Voeil.....
... k'il s'ouvlit entre les bras
se feme. *F.*, 686-9.

Biaus preudon, par l'ame *te mere*,
fai bien, maine l'ent en maison. *F.*, 544-5.

26. Dans tous les exemples cités jusqu'ici le complément déterminatif est un *nom*. Plus rarement on trouve, jouant le même rôle, un *pronom démonstratif*.

Cil.....
en est alez sanz demorance
a l'ostel *celui* qui vaillance
avoit en son cuer. *V P.*, 734-7.

Digitized by Google

[J]e] sui faillis et forsenez,
quant a la joie et au deport
celui qui m'a trahi et mort
vueil mon palefroi envoier. *V. P.*, 846-9.

27. Si l'on joint ces quelques exemples à ceux que nous avons énumérés plus haut, on verra que le mot qui est au cas-régime absolu est ou un nom propre, — ce qui est le cas le plus fréquent, — ou le pronom *celui*, — ce qui est le cas le plus rare, — ou encore un nom commun précédé soit de l'article défini, soit d'un adjectif possessif. C'est dire que le déterminant représente toujours un *individu* spécifiquement désigné, distinct de tous les autres individus. Mais supposé qu'on introduise dans le récit quelqu'un qui n'a pas encore été mentionné, qu'on ait par conséquent un nom de personne *précédé de l'article indéfini*, qu'advien dra-t-il? L'exemple suivant montre comment procédait la vieille langue :

Fille ert *a* un prince vaillant. *V. P.*, 83.

C'est la préposition *a* qui remplace ici le cas-régime absolu. Cet *a* qui marque possession est celui que nous trouvons encore dans la tournure *cette maison est à moi, à toi.*

28. A plus forte raison emploiera-t-on cette seconde construction quand le déterminant *n'est précédé d'aucun article*, ou est *précédé d'un adjectif indéfini* :

Fius *a* putain. *F.*, 393, 1084.
Et c'or fusse j'or
amis *a* tel damoisele. *C. M.*, III, 17-8.

« Tel damoisele » signifie : cette demoiselle dont je parle, ou telle autre qui lui ressemblerait. On sent l'indétermination.

Digitized by Google

Quand Colin Muset écrit :

> Itels estoit la pucele,
> la fille *au* roi de Tudele, III, 7-8.

il veut dire un roi de Tudèle quelconque, « le roi » des contes de fées. S'il eût dit : « itels estoit la pucele, *fille le roi* de Tudele », le roi devenait un personnage historique précis, un Pierre ou un Henri précédemment mentionnés.

29. Il est tel cas enfin où la phrase est construite de telle façon qu'on n'a pas le choix entre les deux constructions et que la seconde s'impose :

> Uns ans ne dure mie adiés ;
> uns ans est pere, autres parastre ;
> se chieus chi vous tient por fillastre,
> soiés si preus et si gentis
> que *a l'autre an* soiés *ses fis*. *C.*, 460-4.

Ajoutons qu'ici il ne s'agit pas d'un véritable nom propre, mais d'une personnification.

30. En dehors des cas que nous venons d'énumérer, on trouve assez souvent la préposition *a* là où, semble-t-il, on devrait attendre le cas-régime absolu :

> La damoisele.....
> qui fille *au chevalier* estoit.. *V. P.*, 98-9.
> Li oncles *au buen chevalier*
> ne se volt pas trop oublier. *V. P.*, 533-4.

Et ceci nous amène à une dernière restriction. Le cas-régime absolu ne s'emploie pas, à l'ordinaire, avec tous les noms de personne sans exception. On le met de prédilection avec les noms propres (précédés ou non d'un titre de politesse, *sire, maistre*), puis avec les termes qui indiquent un lien de parenté ou d'alliance, enfin avec les mots qui désignent les grands de ce monde et de l'autre. Il y a donc

Digitized by Google

à la fois quelque chose de *sentimental* et d'*aristocratique* dans le cas-régime absolu. On l'emploie d'une part pour père, mère, fils, femme, amie, d'autre part pour Dieu, le roi et le comte. On ne descend en général pas plus bas : le chevalier, l'écuyer, le valet et la tourbe des inférieurs doivent se contenter de l'autre tournure. Chrétien écrit tour à tour :

> En la prison *le roi Artu*
> se metra, se covant me tient. *P.*, 2314-5.
>
> E ses amis comant a non
> qui an est alez, vuelle ou non,
> an la prison *au notonier*? *P.*, 8605-7.

Comparez encore : *le pavellon le roi P.*, 4181, et *le roncin a cel escuier P.*, 6946 ; *au los e au consoil lor pere* — alerent a deus cors reax *P.*, 440-1, et *au los au notonier* le fet *P.*, 7433 ; la fresche color... qui est *an la face s'amie P.*, 4162-3, et *jusqu'a la main au vaslet* — coloit cele gote vermoille *P.*, 3162-3 ; *l'ostel monseignor Gauvain P.*, 5441, et pres de l'eve *fu li ostex — au notonier P.*, 7436-7 ; *la terre le roi P.*, 7095, et *la chanbre a la pucele P.*, 5753. Observez enfin l'opposition suivante : Quant [Nostre Sires] cuida que tu fusses ses serjanz et le servisses des biens que il t'avoit prestez, tu le lessas maintenant, si que quant tu deus estre *serjanz Jhesucrist* tu devenis *serjanz au deable. Gr.*, 126, 14-17.

31. Si le cas-régime absolu ne s'emploie dans cette construction qu'avec un petit groupe de noms de personne parfaitement déterminés, il s'ensuit qu'on n'aura pas souvent l'occasion de le mettre au *pluriel*. Et en effet les exemples en sont rares : il n'y en a pas un dans nos textes ; on en trouve un seul dans les 9,000 vers de *Perceval* :

(Il y a deux reines, Ygerne et sa fille, la femme du roi Loth.)

> Se vos voient eles molt bien,
> parmi les fenestres verrines,
> les dameiseles *les reïnes*
> et les dames. *P.*, 7746-9.

Digitized by Google

En tout cas, voici la tournure ordinaire avec un pluriel :

Li reaumes de Logres,
qui jadis fu *la terre as ogres*. *P.*, 6131-2.

De joie bruit tote la sale
e li ostel *as chevaliers*. *P.*, 2700-1.

E molt grant noise demenoient
les armes *a ces* qui venoient. *P.*, 103-4.

Comparez : donez moi *les armes celui* — que j'ancontrai. *P.*, 976-7.

32. La construction avec le cas-régime absolu a survécu dans quelques locutions toutes faites qui sont des *archaïsmes* et dont on ne comprend plus la signification originelle : *l'Hôtel-Dieu* (comp. l'Hôtel *de* Sully), *l'Église Notre-Dame* (comp. l'Église *de la* Madeleine). A la campagne on dit : les fils Michaud (forme « citadine » et polie : messieurs Michaud fils, les fils de M. Michaud ; comp. la raison sociale « les fils *de* Peugeot »). Nous disons encore *Dieu merci*.

33. Pour la construction avec *a*, en dehors des phrases du type « cette maison est à moi », elle a aujourd'hui disparu du français cultivé. Elle est toujours vivante, et bien vivante, dans la langue populaire ou très familière : la fille *au* père Mathurin, la maison *à* M. Grandet, la voiture *au* notaire.

On remarquera toutefois que, dans cet emploi, la préposition *a* a toujours une valeur bien concrète. On ne dirait plus comme au moyen âge : « les aventures *aus* chevaliers de laienz », *Gr.*, 279, 31 ; « par la volenté *au* vaslet », *Ibid.*, 88, 27 ; « cil qui ne se prent garde de l'agait *a* l'anemi », *Ibid.*, 92, 9. La langue ordinaire emploie *de* dans tous les cas, à l'exclusion de *a*.

34. Il est à noter que le *de* s'emploie ainsi dès les origines

Digitized by Google

quand le nom déterminatif désigne non une personne, mais un *animal* ou une *chose* :

Desus les cols *de lor chevaus*...
aloient le plus sommeillant. *V. P.*, 995-7.

Il met ses ieus et son viaire
a un pertuis *de la posterne*. *V. P.*, 1150-1.

Du reste, on trouve parfois la tournure avec *a* même quand il s'agit d'un animal, auquel on attribue ainsi une certaine personnalité :

Lors s'agenoille a terre devant *les piez au cheval* son frere et plore tendrement. *Gr.*, 189, 23-5.

Teste desouz jus le balance,
par dessus *la croupe au destrier*,
que mestier ne li ont estrier,
ne cengles, ne poitral, n'arçons. *Gal.*, 4898-901.

D'autre part, les poètes usent à l'occasion du génitif absolu même dans le cas d'un nom de chose :

Je ne puis savoir ne quidier
c'on peüst plus bele trover,
car Nature, por esprover
son sens, i mist son pooir tot ;
la colour le vis, sans redout,
fu mil tans mius enluminee
que rose en mai la matinee. *Gerb.*, 418-24.

« Le teint du visage ».

35. *De* ne s'emploie pas seulement en liaison avec un nom représentant une personne ou une chose ; on s'en sert même avec des noms de personne dans deux cas au moins :

1° Quand le substantif déterminant désigne non un indi-

Digitized by Google

vidu, connu ou inconnu, mais *toute une classe* d'individus : tels sont les mots *home, fame, gent,* etc. :

Por anbler *san et cuer de gent*
fist Dex de li passe mervoille. *P.*, 1802-3.

Onques si riches forteresce
ne virent *oel d'ome qui vive.* *P.*, 7202-3.

L'*anemi de l'ome* encache
par le saint miracle devin. *F.*, 328-9.

Ou fu cele espee prise...
qui onques *d'ome* ne trest *sanc*? *P.*, 3616-8.

Il fu nez de la virge dame
e si prist d'*ome e forme e ame*
avoec la sainte deité. *P.*, 6245-7.

Se je onques fis devise
an biauté que Dex eüst mise
an cors de fame ne an face,
or me plest... *P.*, 1781-4.

Son messaige
fornira il *a loi de saige.* *P.*, 1183-4.

Einz mes tex dameisele nule
ne fu *a cort de roi* veüe. *P.*, 4602-3.

Comp. : vos irez *a la cort le roi.* *P.*, 492.

Si le menerent u palais a grant honeur, si conme *fille de roi. Auc.*, XXVIII, 8-9.

Clamadex qui vis anrage
anvoie au chastel un message
sanz los d'autrui et sanz consoil. *P.*, 2555-7.

Comp. : « A ton consoil me voel tenir — que que il m'an doie avenir. » — *Au los au notonier* le fet. *P.*, 7431-3.

2° Quand le déterminant est un pronom personnel ;

Ha ! Kex, molt m'an est grief
quant il n'est ceanz avoec moi
par *la fole lengue de toi.* *P.*, 2840-2.

Digitized by Google

De tot l'avoir du monde n'ai je plus vaillant, que vos veés sor *e cors de mi. Auc.*, XXIV, 53-4.

Por *le douçour de li* et por s'amor. *Auc.*, XXIV, 79-80, et comp. XL, 16.

Je vous creant
seur *le cors et l'ame de moi*... *Ch.*, 332-3.

Talent n'ai d'ami avoir
qui ne soit del tout *a l'onor*
et de moi et de mon seignor. *Ch.*, 712-4.

36. Ce dernier exemple montre comment du pronom personnel notre construction avait chance de s'étendre au substantif. Il est de fait que peu à peu la langue *a cessé de faire une distinction entre les noms d'animaux et les noms d'hommes ;* le *de* qu'on employait déjà avec des noms de personne dans certains cas a fini par conquérir tout le terrain et, au moins dans la littérature et la conversation polie, par supplanter complètement l'ancienne tournure. Mais il faut remarquer que cette influence analogique s'est exercée de très bonne heure. Dès le XII^e^ siècle au moins on trouve des exemples de *de* là où selon la règle alors en vigueur on pourrait attendre *a* :

Di moi por coi tu as ce fait
e prie Deu que merci ait
de l'*ame de son pescheor.* *P.*, 6331-3.

Peut-être pourrait-on dire qu'en dépit de l'adjectif possessif *pescheor* est un terme très général derrière lequel disparaît l'individualité de Perceval. L'exemple suivant n'est pas non plus très probant.

Li anciens...
manda les anciens chenuz...
por estre *au riche mariage*
de sa fille. *V. P.*, 688-94.

Digitized by Google

On peut soutenir ici que le rapport va du déterminé au déterminant, non du déterminant au déterminé (comp. § 19), car l'ancien marie sa fille plus encore qu'elle ne se marie. Mais on comprend que ces incertitudes mêmes et ces légères équivoques aient pu, dans les phrases de ce genre, favoriser le développement de la préposition *de*. Voici certainement un exemple incontestable :

Hé ! fait Nicolete, l'*ame de ten pere et de te mere* soit en benooit repos ! *Auc.*, XVI, 1-2.

Si l'on passe à Philippe de Novare, on n'a plus que l'embarras du choix. On trouve encore chez lui l'ancienne construction par le cas-régime absolu dans des phrases stéréotypées (presque exclusivement avec *Deu* et *le roy*), mais il n'y a pas plus d'une demi-douzaine d'emplois de *a* et c'est la construction avec *de* qui est courante d'un bout à l'autre du livre :

Celuy fu d'autre lignage, et apartenoit as *enfans de monseignor de Baruth* par lor mere, II, V ; — Et estoit de *la maihnee de messire Phelippe*, II, VII ; — La reyne Alis de Chipre... espousa Bemont, *fys dou prince d'Antioche*, II, VIII ; — Maintenant firent assembler tous les gens dou païs a *la court dou roy*, II, XLVII ; — Je suis *home de la reyne Aalis* del baillage, II, L ; etc., etc.

C'est déjà l'usage moderne.

37. II. *Cas-régime exprimant le complément indirect.*

Le cas-régime peut à l'occasion exprimer le *complément indirect* du verbe sans que la préposition *a* soit employée :

Mes, se il vous voloit promettre
trois cenz livrees de sa terre,
et *mon pere* venist requerre
icest afere, qui molt l'aime... *V. P.*, 420-23.

Entendez : « et qu'il vînt demander cela *à mon père* ».

Digitized by Google

38. Cette construction se trouve surtout, sinon exclusivement, avec les verbes qui signifient *dire, conter, demander, envoyer, porter*. On comprend donc que le substantif régime indirect soit la plupart du temps un nom de personne :

Mon neveu erent delivrees
de ma terre trois cenz livrees. *V. P.*, 433-4.

« Il sera délivré *à mon neveu* pour la valeur de trois cents livres de ma terre. »

Son oncle conta bonement
son couvenant et son afere. *V. P.*, 462-3.

« Il raconta bonnement *à son oncle* son arrangement et son affaire. »

Mais il peut arriver que ce soit un nom d'animal, ou même un nom de chose plus ou moins personnifiée :

Et tantost k'il s'en prist a courre,
me sire se mucha en pourre
et fist *sen keval* le gambet
si ke caïr fist le varlet. *F.*, 737-40.

« Et aussitôt qu'il eut pris son élan, mon maître se cacha dans la poussière et donna *à son cheval* un croc-en-jambe qui fit tomber le jeune cavalier. »

Ne dites point *no vin* laidure,
Gillot, si ferés courtoisie. *F.*, 945-6.

« Ne dites pas d'injures *à notre vin*, Gillot, ce sera plus poli. »

39. Cette construction offre de grandes analogies avec celle qui, dans le cas du pronom personnel, exprime le complément indirect à l'aide d'une forme faible (*li*, plus tard *lui*) placée devant le verbe sans qu'une préposition ait à intervenir ; j'envoie un livre *à mon frère*, je *lui* envoie un livre. Aussi remarque-t-on que le plus souvent le sub-

Digitized by Google

stantif régime indirect est, dans les phrases que nous étudions, placé *avant le verbe*. Il ne faut pas citer comme exceptions les passages suivants :

Prestez *vostre oncle et mon seignor* vostre palefroi.	*V. P.*, 795-6.
Se ge muir, portés la *lou roi*.	*M. H.*², 19.
Hane, demandés *Rauelet* s'il a chaiens nul rehaignet.	*F.*, 928-9.
Amistés porte *ten signour* de par mi.	*F.*, 762-3.
Faites *un povre aveule* bien.	*Av.*, 70.

Nous avons affaire ici à des impératifs affirmatifs et nous verrons qu'en pareil cas la vieille langue (comme le français moderne du reste) met après le verbe le pronom régime indirect : « Porte le lui », à côté de « Je le lui porte » (§ 170).

Dans le vers *ne dites point no vin laidure* le régime est placé après le verbe, alors que le pronom correspondant viendrait avant : *ne li dites point laidure*. Mais ici il serait absolument impossible d'intercaler un substantif quelconque entre la particule négative et le verbe. Et c'est le régime direct *laidure* qui, suivant immédiatement, fait ressortir l'emploi de *no vin* comme régime indirect. Pour la même raison le rôle de *sen keval* est très clair dans la phrase *fist sen keval le gambet*, où rien n'empêchait l'auteur d'écrire *sen keval fist le gambet*.

40. On voit que, quand il y a dans la phrase régime direct et régime indirect, il faut, pour que notre construction soit possible, qu'il ne puisse y avoir d'hésitation sur la valeur à attribuer à chacun. Mais cela suffit aussi. C'est pourquoi si le sujet, le verbe et le régime direct sont déjà nettement posés et l'allure générale de la phrase claire-

Digitized by Google

ment indiquée, le régime indirect sans préposition pourra au besoin venir, à une place insolite, en dernier lieu :

Li vaslez vit les armes beles...
si li plorent et dist : par foi
cez demanderai je *le roi*. *P.*, 851-4.

Je prierai Dieus griés tourment
envoit *tous chiaus* k'au povre aveule
feront nes une bone seule. *Av.*, 47-9.

Bon jor doint Deus demain
le seignor que tant ain ! *C. M.*, XIII,4-5.

On remarquera que nous avons surtout affaire ici à des antécédents de relatifs. Mais dans le dernier exemple la phrase est déjà bien contournée.

41. Ici encore, le *féminin* n'est pas exclu de cette construction, bien que n'ayant pas de forme distincte pour le cas-régime :

Je veul bien *ma dame* noncier
ke je sui tous siens sens trichier. *C. M.*, V, 17-8.

Ma dame s'affirme immédiatement comme régime indirect par l'impossibilité même qu'il y a de lui attribuer aucune autre valeur. De même dans :

Mon descort *ma dame* aport
la bone duchesse. *C. M.*, VIII,61-2.

Dans ces deux exemples, le régime indirect sans préposition est à sa place normale. Dans le vers *ch' est trop boin a dire vo feme*, *F.*, 286, « Voilà qui sera bien bon à dire à votre femme », il n'y est plus, mais on ne saurait l'insérer ailleurs, et le verbe *dire* de par la tournure adoptée ne pouvant avoir ici de régime direct, il n'y a nulle incertitude sur le sens et la fonction de *vo feme*.

Digitized by Google

On ne rencontre que rarement, au féminin, des phrases du type « *son oncle* conta bonement son couvenant ». Elles sont franchement équivoques.

42. Citons, pour terminer, deux locutions stéréotypées : foi que je doi *m'amie Margue*, *Av.*, 258, foi ke dois *saint Acaire*, *F.*, 350, foi que doi *vous* que je molt ain, *C.*, 76, etc. (comp. vous devés doze saus *a* mi, *F.*, 972) ; — de ci atant que *Dieu* plera, *V. P.*, 751, se *Diu* plaist, *F.*, 389, etc. (comp. car pleüst or *a* saint Remi, *C.*, 165).

43. En somme la construction par le régime indirect sans préposition est une tournure gauche, qui peut prêter à l'équivoque et qui ne semble pas dans le génie de la langue. Aussi elle n'a pas fait fortune durable : assez fréquente dans la vieille langue, du moins en poésie, elle a complètement disparu du français moderne.

44. III. *Cas-régime exprimant des compléments circonstanciels.*

Finalement on met au cas-régime sans préposition certaines locutions qui, par rapport au verbe de la phrase principale, ont valeur de *compléments circonstanciels* :

[Vous] en arés grant piece entiere
cascun jor en vo pannetiere. *C.*, 477-8.

Sachiez que j'ai eü grant faim
d'estre o vous, si comme ore i sui,
trestoz jors puis que je n'i fui. *Ch.*, 408-10.

Un an tot plain se il volsist
le retenist il volantiers. *P.*, 1550-1.

Sec argent nes priseroit nus. *C.*, 46.

Cil qui furent arriere
s'an vindrent tote la charriere
vers lor seignor *trestot le pas*. *P.*, 229-31.

Digitized by Google

Le roncin a cel escuier
me donez qui la vient *le trot*. *P.*, 6946-7.

Li chevaliers s'an part
les granz galoz. *P.*, 341-2.

Percevax la santele va
toz un escloz que il trova
d'un palefroi e megre e las. *P.*, 3653-5.

Morz eüsse esté *mon vuel*. *P.*, 6344.

Mesires Guillaume l'entent,
il sailli sus, plus n'i atent ;
un sorcot en son dos sanz plus,
droit a la porte en est venus. *V. P.*, 1187-90.

Nous disons maintenant : aller *au* pas, *au* trot, *au* galop. Mais on dit toujours : il y va *chaque jour*, il y est resté *un an*, il se promène *le chapeau sur l'oreille*. On voit qu'historiquement toutes ces locutions sont des régimes qui, d'une façon ou de l'autre, dépendent du verbe.

DISPARITION DE LA DÉCLINAISON

45. On se rend compte maintenant de l'importance du *cas-régime* en ancien français. Dès qu'un mot dépend d'un autre mot ou d'une phrase, et même dès qu'il y a le moindre soupçon qu'il en dépende, c'est le cas-régime qui tout de suite s'impose pour exprimer ce rapport de dépendance. En dehors des quelques vocables par lesquels on attire l'attention d'un interlocuteur, le mot sujet est donc le seul qui échappe à cette quasi universelle mainmise. Or, une phrase ordinaire ne comprend, en général, qu'un sujet, tandis que les compléments de toute nature peuvent y être relativement très nombreux. Ainsi nous sommes assurés de trouver dans les textes du XII^e^ et du XIII^e^ siècle *bien plus d'exemples du cas-régime que du cas-sujet* : et

Digitized by Google

n'oublions pas que c'est précisément le cas-régime qui nous présente par avance, au singulier comme au pluriel, la forme moderne. Rappelons-nous, d'autre part, que la majorité des féminins n'a au singulier qu'une forme, qui est également la forme moderne, et que c'est le cas, au pluriel, de tous les féminins sans exception. Peut-être comprendra-t-on pourquoi *le cas-sujet a fini par céder peu à peu devant le cas-régime* : les petits bataillons ont reculé devant les gros. Donnons une idée de l'infériorité numérique de ce futur vaincu de la syntaxe. Nous avons pris dans nos textes, auxquels nous adjoignons *Perceval*, deux pages au hasard, les pages 4 et 5 (p. 46-47 pour la *Male Honte*[1], p. 54-55 pour la *Male Honte*[2], p. 4 pour *Perceval* qui est imprimé sur deux colonnes). Dans ces deux pages, nous avons compté, d'une part, tous les exemples de noms, d'adjectifs et de participes qui se présentent sous la forme moderne, que nous ayons affaire à des régimes masculins ou à des mots féminins, et, d'autre part, tous les cas qui sont caractéristiques de la vieille langue, singuliers avec *s*, pluriels sans *s*, puis d'une série de forme à l'autre nous avons calculé la proportion. Nous avons laissé de côté les mots indéclinables : ce sont ceux dont le radical se termine par une *s* ou un *z* (*mois*, *cors*, *voiz*, *braz*). Il est évident que ces mots devaient s'accommoder également bien du triomphe de l'un ou de l'autre des deux cas.

Voici les résultats : sur 100 sujets ou régimes de toute nature

68,97 dans le *Vair Palefroi* ont la forme moderne.
69,70 » *Courtois* »
76,41 » la *Male Honte*[1] »
79,13 » la *Male Honte*[2] »
83,23 » le *Jeu de la Feuillée* »
83,72 » Colin Muset »

Digitized by Google

84	»	*Perceval*	»
84	»	la *Chastelaine de Vergi*	»
89,24	»	le *Garçon et l'Aveugle*	»

Ainsi même dans l'ouvrage qui présente le plus de formes « anciennes », leur nombre est inférieur au 1/3 du nombre total ; celui qui renferme le moins de ces formes n'en a guère plus du 1/10 du nombre total. La moyenne est de 20, 16, un peu plus du 1/5. Ces chiffres sont significatifs.

46. C'est au XIV^e^ siècle seulement que la force irrésistible de l'analogie a fini par balayer des formes qui, très inférieures en nombre, apparaissaient de plus en plus comme de gênantes exceptions. Au XII^e^ et au XIII^e^ siècle, le système de la déclinaison à deux cas est encore très solide, au moins sur le continent ; car dans l'Angleterre normande, qui parle français depuis la conquête, il est déjà bien compromis, sinon ruiné. Mais on conçoit que cet écroulement ne s'est pas produit tout d'un coup. Il y a eu de bonne heure des fissures et des craquements dans l'édifice. Les écrivains du XIII^e^ siècle ont à leur actif plus d'une faute contre la déclinaison ; chez quelques-uns même elles sont étrangement nombreuses. Ce ne sont pas assurément de simples lapsus ou des défaillances d'auteurs distraits ; on écrivait comme on entendait parler, comme on parlait soi-même, probablement avec un peu plus de soin et d'attention. Il est évident que le sentiment de la déclinaison va se perdant au cours du XIII^e^ siècle, peut-être plus vite qu'on ne le croirait à en juger seulement par les textes ; les œuvres écrites devaient déjà retarder quelque peu sur l'évolution de la langue parlée. Assurément, toutes les fautes qu'on relève dans nos manuscrits ne sont pas imputables aux gens du XII^e^ et du XIII^e^ siècle. Elles sont souvent du fait de scribes tardifs qui au XIV^e^ et au XV^e^ siècle,

Digitized by Google

recopiant des textes vieux parfois de plusieurs siècles, sont bien excusables d'introduire dans cet antique langage les habitudes de leur temps. Mais quand nous avons affaire à des copistes du XIII^e siècle, il n'en va pas de même. Ces copistes étaient contemporains, ou presque, des auteurs qu'ils recopiaient. Ils parlaient la même langue. Ils pouvaient avoir moins d'imagination et moins d'aisance dans le style, mais ce serait une erreur de les croire dans tous les cas moins instruits. Bien des fautes contre la déclinaison que les éditeurs attribuent sans hésiter aux copistes — et corrigent en conséquence — pourraient provenir des auteurs eux-mêmes. Quand un écrivain décline correctement à la rime — ce qu'on peut presque toujours vérifier — il y a des chances pour que la même correction se retrouve à l'intérieur du vers. Mais quand il y a dans une œuvre une faute de déclinaison nettement constatée à la rime, il n'y a pas de raison pour admettre qu'ailleurs l'auteur ait été impeccable.

47. Le lecteur attentif trouvera dans nos textes pas mal de *fautes contre la déclinaison*, quoique leur nombre ne soit pas tel, à beaucoup près, qu'on ne doive y voir encore de simples exceptions. Les unes pourraient se corriger à peu de frais, le plus souvent par l'addition ou la suppression d'une *s*. D'autres tiennent à la forme d'une rime et doivent subsister de toute façon. Au point de vue de l'histoire de la langue elles ont la même signification. Qu'elles proviennent des auteurs ou des copistes du XIII^e siècle, elles témoignent d'un même fait : la langue commence à trouver pesant le joug de la déclinaison et ici ou là elle s'essaye à l'alléger, en attendant de s'en débarrasser tout à fait. Ces fautes de déclinaison du XIII^e siècle sont les premiers balbutiements du français moderne.

48. On notera, en effet, qu'elles se font presque toujours

Digitized by Google

dans le même sens : *c'est un cas-régime qu'on a substitué à un cas-sujet* :

Li dus errant li demande
comment cist maus li est *venu*
et que ce est qu'ele a eü. *Ch.*, 526-8

Sachiez, et itant vous en di,
que, se je sui par vous *trahi*,
vous en receverez la mort. *Ch.*, 641-3.

Et li dus dist qu'il i ira,
que ja ne li anuiera,
ainz li sera solaz et *geu*.
Entr'aus ont devisé le leu
ou assembleront. *Ch.*, 369-73.

Je ne sui ne *duc* ne *conte*
qui si hautement amer doie. *Ch.*, 76-7.

Le cas-sujet régulier serait *dus*, *çuens*.

Ne *torment* ne le lest pensser
ce que li dus veut demander. *Ch.*, 235-6.

La vostre fille a espousee
tres hui matin a l'ajornee ;
forment en est liez et *joiant*.
Venez i, sire, maintenant. *V. P.*, 1291-4.

Il est très rare, au contraire, qu'on remplace un cas régime par un cas-sujet. En d'autres termes, il n'y a pas confusion ou anarchie, mais seulement simplification dans un sens déterminé. On sent déjà quelle est la force du courant qui entraîne la vieille langue.

INFLUENCE DE LA DÉCLINAISON SUR LA CONSTRUCTION DES PHRASES

49. On pourrait être tenté de résumer paradoxalement tout ce qui précède. Après tout, dirait-on, il n'y a pas du

Digitized by Google

français moderne à la vieille langue une telle différence. Les noms féminins terminés par un *e* sourd sont déjà au XIII^e siècle ce qu'ils sont aujourd'hui ; les autres féminins, parfois au singulier, toujours au pluriel, sont dans le même cas ; les mots indéclinables aussi. Quant aux masculins, il y a bien le cas-sujet singulier qui a une *s* et le cas-sujet pluriel qui n'en a pas ; mais le cas-sujet fait en somme assez mince figure à côté du cas-régime si envahissant et où nous reconnaissons déjà la forme moderne. Quand il y a des manquements aux règles de la déclinaison, on sait que la balance penche toujours du même côté : c'est le cas-régime qui usurpe les fonctions de l'autre. Le vieux français, c'est au fond déjà une manière de français moderne, plus simple naturellement et plus grêle ; seulement on a eu la bizarre idée de mettre des *s* à pas mal de mots singuliers et en revanche de supprimer assez souvent l'*s* à des mots pluriels.

50. La vérité est tout autre. Quand on dit que le vieux français est une langue à déclinaison, on n'entend pas seulement qu'il avait des idées particulières sur la valeur de l'*s* de flexion, mais que *la distinction qu'il fait, dans la forme, entre le sujet et le régime est fondamentale*, qu'elle est la base sur laquelle repose toute l'économie de la langue. Il n'est pas difficile de montrer qu'il en est ainsi. Écoutons nos contemporains ou lisons leurs livres : sous la nonchalance et le laisser aller de la conversation ou sous les broderies savantes de la prose apprêtée, on retrouve sans peine le même canevas monotone : *sujet, verbe, complément*. Et tout l'art de l'écrivain consiste précisément à inventer des variations sur cette formule unique que lui impose la langue. Il n'en est pas de même au moyen âge. Les variations sont bien moins ingénieuses, mais aussi la formule n'est pas du tout immuable ; les trois termes sont encore

Digitized by Google

les mêmes, bien entendu, mais leur enchaînement n'est pas fixé une fois pour toutes. Entre trois éléments donnés, il y a six combinaisons possibles, et ces six combinaisons nous les retrouvons toutes en ancien français. Elles n'y sont pas également privilégiées, mais *quatre* au moins sont parfaitement courantes. De là une variété dont nous n'avons plus l'idée. De chacune de ces combinaisons nous allons donner quelques exemples, et nous montrerons que c'est, en grande partie, la distinction des formes déclinables qui rend la plupart d'entre elles possibles. Plus tard (§§ 446-80) nous nous demanderons si ces combinaisons sont interchangeables ou si on réserve à chacune un emploi spécial.

51. I. *Sujet — verbe — complément.*

Vous waiterés chaiens le coc,
ou vous me lairés cha che froc. *F.*, 992-3.

Li jones chevaliers ot non
messire Guillaume a droit non. *V. P.*, 103-4.

Li chevaliers adonc penssoit
a une amor vaillant et bele. *V. P.*, 80-1.

Cette combinaison est devenue la construction normale en français moderne, au point qu'elle nous semble la seule logique. Il est donc inutile que nous nous y arrêtions.

52. II. *Sujet — complément — verbe.*

Chertes, li meffais fu trop grans
et cascuns le pape encosa. *F.*, 434-5.

E li dus la carole esgarde. *Ch.*, 851.

Li palefrois la sente voit. *V. P.*, 1044.

Cette combinaison a pour effet de rapprocher sujet et

Digitized by Google

complément et de les placer tous deux avant le verbe. Comment serait-ce possible si, comme aujourd'hui, le complément était par définition ce qui se met après le verbe? Sans doute, en nombre de cas, le vrai sens ressortira nettement de l'absurdité même de toute autre signification possible. Le « sentier » ne pouvait voir le « palefroi », pas plus que la « carole » regarder le « duc ». Mais le « pape » peut très bien tancer « un chacun ». Plus d'équivoque si un signe indépendant de la position des mots nous permet de distinguer à première vue le sujet du régime. C'est donc l'existence de ce signe qui rend cette construction toujours possible. La langue s'engage avec confiance dans une voie qu'elle sait jalonnée. Pour nous, lecteurs modernes, qui mentalement transformons *li palefrois la sente voit* en *le palefroi la sente voit*, la phrase est claire encore, mais gauche et forcée. Nous sentons que cette clarté n'est obtenue qu'au prix d'un raisonnement, rapide si l'on veut, mais qu'il ne semble pas légitime de nous demander. Pour le lecteur du XIII^e^ siècle, qui distingue *li* et *le* et n'a garde d'omettre dans sa prononciation même mentale l'*s* de *palefroi*, la phrase est claire d'intuition immédiate et la construction semble toute naturelle.

53. III. *Complément — sujet — verbe.*

Voici deux exemples de cette construction :

Sire, fet il, amistié grande
mesire Guillaume vous mande. *V. P.*, 1289-90.

Nule riens je n'i donroie. *C. M.*, VII, 14.

Cette combinaison est rare. Elle viole, comme nous le verrons, une des règles les plus solidement établies de la syntaxe du vieux français (§ 450). Toutefois, il est

Digitized by Google

remarquable que les phrases relatives fassent exception : normalement, le sujet suit, en effet, un pronom relatif régime :

Si li sovint de Nicolete se tresdouce amie *qu'il* tant amoit. *Auc.*, XXII, 1-2.

Cette exception a survécu ; et, toute naturelle qu'elle nous semble, une phrase comme « c'est lui *que* j'ai vu », qui fait passer le régime avant le sujet et le verbe, nous renvoie à une époque de la langue où l'ordre des mots était singulièrement plus libre qu'il ne l'est aujourd'hui.

54. IV. *Verbe — sujet — complément.*

Cette combinaison est familière au français moderne, car c'est celle dont nous nous servons pour interroger quand le sujet est un pronom : *finira-t-il bientôt son travail*? Mais justement cette construction est devenue pour nous le type même de la phrase interrogative. Il n'en est pas ainsi en vieux français. Sans doute, elle sert déjà à exprimer l'interrogation :

Avés vous dont borse trovee? *C.*, 262.

Mais son emploi déborde beaucoup ce cas particulier :

Et cel jor...
moustra li dus au chevalier
plus biau semblant qu'ainz n'avoit fait. *Ch.*, 509-11.

Par foi, or ai jou malvais gage
de chou que jou lor ai creü. *C.*, 352-3.

Trop li est la voie estroite. *V. P.*, 244.

E fu lor amor si celee
que fors aus ne le sot riens nee. *Ch.*, 41-2.

Si estoit pris si granz sommaus
au chevalier... *V. P.*, 1048-9.

Digitized by Google

Quand le sujet est un pronom personnel (*or ai jou malvais gage*), ce pronom est au cas-sujet, et il ne peut y avoir d'hésitation sur le rôle qu'il joue ; d'autant moins que, par sa forme même, le verbe qui précède indique déjà nettement la personne dont il s'agit. Aussi omet-on souvent ici le pronom, qui n'ajoute pas beaucoup au sens et à la clarté (comp. 457-58). Notre construction se réduit alors à la forme *verbe — complément* :

Qui le meillor chastel de Frise
me donast, n'eüsse tel joie. *V. P.*, 578-9.

Le verbe porte en lui le sujet et il va de soi que tout ce qui vient après est complément. Quand le sujet est un nom, pour peu qu'il y ait d'autres substantifs dans la phrase, on risquerait facilement de s'y perdre, si la distinction des cas ne nous maintenait sur la bonne voie.

55. V. *Verbe — complément — sujet.*

Cette tournure, légitime en principe, est en fait sinon rare, du moins peu fréquente. Le vieux français accepte très bien d'éloigner le sujet du verbe, mais à condition que le sujet vienne le premier. Si c'est le verbe qui précède, la tendance est de le faire suivre immédiatement de son sujet. Ce n'est que de loin en loin qu'on disjoint ce couple en y insérant le complément. Voici quelques exemples de cette tournure :

Lors ne pot garder ses paroles
la duchoise qui vit son leu. *Ch.*, 704-5.

Lors a commencié à plorer
la duchoise. *Ch.*, 609-10.

Assamblé ont grant compaignie
li dui chevalier ancïen. *V. P.*, 700-1.

Digitized by Google

56. VI. *Complément — verbe — sujet.*

Nous en venons à une construction qui est particulièrement chère à l'ancien français : c'est celle qui unit les trois termes de la proposition dans un ordre inverse de celui auquel la langue moderne nous a habitués :

La pucele aloit menant li plus sages c'on ot eslit.	*V. P.*, 998-9.
La damoiselle ne convoie nus, se Dieus non.	*V. P.*, 1052-3.
Un usage a borjoise tous jors.	*C. M.*, XI, 26.
Tantost a la voie se met li chevaliers.	*Ch.*, 384-5
Usee estoit auques sa vie, En un bois estoit ses recés ; environ fu granz la forés.	*V. P.*, 94-6.

On voit de reste que sans l'*s* de *sages*, de *nus* et de *Dieus* nous ne saurions si la *pucelle* menait ou était menée, et pas davantage si la *demoiselle* accompagnait ou était accompagnée. Il est clair que quand les deux substantifs — sujet et régime — sont masculins, la langue prend deux précautions pour une, car chacun apparaît alors sous une forme caractéristique de son rôle dans la phrase.

57. Comme dans la combinaison IV, le sujet, quand c'est un pronom personnel, est fréquemment sous-entendu, ce qui ne nous laisse que la suite *complément — verbe* :

Le cuer n'avés mie en le cauche, dame.	*F.*, 748-9.

Si le verbe est à la première ou à la deuxième personne, il n'y a pas à se tromper sur la fonction du substantif qui le précède, quand bien même la forme du cas-régime ne serait pas là pour nous renseigner. Quand le verbe est à la

Digitized by Google

troisième personne et que le régime est un féminin, il peut au contraire y avoir équivoque :

> Et la pucele qui le tient
> par la resne a molt esgardee. *V. P.*, 1158-9.

Cette phrase ne s'éclaire vraiment qu'au dernier mot, quand nous nous rendons compte que *esgardee* est un féminin. Mais la gêne qui résulte de cette hésitation est surtout sentie par les modernes. Pour nous, lecteurs d'aujourd'hui, tout substantif qui commence une phrase est tenu pour un sujet jusqu'à preuve du contraire : de là un petit sursaut désagréable quand, dans un vieux texte, cette preuve nous est fournie un peu tard. Dans la vieille langue, il n'y a pas de place réservée : la phrase peut s'ouvrir aussi bien par un complément que par un sujet. Avait-on affaire à un nom déclinable, on savait tout de suite à quoi s'en tenir. S'agissait-il d'un indéclinable, d'un féminin en *e* sourd par exemple, l'esprit du lecteur se tenait sur une réserve agissante, prêt à adopter l'une ou l'autre de deux attitudes également familières. Il va de soi que le sens de la phrase, le mouvement général d'un développement, le parallélisme de clauses semblablement construites fournissaient dans les cas douteux une aide le plus souvent efficace :

> Mesires Guillaume l'oï,
> molt durement s'en esjoï ;
> son palefroi a conneü,
> qu'il avoit longuement eü,
> *la pucele voit et avise.* *V. P.*, 1205-9.

Le dernier vers, éclairé par tout ce qui précède, ne peut faire un instant difficulté.

58. Nous avons dans ce chapitre choisi des phrases courtes où, en dehors du verbe et du sujet, n'entraient en

Digitized by Google

général qu'un attribut ou un régime direct ou indirect. Mais à l'ordinaire les propositions sont plus complexes et on y fait voisiner des compléments de toute nature qui déterminent dans un sens ou dans l'autre les trois termes fondamentaux. Ces compléments sont enchaînés, eux aussi, suivant des lois qui s'écartent souvent beaucoup des habitudes modernes et avec une liberté que nous ne connaissons plus. Nous y reviendrons (§§ 446 et suiv.). Mais notons dès maintenant que, si cette liberté ne dépend pas toujours de la distinction des cas dans les substantifs, elle est conditionnée par l'existence de combinaisons qui, nous venons de le voir, ne sont rendues possibles que par cette distinction.

Digitized by Google

L'ARTICLE

59. En ancien français, comme dans la langue moderne, il y a un *article défini* et un *article indéfini*, qui existent depuis les origines. Quant à l'*article partitif*, qui, par sa forme, se rapproche du premier et, par son sens, est parent du second, il commence précisément à apparaître au XIII^e^ siècle. Nous en joindrons l'étude à celle de l'article indéfini et nous commencerons par l'article défini.

I. ARTICLE DÉFINI

60. DÉCLINAISON DE L'ARTICLE DÉFINI. — Au *masculin*, il n'y a qu'une forme pour le *cas-sujet singulier et pluriel : li*. Le *cas-régime*, au contraire, fait *le* au *singulier* et *les* au *pluriel*. On voit qu'ici aussi la langue moderne n'a conservé que le cas-régime. Quant au *féminin*, comme on peut s'y attendre, il n'a qu'une forme pour le *singulier : la*, et une pour le *pluriel : les ;* ce sont déjà les formes modernes :

Li cuers li trouble d'ire.	*Ch.*, 724.
S'il n'eüst *le* cuer aillors, bien se peüst apercevoir...	*Ch.*, 50-1.
Li os de la joe forment me duellent.	*Av.*, 163-4.
Tu me fais aachier *les* dens.	*Av.*, 133.
La dame li otria... s'amor.	*Ch.*, 22-3.
Li ancïens ot *la* merveille.	*V. P.*, 1299.
Venront dont *les* fees après?	*F.*, 582.
Il envoia par tout querre toutes *les* dames de la terre.	*Ch.*, 685-6.

Digitized by Google

61. Les formes *le* et *la* s'élident régulièrement devant une voyelle, comme c'est encore le cas : *l'argent*, *F.*, 186 ; *l'erbe*, *C.*, 4. *Li* au singulier s'élide ou non, à volonté, mais la forme non élidée est de beaucoup la plus commune :

La ou *li ancïens* manoit.	*V. P.*, 509.
Li uns croit l'autre durement.	*V. P.*, 427.
S'il se peüssent...	
... *l'uns* l'autre ses braz lacier...	*V. P.*, 206-8.
L'autre chevaliers dont je di.	*V. P.*, 97.
Je croi qu'ainsi soit *l'afere*.	*Ch.*, 260.

62. Nous trouvons déjà en ancien français les contractions de l'article avec les prépositions *a* et *de* qui s'observent dans la langue moderne :

a le donne *au* : *au* samblant, *Ch.*, 869, *au* duc, *Ch.*, 904.

a les » *as* ou *aus* : *as* cors, *F.*, 119, *as* espaules, *F.*, 124, *aus* piez, *Ch.*, 728, *aus* caroles, *Ch.*, 703.

de le » *del*, *du*, *dou* : *del* sien, *C.*, 567, *du* païs, *Ch.*, 281, *dou* conte, *F.*, 790.

de les » *des* : *des* felons, *Ch.*, 957, *des* dés, *F.*, 416.

Mais la vieille langue contractait aussi l'article précédé de la préposition *en* :

en le donne *el*, *ou* :

El chief li a embatue	
l'espee que il tenoit nue.	*Ch.*, 919-20.
Chestes ont chent diavles *ou* cors.	*F.*, 318.

en les donne *es* :

Encore s'en deut il ou pis,	
es espaules et ens *es* bras.	*F.*, 728-9.

Nous retrouvons cette dernière forme dans les locutions

Digitized by Google

archaïques du type *licencié ès lettres* : comp. la forme moderne *agrégé* des *lettres*.

63. Les contractions que nous venons d'énumérer sont toutes obligatoires dans la vieille langue, comme celles de l'article avec *a* et *de* le sont encore. Toutefois, on trouve en ancien français de très rares exemples de non-contraction, la plupart du temps, semble-t-il, dans le cas de *a* :

Messire Hue, lor frere, et le juene seignor de Cezaire estoyent ja trespassés de cest siecle, dont mout estoit grant damage et grant perte a tous lor amis et *a les* deus royaumes. *Phil.*, II, CLXI. Comp. *ibid.*, II, CI, *a les* gens dou païs.

Il dient qu'il nous destruiront
et no chastel metront en cendre.
A le matin poons atendre
cest martyre, cest grant torment. *Gerb.*, 5400-3.

La locution *a le matin* semble même avoir été tolérée par l'usage courant : elle apparaît dans les textes les plus soignés. Il est difficile de voir quelle est la raison d'être de ces anomalies. Elles ne sont pas absolument inconnues dans les dialectes modernes.

64. Il arrive parfois que, par suite d'une inversion qui n'est plus possible maintenant, mais qui était fréquente en ancien français, l'inversion de l'infinitif et de son régime, les propositions *a* et *de* se trouvent placées directement devant un article qui, en droit, ne dépend en aucune façon de ces prépositions : en fait, la vieille langue, retrouvant là une suite de deux mots qu'elle remplace à l'ordinaire par une contraction, ne s'avise pas de subtiliser et, ici aussi, unit en une seule forme contractée deux termes parfaitement étrangers l'un à l'autre :

a : La vit li dus *au congié prendre*
besier doner et besier rendre. *Ch.*, 465-6.
As dras vestir plus ne repose. *P.*, 1598.

Digitized by Google

de : Mes vous estes bone mestresse
qui avez apris le mestier
du petit chienet afetier. *Ch.*, 716-8.

Ki s'entremet
dou vin sakier? *F.*, 905-6.

Et cil.....
a bien devisé son afere,
et pris terme *des noces fere.* *V. P.*, 675-8.

Des seles metre sont engrés
li escuier. *V. P.*, 949-50.

On voit ce qui s'est passé : la préposition au lieu d'aller retomber sur l'infinitif qu'elle gouverne attire à elle l'article et se fond avec lui : c'est un cas curieux d'attraction. Nous verrons qu'il n'est pas isolé (comp. §§ 177-8).

65. Les formes de l'article que nous avons données jusqu'ici sont les formes normales de la langue commune. Certains dialectes, ceux de l'Est par exemple, au lieu de *le* ont conservé une ancienne forme *lo* :

Je n'en prendroie mie
lo roialme de Surie. *C. M.*, III, 57-8.

Le dialecte picard ne fait pas de distinction, pour l'article, entre masculin et féminin. Il dit donc : « *li* cose a chou point ne tient, *F.*, 46, et : sachiez je n'ai mie si kier — le sejour d'Arras ne *le* joie, *F.*, 28-9. » Mais sur ce point les textes nous offrent rarement une pratique uniforme. On trouve souvent *la* à côté de *li* et de *le*. Il y a là une influence de la langue commune. Du reste, en aucun cas on n'oubliait le genre des substantifs, car les contractions de *a le, de le, en le* ne se font pas quand *le* est accolé à un nom féminin :

Pris fui *ou* premier boullon
tout droit *en le verde saison.* *F.*, 57-8.

Digitized by Google

Il n'ira mie ensi
s'ele se puet metre *a le voie*. *F.*, 38.
(Comp. : or revois *au clergiet*. *F.*, 2.)

Chil doi.....
... sont *de le vile* signour. *F.*, 790-1.
(Comp. : les escris *dou plait*. *F.*, 485.)

66. EMPLOI DE L'ARTICLE DÉFINI. — L'article défini joue en ancien français un rôle analogue à celui qu'il a encore aujourd'hui, plus restreint toutefois. C'est qu'alors il mérite beaucoup mieux son nom. Dans la langue moderne on peut dire qu'en règle générale tout substantif est accompagné d'un article ; les exceptions se trouvent ordinairement dans des locutions toutes faites qui remontent à plusieurs siècles dans le passé. L'article tend ainsi à devenir une sorte de simple signe grammatical qui annonce un substantif, à peu près comme la terminaison *-er* indique un infinitif. Au moyen âge sa fonction est bien vraiment de marquer la détermination. Dès qu'un substantif est pris dans un sens vague et indéfini, dès que les limites de son extension s'effacent un peu, l'article disparaît.

67. Voilà pourquoi les noms abstraits ou les mots pris dans un sens général s'emploient ordinairement sans article :

Et com plus fiere se tenoit,
plus et plus croistre en mi faisoit
amour et *desir* et *talent*.
Avoec se mesla *jalousie*,
desesperanche et *derverie*. *F.*, 156-60.

Penssee ot molt obscure et morne. *V. P.*, 448.

Nus clers par droit ne dessert,
pour mariage, estre asservis,
ou *mariages* vaut trop pis
ke demourer en soignantage. *F.*, 412-5.

Digitized by Google

Il va de soi que telle circonstance, expressément mentionnée ou sous-entendue, peut donner à un nom abstrait une valeur concrète ; l'article apparaît immédiatement :

Issir ne li puet a nul fuer
la grant pesance *de son cuer*,
ne *la* dolor ne *la* grant paine. *V. P.*, 901-3.

Ne vous doi mie forconter
le termine *du* mariage. *V. P.*, 684-5.

Il s'agit du mariage de la « fille à l'ancien chevalier ».

68. De même les noms pluriels, s'ils désignent un groupe d'individus déterminés dont on pourrait au besoin faire le dénombrement prennent l'article, sinon s'en passent :

Li palefroi enselé furent,
et tuit *li ancïen* qui durent
adestrer cele damoisele...
furent monté. *V. P.*, 955-60.

Il s'agit là des palefrois qu'on a fait venir pour la noce, des vieux chevaliers qu'on y a invités ; bêtes et hommes sont connus individuellement. Au contraire :

Mesdisant ont tout le mont en mal point mis,
ke li siecles n'est mais cortois ne jolis. *C. M.*, II, 16-7.

On peut ainsi rendre des nuances que le français moderne laisse échapper :

J'ai servi lonc tans *eskevins*,
si ne vocil point estre contre aus. *F.*, 507-8.

dit maître Henri, et il entend par là les échevins d'Arras dont il a vu passer probablement un assez grand nombre depuis qu'il occupe son poste. Qu'il s'agisse des échevins en charge ou de tous ceux qui se sont succédé en ces fonctions depuis un temps indéfini, le français moderne dit *les échevins*.

Digitized by Google

69. Il n'y a plus à noter maintenant entre l'usage ancien et l'usage moderne que des différences secondaires :

1° On peut omettre l'article en ancien français avec des mots d'un usage fréquent, tels que ***maison***, ***cour***, ***messe*** :

Bien me dist mes peres sovent
que je fuisse cois *en maison* ;
mais oncques n'ot en moi raison. *C.*, 398-400.

Aimi ! sire, il i a peril.
Je vaurroie ore estre *en maison*. *F.*, 584-5.

Il nous faut dire « à *la* maison », qui, au moins dans l'usage le plus ordinaire, n'a pas cette nuance de familiarité et d'intimité qu'avait la vieille locution médiévale C'est ***chez nous*** qui rend le mieux le sens de ***en maison***.

D'aler *a court* ne se repent,
des barons ert la sale plaine. *M. H.*[1], 110-1.

« Il se rend bel et bien *à la cour*. La salle était pleine de barons. »

[Il] aloient communaument
messe escouter a un moustier. *M. H.*[1], 116-7.

« Ils allaient tous ensemble entendre *la messe* dans une église. »

2° Les noms qui représentent des abstractions personnifiées ne prennent pas l'article, étant assimilés à des noms propres :

Nus ne savroit a nul fuer
combien vaut a tel joie avoir,
s'*Amors* ne li fesoit savoir. *Ch.*, 444-6.

Mis les a *Fortune* en honnour. *F.*, 792.

3° Les noms de peuples au pluriel s'emploient le plus souvent sans article (comp. § 68).

Galois sont tuit par nature
plus fol que bestes an pasture. *P.*, 241-2.

Digitized by Google

4° Les noms propres désignant des provinces ou des royaumes ne prennent pas l'article. De même qu'on dit : Si comme il avint *en Borgoingne*, *Ch.*, 18, on écrit :

> Li chevaliers... fu acointes
> du duc qui *Borgoingne* tenoit. *Ch.*, 43-5.

Nous disons encore : aller en Bourgogne, mais : tenir *la* Bourgogne.

De même, parallèlement à : Uns chevaliers preus... mest en la terre *de Champaingne*, *V. P.*, 35-9, nous trouvons :

> Adonc estoient li boschage
> *dedenz Champaingne* plus sauvage,
> et li païs, que or ne soit. *V. P.*, 77-9.

Nous disons encore : la terre de Champagne, mais : dans *la* Champagne. Comparez encore : *En Engleterre* ert us et drois... *M. H.*², 6, et :

> Tant a erré *par Inguelande*
> qu'il a trové le roi à Londre. *M. H.*², 30-1.

Nous disons : en Angleterre, mais : aller par *l'*Angleterre. Sur tous ces points le vieux français était certes plus conséquent et plus logique que le français moderne.

5° Pour les noms de fleuves l'usage est hésitant :

> En l'eve n'entra il mie
> qu'il la vit molt parfonde et noire
> et assez plus corant que *Loire*. *P.*, 1292-4.
>
> Entre *le Lis* voir et *le Somme*
> n'a plus faus ne plus buhotas. *F.*, 750-1.

70. Signalons pour terminer que l'article défini a parfois la valeur d'un pronom démonstratif :

> Fole ne suis ne n'ay seigneur
> ne poursuite de compaignon
> se *la de Dieu* le puissant non. *Gal.*, 4200-2.

« Sinon celle de Dieu le puissant. »

Digitized by Google

Le plus souvent dans cette construction l'article est suivi du cas-régime absolu et la locution a aussi le sens de « celui, celle, ceux de » :

Bien t'i meslas tu, quant tu a Galaad ton filz vousis joster, a cele hore qu'il abati ton cheval et *le Perceval* ensemble. *Gr.*, 144, 9-11.

« Le cheval de Perceval, celui de Perceval. »

Lors se parti li rois Mordrains de sa nef et entra en *la Nascien*. *Gr.*, 208, 10-11.

A ce que li uns l'autre ancontre
Sagremors sa lance peçoie,
la Percevax ne fraint ne ploie. *P.*, 4226-8.

Mon non, dolce dame, vous di,
et si vous ai dit *le mon pere*,
mais onques ne soi *le ma mere*. *Gerb.*, 3080-2.

Et s'esbanoie avec Flourie
qui sa douleur a amenrie
quant elle puet a li parler ;
mais *la le Bret* n'en puet aller. *Gal.*, 6255-8.

« La douleur du Breton, celle du Breton. »

As dras vestir plus ne repose :
si a *les sa mere* lessiez. *P.*, 1598-9.

« Ceux de sa mère, les vêtements que sa mère lui avait donnés. »

Cette tournure, qui présente l'article dans un emploi singulier, pouvait prêter à des confusions. Il est probable qu'elle était confinée à la langue littéraire, et même dans les livres elle n'est pas fréquente. L'article démonstratif, ajoutons-le, apparaît à l'ordinaire soit devant des noms propres de personne, soit devant des adjectifs possessifs qui, ni les uns ni les autres, ne sont normalement précédés de l'article, ou si l'article défini suit il est alors d'un genre ou d'un nombre différent. C'est l'effet de contraste qui résulte de cette juxtaposition, plutôt encore que la valeur

Digitized by Google

de régime du second terme, qui attire l'attention du lecteur et l'invite à donner à l'article le sens spécial qu'il prend dans ces locutions.

II. ARTICLE INDÉFINI ET ARTICLE PARTITIF

71. L'article indéfini est en français moderne *un*, *une* au singulier et *des* au pluriel : *un* cheval, *une* charrue, *des* chevaux, *des* charrues. On voit qu'au pluriel une signification nettement indéfinie est exprimée par un mot nettement défini (*des* = de *les*). La vieille langue nous donnera tout à l'heure la clef de cette anomalie. La forme *des* dans *des chevaux* est fréquemment appelée article partitif : le terme n'est pas très juste, car on pourrait l'appliquer à *un* avec tout autant de droit, mais il est commode et nous le conserverons. *Des* n'est pas seulement le pluriel de l'article indéfini : il s'emploie aussi dans des cas où il correspond à un singulier *du*, *de la* : nous avons mangé *du* pain, *de la* viande et *des* légumes (comp. un pain, des pains; le pluriel de « un légume », style de restaurant, est « deux légumes »). En d'autres termes, le partitif exprime deux nuances assez différentes : multiplicité ou quantité. Dans le premier cas, il est le pluriel de l'article indéfini (*un*, *une*, *des*) ; dans le second cas, il a lui-même un singulier et un pluriel (*du*, *de la*, *des*). Mais toutes ces formes restent proches parentes. Ce qui le montre, c'est que dans les phrases négatives elles disparaissent toutes pour faire place à un unique substitut, la préposition *de*, qui devient ainsi une sorte d'article indéfini-partitif.

Il a *un* livre ; il n'a pas *de* livre.
Il a *une* montre ; il n'a pas *de* montre.
Il a *des* livres ; il n'a pas *de* livres.

Digitized by Google

Il a *du* travail ; il n'a pas *de* travail.
Il a *de la* peine ; il n'a pas *de* peine.
Il mange *des* haricots ; il ne mange pas *de* haricots.

Ce dernier emploi n'est pas fréquent.

72. — Nous retrouvons en vieux français l'article indéfini et l'article partitif dans son double sens, mais ces deux articles sont loin d'avoir alors la place qu'ils tiennent aujourd'hui. Le partitif est un parvenu dont la fortune singulière ne date guère que du XVI^e^ siècle ; l'article indéfini lui-même a très notablement étendu son rôle depuis le moyen âge.

73. DÉCLINAISON DE L'ARTICLE INDÉFINI. — Comme l'article défini, l'article indéfini a sa déclinaison ; *uns* pour le cas-sujet, *un* pour le cas-régime, féminin *une* :

Uns chevaliers de Cornuaille
le roi apele isnelement. *M. H.*[1], 138-9.

Seignor, oiez et escoutez
un fablel. *M. H.*[2], 1-2.

En ceste note dirai
d'*une* amorete que j'ai. *C. M.*, X, 1.

74. L'article indéfini a aussi un pluriel ; *un* pour le cas-sujet, *uns* pour le cas-régime, féminin *unes*. Ces formes apparaissent fréquemment dans les pronoms *li un*, *les uns*, *les unes* :

Li un sor les autres sommeillent,
li autre parolent et veillent. *V. P.*, 1033-4.

Mais nous verrons (§ 87) qu'en dehors de cet emploi (qui s'est conservé en français moderne) les exemples de ces pluriels sont plutôt rares.

75. EMPLOI DE L'ARTICLE INDÉFINI. — L'article indéfini s'emploie comme aujourd'hui pour désigner une personne

Digitized by Google

ou une chose dont on n'a pas encore parlé, ou qu'on n'a pas encore présentée sous tel ou tel jour ;

Si t'aporc, si con je croi,
biaus niés, *un* boin froumage cras. *F.*, 346-7.
Si vés chi *un* crespet, tien. *F.*, 895.
Cortois, *un* sorcotiel molt viés
a chaiens. *C.*, 414-5.
Je sui *uns* vius hom plains de tous. *F.*, 198.
Ki est chius clers a chele cape?
— Biaus fius, ch'est *uns* clers parisiens. *F.*, 422-3.

76. Mais, à la différence du français moderne, la vieille langue n'emploie en général l'article indéfini que si la personne ou la chose dont on n'a pas encore parlé est parfaitement distincte des autres individus de la même classe. Le « fol » offre son fromage au moine, le moine tend son beignet à « Hane le merchier » ; l'hôte connaît bien le surcot qui lui a souvent servi déjà ; maître Henri est devant les yeux de ses interlocuteurs, son fils Adam aussi. Dans tous les cas, il ne saurait y avoir erreur sur la personne ou la chose ; les contours sont nettement délimités. Il en va tout autrement si l'individualité ne ressort pas nettement, si nous avons affaire à un type plutôt qu'à un individu, ou si l'individu nous est présenté comme devant satisfaire à telles ou telles conditions qui pourront être ou ne pas être remplies. Dans ces cas, le vieux français ne met pas d'article :

Uns clers si pert se frankise
par espouser en sainte eglise
feme ki ot autre *baron*. *F.*, 449-51.

« Un clerc perd ses privilèges quand il contracte mariage légitime avec *une femme* qui a déjà eu *un autre mari*. »

Le sens est évidemment : une femme qui *soit telle qu'elle*

Digitized by Google

ait déjà eu un autre mari ; *baron* dépendant d'un substantif indéterminé est naturellement encore bien plus indéterminé. Aussi pas d'article ni dans un cas ni dans l'autre. On remarquera au contraire l'article devant *clercs*. Celui qui parle est un clerc, et son fils qui est là est également un clerc : le sujet est d'un vif intérêt pour tous deux et pour leurs amis et connaissances qui les écoutent. Prenons un clerc, dit maître Henri, vous ou moi, et mettons-le devant nous : voilà le point de départ, la donnée initiale. Puis voici l'hypothèse : supposons qu'il épouse une femme qui... Mais ici nous passons du déterminé à l'indéterminé. Le français moderne ne fait pas de différence : le vieux français distingue nettement les deux cas. Si maître Henri au lieu de trembler d'indignation eût, d'une voix indifférente, énoncé une coutume reconnue, il eût très bien pu dire : « *clers* si pert se frankise par espouser feme... » Le « clerc », au lieu de se détacher nettement et de représenter maître Henri ou maître Adam ou tel voisin très connu de tous deux, devenait un clerc quelconque, s'effaçait dans la pénombre d'une maxime générale.

77. Dès qu'il y a généralisation, en effet, qu'on énonce une sentence, une coutume, une maxime, en d'autres termes dès que l'individu est moins considéré en lui-même que par les caractéristiques qui le rattachent aux autres individus de la même classe, l'article défini est évité :

Se n'irés mie deffublés,
car laide cose est a *varlet*. *C.*, 418-9.

Cuers qui gist en la viellece
ne pensse pas a la jonece
ne au voloir de jone eage. *V. P.*, 391-3.

78. Il arrive souvent que l'indétermination d'un nom au lieu de se laisser induire du sens de la phrase est expressé-

Digitized by Google

ment notée par le moyen d'un mot qui accompagne le substantif. *Tel, si* avec un adjectif sont les plus fréquents de ces mots. D'après ce que nous avons dit, on devine que leur emploi entraîne l'exclusion de l'article indéfini :

Le cuer n'avés mie en le cauche,
dame, ki pensés a *tel home*. *F.*, 748-9.

c'est-à-dire : à lui ou *à un homme qui lui ressemble*. L'individu devient type d'une certaine catégorie d'êtres. De même :

Bien fait ki *tel valet* essauce. *C.*, 649.

S'est drois ke chius ki s'entremet
de nous appareillier *tel liu*
ait biau don de nous. *F.*, 644-6.

79. Un simple adjectif qualificatif ajouté au substantif suffit bien des fois à entraîner l'indétermination :

Sire, querés *autre vallet*. *Av.*, 245.

Or li face l'en *reube nueve*. *C.*, 645.

Crokesot, di lui k'il s'envoise
et k'il fache adès *bele hiere*. *F.*, 828-9.

Vous le perderés demain,
quant vous venrés en *liu estrange*. *C.*, 424-5.

80. L'indétermination résulte souvent du tour dubitatif ou interrogatif de la phrase : pas d'article dans les phrases conditionnelles ou interrogatives :

Se t'as *letre*
ne rien de ten signour a dire,
si vien avant. *F.*, 704-6.

S'anmie volés avoir... *C.*, 188.

Avés vous dont *borse* trovée? *C.*, 262.

81. A plus forte raison se passera-t-on d'article dans les

Digitized by Google

phrases négatives, où la plupart du temps la personne ou la chose en question n'est énoncée que comme un simple possible qui, en passant à l'être, se déterminerait dans un sens qu'on ne saurait prévoir d'avance en ses détails caractéristiques :

Offrande hui mais n'i prenderai. *F.*, 570.
Ne m'avez de *mot* mentit. *Ch.*, 496.

A chacun de ces substantifs, *offrande, mot,* on peut, sans changer le sens de la phrase, ajouter *quelle qu'elle soit, quel qu'il soit* : l'article n'a donc rien à voir ici.

82. Mais que dans ces phrases négatives on introduise un mot qui délimite nettement le champ du possible, qui restreigne la part de l'indéterminé, tout de suite l'article paraît :

Trop me tieng vill
que je n'ai *au mains un* garchon. *Av.*, 11-2.
Je cuidoie.....
qu'il deüssent avoir *au mains*
cascuns de vous *un* bel jouel. *F.*, 699-701.

Parfois cette restriction se sent sans qu'il soit nécessaire d'insérer un mot spécial :

Por moi.....
ne tueriés pas *un* poulet. *C.*, 650-2.
S'en dirai je le voir du tot :
ja n'i avra menti d'*un* mot. *Bér.*, 397-8.

On voit que dans tous ces exemples il s'agit non pas comme précédemment d'un individu choisi comme type plus ou moins représentatif de la classe, mais d'une classe bien distincte qu'on oppose à une autre classe. « Entre autres formes de luxe que mes deniers me permettent, je n'ai même pas un garçon. » « Entre tant de joyaux que

Digitized by Google

vous auriez pu leur donner, vous ne leur en avez pas donné un. » « Entre autres sacrifices qu'un père pourrait faire à son fils, vous ne tueriez même pas un poulet. » On voit qu'ici nous avons remplacé le *quel qu'il soit* de tout à l'heure par *entre autres choses*.

Ce qui est vrai de la phrase négative l'est également de la phrase dubitative :

> Se j'eüsse *un seul* mot groucié,
> il m'eüst lues tel cop lancié
> qu'il i parust toute ma vie. *Av.*, 158-60.

83. De tout ce qui précède, il résulte que du point de vue de la vieille langue l'article indéfini ne mérite guère son nom. Au fond l'ancien français n'éprouve pas le besoin d'accoler un article aux noms indéterminés. Il n'emploie l'article que devant des mots de sens nettement délimité et circonscrit, et alors, suivant les cas, il se sert de *le, la, les* ou de *un, une*. Et la grande différence qu'il y a entre le défini et l'indéfini n'est en somme pas autre que celle que nous indiquions au début de ce chapitre : l'article indéfini s'emploie devant les noms qui représentent des personnes ou des choses dont on n'a pas encore parlé, l'article défini, sauf des cas où il désigne des individus seuls de leur classe ou de leur espèce (le soleil, le roi de France), ne s'emploie, en général, qu'avec des substantifs qui représentent des personnes ou des choses dont on a déjà parlé ou dont on a fait prévoir l'apparition. Il en résulte que, si l'article défini est déjà extrêmement fréquent en vieux français, l'article indéfini y est au contraire réduit à la portion congrue. La *Chastelaine de Vergi*, qui compte 958 vers, n'offre que 19 exemples de l'article indéfini, soit un cas tous les 50 vers. Il y en a 47 dans les 1,099 vers du *Jeu de la Feuillée*, soit un tous les 28 vers ; si l'on fait abstraction de formes comme *l'un, li.un*, etc., il en reste 37, soit un tous

Digitized by Google

les 36 vers. Depuis le XIII^e^ siècle, l'article indéfini a étendu peu à peu son domaine ; il a perdu son ancienne horreur pour l'indéterminé, il a fini par mériter tout à fait le nom qu'il porte aujourd'hui. C'est à peine si quelques archaïsmes (phrases proverbiales, certaines tournures négatives où l'article indéfini n'apparaît pas) nous permettent d'entrevoir un état de la langue très différent de l'état actuel.

84. Ainsi au XII^e^ et au XIII^e^ siècle l'article indéfini est très proche voisin de l'article défini. Il ne s'en éloignera que peu à peu, à mesure que grandit un nouveau venu dont il va subir de plus en plus nettement l'influence (voy. § 393). Chose curieuse, ce nouveau venu, l'article partitif, qui finira par tenir dans la langue une place si considérable, a débuté lui aussi par une alliance très étroite avec l'article défini. Il faut même aller plus loin : l'article partitif est sorti de l'article défini avec lequel il s'est si longtemps confondu. Et c'est dans cet effort vers la différenciation qu'il a entraîné avec lui l'article indéfini. Le début de cette évolution se place précisément au commencement du XIII^e^ siècle. Il convient donc que nous nous y arrêtions quelque peu.

85. L'ARTICLE PARTITIF. — Établissons tout d'abord que, dans la période qui nous occupe, l'article partitif n'apparaît guère qu'à l'état d'exception. Dans tous les cas où nous mettrions aujourd'hui le partitif, et qu'il s'agisse du singulier ou du pluriel, la règle générale, en vieux français, c'est de ne mettre aucun article. Nous allons le montrer par quelques exemples.

86. *Singulier.*

S'acate boune viande, *Av.*, 226, « achète *de* bonnes provisions de bouche, achète *de* bonnes choses ».

Digitized by Google

Il acate mort pisson, *F.*, 226, « il achète *du* poisson mort ».

Et quant la nuiz fu venue, si mengierent pain et burent cervoise qu'il troverent en l'ermitage, *Gr.*, 129, 1-3, « *du* pain, *de la* bière ».

Or a ci duel et grant anguisse, *V. P.*, 610, « voici *du* chagrin et *de* l'anxiété ».

On voit que le point de vue de la vieille langue est ici encore celui que nous signalions à propos de l'article indéfini. Tous ces partitifs représentent une quantité indéterminée : il va de soi qu'ils n'ont nul besoin d'un appendice dont la fonction est, au contraire, de déterminer dans une mesure plus ou moins large. On remarquera les mots abstraits *duel* et *anguisse*. Les abstractions, par définition même, sont difficilement mesurables, elles n'ont pas de contour précis, elles se prêtent mal à être individualisées : aussi la vieille langue n'employait avec les mots abstraits ni l'article indéfini, ni l'article partitif (voy. § 67).

87. *Pluriel.* — On trouve parfois le pluriel de l'article un : *un, uns, unes*, surtout quand le substantif n'a pas de singulier ou est pris au pluriel dans un sens différent de celui qu'il a au singulier, ou encore désigne des choses qui vont ordinairement par paires :

Est che nient uns a *uns vers dras*,
roiiés d'une vermeille roie? *F.*, 730-1.

« N'est-ce pas un individu avec *des* vêtements verts rayés d'une raie rouge? »

Et avoit *unes grandes joes* et un grandisme nes plat et *unes grans narines* lees *et unes grosses levres* plus rouges d'une carbounee et *uns grans dens* gaunes et lais ; et estoit cauciés d'*uns housiax* et d'*uns sollers* de buef. *Auv.*, XXIV, 16-20.

Cet emploi est rare.

88. Comment s'y prenait donc ordinairement la vieille langue? Au pluriel, notons-le, c'est en général l'idée de multiplicité qui est exprimée par notre partitif moderne.

Digitized by Google

Or, le vieux français considère que, comme tout à l'heure la quantité, maintenant le nombre est indéterminé, et en règle générale il ne met pas d'article :

Jehannet, en me bourse grande a il *deniers* a grant planté.	*Av.*, 203-4.
N'arons hui mais fors *sos* et *sotes*?	*F.*, 558.
Amistés porte ten signour de par mi.	*F.*, 762-3.
Quant les tables furent ostees, dont furent *paroles* contees.	*V. P.*, 527-8.
S'avïons *palefrois* et *seles*...	*V. P.*, 724.

89. Il est un cas pourtant où la règle générale que nous venons d'énoncer ne pouvait pas s'appliquer. Dans tous les exemples précédents, on le notera, il s'agit d'une fraction indéterminée d'une grandeur également indéterminée. Quelques provisions prises sur toutes les provisions qui sont dans la ville, un peu de poisson sur la masse qui est exposée au marché, une poignée de deniers sur l'amas de la fortune citadine : combien y a-t-il de provisions, de poisson et de deniers dans la ville, on n'en sait rien, et cela importe peu, car il n'y a pas risque qu'on s'y trompe une seconde : l'écart est tellement énorme entre les deux séries parallèles qu'on ne peut prendre l'une pour l'autre. *Acate bone vïande* ne saurait vouloir dire : achète toutes les provisions, ni même toutes les bonnes choses qui sont dans la ville. A plus forte raison, si nous remplaçons la notion de ville par celle d'univers. Mais supposé qu'il s'agisse maintenant d'une fraction indéterminée d'une quantité parfaitement *déterminée*. Un seigneur, répondant à l'appel du roi, mène une cinquantaine d'hommes au combat ; il en perd quelques-uns ; comment énoncera-t-il le fait? Sans doute il pourra dire *barons i ai perduz*, mais alors il exprime un

Digitized by Google

fait très général, les vassaux qu'il a perdus se fondent dans la masse de l'armée royale, il ne fait pas allusion au contingent particulier qu'il menait : nous rentrons dans le cas de notre règle générale. Supposé qu'il tienne à mentionner expressément *ses* barons, sans toutefois spécifier le nombre des tués ; dira-t-il *mes barons i ai perduz* ? Dans ce cas on pourra comprendre qu'il les a tous perdus.

90. La vieille langue, comme on le pense bien, a su se tirer d'affaire. Tout d'abord, et très naturellement, elle a eu recours aux adverbes de quantité, dont les plus fréquents sont *molt*, *poi*, *tant*, *plus*, *moins* et *assez*. Depuis les origines, elle les employait, comme le fait encore la langue moderne, devant des noms partitifs sans article précédés de la préposition *de* :

Mil tanz *plus d'enor* i avra
li vainquerres. *P.*, 8832-3.

Par foi, fet il, bele ge oi
tant d'eise com ge avoir poi. *P.*, 3445-6.

De cers, de biches, de chevreus
ocist *asez* par le boscage. *Bér.*, 1426-7.

91. Ce fut une extension très légitime, peut-être même une habitude aussi ancienne que l'autre, bien qu'elle soit beaucoup moins fréquente, d'employer ces mêmes adverbes devant des noms partitifs, également précédés de *de*, mais cette fois déterminés par un adjectif possessif ou l'article défini. *Assez* surtout rendit de grands services dans cet emploi. C'était un mot commode qui disait plus que *poi* et pas autant que *molt*, quoique en bien des cas il semble se rapprocher de *molt* au point de se confondre avec lui. Mais la nuance intensive est alors beaucoup plus dans l'intention et le ton de voix que dans le sens même du mot. *Pas mal* qui, dans la langue courante ou fami-

Digitized by Google

lière d'aujourd'hui, est l'équivalent exact du *assez* d'autrefois, connaît les mêmes fluctuations d'emploi. En somme, *assez* indiquait une moyenne convenable en une circonstance donnée. De tous les adverbes de quantité, c'est lui qui se rapproche le plus du sens de notre partitif :

Asez avra chascuns *del suen*,
si an remandra un antier. *P.*, 734-5.

Il y a trois pâtés et deux convives.

Cil qui au roi en diroit voir
asez aroit *de son avoir*. *Bér.*, 1859-60.

E an cele orison si ot
asez des nons nostre Seignor,
tuit li meillor e li greignor
que nomer ost ja boche d'ome. *P.*, 6446-9.

On voit que nous nous rapprochons tout à fait du cas que nous supposions tout à l'heure, et nous sommes en mesure de faire maintenant parler le seigneur suivant l'usage de son temps : *de mes barons asez i ai perduz.*

92. Mais la langue du XII^e^ siècle ne s'en est pas tenue là. Elle fit un pas décisif le jour où elle considéra que, dans des phrases semblables, *assez* ou tel autre adverbe de quantité de signification analogue pouvait être à volonté gardé ou supprimé. Il n'y eut du reste aucun brusque bouleversement : la syntaxe poussait déjà dans ce sens. Il est à noter, en effet, que tous les adverbes de quantité que nous avons énumérés s'employaient aussi adjectivement ; on peut même se demander si cet emploi n'était pas plus courant que le premier. Ces mots s'accolaient alors directement au substantif et quelques-uns d'entre eux variaient suivant le cas, le nombre et le genre. Citons quelques exemples :

Quant cil de la sale virent seoir le chevalier ou siege que *tant*

Digitized by Google

preudome avoient redouté, ou *tantes granz aventures* estoient ja avenues, si n'i a celui qui n'en ait grant merveille. *Gr.*, 8, 32-9, 1.

Icist chevaliers
A *tant hernois* e *tant destriers*. *P.*, 4933-4.

Cele qui *tant* a *bonté*... *V. P.*, 870.

Je pri Deu que il vos ait
appareillié meillor ostel
ou *plus* ait *pain e vin e sel*
que n'avez trové en cestui. *P.*, 2068-71.

E voit *asez* gent amassee
qui a grant mervoille l'esgardent. *P.*, 6714-5.

Pors e bues avons *asez*. *P.*, 2502.

Asez i ot *contes e rois*. *P.*, 2750.

Einz est bien droiz que il i ait
dames e chevaliers assez. *P.*, 8828-9.

Il est évident qu'en modifiant légèrement le sens on peut dans tous ces exemples supprimer l'adjectif sans détruire en aucune façon l'économie de la phrase :

ostel ou ait pain e vin e sel.

Dans le cas de *assez* on peut même aller plus loin : il est douteux que la suppression de ce mot entraîne une modification sensible du sens :

et voit gent amassee
qui a grant mervoille l'esgardent

ne dit guère moins que « et voit *assez* gent amassee qui... ». « *Asez* i ot contes et rois » ne dit guère plus que « contes et rois i ot ». La preuve c'est que Chrétien a ajouté tout de suite après :

si ot reïnes e contesses.

Il a supprimé *asez* et n'a pas entendu dire qu'il y eût là moins de reines et de comtesses que de rois et de comtes.

Digitized by Google

Ainsi une phrase où entrait *assez* adjectif était souvent l'équivalent exact d'une phrase en tout point semblable, mais dont ce mot était exclu. *Assez* était un appendice, un ornement qui pouvait se détacher à volonté. Le cœur de la phrase restait, à savoir le substantif indéterminé, par conséquent sans article, et nous rentrions dans la règle générale énoncée aux §§ 85-88. *Pors e bues avons asez*, dit un personnage de Chrétien. Il eût pu s'arrêter après le verbe : sa phrase était parfaitement complète, correcte et claire. Elle eût été l'équivalent de la phrase moderne : nous avons des porcs et des bœufs.

93. Habitué ainsi, dans le cas du substantif indéterminé, à supprimer ou à maintenir l'adjectif à volonté sans qu'il en résultât de risques pour le sens ou la construction, il est à croire que dans le cas du substantif déterminé on a été amené peu à peu à traiter l'adverbe, de sens exactement pareil, de la même façon cavalière. Mais ici l'adverbe laissait des traces derrière lui, la préposition *de* qu'il avait introduite dans la phrase, qui s'était souvent soudée avec l'article et qui ne pouvait, elle, sortir sans bouleverser le sens. Des grammairiens épris d'analyse ne se fussent pas permis de séparer ainsi la préposition de l'adverbe, qui en avait été longtemps l'unique justification. Mais le moyen âge s'est peu soucié de l'analyse appliquée aux faits linguistiques, et nous verrons que plus d'une fois il a fondé sur des illogismes déconcertants des constructions très durables.

Reprenons les exemples cités plus haut de *assez* avec un nom partitif déterminé. On verra avec quelle facilité on peut en faire disparaître l'adjectif : « chascun avra del suen ; — [il] aroit de son avoir ; — e an cele orison si ot des noms nostre Seignor ».

Nous avons là les débuts du partitif moderne.

94. Du reste, qu'on ne croie pas que ce progrès capital

Digitized by Google

soit dû uniquement à l'influence de *assez*. Il en a été seulement, croyons-nous, le facteur le plus important. Mais bien d'autres mots ont pu contribuer à cette victoire. Nous nous bornerons à quelques indications :

De nostre jent i ot *molt* de navree
et de la lor ocisse et malmenee. *Aspr.*, 4555-6.

Remarquez comme la forme partitive est mise en vedette : elle a déjà produit tout son effet quand survient l'adverbe de quantité qui seul pourtant la justifie. De là à la regarder comme indépendante il n'y a qu'un pas : « de nostre gent i a de navree. » Nous allons retrouver cette même particularité de construction dans tous les exemples qui nous restent à citer :

Del sanc ai perdu *un setier*. *P.*, 7406.
E ses chevaus ot de l'estrain
e de l'orge *un bacin tot plain*. *P.*, 6467-8.

Supposez un conteur un peu plus pressé, moins curieux du détail pittoresque, il dira simplement : « del sanc ai perdu », « e ses chevaux ot de l'estrain e de l'orge. »

Si li lesse de ses puceles
bien *cent cincuante* des plus beles. *P.*, 8195-6.

On n'est pas toujours pour ces dénombrements si précis, et il y a des moments où on se contentera de dire : « si li lesse de ses puceles. »

E il meïsmes de ses mains
ocist de mes cosins germains
un chevalier vaillant e preu. *P.*, 8745-7.

Supposé que le nombre des tués augmente dans la famille, il viendra un point où il sera commode de dire : « e il

Digitized by Google

meïsmes de ses mains ocist de mes cosins germains. » De même pour l'exemple suivant :

Je ai mien esciant veü
des conpaignons le roi Artu
deus chevaliers qui ici vienent. *P.*, 4895-7.

95. Notre « seigneur » de tout à l'heure avait donc à sa disposition une seconde tournure : « de mes barons i ai perdus. » Et de fait cette construction, sans être fréquente, apparaît de temps à autre dans les textes du XII^e^ siècle :

[Il] verse an la cope d'argent
del vin qui n'estoit pas troblez. *P.*, 728-9.
Perduz i avez *de voz homes*. *P.*, 2458.
Eü i a *de nos bons ancissors ;*
molt ont esté et rice et eürous. *Aspr.*, 6260-1.

96. Voilà, sans conteste, dans des œuvres de la fin du XII^e^ siècle, des articles partitifs. Les derniers exemples ont déjà une tournure toute moderne et ils pourraient passer, tels quels, dans un texte contemporain. Quant au premier, l'apparence en est quelque peu trompeuse : verse *du vin* dans la coupe d'argent, voilà qui semble écrit d'hier ou d'aujourd'hui, mais ce n'est pas tout à fait ce qu'a dit Chrétien de Troyes : verse... del vin *qui n'estoit pas troblez*. Il ne s'agit pas d'un vin quelconque, mais d'un vin dont on nous a parlé, qu'on nous a montré contenu dans un « bocel » plein. Et c'est bien ce qu'indique l'article défini. *Verse del vin* signifie littéralement : verse de *ce* vin [qui]. On sait que la langue moderne, au contraire, dans les locutions partitives emploie l'article dans un sens absolument indéfini. Or, cet exemple de Chrétien n'est pas une exception. Le partitif au XII^e^ siècle indique toujours une fraction indéterminée *d'une quantité parfaitement déterminée*. La dé-

Digitized by Google

termination est marquée soit par un adjectif possessif — et de cela nous ne nous étonnons pas, car cet emploi est encore courant — soit par l'article défini, et cela nous surprend davantage, car pour nous l'article défini, dans ces constructions, a abandonné son sens propre pour en prendre un tout opposé.

Le XII^e siècle ignore les locutions *verser du vin, perdre du sang,* au sens qu'elles ont pour nous ; « verser du vin », c'est toujours, pour les contemporains de Chrétien, verser de ce vin que nous avons sous les yeux, comme « perdre du sang », c'est perdre de ce sang qui est le sien ou le vôtre. Comparez les deux exemples suivant d'*Aspremont* : le second explique le premier :

Sempres i perdent *de le* car et *del* sanc. 6796.
Vostre soit il et en vostre comant
qui en perdés et *le car* et *le sanc.* 3430-1.

Entendez dans le second cas « votre chair et votre sanc », et, par conséquent, dans le premier « de leur chair et de leur sanc ». Deux textes du début du XIII^e siècle nous montrent bien la valeur nettement déterminée de cet article :

Tant avoit perdu *dou sanc* que ce ert merveille coment il se pooit tenir en estant. *Gr.*, 191, 32—192, 1.

Einsi demora Perceval tout le jor en la roche et perdi *mout dou sanc* por la plaie qu'il avoit. *Gr.*, 111, 19-20.

Supprimez le *tant* et le *mout*, vous avez le partitif, mais le sens de l'article ne change pas : il reste ici équivalent à l'adjectif possessif moderne. De même dans *Piramus et Tisbé :*

Ci voi *du sanc*, ci voi *des dras.* 732.

Il faut interpréter : « du sang et des vêtements *de la*

Digitized by Google

jeune fille ». C'est ainsi qu'un peu auparavant l'auteur avait écrit, en parlant du lion :

> Encor estoit ensanglentez
> *des entrailles* et *de la laine.* 661-2.

Le *de* n'étant pas partitif ici laisse apercevoir mieux encore le véritable sens de l'article : il s'agit des entrailles et de la laine *des brebis qui ont été dévorées par le lion.*

Autre exemple très semblable dans *Aspremont* :

> *De l'*eve froide i firent aporter,
> demandent *l'*oile et *le* cresme et *le* sel. 10973-4.

L'article a la même valeur dans tous les cas : c'est l'eau froide, l'huile, le chrême et le sel qui sont nécessaires pour la cérémonie du baptême. Dans un cas analogue, nous pourrions encore dire : « est-ce que *l'*eau est là? », au lieu de « y a-t-il *de l'*eau? », où l'article n'a plus de valeur.

Béroul écrit :

> Parti s'en sont par mautalent
> *trois de mes plus proisiez barons.* 3218-9.

Supprimez l'adjectif numéral et vous avez la construction suivante de la *Queste du Graal,* où le *de* suivi de l'adjectif possessif conserve exactement la même valeur :

> A ceste espee trere fors de cest perron ont hui failli *des plus proisiez chevaliers* de mon ostel. 12, 9-11.

Le sens est « quelques-uns qui sont parmi les plus prisés » : vérification faite, ils étaient exactement deux, Gauvain et Perceval.

« Il sont des chevaliers aventureus », *Gr.*, 53, 4, ne signifie pas « ce sont des chevaliers aventureux », mais « ils sont du nombre des chevaliers aventureux » ; on ne nous ren-

Digitized by Google

seigne pas seulement sur les gens dont il s'agit, mais on nous indique le type d'hommes dans lequel ils rentrent : ils appartiennent à la catégorie connue, bien déterminée et limitée en nombre, des chevaliers aventureux ou chevaliers errants.

97. Pour montrer à quel point le partitif du XII^e^ siècle est éloigné du sens vague et général qu'il a pris aujourd'hui, nous citerons en dernier lieu deux exemples où le tour en question particularise avec une telle force qu'un emploi analogue serait impossible aujourd'hui :

> Li poins est d'or, s'i ot on saielé
> *de saint Denis* et *de saint Onoré.* *Aspr.*, 4205-6.

« On y avait scellé [des parcelles du corps] de saint Denis et de saint Honoré. »

> Li chiens escrie, sovent gront,
> mót par demeine grant dolor.
> Encontré a *de son seignor.* *Bér.*, 1496-8.

« Le chien a découvert [la trace] de son seigneur. »

98. Les emplois que nous venons de passer en revue dans les deux paragraphes qui précèdent n'ont rien que de très naturel, si l'on se rappelle l'origine de la construction et à quel besoin elle répond. Pour tous les cas où il s'agissait d'une fraction d'une quantité *indéterminée*, la vieille langue avait, nous le savons, un procédé parfaitement adéquat : elle employait le substantif partitif sans article ou appendice d'aucune sorte. C'est seulement dans les cas où la fraction devait être prise sur une quantité *déterminée* que la langue devait de toute nécessité recourir à un procédé différent ; très logiquement, elle a mis devant un substantif déterminé un article déterminé : seulement à mesure que la détermination entrait dans le mot, l'idée partitive s'en allait (puisque seule l'absence d'article l'avait indi-

Digitized by Google

quée). On retint cette nuance dans le mot en le faisant précéder de la préposition *de*, qui ne tenait elle-même son sens partitif que de sa longue association avec les adverbes de quantité. On chassa l'adverbe et l'on garda le *de* : procédé très illogique, commode pourtant et justifié par le succès. Mais il n'est donc pas étonnant que tous les partitifs du XII^e^ siècle soient déterminés : ils le sont par définition même.

99. Jusqu'ici nous n'avons parlé que des phrases affirmatives. Comment se comportaient les phrases négatives? Rappelons qu'ici le français moderne ne fait plus de distinction entre l'indéfini et le partitif ; c'est la préposition *de* qui fait fonction d'unique article : je n'ai pas *de* livre, je ne bois pas *de* vin. Quant à la vieille langue, nous savons déjà qu'elle n'emploie pas l'article indéfini dans les phrases négatives (§ 81) ; nous savons de plus que devant les mots de sens partitif elle ne met aucun article dans les phrases affirmatives (§§ 86, 88). On devinera sans peine qu'elle n'agit pas autrement dans les phrases négatives. Ainsi en regard de la construction moderne avec *de* nous avons la construction ancienne où le substantif, indéfini ou partitif, reste sans article :

A nul fuer je ne norriroie *trahitor*, se je le savoie.	*Ch.*, 123-4.
N'esmouvés mie *noise*.	*F.*, 289.
Chi ne fait *preut*, puis c'argens faut.	*C.*, 429.

100. Trouverons-nous ici comme tout à l'heure des cas où la règle générale cessera de s'appliquer? Ce sera beaucoup plus difficile, car la question est maintenant tout autre. Il importe beaucoup moins de faire une séparation tranchée entre la fraction indéterminée et la quantité déterminée sur laquelle elle est prise, quand tout ce qu'on entend affir-

Digitized by Google

mer c'est qu'une certaine action qui pouvait se produire à l'égard de cette fraction *n'a pas eu lieu*. Si le seigneur n'a perdu aucun de ses hommes, il n'y a en général aucun intérêt à savoir combien il en aurait laissé sur le champ de bataille si le sort lui avait été moins favorable, ni surtout à l'exprimer dans la même phrase. Le substantif avec l'article défini, ou avec le possessif, suffira pleinement à faire connaître tout l'essentiel de la pensée : « Onques n'i perdi *les* hommes que j'i menai, onques n'i perdi *mes* hommes. » Si l'on tient à être plus précis, on pourra diviser la quantité déterminée en parties plus petites et appliquer la négation à chacune de ces parties. Les mots *rien* (= chose) et surtout *nul* sont très employés dans ce cas :

Tristran l'aqeut a essaier
s'il porra *rien* avoir *du suen*. *Bér.*, 3744-5.

Mes ne li plot
qu'il an portast *rien de l'autrui*. *P.*, 4765-6.

[Il] n'i trueve *nul des sergenz*. *P.*, 3346.

Vos n'an verroiz *nule*
des puceles don vos parlez. *P.*, 7740-1.

Mais si nous avons là des constructions partitives, il n'y a pas d'article partitif.

101. Faut-il affirmer que la langue du XII^e^ siècle n'a pas connu l'article partitif dans les phrases négatives? Un exemple comme le suivant semblerait prouver le contraire :

Ja ne mangera *d'avainne*
vostre chevax ne n'iert seniez,
tant que je me serai vangiez. *P.*, 800-2.

N'y a-t-il pas là un *de* à valeur partitive, et n'est-ce pas la tournure moderne que nous trouvons ainsi dès l'époque même de Chrétien de Troyes? Toutefois, quand on observe

Digitized by Google

de près les cas de ce genre, on s'aperçoit que cette tournure est limitée à un certain nombre de verbes, dont les plus fréquents sont *boire* et *mangier*. Voici un autre exemple du second :

Plus hisdos om ne puet *de pain mangier*. *Cour. L.*, 510 (comp. 1315).

On en vient à soupçonner que, dans ces cas, *de* n'a pas eu pour rôle premier d'exprimer l'idée partitive, mais bien de marquer un mouvement « pour s'écarter de » et, par conséquent, d'indiquer l'origine de l'action.

102. S'il en est ainsi, on peut s'attendre à retrouver ce *de* avec ces verbes, même dans des phrases où n'apparaît pas la négation. Et c'est en effet le cas :

> Or ont tel tans qu'il n'ont pain ne forment,
> si est lor os enchierie forment,
> car *de ceval manjuënt* tolt sanglent. *Aspr.*, 2842-4.

103. Si, en de rares cas, on trouve *de* dans des phrases affirmatives avec des verbes qui n'appartiennent pas à la catégorie de « boire » et de « manger », on peut généralement rendre compte de cette anomalie apparente. Soit l'exemple suivant :

> *De garison, de vin, de car salee*
> dusqu'a un an, s'il n'en trouevent denree,
> en avront il et soir et matinee. *Aspr.*, 1587-9.

Il est visible que les régimes « de garison, de vin, de car » ne dépendent pas immédiatement de « avront », mais de « denree » : ce sont non pas des partitifs, mais des compléments déterminatifs. « Même s'ils ne trouvaient pas à acheter pour un *denier de provisions, de vin et de viande*, ils auront néanmoins de tout cela en abondance. »

Il est plus embarrassant de trouver un *de* dans une

Digitized by Google

phrase négative avec un verbe qui ne rentre évidemment pas dans la catégorie de « boire » et de « manger » :

Mais onc *de lance* ne deigna il *baillier*. *Cour. L.*, 654.

Toutefois, cette leçon est fournie par un manuscrit de la fin du XIII^e^ siècle et un autre du XIV^e^ siècle. Le vers peut avoir subi une légère modification correspondant à un état postérieur de la langue. Un troisième manuscrit, qui est du XIII^e^ siècle, nous donne vraisemblablement la leçon originale :

Mais arc ne lance ne deigna point baillier.

104. Les principaux verbes appartenant au même type que *boire* et *mangier* sont *vivre*, *gouster*, *coillir*, *prendre*, *vestir* et autres de sens analogue. Les verbes avec lesquels la préposition *de* a le plus nettement le sens partitif sont *estre*, *avoir*, *doner*, *trover*, *perdre*, *voir* et autres de sens voisin. Nous avons cité des exemples de l'emploi de *mangier* avec le *de* marquant provenance. En voici d'autres où apparaissent, dans des conditions semblables, quelques-uns des autres verbes du même groupe. D'après ce qui a été dit plus haut, il n'est pas nécessaire de distinguer entre phrases affirmatives et phrases négatives. En dehors de nos auteurs du XII^e^ siècle, nous citerons en outre ici la *Queste du Graal*, qui est du commencement du siècle suivant :

Or se cuida Guillelmes reposer,
vivre de bos et en riviere aler. *Cour. L.*, 2223-4.

De char vivent, el ne menguënt. *Bér.*, 1645.

Au cheval out osté la sele :
de l'erbete paisoit novele. *Bér.*, 1671-2.

Et menja tant com mestier li fu, ne *d'autre chose* ne *gousta*. *Gr.*, 183, 22.

Si se trovoit si plein et si resazié et si garni de la grace dou Saint Esperit, qu'il li ert bien avis qu'il *eust gosté de toutes les bones viandes dou monde*. *Gr.*, 249, 33—250, 3.

Digitized by Google

Cil furent felon et cruel et distrent que il ne *vestiroit* ja mes *de linge* ne *de lange*, ainz morroit. *Gr.*, 121, 18-9.

Mais or me faites *de mes dras despoillier*. *Cour. L.*, 1305.

Si m'aloit
coillir des flors que vos veez
an ces arbres e an ces prez. *P.*, 8446-8.

Il li fist *coillir dou fruit mortel de l'arbre* et de l'arbre meismes un rainsel avec le fruit. *Gr.*, 211, 5-6.

105. Les verbes du type « boire » et « manger » ne sont pas les seuls qui s'accompagnent d'un *de* dont la valeur s'apparente à celle du partitif, sans avoir la même origine. Un autre groupe est constitué par un certain nombre de verbes avec lesquels *de* signifie « concernant », « au sujet de » : *anoncier*, *conter*, *demander*, *savoir*.

De mon gaaing vos ving ci *anoncier*. *Aspr.*, 10956.

Lors *conte* li uns a l'autre *de ses aventures*. *Gr.*, 200, 20.

Si *demanda* li uns a l'autre *de son estre* et *de ses aventures* qui li erent avenues. *Gr.*, 207, 32-3.

D'Eaumont demandent, le nobile vasal. *Aspr.*, 3716.

Governal *sot de la cuisine*. *Ber.*, 1294.

106. En dernier lieu, citons quelques verbes isolés qui s'accompagnent d'un *de* dont la fonction semble parfois se rapprocher de celle du partitif :

porchacier de
Puis c'ai trové son samblant tricheor
porchacerai moi d'amie. *C. M.*, XI, 17-8.

En réalité, l'emploi de la préposition *de* est ici le même que dans le cas de « s'emparer *de* ».

faire d'armes
Mes de sivre chevalerie et de *fere d'armes* ne me porroie je tenir tant come je fusse si sains et si haitiez come je sui. *Gr.*, 71, 1-3.

Digitized by Google

La locution est fréquente. On a dû cesser de bonne heure d'en analyser les éléments constituants, mais il semble que *de* ait signifié ici « avec ».

C'est aussi le sens qu'il faut lui donner dans l'exemple suivant où apparaît le verbe *lancier* :

> Cil qui bien *lancier* savoit
> *des javeloz que il avoit*
> aloit anviron lui lançant
> une hore ariere e altre avant. *P.*, 95-8.

On pourrait aisément allonger cette liste.

107. Tous les exemples que nous venons d'énumérer dans les paragraphes 101-106 ont une caractéristique en commun: Ils nous montrent des emplois de la préposition *de* où cette préposition, tout en indiquant en son essence origine, circonstance, moyen, prend une physionomie assez semblable à celle du *de* partitif. Toutefois, le *de* partitif est toujours accompagné de l'article défini ou d'un mot analogue quand le tour est affirmatif et il n'apparaît pas dans les phrases négatives, l'autre *de* est indépendant du tour affirmatif ou négatif de la phrase, et, selon que le sens le demande, il peut être ou non accompagné d'un déterminant. Toutefois, il résulte de ces observations mêmes qu'en bien des cas l'apparence extérieure des deux tournures était la même. Il est donc naturel qu'elles se soient rapprochées de plus en plus jusqu'à se confondre à l'occasion. Le partitif surtout a bénéficié de cette confusion, et il a absorbé bien des emplois qui lui étaient primitivement étrangers. Il va de soi que cette absorption ne s'est produite que quand le sens du verbe, et parfois sa valeur grammaticale, s'y prêtaient particulièrement. Il n'y a pas de différence d'emploi entre « vivre de chair » et « manger de cheval », mais la signification du second verbe et sa va-

Digitized by Google

leur transitive favorisent un développement où le *de* indiquera de plus en plus la partie d'un tout, au lieu de continuer à marquer la provenance. C'est pourquoi dans le parler d'aujourd'hui on *vit* encore *de* viande, mais on *mange du* cheval. On peut considérer qu'au début du XIII^e^ siècle une grande partie de ce travail de rapprochement et d'assimilation est accomplie, et il n'y a plus lieu dès lors d'observer des distinctions qui sont encore essentielles au cours du XII^e^ siècle.

108. Reste à savoir si la conception même du partitif s'est modifiée quand on passe d'un siècle à l'autre. Au premier abord il semble qu'à cet égard rien ne soit changé. C'est toujours, en règle générale, le substantif sans article qui, lié étroitement au verbe, exprime l'idée partitive. Nous avons déjà donné des exemples (§§ 86, 88). L'article partitif apparaît à l'occasion, mais il ne semble ni moins ni plus fréquent que dans la période précédente. Si l'on entre dans le détail des cas individuels, on retrouve sans surprise les emplois que nous avons étudiés au XII^e^ siècle. D'abord des exemples de substantifs déterminés par un adjectif possessif, ou de pronoms possessifs précédés de l'article :

Prendés *de men argent*.	*F.*, 247.
Il veut *de ses dis* desploier.	*V. P.*, 33.
Offre *dou tien* se tu l'as.	*F.*, 547.

Puis des phrases où le substantif est précédé de l'article défini :

Versés *dou vin* a leke doit.	*C.*, 234.
Manchevaire, verse *del vin*.	*C.*, 292.

La bouteille est sur la table, comme nous nous y attendions. Toute une série d'autres cas enfin où, quoique l'aspect extérieur reste le même — substantif précédé de l'ar-

Digitized by Google

ticle défini — nous commençons à nous sentir dépaysés. Ne vous en allez pas courir le monde, dit un père à son fils, restez chez nous, mon garçon :

Si mangiés *del pain* et *des pois*. *C.*, 50.

Et ce n'est nullement un avis que le dîner est servi, mais une simple allusion au menu journalier. *Si me donnés de l'argent*, dit le garçon à l'aveugle (*Av.*, 201). Mais l'aveugle n'a pas encore tiré sa bourse : il a simplement mentionné 97 vers plus haut — étant encore en route — qu'il a des deniers à la maison. *Cantés, je vous aiderai voir*, dit le même garçon :

et cascuns *dou pain* nous donra. *Av.*, 56.

Pas de maison qui n'ait sa miche évidemment, mais ce n'est pourtant qu'une simple induction. Courtois veut bien devenir porcher aux gages de quatre sols et une paire de souliers,

mais que j'aie *del pain* avuec. *C.*, 475.

Et nous faisons la même réflexion que précédemment. Maître Henri blâme son fils de tant s'attarder avant de prendre le chemin de la capitale : là-dessus un de ses voisins :

Or li donnés dont *de l'argent* ;
pour nient n'est on mie a Paris. *F.*, 186-7.

Maître Henri est un bourgeois à l'aise et il a sûrement la bourse bien garnie, mais enfin il n'a pas encore été question de son argent.

Il est possible que dans tous ces cas l'article défini conserve encore une partie de son ancienne valeur : mangez *le* pain et *les* pois *de la maison*, mettez la main *au* porte-monnaie, chacun ira couper une tranche à *la* miche. Pourtant

Digitized by Google

à force d'analyser ainsi nombre d'autres exemples aussi douteux, on finit par se dire que la langue n'a pu se complaire longtemps à ces subtilités ; on se demande si décidément, dans ces constructions, l'article défini n'a pas déjà pris la valeur indéterminée qu'il a dans le partitif moderne, et on n'a plus de doute quand on arrive à des exemples comme celui-ci :

Ha ! biaus dous fius, seés vous cois,
ou vous arés *des enviaus*. *F.*, 396-7.

« Ah ! beau doux fils, tenez-vous tranquille ou vous aurez des coups. »

Voilà qui est net. Le partitif moderne existe non plus seulement dans sa forme, mais aussi dans sa signification la plus habituelle. L'exemple suivant montre avec quelle aisance on passe de l'ancienne tournure (substantif sans article) à la nouvelle :

Maistres Gilles.....
.. dit k'il livrera *savoir*
se Jehans Crespins livre *argent*.
Et Jehans lour a en couvent
k'il livrera *de l'aubenaille*. *F.*, 473-9.

109. Animée ainsi d'une nouvelle vie, cette ancienne forme parut commode. Sans scrupule on la fit servir à des usages pour lesquels elle n'avait pas été destinée. Après avoir désigné des quantités très déterminées, elle en vint à s'appliquer à des quantités à moitié déterminées, comme dans quelques-uns des exemples qui précèdent, finalement elle devint le signe même de l'indétermination. Nous indiquons plus loin (§ 395) comment la construction partitive avec *point* négatif a aidé efficacement à cette transforma tion. Mais il n'en fallut pas moins à l'article partitif plusieurs siècles pour chasser l'ancienne tournure et s'instal-

Digitized by Google

ler définitivement à sa place : le XIIIe siècle n'a vu que les débuts très pacifiques de cette lutte pour la vie. L'article partitif est encore peu fréquent, il se montre surtout au cas-régime gouverné par le verbe, il apparaît rarement comme sujet ou attribut, il n'est que très exceptionnellement régime de préposition, enfin il ne s'emploie pas avec les noms abstraits. On voit quel chemin il lui reste à parcourir.

110. Dans les phrases négatives, le partitif *de* ne semble pas plus fréquent qu'au XIIe siècle. Quand il apparaît, c'est encore avec les verbes où il marquait à l'origine la provenance plutôt qu'il n'indiquait la partie d'un tout :

Je ne *bui* hui *de vin*. *F.*, 191.

Mais, par suite de la confusion qui, nous l'avons vu (§ 107), s'est produite entre les deux constructions, il est probable que le *de* négatif des phrases où la préposition indiquait l'origine a passé en quelques cas à des phrases où le *de* a toujours eu valeur de partitif. Nous citerions volontiers ici l'exemple du *Couronnement de Louis* que nous avons écarté au § 103 :

Mais onc *de lance* ne deigna il *baillier*.

Toutefois, le véritable tour négatif ne s'est établi dans les phrases partitives que beaucoup plus tard, et il est venu par une voie toute différente (voir § 395).

111. Il est à noter que le *de* sans article s'emploie aussi — et dès le XIIe siècle — dans des constructions partitives où l'adjectif précède le substantif. On sait que cette habitude a fini par devenir une règle de la syntaxe moderne (souvent violée du reste dans la pratique). Les exemples en sont encore rares dans la période qui nous occupe, mais ils sont nets :

Tuit et totes l'orront
e la reïne e ses puceles
dom il a o li *de bien beles*. *P.*, 3930-2.

Digitized by Google

Maint bon morsel li a doné
et departi
et *de bon vin fort* a son gré. *C. M.*, I, 62-4.

Et toutevoies recort il sus au serpent et li done *de grans cox* la ou il le puet ateindre. *Gr.*, 94, 22-3.

Il est probable que dans ces constructions l'article eût semblé faire double emploi avec l'adjectif : il dut s'effacer devant un déterminant plus fort, comme dans d'autres cas il avait été déplacé par l'adjectif possessif (perduz i avez de *vos* hommes).

112. Les exemples les plus nombreux et les plus probants du nouvel article partitif se trouvent dans le *Garçon et l'Aveugle*, *Courtois d'Arras* et surtout le *Jeu de la Feuillée*, c'est-à-dire dans des œuvres dramatiques. En revanche, il n'y en a pas un seul exemple dans la *Chastelaine de Vergi*. Peut-être pourrait-on en tirer une conclusion qui de soi est assez vraisemblable : c'est que l'article partitif au sens moderne a pris naissance dans la langue de la conversation, s'y est développé tout d'abord et n'a pénétré qu'ensuite et graduellement dans la langue littéraire.

Digitized by Google

L'ADJECTIF ET LE PARTICIPE

113. On fait aujourd'hui une distinction très nette entre l'adjectif et les participes. Le participe présent est considéré le plus souvent comme un véritable mode du verbe et la langue n'accepte que rarement d'y voir un adjectif. Quant au participe passé, il fait corps avec l'auxiliaire et sert ainsi à former des temps composés où il perd son individualité propre. En vieux français, le participe présent reste un adjectif, même dans quelques-uns des cas où il a une valeur modale. Le participe passé se joint comme aujourd'hui aux auxiliaires, mais c'est pour une alliance où chaque partie contractante réserve ses droits. Aussi le participe, au lieu d'être rivé à l'auxiliaire ou de n'en être séparé que par des compléments très déterminés, évolue-t-il dans la phrase avec une singulière liberté :

Usee estoit auques sa vie.	*V. P.*, 94.
Il [li] samble que *failli* ait a son deduit.	*Ch.*, 485-6.
Je voudroie mieus morir que perdre ce que je perdroie se le voir *dit* vous en avoie.	*Ch.*, 326-8.
Cele meïsme *conté* m'a en quel maniere et en quel guise vous l'avez proïe.	*Ch.*, 198-200.
Estre cuide mal *assenee*.	*V. P.*, 654.
Avoir en doi bien *deservi* que la tres grant souvraine honor en eüsse bien le greignor.	*V. P.*, 862-4.

Digitized by Google

Au cours de ces déplacements capricieux, le participe passé s'écarte fréquemment de l'auxiliaire pour se rapprocher du substantif sujet ou régime :

Et fu lor amor si *celee*
que fors aus ne le sot riens nee. *Ch.*, 41-2.

J'ai vers vous amor *eüe*. *Ch.*, 163.

Je n'ai mie
encore a ce *mise* m'entente. *Ch.*, 66-7.

Le participe passé est alors bien près de se confondre avec un simple adjectif. On voit donc qu'il est très légitime d'étudier l'adjectif et les participes dans un même chapitre.

114. DÉCLINAISON DE L'ADJECTIF ET DES PARTICIPES. — Les adjectifs masculins se déclinent comme les substantifs masculins, les adjectifs féminins comme les substantifs féminins. Il en est de même des participes présents ou passés. Il est à noter qu'à côté du masculin et du féminin on trouve au cas-sujet une forme semblable à celle du masculin, sauf qu'elle n'a pas d's. On peut dire que c'est un neutre : nous verrons tout à l'heure dans quel cas on l'emploie (§ 144).

115. Comme en français moderne, les adjectifs forment leur féminin en *e*, et ceux qui ont déjà un *e* masculin n'ont qu'une forme pour les deux genres : dans ce second groupe il n'y a plus que la distinction des cas qui soit observée.

116. Par exception, les participes présents et un certain nombre d'adjectifs terminés par une consonne n'ont pourtant qu'une forme pour le masculin et le féminin, et il n'y a plus que la flexion casuelle qui les distingue. Les plus fréquents de ces adjectifs sont *grant*, *fort* et ceux qui sont terminés par *-al* (*leal*) ou *-el* (*cruel*). En français moderne, tous ces adjectifs ont la double forme. On trouve encore

Digitized by Google

des traces de l'ancien usage dans *grand'mère, grand'rue, grand'messe, grand'faim, pas grand'chose.* D'autre part, les formes analogiques ont apparu de bonne heure dans la langue :

Jehannet, en me bourse *grande*
a il deniers a *grant* planté. *Av.*, 203-4.

Et il y a des exemples bien plus anciens.

I. L'ADJECTIF

117. ACCORD DE L'ADJECFIF. — L'adjectif s'accorde en genre, en nombre et en cas avec le substantif auquel il se rapporte :

Li chevaliers fu *biaus* et *cointes*. *Ch.*, 43.

Si comme il avint en Borgoingne
d'un chevalier *preu* et *hardi*... *Ch.*, 18-19.

Tant com l'amor est plus *grant*
sont plus *mari* li *fin* amant
quant... *Ch.*, 11-13.

S'il n'atent a avoir tel joie
que Amors aus *fins* amanz doné... *Ch.*, 438-9.

Ha ! *fine* amor ! et qui penssast... *Ch.*, 784.

Faitures n'ot pas si *beles*
comme Amour les me fist sanler. *F.*, 167-8.

Ce est *granz* deus. *Ch.*, 156.

Ele en ot *grant* anui. *Ch.*, 57.

Si saroit il dou pain rouver
et moi mener as *grans* osteus. *Av.*, 15-6.

Ha ! las !... ma douce amor,
la plus *cortoise*...
c'onques fust et la plus *loial*... *Ch.*, 885-7.

Sachiez que j'ai eü *grant* faim
d'estre o vous. *Ch.*, 408-9.

Digitized by Google

118. Les adjectifs terminés par une consonne et qui n'ont qu'une forme pour le masculin et le féminin devraient, semble-t-il, prendre régulièrement une *s* au cas-sujet quand ils sont au masculin, s'en passer quand ils sont au féminin, et nous venons de donner des exemples où la règle est ainsi appliquée. Mais on trouve assez fréquemment des cas où le cas-sujet féminin prend une *s* tout comme s'il était masculin ; et cela, chose curieuse, non seulement quand le substantif féminin auquel il se rapporte est un de ces noms qui ont au cas-sujet l'*s* de flexion, mais même quand ce substantif est terminé par *e* sourd et par conséquent n'a qu'une forme commune (sans *s*) pour le singulier :

Après grant maladie ensiut bien *grans* santés. *F.*, 8.
Che seroit *grans* abusions. *F.*, 15.
Ch' est *grans* merveille. *F.*, 74.

Le cas est particulièrement fréquent avec *grant*, comme on voit, et, ajoutons-le dès maintenant, avec les participes présents (§ 123).

119. COMPARATIF ET SUPERLATIF. — Le comparatif se forme en ancien français, comme dans la langue moderne, par l'adjonction des adverbes *plus* ou *moins*. Le complément peut s'exprimer de deux façons :

1° Si ce complément est une phrase avec un verbe à un mode personnel on le relie au comparatif par la conjonction *que* :

Bele est et blonde et blanchette
plus que n'*est* une erminette. *C. M.*, III, 3-4.

C'est encore ce que nous faisons aujourd'hui.

2° Si au contraire le complément est un pronom ou un

Digitized by Google

substantif, le vieux français préfère joindre ce complément au comparatif à l'aide de la préposition *de* :

Chascuns *plus de vint foiz* se saine. *V. P.*, 1225.

Un oncle avez qui molt est riches...
n'est pas *mains riches de mon pere.* *V. P.*, 405-7.

De Chaalons dusqu'a Biauvais
n'avoit chevalier en toz sens
plus viel de lui. *V. P.*, 658-60.

Ne pourquant ne poés amer,
dame, nul *plus vaillant de lui.* *F.*, 714-5.

Il nous reste une trace de cette construction dans les phrases où le complément du comparatif est un nom de nombre : il l'a appelé *plus de dix fois.*

120. Le superlatif se forme aujourd'hui par l'adjonction de *le plus*, *le moins*, et dans ces locutions l'article nous semble absolument nécessaire, sauf quand *plus* et *moins* sont précédés de l'adjectif possessif : *mon plus fidèle* ami (comp. mon ami *le* plus fidèle), ou d'un *de* partitif : ce qu'il y a *de plus curieux*, c'est que... En ancien français, si la forme moderne n'est pas rare, il est pourtant beaucoup fréquent que *plus* et *moins* expriment à eux seuls le superlatif :

Li ancïens.....
manda les ancïens chenuz,
cels que il savoit *plus senez*
de la terre. *V. P.*, 688-92.

Pris fui ou premier boullon
tout droit en le verde saison
et en l'aspreche de jouvent,
ou li cose a *plus grant* savour,
ne nus ne cache sen meillour,
fors chou ki li vient a talent. *F.*, 57-62.

121. Quelques adjectifs ont des comparatifs et superla-

Digitized by Google

tifs spéciaux qui n'ont pas besoin d'être précédés de *plus* et qui, semblables à certains substantifs (§ 9, 2°), ont deux formes distinctes, l'une pour le cas-sujet, l'autre pour le cas-régime. On rencontre souvent le cas-sujet avec l's analogique (voir § 11). Les comparatifs admettent après eux l'une ou l'autre des constructions indiquées au § 119.

Bon	mieldre	meillor
mauvés	pire	peior
grant	graindre	graignor
petit	mendre	menor

Voici quelques exemples :

Bien sai que vos *mieudres* cateus
est en biestes et en aumeus. *C.*, 43-44.

C'est por *la meillor* ki soit jusc'a Paris. *C. M.*, II, 24.

Sui je *li pire*? *F.*, 632.

Puis li deffublés le mantiel ;
et le cote, tout sans dangier,
li faites a *piour* cangier. *C.*, 272-4.

De la grant route des barons
estoit devant *li graindres* frons. *V. P.*, 1031-2.

Onques mes hom n'ot duel *greignor*
qu'il a. *V. P.*, 1146-7.

Mes frere en a bon marciet,
qui bien est de vous por nient faire.
Mainnés est et *menres* de moi. *C.*, 17-9.

De toutes ces formes nous n'avons vraiment conservé, avec sa valeur d'autrefois, que *meilleur*. *Moindre* est confiné à quelques phrases toutes faites. *Pire* a résisté davantage, mais est très menacé.

Digitized by Google

II. LES PARTICIPES

122. PARTICIPE PRÉSENT. — Nous avons vu que le participe présent se décline comme un véritable adjectif ; et sa syntaxe d'accord est aussi la même que celle des adjectifs. Comme il n'a qu'une forme pour le masculin et le féminin (§ 116), l'accord ne se fait naturellement qu'en nombre et en cas.

Biaus dous peres, tes chaitis fius...
te vient por Diu merchi proier,
tous *repentans* de son meffait. *C.*, 598-603.

Et lors resgardent devant aus et voient monseignor Yvain tout sol *chevauchant*. *Gr.*, 52, 24-5.

Leur enfant sont bien *venant*
qui regner vaurront après eus. *F.*, 798-9.

Il avoir les caviax blons et menus recercelés et les ex vairs et *rians*. *Auc.*, II, 12-3.

Hé ! bele et blonde et *avenant*,
cortoise et sage et bien *parlant*. *C. M.*, X, 30-1.

J'oi le maisnie Hellekin,
mien ensïent, ki vient de- ant,
et mainte clokete *sonnant*. *F.*, 578-80.

123. Il faut remarquer du reste que, comme quand il s'agit des adjectifs (§ 118), on rencontre fréquemment au cas-sujet féminin l'*s* de flexion, qui est la caractéristique du sujet masculin :

Adont estoit blanke et vermeille,
rians, amoureuse et deugie,
or sanle crasse et mautaillie,
triste et *tenchans*. *F.*, 71-4.

Le branc tient nu, dont l'alemelle
est *trenchans* et fourbie et clere. *Gal.*, 5750-1.

Digitized by Google

124. Les emplois qui précèdent nous offrent le participe présent dans l'emploi d' « adjectif verbal », comme nous dirions aujourd'hui. Mais, à la différence de l'usage moderne, le participe présent, tout en variant en nombre et en cas, peut prendre un complément direct, car il reste même alors un mode du verbe :

Entour avoit blankes maisseles
faisans au rire deus foisseles. *F.*, 111-2.

De cele part est trop trenchans
l'espee, et cil est Dieu *trichans*
qui tele espee avec lui porte. *Gerb.*, 2779-81.

125. Quand le participe présent est attribut du verbe *estre*, la combinaison de ce verbe et du participe présent forme parfois une locution qui correspond à un temps simple, présent ou imparfait, du verbe moderne. C'est ainsi que dans l'exemple de Gerbert qui précède nous dirions : « Celui-là triche Dieu qui... » De même :

Ele estoit son pere *cremanz*. *V. P.*, 222.

Et il dist qu'il seroit *remembranz* de ceste chose s'il venoit en leu. *Gr.*, 171, 32-3.

Nous dirions : « Elle craignait son père, il se souviendrait de cette chose. » Mais il est possible que ces équivalents laissent perdre une nuance descriptive qu'exprimait la tournure du moyen âge.

126. On remarquera que le participe présent est « adjectif verbal » dans deux cas surtout : 1° quand il est employé comme épithète, ou comme apposition à un substantif ou à un pronom, eux-mêmes régimes de verbes comme *veoir*, *trover*, *faire*, etc. ; 2° quand il fait fonction d'attribut après le verbe *estre* ou un verbe de sens analogue (*sembler*, *se sentir*, etc.). Au contraire, quand il ac-

Digitized by Google

compagne un verbe de toute autre signification, la tendance est d'y voir non plus un adjectif verbal, mais un mode invariable, et cette tendance est d'autant plus forte que la liaison est plus étroite entre le verbe et le participe présent. Voici un exemple qui oppose le mode à l'adjectif :

[Il] se fet confés... de toz ses pechiez dont il se sent corpables vers son Criator, et en *crie* merci tendrement *plorant*. Et quant il a tot ce dit dont il *se sent remembranz*, li prestres li done son Sauveor, et il le reçoit o grant devocion. *Gr.*, 153, 17-21.

127. Le participe présent employé comme mode invariable est particulièrement fréquent avec un *verbe de mouvement* :

Si *se part* maintenant d'iluec *sospirant* dou cuer et *lermoiant* des *eulz*. *Gr.*, 61, 21-2.

[Il] *se fiert* en l'eve *ullant* et *criant* et *fesant* la plus male fin dou monde. *Gr.*, 92, 23-4.

Quand le verbe de mouvement a une signification très générale, comme c'est le cas pour *venir* et *aler*, ce verbe n'est plus, en pareil cas, qu'une sorte d'auxiliaire dont le sens s'efface devant celui du participe présent, et il ne reste qu'une notion unique qui, de la combinaison des deux éléments qui la forment, tient d'ailleurs une valeur descriptive que n'aurait pas un temps simple :

Mais l'espee *vient coulant* jus. *Gal.*, 5822.

Et la pucele *aloit menant* *V. P.*, 998-9.

li plus sages c'on ot eslit. *V. P.*, 998-9.

Li uns d'els plore, l'altres *vait sospirant*. *Aspr.*, 8028.

Or alons ensemble, que Diex nos conduie en tel leu ou nos truissons aucune chose de ce que nos *alons querant*. *Gr.*, 148, 16-8.

Puisque dans ces emplois c'est le participe présent qui

Digitized by Google

joue le rôle dominant, on ne sera pas surpris que le verbe *aler* soit employé, en pareil cas, même quand le mouvement qu'il indique ne se traduit pas par une manifestation extérieure :

U voit le duc, sel *vait reconissant*
a le parole. *Aspr.*, 2437-8.

La pucele son chief enbronche
un petit envers terre aval
et *va pensant* a Percheval
come pucele enamouree. *Gerb.*, 6258-61.

Fille ert a un prince vaillant :
richece n'*aloit* pas *faillant*
en lui. *V. P.*, 83-5.

128. Le participe présent est encore invariable quand il est *précédé d'une préposition*. C'est *en* qu'on trouve le plus souvent dans cet emploi, mais *a* apparaît aussi, et parfois *sur* :

Atant se tut la chastelaine
fors qu'ele dist *en souspirant* :
« Douz amis, a Dieu vous commant ! » *Ch.*, 832-4.

En plaignant disoit : « Mar i sui ! » *Bér.*, 3628.

Si se dreça en son lit *en seant*. *Gr.*, 82, 14.

Et por ce se drece il *en estant* et prent ses armes. *Gr.*, 99, 7-8.

Ja ains n'iert vespres ne li solel colcant
q'a un de nos sera aparissant
li quex avra la terre *a remanant*. *Aspr.*, 8051-3.

D'ire vint toute bossoflee
a clochant. *Gerb.*, 5574-5.

Le roy Amaury et ses homes firent une assise que ja mais chevalier ne deüst ni feïst servise a afaire de ville, ne de chasteau, ni en leuc que cheval nel peüst porter, se il ne fust assegié, ou *sur son cors defendant*. *Phil.*, II, CXLV.

129. Dans les exemples qui précèdent, il n'y a qu'un développement de l'emploi signalé aux §§ 126-127 : à

Digitized by Google

l'aide d'une préposition appropriée, on précise la nature du rapport qui unit la circonstance exprimée par le participe présent à l'action marquée par le verbe principal. Il en résulte toutefois qu'en pareil cas le participe présent, dont la fonction est clairement indiquée par la préposition, est plus indépendant du verbe principal. C'est pourquoi il ne se rapporte pas nécessairement au sujet de la phrase :

Li oisiaus vint devant toi *en dormant* et ausi fist il *en veillant*. *Gr.*, 186, 3-4.

Entendez : « pendant que tu dormais, pendant que tu veillais. »

C'est pourquoi aussi on peut le trouver, en de rares occasions, avec le verbe *estre* lui-même :

Les iels ot clos con s'il fust *en dormant*. *Aspr.*, 10537.

Semblablement, on peut noter que le participe présent précédé de *en* accompagne de préférence des verbes qui n'indiquent pas un mouvement de sens bien déterminé. Dans le cas d'un verbe de mouvement, l'action principale et l'action secondaire sont emportées le plus souvent dans un même rythme, la liaison est très étroite entre le verbe et le participe présent, la préposition serait superflue. Comparez à cet égard les deux vers suivants d'*Aspremont* :

La nos atendent li arcangle *en cantant*. 4404.

L'arme enporterent li angele tot *cantant*. 4924.

130. Le participe présent précédé d'une préposition peut être lui-même accompagné d'un substantif qui est son régime :

Car einsi ne le comande pas nostre ordre, ainz le vee tot plainement, que nus ne veste chemise de lin ; et qui la vest il trespasse ordre. Et qui *en trespassant ordre* muert, ce n'est mie bien, ce me semble. *Gr.*, 120, 6-9.

131. Parfois, c'est le substantif qui est en relation di-

Digitized by Google

recte avec la préposition, et le participe présent, tout en restant invariable, joue le rôle d'un déterminant du substantif :

A tels paroles lor vinrent Aufricant,
sessante mile felon et sorpoant,
a bones armes et *a maint arc traiant.* *Aspr.*, 4412-4.
« avec maints arcs qui tirent, qui lancent des flèches. »

Vont s'ent li mes *a esperon brocant.* *Aspr.*, 8224.
« avec éperons qu'on pique, en piquant des éperons. »

Cette construction se rencontre particulièrement quand Il s'agit d'indiquer le coucher ou le lever du soleil, une heure de la journée, une période de temps :

Des ier matin, *a l'aube aparissant,*
est vostre fix Aumes alés avant. *Aspr.*, 6171-2.

En cest ost ai de mon lignage tant
que vos verrois, *ains le solel colcant.* *Aspr.*, 9128-9.

Le giu comencent *endroit prime sonant ;*
ainc ne finerent *dusq'a none passant.* *Aspr.*, 6163-4.

Enviers le Pasque, *encontre esté entrant.* *Aspr.*, 731.

De la vitalle con nos est covenant?
— Par ma foi, sire, rice estes et manant.
A trois mile homes *ains qatre mois passant*
n'en iert a dire le vallance d'un gant. *Aspr.*, 10639-42.

On remarquera que tous ces exemples sont empruntés à *Aspremont*. La tournure en question, bien qu'elle ait survécu jusqu'à nos jours en deux ou trois phrases toutes faites, fait l'effet d'avoir appartenu surtout à la langue mi-partie populaire, mi-partie archaïque des chansons de geste.

132. Mentionnons en dernier lieu que le participe présent est également invariable dans certaines locutions où il forme avec le verbe *faire* une locution indécomposable :

Atendroiz vos ci tant qu'il soient enterré? — Nenil, fet Boorz,

Digitized by Google

ainz m'en irai a la mer ou Perceval m'atent, si come la vois devine m'a *fait entendant*. *Gr.*, 193, 28-31.

133. Il importe de noter qu'entre le participe employé comme mode invariable et l'infinitif il y a des analogies assez marquées :

1° Pas plus que devant l'infinitif (§ 196) on ne trouve de formes faibles de pronoms personnels devant le participe présent :

> Si vont le jour jouer ensemble,
> *deduisant soi* o les enfans
> de lor aez et de lor grans. *Pir.*, 54-6.

Ce cas est assez rare. En voici un autre très fréquent : si le participe présent est accompagné d'un pronom régime et est lui-même régime d'un autre verbe à un mode personnel, le pronom régime à la forme faible se place devant ce verbe et non devant le participe présent (comp. §§ 187 et suiv.) :

> Baron, dist il, molt *me* vait *mervillant*
> de mon bel fil que il a en talant. *Aspr.*, 7688-9.
>
> Ors et lïon, sangler, lupart
> vont par ces rues combatant.
> De joie *se* vont *esbatant*
> les dames et li chevalier. *Gerb.*, 6322-5.

Et li vaslez *le* va *laidengiant* et *honissant* et *disant* la greignor vilanie qu'il puet. *Gr.*, 118, 17-8.

Et cil qui onques ne recreoit *les* vet *abatant* des chevaus. *Gr.*, 48, 25-6.

Si, pour une raison ou pour l'autre, le pronom personnel doit passer après le verbe et se trouver ainsi devant le participe présent, il apparaîtra à la forme forte, s'il s'agit d'un pronom personnel de la 1re ou de la 2e personne ou d'un réfléchi (comp. §§ 189, 192) :

> Devant lui vint, vait *soi* agenellant. *Aspr.*, 6082.

Digitized by Google

134. 2° L'infinitif peut être précédé de l'article ou d'un possessif et prendre ainsi valeur de substantif, tout en conservant parfois en même temps une signification modale très nette (§§ 312-313). De même le participe présent, dans certains cas où il accompagne une préposition, peut être précédé d'un article ou d'un adjectif possessif qui le rapproche d'un substantif, sans du reste lui faire perdre sa valeur modale :

> Bon crestïen, or cevalciés avant.
> Paradis est overs *des l'ajornant.* *Aspr.*, 4402-3.

« dès le moment où il commence à faire jour ».

> Sonés mon cor qatre fois *d'un oiant.* *Aspr.*, 9134.

« quatre fois à une seule audition, quatre fois de suite. »

Maintes foiz m'est ja venue dire *en mon dormant* que ele se devoit moult mielz plaindre de moi que loer. *Gr.*, 74, 3-5.

De même : *en son dormant*, *Ibid.*, 135, 18 ; *en vostre dormant*, *Ibid.*, 158, 28 ; *en son seant*, *Ibid.*, 191, 21 ; a jour qui fust *a mon vivant*, *Ch.*, 331 ; *a lor vivant*, *Aspr.*, 7998.

Dans cette construction, c'est le possessif qui apparaît le plus souvent devant le participe présent. Mais la tournure ne se présente guère qu'avec un petit nombre de verbes (dormant, seant, estant, vivant) et elle semble avoir appartenu surtout à la langue littéraire.

135. La préposition peut disparaître et il reste une sorte de cas-régime absolu :

> Ne crera mais losengier *son vivant*
> ne home nul qui trop se voist vantant. *Aspr.*, 4738-9.

Une tournure voisine nous offre, dans le cas des verbes *oïr* et *veoir*, le participe présent invariable avec un pronom ou un substantif qui est au fond le sujet du participe, mais qui n'en apparaît pas moins au cas-régime :

> Icist conquierent entor vos en seant,
> qui a morir me jugent, *moi oiant.* *Aspr.*, 668-9.

Digitized by Google

Car nos avons veu toz jorz que vos a haute feste n'asseiez a table devant que aucune aventure fust en vostre cort avenue *voiant toz les barons* de vostre ostel. *Gr.*, 5, 3-6.

Damoisele, coment? Dites le moi. — Par foi, fet ele, je le vos dirai *voiant toz çax* de ceste place. *Gr.*, 12, 29-31.

Dans la plupart des cas, les participes *oiant* et *voiant* précèdent le pronom ou le substantif qu'ils déterminent, et on peut parfois se demander s'il n'y faudrait pas voir des prépositions dans le genre de *pendant* et de *durant*, qui ont passé par une transformation analogue.

136. 3° Enfin, pour terminer l'examen des analogies qui rapprochent le participe présent de l'infinitif, on peut noter les équivalences suivantes. D'une part :

Et Lancelot le nos *a* hui *fait entendant*. *Gr.*, 11, 5-6.

Endroit le gal cantant, locution qui n'est pas rare, de l'autre :

Ensi c'on m'*a fait a entendre*. *F.*, 601.
A mie nuit, *endroit le gal canter*. *Aspr.*, 7021.

De même, *sans nul terme prendant*, *Aspr.*, 7829, pourrait être remplacé par « sans nul terme *prendre* ».

137. En conclusion, le participe présent hésite au XIII^e^ siècle entre deux tendances opposées : ou être adjectif en même temps que mode du verbe et se soumettre à l'accord dans tous les cas, ou être uniquement mode du verbe et ne s'accorder en aucun cas. Aucune de ces tendances n'a réussi alors à exclure l'autre, et il est difficile de prévoir à ce moment quelle sera la solution de la langue moderne. Il faut noter, du reste, que le participe présent invariable devait être moins fréquent dans la langue parlée qu'il n'apparaîtrait au premier abord dans notre exposé. Les constructions du type « il s'en torna fuiant »

Digitized by Google

appartiennent à la langue littéraire. En dehors d'*Aspremont*, celles du type « je suis creanz » sont assez rares dans tous les styles, et elles manquent complètement dans nombre de textes. Le cas des chansons de geste ne doit pas nous faire illusion. Les nécessités de l'assonance expliquent en grande partie la présence dans *Aspremont* de tant de locutions formées d'un verbe et d'un participe présent :

« Tant en i a et de divers sanlant
que il n'est om qui les *alast nonbrant*.
Mais ne *soiés* ja de rien *redotant*,
car a tort *vont* vos onors *calenjant*.
Chevalier Deu, *soiés* hui *conbatant*. »
Atant *s'en torne* Karlemagnes *plorant*.
Et l'apostole, par l'ost esperonant,
le braç saint Piere *va* trestot nu *mostrant*.
Aspr., 4392-99.

Développement très correct, mais que n'admettraient sous une forme analogue ni le vers de huit syllabes, ni la prose. On notera, dans *Aspremont*, que l'auteur préfère la forme « je suis creant » à « je suis creanz » (voir § 126) :

Morïane est a moi *aclinant* ;
Et Babilone est a moi *apendant* ;
Alixandre est a moi *obeïssant*...
Que vos diroie n'iroie devissant?
Rois sui d'Aufrique dusq'a l'arbre qui fant ;
Si con la mers va entor tornïant,
Tot est a moi par devers Orïant.
Se or peüsce conquester Occidant,
Lors fust a moi tos li mons *apendant*. 5361-72.

Il y a au moins un exemple de ce non-accord dans la *Queste del S. Graal* (273, 14, comp. au contraire 201, 27). C'est probablement l'influence de la tournure « il va conbatant » qui se fait sentir ici, mais rien ne montre mieux

Digitized by Google

le peu de vitalité, dans la langue courante, de la construction « je suis creanz ». Au contraire, la construction de *aler* avec le participe présent est un des tours favoris de l'ancienne langue.

138. La grande différence entre le point de vue de la langue moderne et celui de la langue du moyen âge, c'est que nous n'admettons plus qu'un temps de verbe varie comme un adjectif; nous séparons rigoureusement les fonctions : l'adjectif verbal est pour nous un adjectif comme un autre, et dès qu'il y a le moindre soupçon que la forme en *-ant* joue le rôle d'un verbe, nous exigeons qu'elle reste invariable. On reconnaît là l'esprit logique de la langue moderne, si différent de l'aisance avec laquelle la langue du moyen âge admettait les empiétements, les doubles emplois et même les contradictions.

Nous avons conservé quelques restes des tournures particulières au moyen âge. Dans la langue littéraire, la construction du participe présent avec le verbe *aller* se rencontre encore avec quelques verbes et dans des cas bien déterminés : « un couplet qu'on s'en va chantant... » ; dans la langue parlée, on préfère dire « il s'en allait *en chantant* ». Nous disons encore « au soleil couchant », « à son corps défendant ». *Séant* dans « sur son séant », *vivant* dans « de son vivant » sont devenus de purs substantifs.

139. PARTICIPE PASSÉ. — Le participe passé se construit soit avec l'auxiliaire *estre*, soit avec l'auxiliaire *avoir*. Entre les deux cas on fait en général la même distinction qu'aujourd'hui. L'usage n'a guère varié que pour quelques verbes. Signalons particulièrement qu'on trouve *aler* tantôt avec *estre*, tantôt avec *avoir*, et cela dans les mêmes œuvres, parfois à quelques vers d'intervalle :

> Li palefrois qui engrés
> fu d'aler la ou il devoit...

Digitized by Google

a tant *alee* s'ambleüre
que venuz est grant aleüre
au chief de cele forest grant. *V. P.*, 1098-1103.

Li vairs palefrois a droiture
i est alez, qui le gué sot. *V. P.*, 1106-7.

Le participe passé se trouve dans un rapport direct soit avec le sujet de *estre*, soit avec le régime de *avoir*. Nous allons voir en quoi consistaient les règles d'accord dans la vieille langue. Comme la question de l'accord en cas ne se pose pas au féminin, nous scinderons notre exposé en deux : nous commencerons par le participe féminin, puis nous passerons au cas plus complexe du participe masculin.

140. ***Féminin.*** — Le participe passé construit avec *estre* se comporte exactement comme dans la langue moderne :

Une espee.....
qui ert *pendue* a un espuer. *Ch.*, 896-7.

La pucele est hors *saillie*. *Ch.*, 901.

Les tables furent *ostees*. *Ch.*, 699.

141. Pour le participe passé construit avec *avoir*, les exemples suivants nous montrent que là encore nous sommes en pays de connaissance :

Je ferai de moi justise
por la trahison que j'ai *fete*. *Ch.*, 894-5.

O la duchoise s'en revont
aus caroles que *fetes* ont. *Ch.*, 721-2.

Seulement, grâce à la liberté de construction dont jouit le vieux français, ce n'est pas seulement le pronom relatif que nous pourrons avoir devant le verbe, mais toute espèce de complément :

Une espee du fuerre a *trete*. *Ch.*, 896.

Grant joie *menee* avoient. *Ch.*, 926.

Digitized by Google

D'autre part, même quand le complément est placé après le verbe, on fait l'accord par anticipation :

El chief li a *embatue*
l'espee. *Ch.*, 919-20.

Ce ne set ele par nului,
ce sai je bien, fors par celui
cui j'amoie et *trahie* m'a. *Ch.*, 737-9.

Proïe avez la duchesse. *Ch.*, 166.

Por ce, le jor de Pentecouste...
en a la duchoise *menees*
les dames en sa chambre o soi. *Ch.*, 698-701.

142. Ainsi, on serait tenté de dire que, soit qu'il s'agisse d'un sujet féminin avec *estre*, soit d'un régime féminin avec *avoir*, le participe passé s'accorde invariablement et prend la forme féminine. Mais il y aurait là une exagération. La vérité est que dans le cas du dernier groupe, quand le régime d'*avoir* suit le verbe, on trouve d'assez nombreux exemples de non-accord du participe :

Si li a *rendu* sa promesse. *Ch.*, 918.

J'ai *creü* vostre parole. *Ch.*, 582.

On en trouve même, quoique plus rarement, quand le régime précède le verbe :

Li chevaliers li a conté
la novele qu'il a *trové*
a son pere. *V. P.*, 359-61.

Or l'ai lonc tens en vain *servi*. *V. P.*, 861.

(Le chevalier parle de « sa damoiselle ».)

143. *Masculin.* — Le participe passé construit avec *estre* est un attribut et comme tel se met au cas-sujet ; il

Digitized by Google

prendra donc une *s* au singulier et n'aura pas d'*s* au pluriel, ce qui nous met bien loin de l'usage moderne :

Cil qui mout estoit *mariz*...	*Ch.*, 205.
Si ne puis estre *desvoiez*.	*Ch.*, 258.
Il sont *venu* au jardin.	*Ch.*, 378.
Il voient les deus amanz qui *mort* estoient.	*Ch.*, 931-2.

La règle est valable même si le participe construit avec *estre* est précédé d'un pronom réfléchi (voir § 14) :

Biax seignor, je me merveil molt coment je *me suis* einsi ici *trovez*. *Gr.*, 258, 14-5.

Parfois des fautes contre la déclinaison (comp. § 47) nous présentent la forme moderne :

Riens ne m'i vaut que j'en deïsse,
si n'est riens que je n'en feïsse
par si que j'en fusse *creü*,
car de ce n'i a riens eü. *Ch.*, 207-10.

144. Quand le sujet du verbe *estre* est *ce* ou *il* (= cela), exprimé ou sous-entendu, le participe passé est considéré comme étant au neutre et ne prend pas en général l'*s* du cas-sujet masculin :

Ha ! amis, dont est-ce *venu*?	*Ch.*, 755.
Or n'en parlez ja, fet li dus ; sachiez qu'il ert si bien *celé* qua ja par moi n'en ert *parlé*.	*Ch.*, 504-6.
Venu li est en son corage... qu'a l'ancïen parler ira.	*V. P.*, 235-7.

Ce neutre médiéval est, comme on voit, semblable à un masculin moderne. Notons que cette règle s'applique aussi aux adjectifs.

Digitized by Google

145. Le participe passé construit avec *avoir* est au fond un complément qui forme apposition au régime direct du verbe. Il prend donc la forme du cas-régime. Si le verbe n'a pas de complément direct ou si ce complément est au singulier, le participe est au cas-régime singulier, qui est déjà, comme nous le savons, la forme moderne :

Au duc qu'ele encontra a *dit*
ce qu'ele a *oï* et *veü*. *Ch.*, 904-5.

Si le complément direct est au pluriel, le participe s'accorde ou ne s'accorde pas avec ce complément. S'il s'accorde, il prend la forme du cas-régime pluriel, qui est celle du pluriel moderne, sinon il garde la forme du singulier. Il s'accorde en général quand le régime est placé avant le verbe :

Mais j'avoie soissante sols
hui main *pendus* a mon braier
ains Porre ne mes volt laier. *C.*, 386-8.

Tant ai je deniers *assamblés*. *Av.*, 106.

Mais il y a des exceptions : c'est surtout quand le régime direct se rapporte non à un substantif pluriel, mais à deux substantifs singuliers (comp. § 291).

Adés li sovient
de la grant joie et du solaz
qu'il a *eü* entre ses braz. *Ch.*, 284-6.

Il n'y a pas accord en général quand le régime est placé après le verbe :

Li losegnos et li chalendre
ont piech' a *commencié* lor chans. *C.*, 5-6.

Là aussi il y a des exceptions :

Traveilliez les ot et lassez
ce qu'il orent petit dormi. *V. P.*, 988-9.

Digitized by Google

Il est vrai qu'ici le régime, s'il est après le participe, est du moins avant l'auxiliaire.

146. En résumé, les règles d'accord du participe passé annoncent déjà, sur plus d'un point, l'usage moderne. S'il y a malgré tout des différences profondes, cela tient d'une part à l'existence de la déclinaison, d'autre part à la grande liberté de construction de la phrase médiévale : on attribue moins d'importance à la pré-position du régime quand elle peut être réalisée presque dans chaque phrase. Mais le contraste le plus marqué entre les deux syntaxes vient surtout de ce que l'ancien français n'apporte nulle rigueur à l'application des règles d'accord du participe. En lisant les textes, on constate sans doute, en matière de participes, des habitudes plus constantes que d'autres ; mais ce ne sont que des habitudes qu'au premier besoin on abandonnera pour d'autres, si la clarté, la commodité ou le rythme de la phrase doivent y gagner. C'est ce que montre bien cet exemple typique de Chrétien :

> Puis n'avroit garde de morir,
> ma dameisele, vostre amis,
> qui ceste *herbe* li avroit *mis*
> sor ses plaies e bien *liee*. *P.*, 6908-11.

On n'a aucune idée de la minutieuse et tyrannique réglementation d'aujourd'hui, qui du reste n'est pleinement acceptée que dans les livres.

Digitized by Google

LE PRONOM

147. Le pronom est au fond un véritable substantif. Pourtant il lui arrive, à l'occasion, de se transformer en adjectif ; et une partie importante de la syntaxe des pronoms consiste précisément à établir dans quel cas ils accompagnent et dans quel cas ils remplacent le substantif. Suivant leur sens, on les distingue en personnels, possessifs, démonstratifs, relatifs, interrogatifs et indéfinis. Tous se déclinent, mais, sauf dans le cas des indéfinis, leur déclinaison est assez différente de celle des substantifs. Nous ferons rentrer dans les pronoms les noms de nombre.

I. PRONOMS PERSONNELS

148. Suivant qu'ils se rapportent à celui qui parle, à celui à qui on parle ou à celui dont on parle les pronoms personnels sont de la première, de la deuxième ou de la troisième personne. Chaque personne a, au singulier et au pluriel, des formes qui lui sont propres. De plus la troisième personne, comme il est naturel, distingue entre les genres. Au singulier, chaque personne possède une forme pour le cas-sujet et plusieurs pour le cas-régime. Il en est de même pour le pluriel de la troisième personne. Mais la première et la deuxième personne du pluriel n'ont qu'une forme qui sert pour tous les cas. Les différentes formes du cas-régime, bien qu'elles aient le même sens, n'ont pas la même valeur, et on ne peut pas les employer indistinctement.

Digitized by Google

149. Voici un tableau qui rassemble toutes ces formes :

	SINGULIER			PLURIEL			
1re p.	*je*	*me*	*moi*	*nos*			
2me p.	*tu*	*te*	*toi*	*vos*			
3me p. m.	*il*	*li, le*	*lui*	*il*	*lor, les*		*eus*
f.	*ele*	*li, la*	*li*	*eles*			*eles*

Je, tu, il, ele, il, eles sont des sujets. Toutes les autres formes (abstraction faite d'un cas particulier que nous verrons plus loin, §§ 206-7) sont des régimes, sauf *nos* et *vos* qui sont à la fois sujet et régime.

Il faut ajouter les formes réfléchies *soi* et *se*.

150. Notons les formes picardes *mi, ti,* au lieu de *moi, toi,* à la 1re et à la 2e personne, et *le* au lieu de *la* (comp. § 65) à la 3e personne. Les œuvres des auteurs picards ont popularisé le pronom *mi,* même dans des régions de dialecte différent : on le trouve parfois à la rime dans des textes qui emploient normalement la forme *moi.*

151. Nous appellerons *me, te, li, le, la, lor, les, se* des formes faibles, *moi, toi, lui, li, eus, eles, soi* des formes pleines ou fortes : ces désignations ne sont pas très exactes, mais elles sont commodes. On remarquera qu'au féminin singulier de la troisième personne la forme pleine coïncide avec une des deux formes faibles.

Chacune de ces deux séries a sa fonction propre. Les formes faibles s'appuient sur un mot précédent ou un mot suivant avec lequel elles font corps, et en général elles précèdent immédiatement le verbe. Qu'elle précède ou exceptionnellement suive le verbe, une forme faible de pronom personnel ne peut être séparée de son verbe que par une autre forme faible de pronom personnel, ou par les adverbes *en, i,* qui ont même valeur (§ 437). Les formes pleines ont une accentuation indépendante, et, par consé-

Digitized by Google

quent, plus de souplesse et de mobilité : elles s'emploient tout particulièrement après les prépositions. Cette distinction a été conservée par la langue moderne, comme on va le voir plus nettement par les exemples qui suivent.

152. 1° *Exemples de « me, te ».*

Bien en couvenant li mis
que a cele eure *me* perdroit
que nostre amor descouvreroit. *Ch.*, 812-4.

Ne ma vie ne *me* plest point,
ainz pri Dieu que la mort *me* doinst. *Ch.*, 819-20.

Va t'ent, je *te* tieng a ami. *Av.*, 231.

On voit que, comme aujourd'hui encore, *me* et *te* représentent tantôt un régime direct, tantôt un régime indirect.

2° *Exemples de « moi, toi ».*

Ore de riens ne me dueil
quant j'ai o *moi* ce que je vueil. *Ch.*, 415-6.

Bien sai, quant ele le verra,
que il li souvendra de *moi*. *V. P.*, 872-3.

Je cuit plus sot de *ti* n' ia. *F.*, 341.

3° *Pluriel* : « *nos, vos* ».

C'est ici la même forme qui sert avant le verbe et après les prépositions, comme c'est encore le cas dans la langue moderne.

153. *Troisième personne.* — La troisième personne, qui distingue entre masculin et féminin, se sépare encore de la première et de la deuxième en ce qu'elle possède pour le cas-régime trois formes au lieu de deux. A *moi, toi* correspondent *lui* et *li* pour le singulier, *eus* et *eles* pour le pluriel. Mais à *me, te* correspondent deux formes : *li le* — *li*

Digitized by Google

la — lor les. On voit qu'ici le pluriel confond les genres et qu'au singulier ils ne sont séparés que dans un cas sur deux : *li* est en effet une forme commune au masculin et au féminin, elle représente un régime indirect ; *le, la* représentent un régime direct. Au pluriel, *lor* correspond à *li*, *les* à *le, la*. La troisième personne marque donc ici une nuance que laissent échapper la première et la deuxième personne. Notons qu'à la forme réfléchie *se* sert également pour le régime direct et pour le régime indirect.

154. Le français moderne a conservé la plupart de ces formes, mais il a transmis les fonctions du féminin fort *li* au cas-sujet *ele ;* d'autre part, la forme du régime indirect au singulier faible *li* a été remplacée par *lui* : on peut donc dire que *lui* et *elle* se sont partagé tout le domaine qu'occupait autrefois *li*. *Li* régime indirect faible s'est pourtant conservé dans la langue populaire : je *li* ai dit.

L'élimination de *li* a été précédée d'une période d'incertitude durant laquelle les formes *li* et *lui* ont souvent été prises l'une pour l'autre. Non seulement on trouve *lui* à la forme faible au lieu de *li* qu'on attendrait, mais la forme forte du masculin, *lui*, s'emploie souvent au lieu de *li* féminin accentué, et inversement on rencontre *li* féminin au lieu de *lui* masculin. Les manuscrits du XIII^e^ siècle sont pleins de ces confusions. Les éditeurs modernes les écartent parfois pour rétablir la forme correcte ; parfois, au contraire, ils préfèrent reproduire, même sur ce point, le texte des manuscrits. Nous avons donné plus loin des exemples de ces fluctuations.

L'ordre nouveau ne s'est établi que très tard, mais dès la fin du XIII^e^ siècle on voit apparaître quelques rares exemples de la forme *elle* au régime féminin :

Et vous ferés tant que la reÿne sera en la seignorie ; et quant elle requerra Sur, se l'on ne li rent, *a elle*, ou a son comandement,

Digitized by Google

ou a son servise... se Deu plaist, vous prendrés la ville de Sur mout bien et a grant hennor de vous. *Phil.*, II, CLXXI.

Ele avoit cen fait en venjance de ce qu'ele l'avoit delivré de mort et il l'en avoit rendu aspre gueredon comme *d'elle* laissier en une ille sauvage. *Tr.*, 18, 61-4.

155 Voici des exemples des différentes formes de la troisième personne en vieux français :

1° *Formes faibles.* — a) *li, lor, se.*

Li ancïens *li* sot bien dire :
« Bien soiez vous venuz, biaus sire ». *V. P.*, 521-2.

Prendre la vueil par mariage,...
je *li* serai de bone foi. *V. P.*, 558-64.

Par foi, dont ai jou malvais gage
de chou que jou *lor* ai creü. *C.*, 354-5.

L'eve du cuer li vient aus ieus
por l'angoisse qu'il *se* porchace. *Ch.*, 308-9.

b) *le, la, les, se.*

Un vallet... en la cort entre.
Quant il *le* vit, le cuer du ventre
li fremist de joie. *V. P.*, 771-3.

Il est seürs qu'il *la* perdra
s'ele s'en puet apercevoir. *Ch.*, 276-7.

Metés chi devens ches billons
et puis *les* amenés demain. *F.*, 370-1.

Cheoir *se* lest sor l'autre cors ;
tant a sainié que il est mors. *Ch.*, 899-900.

2° *Formes fortes : lui, li, eus, eles, soi.*

Bien connois a mon corage,
s'avant morust que tant l'amaisse
que *aprés lui* petit duraisse. *Ch.*, 802-4.

De celi qu'il ot amenee

Digitized by Google

ront molt grant joie demenee,
que tuit et totes la servirent
por *lui*, que por *li* rien n'an firent. *P.*, 8963-6.

Si se pensse, s'il la messert
et s'il par son mesfet la pert...
comment porra sanz *li* durer. *Ch.*, 287-90.

[Il] li conte...
... comment il fu el vergier
en l'anglet ou il n'ot qu'eus deus,
quant li chienés s'en vint a *eus*. *Ch.*, 649-54.

Il est chi pour *eles* remés. *C.*, 346.

A *soi* meïsme se plaint. *Ch.*, 480.

156. Jusqu'ici, tout en notant la disparition de certaines formes, nous devons constater qu'il y a concordance absolue entre la syntaxe moderne et la syntaxe médiévale. Mais c'est que nous avons volontairement simplifié notre énoncé et choisi nos exemples. Il est temps de noter les discordances.

Remarquons, en premier lieu, que dans la langue d'aujourd'hui le complément *indirect* ne s'exprime pas toujours, le cas échéant, par le pronom à forme faible placé avant le verbe, bien que ce soit là la construction de beaucoup la plus fréquente. Dans le cas d'un petit nombre de verbes, le pronom complément indirect ne peut se présenter que relié au verbe par une préposition, et par conséquent à la forme forte. Nous disons : il *me* l'écrit, mais : il pense *à moi*. Or, si ces deux catégories de verbes existent déjà en ancien français, la répartition des verbes en chacune de ces catégories ne correspond pas entièrement à la division actuelle.

Ainsi le verbe *parler* a la plupart du temps un complément indirect prépositionnel :

Par foi, fet il, onques puis que vos venistes devant moi ne senti

Digitized by Google

mal ne dolor, ne plus que se je onques n'eusse plaie ; ne encor tant come vos parlez *a moi* n'en sent je point. *Gr.*, 115, 3-6.

Or ne pot plus parler *a lui*,
eins se departent ambedui. *Pir.*, 402-3.

Inversement, quelques verbes de mouvement qui prennent la préposition aujourd'hui admettaient alors devant eux la forme faible du pronom au régime indirect :

Et quant il voit ce, si s'apareille de deffendre au mielz qu'il puet, et s'adrece vers celui qui premiers *li* venoit. *Gr.*, 87, 18-9.

« venait sur lui ». Comp. *Ibid.*, 42, 5 ; 43, 5.

Perchevaus pas ne s'en fali,
ains trait l'espee, si *lor* vient
que par vive force convient
tout le plus cointe traire en sus. *Gerb.*, 4596-9.

Si *t'*acorut lance levee et t'eust ocis. *Gr.*, 46, 3.

« il courut sur toi. » Comp. *Ibid.*, 47, 33.

Il faut, du reste, noter que cette construction se rencontre surtout quand il s'agit de marquer un mouvement violent et hostile. Dans les autres cas, on emploie de préférence le régime prépositionnel, comme en français moderne :

Lors vient *a li* la dame de laienz et le salue. *Gr.*, 172, 8.

Dans tout ce qui va suivre, il s'agira des verbes qui appartiennent à la première catégorie, c'est-à-dire de ceux dont le complément indirect s'exprime, le cas échéant, par la forme faible du pronom placée avant le verbe.

157. EMPLOIS PARTICULIERS DES FORMES FORTES. — *Pronoms en postposition.* — Sauf dans le cas où le pronom est régime d'une préposition, la langue moderne n'aime guère le déloger de sa place accoutumée, qui est immédiatement *avant le verbe*. Si pourtant il faut le faire et passer

Digitized by Google

ainsi à la forme forte, nous tenons, en général, à garder la forme faible où elle était, quitte à exprimer deux fois le pronom, avant et après le verbe : je *l'*ai vu, *lui ;* je *te* l'ai dit, *à toi ;* je *les* ai vus, son père et *lui*. Le vieux français a moins de scrupules à tirer le pronom-régime de sa place favorite. Plusieurs cas se présentent :

158. 1° Il s'agit de marquer une *forte opposition* entre deux pronoms personnels, régimes directs de verbes différents dans deux phrases symétriques ; le second régime passe après son verbe et prend la forme pleine.

Li chevaliers *le* feri
de sa lance e fist grant enui,
e li vaslez referi *lui*
d'un javelot *P.*, 1210-3.

« Et de son côté le valet *le* frappa, *lui*, d'un javelot. »

Il *m'*ama e ge haï *lui*. *P.*, 8899.

Le premier régime peut être un substantif :

Gisflés fiert si *le chevalier*
que son escu li fait perchier...
Li chevaliers seürement
feri *lui* si tres durement
con cil qui bien le sot requerre,
que son escu au brac li serre
et le bras al cors ensement. *G.*, 3419-29.

Dans les phrases de ce type, l'ellipse du second verbe est fréquente :

Ge te conuis mialz que tu *moi*. *P.*, 3558.

Si la salue et ele *lui*. *P.*, 1807.

Onques ne me vit ne ge *lui*. *P.*, 8982.

J'aim vostre niece de Vergi
et ele *moi*. *Ch.*, 342-3.

Digitized by Google

Quelques-unes de ces ellipses ne seraient pas impossibles en français moderne, mais on préférerait certainement dire : « il la salue et elle le salue ; j'aime votre nièce et elle m'aime [aussi] ».

159. Parfois, le rejet du second régime après le verbe amène par avance le rejet même du premier régime après son verbe : l'opposition semble y gagner en netteté :

Je say bien que Balian est tout vostre cuer, et tant con j'avray *luy*, j'avray *vous*. *Phil.*, II, XXXI.

160. 2° Le verbe a pour régime direct deux pronoms personnels ou un pronom personnel et un substantif. Ici encore, le pronom passera après le verbe, à la forme pleine :

Dius beneïe vous et *lui*. *F.*, 618.

« Dieu *vous* bénisse, vous et *lui*. »

Je connois *li* tant et ses mours. *C.*, 187.

« Je *la* connais si bien, elle et sa façon de faire », ou mieux « Je la connais si bien, et je connais si bien sa façon de faire. »

Je haz *li* et sa compaignie. *C. M.*, XI, 21.

« Je *les* déteste, elle et ceux dont elle fait sa compagnie. »

Dex beneïe
tote ansanble la conpaignie
des dameiseles e puis *toi* ! *P.*, 7345-7.

Le pronom est parfois maintenu à sa place, mais apparaît alors sous la forme pleine (comp. § 173) :

E *lui* e trestoz ses amis
porroit honir par sa demore
s'il ne pooit venir a ore
de la bataille qu'anprise a. *P.*, 5158-61.

Se deniers avoie,
moi et vous en aaisseroie. *Av.*, 108-9.

Digitized by Google

161. 3° On a recours au même procédé quand on veut accentuer fortement le pronom personnel :

Dex beneïe *toi*, biau frere. *P.*, 1340.

Et quant j'ai avant perdu *lui*,
ne puis, aprés itel anui,
vivre sanz lui por cui me dueil. *Ch.*, 815-7.

162. 4° Il peut arriver que, par suite de l'*ellipse* ou de l'*inversion* du sujet, la forme faible du pronom, qui vient normalement après un pronom personnel sujet, un démonstratif, un relatif, un interrogatif, un indéfini, un substantif sujet ou régime, ou un adverbe, doive se trouver en tête de la phrase, ou à une reprise importante de la phrase. Or, la langue a longtemps répugné à accepter cette conséquence. Pour éviter de faire tomber sur le pronom un accent trop marqué, on préférait le transposer après le verbe. Il peut s'agir ici de régimes indirects *me, te, se, nos, vos, li, lor*, tout aussi bien que de régimes directs *me, te, se, nos, vos, le, la, les*. Les pronoms de la troisième personne conservent la forme faible ; ceux de la première et de la deuxième personne du pluriel restent naturellement tels quels ; ceux de la première et de la deuxième personne du singulier, ainsi que le réfléchi, apparaissent soit à la forme forte, soit à la forme faible, et la règle est la suivante : si le pronom fait corps avec le verbe et porte l'accent du groupe ainsi constitué, il passe à la forme forte, sinon il reste à la forme faible. Dans le premier cas, le pronom n'est accompagné d'aucun autre pronom personnel, dans le second il est suivi d'un sujet pronominal qui porte l'accent du groupe formé par le verbe et les pronoms qui s'appuient sur lui :

a) *Ellipse.*

Se vostre anemi defors truis,
pesera *moi* se plus i siet. *P.*, 2076-7.

Digitized by Google

Mais, qant je regart ceste crouste,
merveille *moi* que nus en gouste. *C.*, 523-4, *var.*

Comp. « Sachiez que *mout me merveil.* » *Ch.*, 624.

Puis c'ai trové son samblant tricheor,
porchacerai *moi* d'amie. *C. M.*, XI, 17-8.

De la parole entent l'effroi,
trait *soi* plus pres de la paroi. *Pir.*, 360-1.

Taint sa color et si li mue,
porpense *soi* qu'ele li die. *Pir.*, 369-70.

Comp. « *Ains se pourpensent* d'autre chose. » *Pir.*, 609.

Qui boen escu, qui bone lance,
qui bon hiaume e boene espee ot,
presanta *li*, mes ne li plot
qu'il anportast rien de l'autrui. *P.*, 4762-5.

Voit les herbes et les flors
s'oit canter les oisellons,
menbre *li* de ses amors... *Auc.*, 39, 5-7.

Trueve la guimple en une sente,
defoule *la* et ensanglente. *Pir.*, 678-9.

Li dessevrers lor est maulz.
Plaist *lor* a faire mainte chose
dont on les menace et chose. *Pir.*, 60-2.

b) *Inversion.*

Si dist : Sire, ai *le* ge bien fait. *P.*, 1471.

Aimme *le* tant ou prise cil
qu'il li ait de son gré randue? *P.*, 1204-5.

Tot le païs ont a dolor torné
gentilz om, sire, se vos nel secorez.
— Ot *le* Guillelmes, s'est vers terre clinez.
Cour. L., 1401-3.

Et li preudons li dist : « Conois *la* tu? — Sire, fet il, nanil. » *Gr.*, 112, 17-8.

Nos qatre dex ont *les* il retenu? *Aspr.*, 8168.

Avoi ! pere, avés *les* vos obliees? *Auc.*, X, 45.

Digitized by Google

Molt est hardis qui me requiert
mon palefroi, ne rien que j'aie.
Envoierai *li* dont ge? Naie. *V. P.*, 854-6.

La pucele besse la teste
quant voit venir la fiere beste.
Fuit *li* li sans et la colour. *Pir.*, 664-6.

Plairoit *vos* oïr un son
d'Aucassin, un franc baron. *Auc.*, XXXIX, 16-7.

Tenez *moy* pour vostre annemy
Et a traicteür? *Gal.*, 1762-3.

A *toi* nus hon veé son gage
ou chacié vus de ma forest? *Bér.*, 1880-1.

Cuides *me* tu por si pou esmaier? *Cour. L.*, 2589.

Covient *me* il de riens de vos guaitier? *Cour. L.*, 2129.

Demanderoiz *me* vos plus rien? *P.*, 8788.

Avés le *me* vos tolue ne enblee? *Auc.*, VI, 9-10.

Amis, dist Karles, vels *te* tu si haster? *Aspr.*, 7040.

Parfois la forme faible est maintenue après le verbe si le pronom est lui-même immédiatement suivi, non plus d'un sujet pronominal, mais d'un court adverbe qui fait corps dans la prononciation avec le verbe et le pronom précédents et porte l'accent du groupe ainsi constitué :

Ha ! Diex, *faudra me ja* mes ceste dolor? *Gr.*, 58, 22-3.

163. On voit que l'usage de cette transposition s'est prolongé jusqu'en plein XIII^e^ siècle. Mais déjà apparaissent des habitudes nouvelles. Quand il y a *ellipse* du sujet en tête de la phrase ou à une reprise importante de la phrase, on aime à débuter par un court adverbe, *si* le plus souvent (comp. §§ 439-442), ce qui donne un point d'appui à la voix et permet de laisser le pronom à sa place devant le verbe. Les exemples abondent. En voici trois tirés d'*Aucassin et Nicolette* :

Quant Aucassins le perçut, *si s'*aresta tot a un fais. XXIV, 76.

Digitized by Google

Si fu ausi bele qu'ele avoit onques esté a nul jor ; *se se* vesti de rices dras de soie. L, 34-6.

Quant il virent Nicolete si bele, *se li* porterent molt grant honor. XXXVI, 3-4.

L'auteur de *Piramus et Tisbé* eût sans doute écrit : *Aresta soi, vesti soi, porterent li.*

164. Parfois, sans insérer au début aucun adverbe, on laisse le pronom à sa place, en le faisant toutefois passer à la forme pleine (comp. § 173). C'est la construction qui se présente dans le cas des impersonnels, quand ils ne sont pas précédés d'un *il* ou *ce* jouant le rôle de sujet (comp. § 176) :

Moi ne caut u nous aillons. *Auc.*, XXVII, 12.

Ne volroie je mie avoir
mis main dedesus jogleor.
Moi est vis, par le Salveor,
j'en seroie trop avilliez. *Gerb.*, 4442-5.

En dehors du cas des impersonnels, la construction est rare :

Tous jours a mon pooir vous serf,
moi prendés com le vostre sierf. *C.*, 13-4.

L'auteur a peut-être ici voulu éviter l'équivoque avec l'impératif *prendés moi.*

165. Quand il y a *inversion*, et particulièrement dans le cas de l'*interrogation*, on a moins de scrupules. On s'habitue de plus en plus à laisser en tête de la phrase le pronom à forme faible : c'est déjà la tournure moderne :

Me volés vous tuer? *F.*, 392.

Me volés mener pendre? *F.*, 1083.

Ba ! *me* connissiés vos? fait Aucassins. *Auc.*, XXIV, 34.

(Peut-être l'interjection a-t-elle facilité la construction.)

Anchois que je me muire chi,
li aurai jou crier merci. *C.*, 561-2.

Digitized by Google

Ha ! Diés, se mes peres savoit
que je vesquisse a si vil fuer,
li prendroit grant pitiés au cuer. *C.*, 554-6.

(Deux manuscrits sur quatre, au lieu de *li prendroit*, donnent *avroit il*.)

Ch'est trop boin a dire vo feme,
Rikier, *li* volés plus mander? *F.*, 286-7.

Le me creantez vos, fet ele, come loiax chevaliers? — Voire voir ! fet il. *Gr.*, 92, 2-3.

166. 5° Les constructions suivantes semblent offrir une disposition insolite :

Si s'an revient lance levee
au vaslet e demande *li* :
Amis, savriez vos ausi
la lance e l'escu demener. *P.*, 1430-3.

E se an tel point le trovoie
que son panser eüst guerpi
ciroie e prieroie *li*
qu'il venist a vos jusque ça. *P.*, 4328-31.

Cil qui ne set que fere puisse
ne an quel leu passage truisse
les salue e demande *lor* :
Anseigniez moi, fet il, seignor... *P.*, 2973-6.

Les nécessités de la rime, qui ont sans doute causé ce rejet de la forme faible après le verbe, ne suffisent pourtant pas à l'expliquer complètement. Si ce rejet est encore possible à l'époque de Chrétien, c'est qu'il a été à un moment la règle, et l'est encore vers le troisième quart du XII^e^ siècle, et sans doute plus tard, dans certaines régions. *Et* est une conjonction qui, comme telle, reste à l'origine ***sans influence sur la construction***. Elle est en dehors de la seconde coordonnée comme la première. C'est pourquoi la

Digitized by Google

langue a longtemps évité de la faire suivre d'une forme faible de pronom personnel, qui se serait trouvée ainsi en tête de la phrase (§ 162 et comp. § 176). Aussi Béroul, chez qui abondent les constructions archaïques, écarte volontiers cet arrangement. Comme il dit « Pesera *moi* se je l'oci » (1599), il écrit aussi :

> *Et* poise *moi* de la roïne
> qui je doins loge por cortine. 2179-80.

Il construit pareillement *ne* (= ni) qui n'est qu'un *et* négatif (§ 422) :

> Je ne pensai faire tel perte
> *ne* foïr *m'*en a tel poverte ! 239-40.

Mais de bonne heure *et* a subi l'influence de l'adverbe *si*, dont la signification était fort voisine. Déjà Béroul lui-même n'hésite pas à dire :

> Dinas encor le convoiout,
> sovent le besse *et li* proiot
> seürement revienge a lui. 2935-7.

Chrétien de Troyes connaît lui aussi cet usage (voir l'exemple de *Perceval* cité p. 125, l. 4), qui bientôt va devenir très général. La langue fera même un pas de plus et en viendra un jour à assimiler franchement *et* à un adverbe capable de déterminer l'inversion (§§ 420, 441, 452). Plusieurs autres conjonctions ont connu au moins les débuts d'une évolution analogue (§§ 476-477).

167. 6° Signalons qu'on trouve souvent, dans le cas du verbe *peser*, des constructions comme *ce poise moi* (ou *mi*) *V. P.*, 563, 838, *C.*, 406 ; *ce poise lui P.*, 24 ; *ce poise li V. P.*, 149.

Sire, fait li visquens, *ce poise moi* qu'il i và. *Auc.*, IV, 10 ; comp. VI, 45.

Digitized by Google

Nous ne savons sous quelle influence, probablement analogique, s'est formée cette locution qui présente un arrangement inattendu.

En dehors de cette formule, nous retrouvons la construction normale :

Si gist a pur l'estrain, si *m'*en poise assés plus que de mi. *Auc.*, XXIV, 57-8.

Jure Diu de maïsté
qu'il *li* poise plus assés
de Nicholete au vis cler
que de tot sen parenté. *Auc.*, XXV, 5-8.

168. 7° En dernier lieu, il faut mentionner le cas du *pronom personnel avec l'impératif*. Comme l'impératif n'a en général pas de sujet quand il est accompagné d'un pronom régime, ce pronom se trouverait ainsi commencer la phrase. Par suite d'une répugnance plusieurs fois signalée déjà, on évite de laisser ainsi la forme faible en vedette et *on fait passer le pronom après le verbe*. Il faut distinguer deux cas :

1° Le pronom est de la *première* ou de la *deuxième* personne : le pronom postposé prend la forme pleine :

Hé ! Diex, secorez *moi* ! *Gr.*, 243, 22-3.

Lessiez *moi* en vostre manoir. *V. P.*, 1197.
Va *moi*, s'aporte li, Lequet. *C.*, 416.
Ves *moi* chi. *C.*, 608.
Afuble *toi*. *C.*, 614.
Sié *ti*, ribaudiaus. *F.*, 589.
Fuions *nous* ent ains l'aube. *Phil.*, II, LXIX, 27.
Alez *vos* en *C.*, 396, *var.*

169. Pourtant on trouve parfois dans le même cas la forme faible, surtout, semble-t-il, dans les textes picards :

Leissiez *me* tost le palefroi :
je monterai bien par ma foi. *P.*, 6817-8.

Digitized by Google

Sire, atendé *me* en ceste plache. *Av.*, 145.

Dame, dist il, se vous ert bel,
por amour Dié, dites *me* voir,
le non ma mere weil savoir. *Gerb.*, 3174-6.

Ves *me* chi. *Av.*, 27 ; *F.*, 518.

Il est du reste à remarquer qu'en pareil cas *me* ou *te* se joignent dans la prononciation au verbe qui les précède, exactement comme *moi* et *toi*, et qu'ils portent, eux aussi, l'accent du groupe ainsi formé. Ce sont alors des formes semi-fortes. Elles retiennent toutefois, chez les poètes, la faculté de s'élider devant la voyelle de n'importe quel mot suivant (voir § 213).

170. 2° Le pronom est de la *troisième* personne. Si c'est un régime direct (*le*, *la*, *les*), le pronom postposé conserve la forme faible, ce qui nous écarte de la règle donnée aux §§ 158, 160-161, et nous rapproche de la règle formulée au § 162, dont nous n'avons ici qu'un cas particulier. Rappelons-nous que, d'après cette règle, quand le pronom postposé n'est suivi d'aucun autre pronom personnel, il fait corps avec le verbe et porte l'accent du groupe rythmique ainsi constitué : c'est alors une forme semi-forte (comp. § 198). On notera donc la similarité des constructions « prenés *le* » et « atendé *me* » (§ 169), dont la seconde semble modelée sur la première :

Lors s'escrierent tuit. L'un dist : « Prenez *le* ! » L'autre dist : « Muire adès ! » *Phil.*, II, L.

Et coment avez vos non? Dites *le* moi. *Gr.*, 117, 20-1.

Vés *le* chi. *F.*, 940.

Se chaiens a riens ki vous haite,
conmendé *le*, si sera faite. *C.*, 131-2.

Prenez *la*, qu'il la vos envoie. *M. H²*., 38.

Vés *les chi*. *F.*, 612.

Digitized by Google

Si le pronom est un régime indirect (*li*, *lor*), en règle générale la forme faible est également conservée :

Voire, di *li* hardiement
et si li porte che present. *F.*, 833-4.

Leket, trai *li* a plain toniel. *C.*, 146.

Et se cen ne puet estre, faites *lor* domage en ce que vos porés. *Tr.*, 59, 12.

Pourtant, ici et là, on trouve *lui*, au lieu de *li* qu'on attendrait :

Dites *lui* bien que vous avez
tel parole a mon pere prise
que ja ne sera a chief mise
se il ne s'en veut entremetre. *V. P.*, 416-9.

Crokesot, di *lui* k'il s'envoise. *F.*, 828.

C'est que *li*, forme faible du pronom régime indirect, a fini par disparaître de la langue, qui l'a remplacé par *lui* (§ 154). Nous avons dans les constructions que nous venons de citer quelques-uns des premiers exemples de cette substitution. Philippe de Novare n'écrit pas seulement : Mais requerons *luy*... et disons li... II, LII (remarquez l'inconséquence), mais : Ce *luy* eüst esté bon conseil. II, XX.

171. Tout cela s'applique aux phrases affirmatives. Si la phrase est négative, l'impératif est précédé de la particule *ne* et il redevient dès lors loisible d'intercaler la forme faible *entre la négation et le verbe* :

Biaus dous amis, car ne *me* chose. *Av.*, 39.

Ne *t'*en caut, Rainelet, biaus fius. *F.*, 273.

Hé ! pour Dieu, ne *nous* falés mie
que vous dou pain ne nous donnés. *Av.*, 65-6.

Sire, fet il, ne *vous* poist mie. *V. P.*, 1165.

Si ne *le* blasmés point. *F.*, 948.

Digitized by Google

172. Le français moderne traite encore le pronom complément de l'impératif comme le faisait la vieille langue : prévenez-*moi*, ne *me* prévenez pas ; dites-*le*, ne *le* dites pas. Mais il est un point où l'usage moderne se sépare nettement de l'usage ancien. Ce n'est pas seulement la particule *ne* qui permet à la vieille langue de laisser le pronom complément à sa place normale : tout régime, toute locution adverbiale, tout adverbe *placé en tête de la phrase* a le même privilège, et particulièrement les adverbes qu'on y rencontre le plus souvent : *car*, *or*, *puis*, *si* (= ainsi). Il y a là un moyen commode, et dont on use volontiers, pour faire rentrer dans la règle générale le cas de l'impératif affirmatif :

Et se ce fere ne volez,
comme parjurs *vous* en alez
hors de ma terre. *Ch.*, 265-7.

Par Deu *li* dites
que, se il muert, qu'il en soit quites.
Phil., II, LXXIII, 169-170.

Car *vous* seés donques. *C.*, 160.

Or *vous* souffrés. *Av.*, 195. (« Attendez. »)

Or *li* refaisons reube nueve. *C.*, 633.

Puis *li* deffublés le mantiel. *C.*, 272.

Si *me* donnés de l'argent. *Av.*, 201.

Si *le* bouté la fors au large. *C.*, 276.

Si toi, si *te* repose un peu. *C.*, 475.

Ha ! biaus dous fius, seés vous jus,
si *vous* metés a genoillons. *F.*, 402-3.

Il n'est même pas besoin d'un adverbe : la conjonction *et* suffit à maintenir le pronom avant le verbe. D'où une construction qui deviendra de plus en plus fréquente dans la langue : deux impératifs coordonnés dont le premier

Digitized by Google

transpose le pronom et le second le laisse à sa place normale :

Teisiez *vos* et fuiez de ci
e *me* lessiez an pes ester. *P.*, 3770-1.

Il est à noter au contraire que la conjonction *mais* ne prend pas cette valeur adverbiale (comp. § 452) :

Ne m'alés mie sermonant, *mais* tenés *moi* mes covens. *Auc.*, X, 42-3.

Ne me gabés mie ; *mais* metés *moi* a raençon. *Auc.*, X, 66-7.

Si ne tien plus compaignie a ton frere, *mes* achemine *toi* vers la mer. *Gr.*, 193, 18-9.

173. *Formes fortes avant le verbe.* — Dans tous les exemples que nous venons d'examiner, il y a au fond un phénomène identique : le pronom, au lieu d'être normalement placé avant le verbe est en postposition, ce qui entraîne le plus souvent un changement de la forme faible à la forme pleine. Il nous reste à noter des cas où le pronom complément, tout en étant à sa place normale, devant le verbe, apparaît à la forme pleine au lieu d'être à la forme faible ; nous avons déjà vu un cas de ce genre au § 160 et un autre au § 164 :

1° Les pronoms régimes directs *le* et *la* étant soumis tous deux à l'élision, il peut se trouver tel cas où la distinction des genres sera complètement effacée, au grand détriment de la clarté. La forme forte, qui ne s'élide pas, permettra d'éviter cet inconvénient :

Car ge l'amoie, maugré suen,
qu'a un suen ami la toli
qu'ele soloit mener o li :
si *l'*ocis et *li* an menai. *P.*, 8532-5.

Il nous faudrait dire : je *le* tuai, lui, et elle, je *l'*emmenai.

Digitized by Google

Le vieux français a certainement ici l'avantage de la netteté et de la brièveté.

174. 2° Il va de soi qu'on pourra ainsi, à l'occasion, remplacer la forme faible par le forme forte dans l'intérêt non plus de la clarté, mais de l'effet à produire. Le plus souvent il y aura encore une opposition entre deux pronoms ou un pronom et un substantif ; c'est un cas analogue à celui du § 158, mais la solution est différente :

Je ne sui pas de ces foletes
don cil chevalier se deportent,
qui desor lor chevax les portent
quant il vont an chevalerie :
mes *moi* n'an porteras tu mie *P.*, 6670-4.

Et la ou il voit Lancelot, si li adrece le glaive sanz lui mot dire et fiert le cheval si durement qu'il l'ocit, mes *lui* ne touche. *Gr.* 146, 7-9.

Et puis t'en vai vers le monton bellement, si en prinras *la toison* et *lui* laisseras, et t'en vien tout maintenant. *Tr.*, 20, 54-6.

Li fel Giu par lor anvie...
se firent maus et a nos biens
quant il an la croiz le leverent :
aus perdirent e *nos* salverent. *P.*, 6254-8.

« Ils *se* perdirent, eux, et *nous* sauvèrent, nous. » Bien que *nos* serve pour tous les cas, on sent pourtant très bien ici qu'en intention c'est une forme forte. Sur *aus* = soi, cf. § 186.

Puis qu'il est ainsi, fet Lancelot, que nus fors Jhesucrist ne me puet valoir ne aidier, *lui* pri je qu'il me vaille et ait. *Gr.*, 139, 2-3.

« C'est lui que je prie de venir à mon secours. »

Dans tous les exemples qui précèdent, sauf celui qui est emprunté au roman de *Troie*, on remarquera que le pronom personnel est placé soit en tête de la phrase, soit

Digitized by Google

après la conjonction *mais*. De toute façon, il devait donc apparaître ici à la forme forte (comp. §§ 164 et 176). Mais dans chacun de ces cas on sent très nettement en outre l'intention d'accentuer le pronom, et ce serait une erreur de classer sans plus ces exemples avec ceux du type « moi ne caut u nous aillons » ou « si con moi semble ».

175. Parfois, dans des cas analogues aux précédents, le pronom est mis en relief au moyen d'un adverbe : la forme forte est alors doublement requise :

> De contredit n'i avra point
> des que il avra atornee
> sa dameisele e sejornee
> e fet ce que li ert mestiers :
> *lui meïsmes* molt volantiers
> an manroit il por sejorner
> por deduire et por atorner
> ses bleceüres e ses plaies. *P.*, 3946-53.

« Il emmènera sa damoisele, suivant l'ordre de Perceval. Quant à Perceval lui-même, il l'emmènerait bien volontiers aussi... »

176. 3° On rencontre encore la forme pleine devant le verbe quand le pronom suit immédiatement une *conjonction*, le sujet du verbe n'étant pas exprimé. Il faut voir là une tendance parallèle à celle que nous avons constatée au § 162 : la conjonction fait l'effet de ne pas appartenir à la phrase et, dans ces conditions, on ne croit pas pouvoir laisser en tête une forme faible de pronom personnel. On remarquera qu'à l'ordinaire dans ce type de phrases le verbe est un impersonnel (comp. § 164). La locution « si con *moi* semble » est courante (*P.*, 1119 ; *V. P.*, 976) ; mais : ce *me* samble, *V. P.*, 1036 ; si con il *li* sanble, *P.*, 6739. De même : si ai tel duel que *moi* n'en chaut, *Bér.*, 409 ; se *toi* siet, *P.*, 3721 ; pensez... que *lui* ne poist s'ele est destruite? *Bér.*, 1115-7 ; tant con *lui* plot e bon *li* fu, *P.*, 772 ;

Digitized by Google

Dex se *lui* plest vos donra mielz, *P.*, 2028 ; quant *lui* plaira, *Gr.*, 167, 21.

Quand le verbe impersonnel dont le sujet n'est pas exprimé est précédé, non d'une conjonction, mais d'un *relatif* qui, en pareil cas, ne peut-être que *cui* ou *dont*, ce relatif est traité comme une conjonction, et le pronom régime qui suit apparaît à la forme forte. Le cas est particulièrement fréquent avec *dont* (comp. § 164) :

Je voi tel chose *dont moi* poise. *Bér.*, 4455.

Grant destresse est et vie male
d'amans *qui* [= cui] *eulx* convient guetier. *Gal.*, 1958-9.

Au contraire, le passage suivant de la *Chastelaine de Vergi* :

Mout estes faus
et trichierres et desloiaus
qui *moi* moustrez samblant d'amor. 577-9.

présente une exception à l'usage courant qui ne semble pouvoir s'expliquer que par une confusion : par l'intermédiaire de *que*, qui est à la fois conjonction et pronom, le relatif sujet aura été assimilé non pas à *il* ou à *elle*, comme on s'y attendrait, mais à une conjonction.

C'est une confusion du même ordre qui apparaît dans ces lignes du Roman de *Troie* : « Et quant vos avés pensée de nos qui somes tous desarmés, bien la deverés donques avoir de ceauz, quar *chascun soi* penera a son pooir de vos domagier » (86, 9-12). On dirait qu'il y a là une extension indue à toute la série des pronoms d'un usage primitivement limité, dans des cas très particuliers, à quelques-uns d'entre eux. Un emploi de ce genre, qui apparaît, on le notera, dans un texte tardif, semble témoigner d'un certain désarroi de la langue.

177. 4° Le premier cas est en somme assez rare, le second

Digitized by Google

n'est pas très fréquent et les exemples du troisième n'apparaissent guère que dans quelques formules courantes. Mais voici un dernier cas qui offre au contraire une des constructions favorites du vieux français, bien qu'elle repose sur un curieux illogisme. Quand un *infinitif régime d'une préposition* a lui-même un pronom complément, ce pronom se place d'ordinaire entre la préposition et le verbe, ce qui est encore le cas en français moderne : je suis allé pour *le* voir. Dans cette construction le pronom n'a aucune relation syntaxique avec la préposition et ne dépend d'elle à aucun degré. Mais il n'en vient pas moins immédiatement après elle, et c'en est assez pour que le vieux français, qui ne s'arrête pas à analyser les cas, mette le pronom à la forme forte, comme c'est la règle après les prépositions. Ainsi au lieu de *me, te, le, la, les*, on aura *moi, toi, lui, li, eus, eles*. Cette construction n'a pas passé au français moderne qui, dans tous les cas, a préféré la forme faible :

Or me covient par estovoir
engien querre *de moi garir*. *C.*, 402-3.

[Il] ne fina hui
de moi proier au lonc du jor. *Ch.*, 126-7.

Ja ne lerai por les cuivers...
que ne parfornisse mon poindre
por moi aloser et espoindre. *V. P.*, 23-8.

Je n'ai mie verge cuellie
por moi castoier et donter,
mais machue por effronter. *C.*, 524-6.

Il m'estuet d'amors fiajoler
et chapelet de flor porter
por moi deduire et deporter,
qu'adès ne doit on pas muser. *C. M.*, IV, 5-8.

Sire, a quoi seroi che faire?
— *Pour mi pourmener* sans meffaire
aval la cité de Tournay. *Av*, 28-30.

Digitized by Google

Ne fis ne poi ne grant mesfet
par qoi me deüssiez haïr
ne si vilainement trahir
comme a noz amors depecier
por autre amer et *moi* lessier. *Ch.*, 766-70.

A lui amer estoit si buen
qu'a mon cuer prenoie le suen. *Ch.*, 797-8.

Et li vieus qui la damoisele
devoit prendre fu plus dolenz ;
de li querre ne fu pas lenz. *V. P.*, 1280-2.

Je vos di veraiement que *d'aux ocirre* vos set Nostre Sires bon gré, car il n'estoient pas crestien. *Gr.*, 232, 3-4.

178. Dans tous ces exemples, le pronom est complément *direct* de l'infinitif. Plus rarement, on trouve des phrases où le pronom est régime *indirect* :

Se tu as nul autre ami,
n'amie nule anvoie m'i,
qui n'ait *de moi mal faire* anvie. *P.*, 2249-51.

De toi tort faire n'ai ge cure. *P.*, 7350.

Quant il a ce fet, si ne se refraint point de son mautalent, ainz prent son frere au hiaume et li deslace *por lui couper* le chief. *Gr.* 190, 25-7.

Perceval aperçoit bien que il n'a talent *de lui mal fere*. *Gr.*, 94, 31-2.

179. La règle s'applique aussi au cas du *réfléchi* :

Et il se lieve et cil de laienz aportent cierges et tortiz por ce qu'il i veist *a soi armer*. *Gr.*, 199, 13-4.

Mais il arrive souvent qu'au lieu de changer *se* en *soi* on emploie une des formes non réfléchies de la troisième personne. Ce fait est dû encore à l'influence de la préposition, et *cette tendance à éviter le réfléchi après la préposition* est devenue en français moderne une habitude constante.

Digitized by Google

Comp. : il *se* traîne par terre, et : il traîne une planche derrière ***lui***. Le pronom, penché sur la préposition et faisant figure de régime prépositionnel, laisse voir moins clairement le rapport du sujet au complément du verbe, et, ce rapport une fois obscurci, le réfléchi ne se justifie plus :

D'un arbre mout grant et mout large
s'estoit couvers com d'une targe
et mout entent *a lui celer*. *Ch.*, 389-91.

(= a soi celer, a se celer).

Molt bien aaisier
se sorent *d'aus entrebesier*. *V. P.*, 1229-30.

(= de soi entrebesier, de s'entrebesier).

Quant les tables furent ostees
en a la duchoise menees
les dames en sa chambre o soi
por eles parer en reqoi. *Ch.*, 699-702.

(= por soi parer, por se parer).

180. Ces tournures, assez fréquentes, amènent à voir dans ***lui***, ***li***, ***aus***, ***eles*** des formes fortes de *se* qui font concurrence à la forme normale ***soi***, même dans des cas où le pronom ne suit pas la préposition. Témoin ce vers de Chrétien cité au § 174 :

Aus perdirent et nos salverent.

« Ils se perdirent, eux. » De même :

Et qui le voir dire an voroit,
lui meïsmes gabe et deçoit
qui fet promesse et ne la solt,
car le cuer son ami se tolt. *P.*, 1007-10.

181. On aura remarqué (§ 178) qu'il se présente à la ***troisième personne*** une difficulté particulière. Si la forme faible ***li***, placée entre la préposition et le verbe, est rem-

Digitized by Google

placée, comme il le semble nécessaire, par les formes fortes *lui* pour le masculin et *li* pour le féminin, il n'y aura plus moyen de distinguer, avant le verbe, entre régime *direct* et régime *indirect*, puisque, placés entre la préposition et le verbe, *le* et *la* se changent également en *lui* et *li*. De même pour les formes du pluriel. Or, la langue tient à cette distinction, qu'elle a conservée jusqu'à nos jours. Pour ne pas la laisser perdre, on préfère souvent conserver la forme *faible*, mais en la rejetant *après le verbe*, où elle n'est plus soumise à l'influence de la préposition : comp. le cas de *i* et de *en*, § 437 :

Et si tost come il l'orent avisé et coneu, si li acorurent les braz tenduz *por fere li* feste et joie, car molt estoient lié de ce qu'*il* l'avoient trové. *Gr.*, 27, 4-6.

Certes, fet il, se je n'i aloie fors por lui veoir, si iré ge, car molt desir *a fere li* compaignie. *Gr.*, 81, 11-2.

Nostre Sires, qui nes avoit pas obliez, lor envoia devant aux le Saint Graal *por fere lor* compaignie. *Gr.*, 276, 27-9.

L'empereor Federic s'en ala outre mer et laissa en son leu gens *por* recevoir l'argent et *livrer lor* les chasteaus. *Phil.*, II, XLV.

182. Sur l'analogie de cette construction où le rejet est si naturel qu'il s'impose presque, on arrive à faire passer après le verbe même les formes de régime direct de la troisième personne, *le, la, les* :

Si monte li rois devant et li vaslez derriere, *por tenir le* par mi les flans : car il cuide bien qu'il chaïst autrement. *Gr.*, 30, 14-6.

Quant la juene dame vos out contee la raison que l'autre dame avoit *de guerroier la*, vos empreistes la bataille si come vos deustes. *Gr.*, 185, 13-5.

Je avoie apris *a veoir les* sovent et a avoir lor compaignie ; car je ne puis pas en moi veoir coment je m'en puisse soffrir. *Gr.*, 17, 10-2.

Et gens de religion et autres bones gens s'entremistrent *de concorder les*. *Phil.*, II, XXX.

Digitized by Google

Les exemples de cette tournure sont particulièrement fréquents dans les cas où le pronom se rapporte à un nom de chose :

Si li avint einsi par aventure que il vit s'espee gesir a terre que cil li avoient desçainte. Et il tent la main *pour prendre la*. *Gr.*, 110, 3-5.

Et puys qu'il ot comencié a escrire les letres, li prist il talant *de faire les* en rime. *Phil.*, II, LIV.

Comp. *Gr.*, 5, 32 ; 205, 8 ; 207, 8 et 9 ; *Tr.*, 92, 15 ; 133, 48.

Il y a là déjà un effet de cette répugnance que montre encore la langue moderne à faire rapporter à un nom de chose un *lui* ou un *elle*, un *eux* ou un *elles* placés après une préposition.

183. La même construction se retrouve également, ici ou là, avec le réfléchi, sauf qu'ici c'est la forme forte qu'on place après le verbe :

Di li que tot ait bien trové
a sauver soi du soirement. *Bér.*, 3340–1.

Li chevaliers remaint toz enferrez et se sent si mortelment navrez qu'il n'a pooir *de lever soi*. *Gr.*, 152, 22-4.

Et mesires Gauvains resgarde le preudome, si le voit viel et ancien, et tant li semble preudons que si li prent talent *de fere soi* confés a lui. *Gr.*, 54, 4-6.

Comp. *Ibid.*, 166, 20-2 : Puis se seigne et entre dedenz la chapele au preudome, et *se fet confés a lui* de toz les pechiez dont il se sent corpables vers son Creator.

184. La première et la deuxième personne du singulier ne présentent cette tournure qu'assez rarement :

Dame, fet il, tant m'avez dit que ja mes n'avrai talent *de combatre moi* a lui. *Gr.*, 79, 4-5.

L'auteur a probablement voulu rapprocher *moi* de *lui* pour opposer plus nettement les deux pronoms. A la pre-

Digitized by Google

mière et à la deuxième personne du pluriel, les exemples de ce genre sont plus fréquents. *Nos, vos* étant à la fois formes fortes et formes faibles et, par suite, de tonalité un peu neutre, il peut y avoir avantage à les faire apparaître à une place inaccoutumée pour en raviver la valeur. Il y a donc assez souvent une intention expresse dans l'emploi de ces formes après le groupe préposition-verbe :

Et sachiez que je ne desir rienz tant come *de vengier nos* de celle gent que si poi nos prisent. *Tr.*, 49, 5-6.

(« Nous tous, les Troyens. »)

Dame, fait il, a vostre plaisir soit *d'asseürer vous* de moi et je le vos fiancerai en tel maniere que a tort vos douterois de moi. *Tr.*, 20, 8-10.

(Opposition entre *vous* et *moi*.)

Dont n'i a il, font cil dou païs, fors dou prendre vos armes et *d'apareillier vos*. *Gr.*, 172, 16-7.

(Peut-être opposition entre *vos armes* et *vos*.)

Vos feïstes un ban crïer
a prendre nus et a vos rendre. *Bér.*, 2600-1.

(*A nus prendre et a vos rendre* établirait entre ces deux membres de phrase une symétrie trompeuse. Le sens est « [comme quoi on avait] à nous prendre et [à nous] remettre à vous »).

185. On notera que les formes faibles *le, la, les, li, lor* placées après le verbe (comp. § 192) constituent un groupe où l'accent tombe sur la dernière syllabe, c'est-à-dire sur le pronom. De ce fait, ces formes faibles en arriveront un jour à prendre une valeur assez rapprochée de celle des formes fortes. Il en résultera deux conséquences :

1° *Lor* (à la différence des autres formes faibles) en viendra dans certains textes à prendre identiquement la même valeur que *eus* ou *eles* et à les remplacer au besoin :

Et cele, qui d'Amors ardoit, s'en vient *vers lor* toute hontouse et mout afeitee de bien parler, et leur fait mout grant joie. *Tr.*, 14, 8-9.

Digitized by Google

186. 2° Fait plus important, les formes *le, la, les, lor* prendront un jour assez de consistance pour pouvoir être placées entre la préposition et le verbe. C'est le début d'un mouvement qui aboutira à faire pénétrer partout en cette position la forme faible. Les exemples de cet emploi sont rares au XIII^e^ siècle. En voici un de *Galeran* :

> Si l'enmaine, maugré Guynant
> et ceulx qui li viennent poignant
> *pour le rescourre.* 5995-7.

Comp. la forme normale :

> Mais cil s'escrie a grant alaine :
> Osteriche ! *Pour lui secourre*
> donc poez veoir vers li courre. 5834-6.

(Le ms. a *pour li secourre*. Voir l'Appendice.)

187. PRONOM PERSONNEL COMPLÉMENT D'UN INFINITIF LUI-MÊME RÉGIME D'UN AUTRE VERBE. — Quand un pronom personnel est complément direct ou indirect d'un *infinitif* qui est lui-même *régime d'un autre verbe*, l'usage constant en ancien français est de placer le pronom non pas devant l'infinitif, mais devant le verbe qui le régit :

Se je chaoie en pechié mortel, len *me* devroit plus blasmer que nul autre pecheor. *Gr.*, 145, 6-8.

> Par mi *m*'estuet aidier. *F.*, 27.

Demain *te* covendra combatre encontre le champion dou monde qui plus fet a redouter. *Gr.*, 97, 8-9.

> Se je des ore en avant
> *vous* i pooie fere prendre,
> sachiez, je *vous* feroie pendre. *Ch.*, 174-6.

Si tost come il aperçoit qu'il se torne vers lui en cuer ou en pensee ou en aucune bone oevre, il *le* vient tost visiter. *Gr.*, 123, 12-4.

> Je *la* voudrai marier bien. *V. P.*, 324.

Digitized by Google

Si *la* commandent atorner
aus damoiseles. *V. P.*, 172-3.

Bien *li* sariés sorre se dete. *C.*, 174.

Sovent requerre
li venoit on sa fille gente. *V. P.*, 88-9.

Mes cels qu'il trovera desgarniz et desnuez de veraie confession et de bones oevres ne voudra il pas recevoir, ainz *les* fera giter de la compaignie des autres. *Gr.*, 128, 11-4.

Je ne *lor* puis or plus mesfaire. *Phil.*, II, LXXIII, 143.

Si le pronom, au lieu d'être le régime de l'infinitif, en est le sujet logique, la construction reste la même :

Torment ne *le* lest penser. *Ch.*, 235.
Vanter *les* en oï. *F.*, 412.

188. Le pronom *réfléchi* ne se comporte pas autrement que les autres pronoms personnels :

Et avoit a senestre partie loign de lui un fust porri et vermeneus, si foible que a poines *se* pooit sostenir en estant. *Gr.*, 171, 17-9.

C'or euist un cambon salé...
sor un petit de raverdie
se fesist ja trop bon mucier. *C.*, 98-101.

Et maintenant descendi une nue devant lui, qui li toli la veue des elz et le pooir dou cors, en tel maniere qu'il ne vit goute ne ne *se* pot aidier se petit non. *Gr.*, 85, 15-8.

189. A l'*impératif*, le pronom passera, selon la règle générale (§ 168), après son verbe, c'est-à-dire après le verbe qui régit l'infinitif. Comme nous pouvons nous y attendre (§§ 168, 170), la première et la deuxième personne se mettront à la forme forte, la troisième personne retiendra la forme faible :

Laisiez *moi* faire auques mes sez. *Bér.*, 1942.

Digitized by Google

Lai *moi* leanz entrer. *V. P.*, 1139.

Perceval, vien *toi* reposer et seoir tant que la nuiz vieigne. *Gr.*, 113, 31-2.

Peres des ciax, vien *nos* visiter et rent a chascun selonc ce qu'il avra deservi. *Gr.*, 137, 1-3.

Faites *le* dont avant venir. *F.*, 519.

Alons *les* prendre. *Bér.*, 4065.

Vei la Guillelme, va *li* cheeir al pié. *Cour. L.*, 1726.

190. Dans les textes où on rencontre après l'impératif *me, te* au lieu de *moi, toi* (§ 169), on retrouve naturellement aussi les mêmes formes dans le cas de l'infinitif complément d'un autre verbe :

Lessiez *me* aler. *Gerb.*, 2893.

Veuillié *me* aidier. *Av.*, 21.

Fai *me* escouter. *M. H.*[1], 77.

Biaus niés, va *te* sir. *F.*, 363.

191. A la troisième personne du masculin singulier, *le* représente d'abord des personnes ou des choses : il correspond alors à *la*, qui joue le même rôle au féminin. Mais *le* peut être aussi un *neutre ;* dans ce cas, il ne se rapporte plus à un mot, mais à une phrase tout entière : « Il est parti ce matin. — Comment *le* savez-vous? » Cet emploi est déjà très courant au moyen âge. Mais que devenait ce *le* placé entre une préposition et un infinitif? Se changeait-il, ici aussi, en *lui*? Les exemples suivants montrent que la solution est tout autre :

Comment puet estre, por quel chose,
en la chaiere seoir n'ose?
Dist li rois : Perchevaus, biaus sire,
ne vous caille de l'oïr dire,
que ce ne seroit nus porfis. *Gerb.*, 1389-93.

Digitized by Google

Si vos pri que vos me dioiz en quoi je vos ai meffet ; et se je ai pooir de *l'*amender je *le* vos amenderai volentiers a vostre voloir. *Gr.*, 97, 22-4.

Ja rien ne savroiz comander
que je ne soie prest *del* fere. *P.*, 3909-10.

Et estoyent tel atorné qu'il estoit grant pitié *dou* veïr. *Phil.*, II, XXXVIII.

Comment interpréter ces phrases? Dirons-nous que, quand *le* complément de l'infinitif est employé au neutre, le pronom, au lieu de passer à la forme forte *lui*, reste tel quel, quitte à s'unir avec la préposition, dans les cas connus, pour donner les contractions *au*, *del*, *el*? Les deux premiers exemples nous inviteraient à tirer cette conclusion. A y regarder de près, toutefois, on s'aperçoit que dans tous les exemples de ce genre nous avons réellement affaire non au pronom personnel, mais à l'article défini, et que l'infinitif est ici pris substantivement.

192. En dehors du cas de l'impératif, les exceptions à la règle donnée au § 187 sont assez rares. Il est à noter pourtant que Béroul semble écarter souvent de dessein délibéré la construction courante. Au lieu de maintenir le pronom devant le verbe qui régit l'infinitif, il le fait passer après l'infinitif même : la première, la deuxième personne et le réfléchi se mettent à la forme forte, la troisième personne conserve la forme faible (comp. § 162) :

Et se mes oncles *veut soufrir*
moi a sa cort por lui servir,
gel servirai si con ge doi. 2311-13.

Por ce ne *vout* envers le roi
mesfaire soi par nul desroi. 819-20.

Il veut
repenre la tant bonement. 2660-1.

Dans ce dernier exemple, le pronom, quoique à la forme

Digitized by Google

faible, reçoit l'accent du groupe infinitif-pronom (comp. § 185). De là, dans d'autres cas de rejet du pronom après l'infinitif, un passage à la forme forte :

Li criz live par la cité
Qu'endui sont ensenble trové
Tristan et la roïne Iseut
et que li rois destruire *eus* veut. 827-30.

Il n'est pas impossible, du reste, que dans quelques-uns de ces cas au moins il ne faille voir des archaïsmes. Quand Béroul écrit

Rois, voudroies *le* faire issi. 1179.

il est certain qu'il veut éviter de placer en tête de la phrase interrogative une forme faible. De même dans les exemples suivants, il n'a pas voulu débuter par une forme faible à une reprise importante de la phrase (§ 162) :

Quar je porroie en tel leu estre,
O vos ou Governal mon mestre,
Se il criout, *feroit nos prendre*. 1601-3.

Cil qui desoz l'arbre s'estait
Vit le venir, hardi l'atent. 1700-1.

Sor lor eulz a toz conmandé
que cil qui ainz te porra prendre,
s'il ne te prent, *fera le pendre*. 1032-4.

Cette répugnance, nous le savons, est en voie de disparaître au XIII^e^ siècle (§ 165).

193. Parfois, on veut accentuer tout spécialement le pronom personnel : on le tirera donc de sa place ordinaire, où il ne saurait exprimer une intention particulière, et on le fera passer, en le mettant à la forme forte, entre le verbe et l'infinitif (comp. §§ 174 et 195).

L'empereor... comanda que tous les chevaliers chiprois fucent en

Digitized by Google

tele maniere asis que monseignor de Baruth et les autres que il *peüssent luy veïr* et oïr, quant il parlereit ; et devissa que les deus fis dou seignor de Baruth servicent devant *luy*, l'un de la coupe et l'autre de l'escuele, et le juene seignor de Cezaire et messire Anceau de Brie tranchereent devant *luy*. *Phil.*, II, XXIV.

Dites se vos alez querant
Que la roïne aut en Irlande...
N'*offri* Tristran *li* a *defendre*?
Ainz n'en osastes armes prendre. *Bér.*, 3060-4.

(Sur la place de la préposition *a* au v. 3063, voir § 199.)

Je na seront en cele terre
Que m'en tenist ne pais ne gerre,
des que j'orroie la novele
de la roïne Yseut la bele
que n'i *allons* a esperon
li deraisnier par grant raison. *Bér.*, 4241-6.

Je desir tant *li* embracier
et *li* veoir et *li* oïr. *C. M.*, VI, 41-2.

Dans ces quatre exemples, l'intention est visible. Elle l'est moins dans le cas suivant :

L'en dit tel chose qu'en compere,
dont mieulx *vauldroit soy astenir*. *Gal.*, 254-5.

194. Enfin, on rencontre des phrases où l'infinitif, placé assez loin du verbe qui le régit, est accompagné d'un pronon qui dépend immédiatement de lui. Le plus souvent en pareil cas il y a deux infinitifs qui sont régis par le même verbe, alors que, par suite d'un changement de construction ou de régime ou pour toute autre raison, on devrait en bonne logique répéter le verbe principal devant le second infinitif. Deux constructions sont possibles :

1° Le pronom est placé *après l'infinitif* : la première et la deuxième personne et le réfléchi apparaissent à la forme forte, la troisième à la forme faible (comp. § 162).

Digitized by Google

Dans cette tournure, le pronom n'exprime aucune intention particulière : on vise simplement à la clarté.

Tu n'en *doiz* pas *estre* esbahiz, fet li preudons, ne *merveillier t'en*. *Gr.*, 138, 10-1.

(Changement de construction, pronom nécessaire — tournure normale : « Ne ne t'en doiz tu merveillier. »)

Mes se vos del tout *vos* en *voliez oster* et crier merci et *repentir vos* de bon cuer, encore cuit je que Nostre Sires vos rapeleroit o ses serjanz. *Gr.*, 66, 25-8.

(Reprise du pronom justifiée par la présence d'un membre de phrase intermédiaire « et crier merci » sur lequel ne retombe pas le premier *vos* — tournure normale : « Et se vos vos voliez repentir. »)

Monseignor de Barut... dist qu'il *les amoit* meaus *encontrer* en la bataile et *trover les* devant luy que derieres, car tant com il le siveient, atendoit il adès que il le ferissent par les espaules. *Phil.*, II, LXXXVIII.

(Reprise du pronom pour la clarté — tournure normale : « Et les amoit meaus trover devant luy. »)

Ces trois choses le font remanoir a la rive et estre en proieres et en oroisons vers Nostre Seignor, que Il par sa pitié *le viegne conforter* et visiter, et *doner li* conseil par coi il ne puisse chaoir en temptacion d'anemi. *Gr.*, 146, 28-31.

195. 2° Le pronom est placé *avant* l'infinitif. Dans ce cas il y a presque toujours une opposition avec un régime précédent, et le pronom apparaît tout naturellement sous sa forme accentuée. Dans les rares cas où cette opposition manque, l'analogie entraîne quand même l'emploi de la forme forte.

Se je ne *l'en puis alegier*
et en ta cort *moi deraisnier*,
jugier me fai devant ton ost. *Bér.*, 2575-7.

(Opposition entre *l'* = *la* et *moi* — tournure normale : « Et ne me puis deraisnier. »)

Si *saroit* il *dou pain rouver*
et *moi mener* as grans osteus. *Av.*, 15-6.

Digitized by Google

(Reprise du pronom nécessaire — tournure normale : « Et me saroit mener. »)

Ci voi les homes de ta terre
et, oiant eus, te vuel requerre
que *me sueffres* a *esligier*
et en ta cort *moi deraisnier*. *Bér.*, 2853-6.

(Sur la place de la préposition *a* au v. 2855, voir § 199.)

Un grant tens après avint que le lion manda au serf et dist que, se Deu ly aidast, il *ly cuida faire joie* a l'entree de sa maison, et *luy acoler*, et si avint par meschance que ses ongles s'acrocherent en sa chiere. *Phil.*, II, CLII.

(Reprise du pronom presque nécessaire par suite du changement de fonction — tournure normale : « Et le cuida acoler. »)

Au lieu du premier infinitif, on trouve parfois un verbe à un mode personnel relié au verbe principal par une conjonction, ou même un substantif régime du verbe principal : l'infinitif qui vient ensuite constitue avec le pronom le second régime qui s'oppose au précédent.

Ge *sui* tot *prest* que *gage en donge*,
qui li voudroit blasme lever,
lié alegier contre mon per,
beau sire, a pié ou a cheval. *Bér.*, 2568-71.

(Changement de construction, pronom nécessaire — tournure normale : « Et je sui prest a lié [= li] alegier. »)

Se gel retien, par saint Richier,
n'i estovra Tristran venir.
Se gel pooie as poins tenir,
ge li *feroie* asez *ennui*
et *lui pendrē* an un haut pui. *Bér.*, 3466-70.

196. Les exceptions que nous venons d'examiner ne représentent qu'une minorité infime en comparaison des cas où la règle générale est appliquée. Bien plus, dans la mesure où ces exceptions apparaissent, elles témoignent

Digitized by Google

encore en faveur de la règle, car, que le pronom soit placé avant ou après l'infinitif, en tout cas *il n'apparaît pas à la forme faible devant l'infinitif* : et c'est là où aboutit en dernière analyse l'application de la règle (comp. § 177 et suiv.). Dans les deux ou trois exemples du type « voudroies le faire? » (§ 192), le pronom se rattache étroitement au verbe précédent : il n'est en réalité pas devant l'infinitif. Ce qui le prouve, c'est que, si on exprime le sujet, la phrase deviendra « voudroies le *tu* faire? » Dans le cas de « vit le venir », « fera le pendre », il est difficile de fournir une démonstration aussi péremptoire, mais au fond la construction est la même. On la retrouve toute pareille dans le cas de l'impératif affirmatif « faites le venir » (§ 189).

Des exceptions qui annonceraient l'usage moderne, c'est-à-dire feraient apparaître la forme faible du pronom devant l'infinitif et en relation directe avec cet infinitif, il est extrêmement rare d'en trouver au XIII^e^ siècle. En voici deux exemples :

Il vit une hache pendre
a un croc, s'est alez *le* prendre. *Gerb.*, 699-700.

Tout avant, por la grant lëauté que il savoit en eaus, osa il bien entrer en champ et *se* y combatre. *Phil.*. II, XI.

Ces quelques passages, ainsi que celui de *Galeran* que nous avons cité au § 186, ne doivent pas nous faire oublier qu'une des conséquences les plus assurées et les plus curieuses des règles formulées aux §§ 117-9, 187 et suiv. est la suivante : pendant toute la période de l'ancien français, on ne trouve devant l'infinitif ni les formes *me, te, se, li* (faible), *lor*, ni, sauf quelques exceptions apparentes qui ont été expliquées, les formes *le, la, les*. Il n'y a qu'une

Digitized by Google

exception réelle, c'est celle de l'infinitif employé au sens de l'impératif (§ 315).

197. Les verbes que l'on rencontre le plus souvent en liaison directe avec l'infinitif sont : *aler, cuidier, devoir, estovoir, faire, laissier, oïr, pooir, querir, savoir, souloir, venir, voir, vouloir.* Avec la plupart de ces verbes, on sait que la langue place maintenant le pronom devant l'infinitif.

La construction du moyen âge a survécu dans le cas des verbes *écouter, entendre, faire, laisser, mener, regarder, sentir, voir,* où elle est obligatoire : il faut *le* laisser partir, nous *la* voyions arriver. On trouve les deux constructions avec *envoyer* : nous *l'*enverrons chercher, nous enverrons *le* chercher. Partout ailleurs la construction ancienne a disparu de la langue ordinaire. On en trouve ici ou là dans la littérature des restes qui sont des archaïsmes inconscients ou des affectations : nous ne *le* voudrions pas désobliger. La langue populaire semble en avoir conservé quelques traces aussi : je *te* vas allonger les oreilles.

198. On notera que, dans le cas des verbes qui ont conservé la construction ancienne, l'*impératif* se forme également à la manière d'autrefois : fais-*moi* donner ce livre, laisse-*toi* convaincre. Dans les autres verbes, la forme faible s'est naturellement introduite à l'impératif comme aux autres modes : viens *me* dire ce qu'il en est, cours *te* préparer. Cette distinction, on le voit, est d'un tout autre ordre que celle qui s'observe en ancien français entre « lai *moi* leanz entrer » et « lessiez *me* aler » (§§ 189-190). Quand le pronom est de la troisième personne, la langue moderne, comme déjà la langue ancienne (§ 189), emploie uniformément la forme faible : fais-*le* venir, viens *le* voir. Toutefois, une différence subsiste entre les verbes du type *faire* et les autres : tandis que *le* est atone dans « viens le voir »,

Digitized by Google

il est tonique dans « fais-le venir » et porte l'accent du groupe formé par le verbe et le pronom. De même, devant une voyelle, *le* ou *la* ne s'élident pas dans le cas des verbes du type *faire*, ils s'élident dans le cas des autres verbes : faites-*la* attendre, cours *l'*inviter ; en pareilles circonstances, la consonne finale de *les* ne se lie pas ou se lie avec le mot suivant : faites-*les* attendre (faites lé attendre), cours *les* arrêter (cours lézarrêter). Pour le régime indirect, on emploie dans tous les cas *lui*, forme masculine et féminine remplaçant l'ancien *li* faible, et *leur* : fais-*lui* savoir, fais-*leur* savoir ce qui est arrivé, viens *lui* parler, viens *leur* parler. Ici aussi une légère différence d'accentuation ou de rythme sépare les verbes des deux groupes : fais-lui | savoir, viens | lui parler.

199. L'ancien français ne limitait pas la construction que nous venons d'examiner aux cas où l'infinitif dépend immédiatement du verbe : il l'appliquait même quand le verbe et l'infinitif étaient reliés par une *préposition*. Et ici nous sommes loin de l'usage moderne :

Doivent eles par chi venir?
— Oïl, et mengier a loisir,
ensi c'on *m'*a fait *a* entendre. *F.*, 599-601.

Si *le* m'anseigna *a* savoir. *P.*, 1521.

S'anconterra aucun vasal
qui por son cheval gaaignier
nel dotera *a* maaignier. *P.*, 1272-4 (= ne *le*).

Li gaite... oï qu'il aloient de Nicolete parlant et qu'il *le* manecoient *a* ocirre. *Auc.*, XIV, 26-8.

E fet sanblant que pas ne l'ot
e il *li* recomance *a* dire. *P.*, 4208-9.

Si com il entroit el moustier,
li coumence en haut *a* huchier,
que tuit l'oïrent. *M. H.*[3], 69-71.

Digitized by Google

La paine que pour li trai
ne sai conment li dirai.
De ce sui en grant esmai
oncore *a* dire *li* ai. *C. M. N.*, 17-20.

Mais ele ne *lor* sot *a* dire qui ele estoit. *Auc.*, XXXVI, 6-7.

Lors met la main a l'espee et s'apareille *de* deffendre. *Gr.*, 253, 18-9.

Si s'an comance *a* aler. *P.*, 8619.

Enfin voici des cas où, dans la même construction, l'infinitif est séparé du verbe qui le régit par un interrogatif :

Douce amie o le vis cler,
or ne *vous* ai *a* quester. *Auc.*, XXV, 10-1.

Je ne l'ai *de quoi* saure. *Auc.*, XXIV, 54.

Je n'ai pas de quoi le payer. »

200. Dans tous les exemples que nous avons cités aux §§ 187 et 199, le pronom *li* représente, comme il est naturel, un régime indirect. On sait pourtant qu'aujourd'hui dans le cas d'au moins cinq des neuf infinitifs énumérés au § 197 (*entendre, envoyer, faire, laisser, voir*) un *lui* qui précède le verbe peut très bien, malgré les apparences, faire fonction de sujet de cet infinitif et de régime direct de l'autre verbe (au lieu de *le* qu'on attendrait et qui en effet apparaît souvent à cet endroit et dans ce rôle) : je *lui* ai entendu faire son discours, je *lui* laisse écrire cette lettre. Or, cette construction est déjà connue à l'ancien français :

Vuidier *li* fet isnelement
le grant palais et la meson. *M. H.*[1], 46-7.

Lessiez *li* desrenier son dire. *M. H.*[1], 146.

Mais il est à noter que l'usage moderne n'admet cet emploi de *lui* que si l'infinitif a un complément, exprimé ou

Digitized by Google

sous-entendu. On dira donc : je *l'*ai entendu parler, je *le* laisse écrire. La vieille langue ne fait pas de restriction de ce genre :

Lessiez *li*, s'il vous plest, entrer. *M. H.*[1], 150.

« A ! sire, secorons messire Balyan, car nous veons que l'on l'ocit la sus ! » Et il lor dist : « Laissés *ly* faire. Nostre Sires ly aidera, se il li plaist. » *Phil.*, II, CXXIX.

201. ORDRE DES PRONOMS PERSONNELS. — Il arrive fréquemment que le verbe soit précédé de deux pronoms appartenant à des personnes différentes, ou de deux pronoms de la troisième personne dont l'un est régime direct et l'autre régime indirect. Dans quel ordre ces pronoms se succèdent-ils?

Troisième personne. — Si les deux pronoms appartiennent à la troisième personne, *le régime direct précède le régime indirect :*

Il la vangera
se Damedex *le li* consant. *P.*, 2824-5.

Li pons de l'espee fu d'or...
la li a li sires bailliee. *P.*, 3124-8.

Celui qui ses armes gardoit
quenut e si li comanda
s'espee et cil *la li* garda. *P.*, 3144-6.

Armes vont prendre cascuns d'els qui les a
et qui nes ot si *les se* porcacha. *Aspr.*, 7678-9.

202. C'est encore là l'ordre que suit le français moderne. Mais il convient d'ajouter que dans la vieille langue, si l'un des pronoms n'est pas un réfléchi, il est assez exceptionnel de les exprimer ainsi tous deux ; le plus souvent on supprime le premier, le régime direct, qui demeure sous-entendu :

Mais certes ja ne m'avenra

Digitized by Google

que le sien en jour de ma vie
en porte que je ne *li* die. *Av.*, 241-3. (= *le* li.)

Un riche palefroi avez...
mesire vous proie et semont
que vous par amors *li* prestez,
si que anuit *li* trametez. *V. P.*, 778-82. (= *le* li.)

Prenez
mon avoir, que vos la veez,
en cele male qui la pent...
Se ge muir portés la lou roi,
si dites que ge *li* envoi. *M. H.*², 15-20. (= *la* li.)

Ses armes vermoilles sont,
e si *li* donastes, ce dist. *P.*, 2810-11. (= *les* li.)

Les Longuebars... alerent droit a Barut de nuit, et pristrent la ville sur saut. L'evesque *lor* rendy, come prestre paourous. *Phil.*, II, LXXX. (= *la lor*.)

Dans *Perceval* il n'y a, sauf erreur, que les trois passages ci-dessus rapportés où les deux pronoms soient exprimés. Nous n'en avons pas trouvé un seul exemple dans nos textes du XIII^e siècle. Aucun exemple non plus dans *Aucassin et Nicolette* ou Philippe de Novare. En revanche, il y en a trois exemples dans le *Tristan* de Béroul (*la li* 2656, *le lor* 3646, *donez la li* 3960) et au moins quatre dans *Aspremont* (*la li* 7625, 11271, *le lor* 7244, 9905 et peut-être 8873). Ce sont là deux textes écrits dans une langue plutôt populaire. Il semble qu'il ait été élégant d'éviter cette juxtaposition du pronom régime direct et des formes *li* ou *lor*.

L'ellipse de *le*, *la*, *les* devant *lui* ou *leur* a disparu de la langue littéraire, mais elle est encore courante dans le langage familier : « Tu *lui* diras s'il te le demande », « Je *lui* donnerai s'il le réclame. »

203. *Première ou deuxième personne avec la troisième.* — Si des deux pronoms l'un est de la troisième personne,

Digitized by Google

l'autre de la première ou de la deuxième, c'est, contrairement à l'usage moderne, *celui de la troisième personne qui vient en tête* :

Onques mes ne *le m'*osa dire.	*Ch.*, 131.
Del tout *le me* claime quite.	*C.*, 60.
Or *le m'*estuet aprendre.	*C.*, 432.
Tels *le me* requist avant ier.	*V. P.*, 329.
Je *le te* comande.	*Av.*, 227.
Demander *la vous* osai.	*V. P.*, 301.
S'a mal fet qui *le vous* a dit.	*Ch.*, 195.

La contraction *mes* dans le v. 388 de *Courtois d'Arras* : « ains Porre ne *mes* volt laier » renvoie non à *me les*, mais à *les me* par l'intermédiaire de *le mes*. C'est un trait propre au dialecte picard.

204. On peut résumer les deux règles qui précèdent en disant que l'ancien français place toujours en tête le régime direct. Le français moderne, moins conséquent, dit : je *le lui* donnerai, mais : je *vous le* donnerai. Toutefois on a conservé l'ordre ancien après l'impératif, au moins avec le pronom masculin de la première personne du singulier : donnez-*le moi*. La langue populaire, plus logique, dit : donne *moi le*, comme : il *me le* donne. Ailleurs qu'au masculin de la première personne du singulier, l'usage est assez hésitant ; on entend : donnez-*la moi*, et donnez-*moi la* donc ; tenez-*vous le* pour dit est la forme courante.

205. PRONOMS RÉGIMES EMPLOYÉS COMME SUJETS. — A la différence des pronoms régimes, les pronoms sujets, comme on l'a vu, n'ont qu'une série de formes, mais il est à remarquer que chacune de ces formes est accentuée (comp. § 483). Elles peuvent donc, en principe, occuper dans la phrase telle position qu'on voudra leur donner.

Digitized by Google

En particulier, il n'y a aucune difficulté à les éloigner du verbe :

Certes, fet Galaad, se *je* compaignie *vousisse* avoir, je ne te refusasse mie. *Gr.*, 35, 19-20.

Il me semble que ce seroit domages trop granz, se *il* por ceste aventure *moroit*. *Gr.*, 30, 24-6.

On notera pourtant que le pronom ne peut ainsi se séparer de son verbe qu'à condition d'être placé avant ce verbe. S'il est placé après, il doit au contraire suivre immédiatement le verbe ; bien mieux, il fait corps avec lui et porte l'accent du groupe ainsi formé :

Or pensons de lui honorer et servir tant come il sera avec nos ; car çaienz ne *demorra il* pas longuement, ce sai je bien. *Gr.*, 11, 2-4.

Mais si le pronom placé après le verbe peut être considéré comme sujet d'un verbe sous-entendu, on peut ici aussi l'éloigner autant qu'on voudra du verbe exprimé :

Demain, se Dex ne le fet,
li sera cist chastiax randuz,
que ne puet estre desfanduz,
e *je* avoec come cheitive. *P.*, 1998-2001.

Nos en avromes le gaaing,
e *il* la porte et le maaing. *P.* 4909-10.

De ces trois emplois, qui sont fréquents, le premier a complètement disparu (comp. §§ 462-4 et 481-3), le second se rencontre encore dans l'interrogation (§§ 336 et 338) et dans quelques cas traditionnels d'inversion (§ 460), le troisième, qui, après le verbe et à quelque distance du verbe, fait apparaître un *je* ou un *il* indépendant, est tout à fait contraire à l'esprit de la langue d'aujourd'hui.

206. Pourtant, dès le moyen âge, on voit poindre ici et là des traces de l'usage moderne qui en pareil cas remplace

Digitized by Google

la forme du sujet par celle du complément : « Ce château lui sera remis, et *moi* avec. » « Nous en aurons le gain, et *lui* la perte. »

Peut-être ce changement a-t-il eu lieu tout d'abord dans certains cas où il pouvait y avoir matière à doute. *Nus ne m'ot fors que* tu *seulment*, lit-on dans le *Garçon et l'Aveugle* (v. 143), et c'est bien là la construction normale qui voit dans *fors que* une conjonction (nul ne m'entend, excepté que tu [m'entends]) ; pourtant il n'est pas absurde d'y voir au contraire une préposition : le pronom devra se mettre alors au cas-régime :

> Le sentier...
> que nus el monde ne savoit
> fors que *lui* et son palefroi. *V. P.*, 189-91.

Mais on conçoit que ces hésitations aient pu conduire à admettre, en certains cas, comme une équivalence du cas-régime et du cas-sujet. De même, dans une phrase comme *Monta ses oncles* lui *septime* (*V. P.*, 507), si l'expression *lui septime* fait sûrement fonction de complément circonstanciel, d'où l'emploi de la forme du régime, on a pu se demander un jour ou l'autre si *lui* n'était pas une apposition à *oncles*.

Enfin, il y a des cas où, d'une part, à cause des confusions de prononciation qui s'étaient sans doute produites d'assez bonne heure dans la flexion du verbe (par exemple, *seroient* confondu avec *seroit*), et, d'autre part, par suite de l'identité des formes du singulier et du pluriel au cas-sujet du pronom masculin (*il*), on risquait de tomber dans une obscurité d'où la langue ne pouvait sortir qu'en ayant recours à une forme distincte pour le pluriel. Voici un exemple d'un de ces cas :

> Moult en orent grant joie, et distrent a Phelippe de Nevaire qu'il

Digitized by Google

voloyent que *il* fust le couteau, et *eaus* seroyent la piece de char, et poroyt tailer et partir a son gré. *Phil.*, II, CLXXIII.

207. En tout cas, on trouve, dès le XII^e^ siècle, des phrases où le pronom personnel, tout en étant incontestablement un *sujet*, ou du moins une *apposition au sujet* sous-entendu, apparaît sous la forme *du cas-régime* :

Alons an *moi* e vos ansanble. *P.*, 3593.

Nous beverons tous trois ensanble
moi et Mancevaire et Porrain. *C.*, 198-9.

Dans ces deux exemples, on le voit, le pronom est placé après le verbe et accompagné d'un substantif ou d'un pronom à forme unique avec lequel il fait corps. Mais voici un cas où ne se présente aucune de ces circonstances atténuantes :

Bien se doit la blonde gaitier,
k'adès vuelent d'anui servir,
ne *moi* ne *li* nen ont mestier
por nostre joie departir. *C. M.*, VI, 29-32.

On notera toutefois que le verbe est à la troisième personne, comme si la liaison avec le sujet n'était plus aussi immédiate et que, sous cette forme insolite du cas-régime, les pronoms apparussent comme de véritables substantifs. Nous dirions aujourd'hui : ni moi ni elle *nous* n'en *avons* besoin.

Il n'y a plus aucune réserve à faire dans le cas des exemples suivants :

Le Graal cha oltre aportames,
quant *moi et li* la mer *passames*. *Gerb.*, 3185-6.

Menti a vers moi et mespris,
de che qu'il a autrui apris
le lai que *moi et lui feïsmes*. *Gerb.*, 4083-5.

Digitized by Google

Dans les exemples qui précèdent, le pronom *moi* employé comme sujet apparaît toujours en liaison avec un substantif ou un autre pronom. Ce n'est pas un hasard, et *toi* se comporte de même. Il y a là une particularité curieuse qui s'est maintenue jusqu'à nos jours. On peut dire : *moi, j'y étais* et *j'y étais, moi,* mais non pas *moi y étais.* Même dans le cas d'un double pronom, bien que la tournure du moyen âge reste possible *lui et moi irons, lui et toi irez, vous et moi sommes là,* on préfère insérer entre les pronoms à forme forte et le verbe un pronom à forme faible qui les résume : *lui et moi* nous *irons, lui et toi* vous *irez, vous et moi* nous *sommes là.*

Au contraire, *lui, li, eus* peuvent dès le moyen âge apparaître comme sujet unique et direct du verbe. Dans Philippe de Novare on trouve non seulement : Il estoient herbergié hors de la ville as tentes, *luy et ses amys,* II, XXXII, mais aussi : Et lor fist jurer que il ne soufriroient que le seignor de Baruth et les suens entrassent en Chipre... Et *eaus* l'otroyerent volentiers a l'empereor, II, XLV. Cet usage est du reste rare au XII^e^ siècle et dans la première moitié du XIII^e^. Il est aujourd'hui très courant, mais sa popularité semble de date relativement récente.

On remarquera enfin que, dans les exemples précédents, le pronom de la première personne vient, contrairement à l'usage de la politesse moderne, avant le pronom ou le substantif qui l'accompagne. On préférerait dire aujourd'hui : vous et moi, elle et moi, etc.

208. L'ÉLISION. — Certaines formes du pronom personnel terminées par une voyelle se réduisent, ou peuvent se réduire, à leur consonne initiale, quand elles se trouvent placées devant un mot commençant par une voyelle. C'est ce qu'on appelle l'*élision* (comp. § 61). L'élision existe

Digitized by Google

encore dans la langue moderne, mais le domaine dans lequel elle se produit s'est restreint depuis le moyen âge.

Les formes de l'ancien français qui sont sujettes à l'élision sont *je, me, te, se, — moi, toi, soi, — le, la, li.*

209. *Je, me, te, se* s'élident dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui. Toutefois, en vers, l'élision de *je* n'est pas obligatoire :

Mieus m'as gabé que nus lechierre.
Or te doins *ge a* bele chiere
La male Honte a ta partie. *M. H.*², 145-7.

Quar molt en fusse baus et cointes
Se *je a* li parlé eüsse. *V. P.*, 290-1.

En pareil cas, certains textes emploient régulièremen une forme plus pleine, *gié* ou *jou* :

Moines, paiés ; cha, men argent
ke vous me devés. Est che plais?
— Dont devieigne *jou aussi* fais
Ke fu li hors dou sens annuit. *F.*, 987-90.

Jou est aussi la forme que ces textes emploient d'ordinaire quand le pronom est sujet d'un verbe sous-entendu ou quand, placé après le verbe, il porte l'accent du groupe verbe-pronom, ou enfin quand il doit être mis en relief pour une raison ou pour une autre :

Tant est a mi plus grans li deus,
quant vous les avés et *jou* nient. *F.*, 638-9.

Ahors ! Le fu ! Le fu ! Le fu !
Aussi bien cante *jou* k'il font. *F.*, 1029-30.

210. Il semble, au premier abord, qu'on puisse ici ou là relever des cas d'élision de la forme *tu*. Ainsi, par exemple, dans les vers suivants :

Par foi, Hanet, Dieus t'a aidié

Digitized by Google

et t'a a bon port arivé :
se sens veus faire, *t'*as trouvé
qui te soustenra le menton. *Av.*, 177-80.

En réalité, ce n'est pas l'*u* de *tu* qui s'élide, mais l'*e* d'une forme parallèle *te* qui, sur l'analogie de *je*, a fait parfois fonction de sujet :

Jehannet, tes cors ait dehait
se *te* ne l'aras volentiers. *Av.*, 41-2.

Il est visible qu'il y a là un emploi populaire. Il n'apparaît que rarement dans les textes. La langue populaire moderne le connaît encore : où que *te* vas? *T'*es fou. Cette dernière élision n'est même pas inconnue à la langue familière des gens cultivés.

211. Il arrive que *me*, *te* et *se* soient placés entre le verbe et le sujet, construction que ne connaît plus la langue moderne. Dans ce cas, il est rare que l'élision se fasse : sont *me* il donques remés par jugement? *Aspr.*, 6758.

212. *Moi* et *toi* ne s'élident que quand ils suivent immédiatement le verbe, et seulement devant les adverbes *en* et *i*. Deux cas se présentent que les exemples suivants permettent de distinguer :

I. Conseliez *m'en*, gel vos requier. *Bér.*, 631.
Portez *m'en* en aucune abeie. *Gr.*, 42, 21-2.
Menez *m'i*. *Gr.*, 183, 4.
Va *t'*en. *Gr.*, 29, 19.
Fui t'*en* de ci. *Gr.*, 131, 13.

II. Et poise *m'en* por sa franchise
que il la mort a ici quise. *Bér.*, 1565-6.
Comp. Pesera *moi* se je l'oci. *Bér.*, 1599.

Tu n'en doiz pas estre esbahiz, fet li preudons, ne merveillier *t'en*. *Gr.*, 138, 10-1.

Digitized by Google

Les élisions du premier type sont encore de règle en français moderne, mais non celles du second type. *Moi* et *toi* ne suivent aujourd'hui immédiatement le verbe qu'à l'impératif affirmatif : donnez-*moi* un livre, donnez *m'en* un ; menez-*moi* à cette gare, menez-*m'i* ; fais-*toi* une raison, fais *t'en* envoyer un exemplaire. Du reste, les élisions de *moi* et de *toi* devant *i* se font rares. A « menez m'i » on préfère « menez-moi là ». Pareillement la langue populaire évite *m'i* et dit « menez moi-z-y ».

Il est à noter que dans le cas de certains verbes la particule *en* en est venue au cours des temps à faire partie intégrante de la forme verbale, si bien que l'élision n'est plus possible, parce que *en* n'est plus rejeté après l'impératif : *portez m'en* en aucune abeie, *emportez-moi* dans quelque abbaye ; *fui t'en* de ci, *enfuis-toi* d'ici. Par contre, dans le cas d'un verbe neutre comme *s'en aller* la forme élidée *va t'en* s'impose : *va toi* est impossible.

213. Les exemples suivants où la voyelle de *me* est élidée dans la prononciation, bien qu'elle soit figurée graphiquement, laisseraient croire que *moi* et *toi* peuvent à l'occasion s'élider devant n'importe quel mot commençant par une voyelle :

Sire, atendé *me en* ceste plache. *Av.*, 145.
Sire, fait il, lessiez *me aler*. *Gerb.*, 2893.

Mais il s'agit ici de textes qui admettent *me* après le verbe à l'impératif affirmatif (cf. § 169) : nous avons donc affaire à une élision de *me* et non pas de *moi*.

214. *Soi* se comporte en ancien français exactement comme *moi* et *toi*, et s'élide aussi dans les mêmes cas :

Voit *s'ent* donc orer en son mostier et faire sacrefice, quar a lui apartient ! *Tr.*, 53, 12-3.

Digitized by Google

« Qu'il s'en aille donc... »

Vait *s'en* Yseut, Yvains l'en meine. *Bér.*, 1229.

Il li dona congié d'aler *s'en* de quele hore que il voudroit. *Gr.*, 46, 16-7.

(Pour la construction, voir §§ 168-70 et 183.)

En français moderne, le rôle de *soi* s'est considérablement restreint. On ne l'emploie jamais ainsi après un verbe (bien qu'à cette place on puisse rencontrer *soi-même*, de même qu'on y rencontre *moi-même*, *toi-même*). Il ne s'élide en aucun cas.

215. *Le*, *la* s'élident dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui. Toutefois, nous n'admettons guère l'élision de *le* placé après le verbe à l'impératif affirmatif. En pareil cas, l'ancien français se réserve, dans la langue des vers du moins, la faculté d'élider ou de ne pas élider, au gré du poète ; l'élision est du reste plus fréquente :

Laisse *l(e)* a plain ou boys au mains
ou gens voisent par aventure. *Gal.*, 382-3.

Met *le* en lieu qui soit prochiens
d'aucun recet ou l'en le truisse. *Gal.*, 392-3.

Les vers suivants prononcés par un moine qui parle à un potier montrent que cette élision était couramment admise dans la langue la plus familière, au moins dans les livres :

Biaus preudon, par l'ame te mere,
Fai bien, maine *l'*ent en maison. *F.*, 544-5.

216. *Li* forme faible masculine et féminine s'élide aussi, mais seulement devant l'adverbe *en* :

Et quant il ot reconté son songe, si prie le preudome qu'il *l'en* die la senefiance. *Gr.*, 101, 17-8.

S'il set bien sa reson ouvrir
et sa parole descouvrir,

Digitized by Google

qu'il ait la chose por bien dite,
si *l'en* rendez haute merite
et li amendez le mesfet
qu'en vostre cort li a l'enfet. *M.H.*[1], 157-62.

Cette élision, quoique extrêmement fréquente, n'est pas obligatoire :

Si se blasme de ce que il ne creï Galaad, car il *li en* est ja mescheü. *Gr.*, 42, 13-4.

En français moderne, *li* faible a été remplacé par *lui* qui ne s'élide jamais.

217. L'ENCLISE. — Certaines formes faibles du pronom personnel peuvent se contracter avec un mot précédent. C'est ce qu'on appelle l'*enclise*. Nous avons vu un cas analogue au chapitre de l'article défini (§ 62). Les formes soumises à l'enclise sont, au XIII[e] siècle, *le* et *les*. L'enclise se produit après un certain nombre de monosyllabes accentués, pronoms ou adverbes, qui sont, à la même époque, *je*, *ne*, *se* ou *si* (= *ainsi*).

LE. Mais, par Diu le fil Marie,
longement n'i serai mie,
se *jel* puis fare. *Auc.*, V, 23-5 (= je le).

Come avez non? dites le nous.
Dist Perchevaus : *Nel* quier celer. *Gerb.*, 1078-9 (= ne le).

Haez donc, dist ele, celui
(*sel* nomma), qui ne fina hui
de moi proier au lonc du jor
que je li donaisse m'amor. *Ch.*, 125-8 (= se le).

2. LES. De l'endemain de Pasque, se Damedeu me gart,
me souvient quant *jes* vois ; trestout le cuer m'en art.
Phil., II, LV, 67-8 (= je les).

Lor grant vilenie
ne prise un denier ;
ne servent fors ke de jangler,
ne nuls hons *nes* doit escouter. *C.M.*, V, 27-30 (= ne les)

Digitized by Google

218. On sait qu'en picard *le*, forme faible du pronom régime direct de la troisième personne du singulier, est à l'ordinaire aussi bien féminin que masculin. On ne sera donc pas surpris de trouver à l'occasion *nel* au sens de *ne la* :

> A preudome doit asferir
> l'espee, ce sachiés de voir,
> ne nus coars *nel* doit avoir. *Gerb.*, 864-6.

Pourtant l'enclise, dans ce cas, a ceci de particulier que les mêmes textes qui l'admettent distinguent rigoureusement, dès qu'il s'agit de l'article, *au* masculin de *a le* féminin (§ 65).

219. L'enclise de *le* ne se trouve que devant un mot commençant par une consonne. En effet, devant une voyelle *le* s'élide et s'appuie sur le mot suivant :

> Je *l'*otroi bien, dist la duchesse. *Ch.*, 715.

C'est ainsi du moins que les éditeurs modernes représentent les choses dans les textes imprimés. Dans les manuscrits du moyen âge, on rencontre en pareil cas tantôt *je lotroi*, tantôt *jel otroi*, et en fait il paraît bien difficile d'affirmer que l'enclise n'ait jamais pu se produire devant voyelle.

220. L'enclise n'est pas obligatoire. En chaque cas, il dépend de la volonté de l'écrivain de l'employer ou de l'éviter. Certaines formes sont plus fréquentes que d'autres : *sel, ses, jes* sont relativement rares, *jel* et *nes* se rencontrent assez souvent, *nel* est une forme courante. Du reste, il ne faut pas croire que ces contractions apparaissent exclusivement dans la langue des vers. Il y en a dans la prose d'*Aucassin et Nicolette* et elles abondent — *nel* surtout — dans la *Queste du saint Graal*. Pourtant certains indices amènent à penser que la langue la plus courante ne

Digitized by Google

favorise pas l'enclise. Il n'y en a qu'un exemple dans la *Feuillée*, aucun dans le *Garçon et l'Aveugle*, ni dans les deux versions de la *Male Honte;* Philippe de Novare ne l'emploie que très rarement en prose. On a l'impression qu'elle offre une ressource commode aux versificateurs et que, d'autre part, poètes et prosateurs, quand ils soignent leur style, la retiennent comme un vestige de la langue du passé et un ornement.

221. Quand on remonte jusqu'à Béroul, qui écrit dans une langue si voisine de celle des chansons de geste, on s'aperçoit en effet que l'emploi de l'enclise a été plus fréquent et son domaine plus étendu au XII^e^ siècle que ce n'est devenu le cas au XIII^e^. On trouve chez Béroul, à côté de nombreux exemples des contractions que nous avons citées plus haut, d'autres types d'enclise encore. Ainsi parmi les formes qui se contractent avec un monosyllabe précédent il admet non seulement *le* et *les*, mais *li* régime indirect masculin-féminin et les adverbes-pronoms *en* et *i* (comp. §§ 436-37), et parmi les monosyllabes qui se prêtent à l'enclise il compte non seulement *je*, *ne* et *si*, mais *qui* relatif, *qui* interrogatif et la conjonction *que* :

Ja, se Tristran ice seüst
que escondire *nul* leüst,
mex se laisast vif depecier
que lui ne lié soufrist lier. 809-12 (= ne li).

G'enn eschapai, si fis un saut
contreval un rochier mot haut 2589-90 (= ge en).

Je sui roïne, mais le non
en ai perdu par la poison
que nos beümes en la mer.
Ce fist Brengain, *qu'i* dut garder. 2205-8 (= qui i).

Mais li felon, li losengier,
quil vuelent de cort esloignier,
te font acroire la mençonge. 427-9 (= qui le).

Digitized by Google

Li forestier *quis* encusa
mort cruele n'en refusa. 2759-60 (= qui les).

Sa plaie escrive, forment saine ;
Le sanc *qui'nn* ist les dras ensaigne. 731-2 (= qui en).

Quil portera? dist li hermites.
—Gel porterai. — Tristan, nu dites. 2435-6 (= qui le).

S'il veut prendre vostre escondit,
si *qel* verront grant et petit,
vos li offrez a sa cort faire. 2397-9 (= que le).

On trouve au XIII^e^ siècle des contractions analogues à celles que nous venons de signaler dans Béroul. Mais ce sont en chaque cas des archaïsmes qui ne tirent pas à conséquence, et les exemples en sont assez rares.

222. Il est visible que la langue est devenue de moins en moins favorable à l'enclise. Sans doute, le phénomène n'est pas inconnu au français d'aujourd'hui. On dit encore comme on pouvait l'écrire au XIII^e^ siècle : *nel* faites pas. Mais la ressemblance est trompeuse et la valeur de la contraction n'est plus la même. Tout d'abord la proclise est maintenant aussi fréquente que l'enclise, et dans un cas comme dans l'autre il s'agit toujours d'un fait étroitement conditionné par la présence d'un *e* muet. L'enclise du XIII^e^ siècle est une survivance d'un temps où il n'y avait pas d'*e* muet en français. Les contractions d'aujourd'hui appartiennent exclusivement à la langue parlée, elles sont inconscientes chez la plupart des gens, on ne les indique jamais dans la graphie, on les évite, ou on cherche à les éviter, dès qu'on lit ou qu'on récite des vers ou de la prose soignée. Dans ces conditions, il n'est pas probable qu'il y ait un lien direct entre l'abondante floraison des contractions d'aujourd'hui et les rares enclises du XIII^e^ siècle. Sur ce point, comme sur plusieurs autres, il y a eu rupture, recommencement et organisation d'un nouveau système.

Digitized by Google

II. PRONOMS POSSESSIFS

223. On distingue aujourd'hui dans les possessifs deux séries de formes : les unes qui s'accolent à des substantifs avec lesquels elles s'accordent, ce sont des adjectifs possessifs, ex. : *mon, ma, mes;* les autres qui s'emploient seules, ce sont des pronoms possessifs, ex. : *le mien, la mienne, les miennes*. Ces deux séries parallèles existent déjà en ancien français, mais elles sont loin d'être séparées par une ligne de démarcation aussi rigoureuse. Voici un tableau des formes les plus courantes du possessif dans l'ancienne langue. On remarquera que pour la plupart d'entre elles, sauf au féminin, on distinguait entre le cas-sujet et le cas-régime :

	1re p. sing.		2e p. sing.		3e p. sing.	
			I			
			SINGULIER			
	masc.	fém.	masc.	fém.	masc.	fém.
suj.	*mes*	*ma*	*tes*	*ta*	*ses*	*sa*
rég.	*mon*		*ton*		*son*	
			PLURIEL			
suj.	*mi*	*mes*	*ti*	*tes*	*si*	*ses*
rég.	*mes*		*tes*		*ses*	
			II			
			SINGULIER			
suj.	*miens*	*moie*	*tuens*	*toue* (*toe*, *teue*)	*suens*	*soue* (*soe*, *seue*)
rég.	*mien*		*tuen*		*suen*	
			PLURIEL			
suj.	*mien*	*moies*	*tuen*	*toes*	*suen*	*soes*
rég.	*miens*		*tuens*		*suens*	

Digitized by Google

224. Quand on passe aux personnes du pluriel, les deux séries coïncident à peu de chose près, et on ne se trompe guère à donner un paradigme unique :

	1re p. plur.		2e p. plur.		3e p. plur.
			SINGULIER		
	masc.	fém.	masc.	fém.	
suj.	*nostre(s), nos*	*nostre, no*	*vostre(s), vos*	*vostre, vo*	
rég.	*nostre, no*		*vostre, vo*		
			PLURIEL		*lor*
suj.	*nostre, no*	*nostres, nos*	*vostre, vo*	*vostres, vos*	
rég.	*nostres, nos*		*vostres, vos*		

225. On remarquera que *lor* est indéclinable et invariable. On ne fait donc pas, entre *lor* pronom personnel et *lor* possessif, la différence qu'observe le français moderne :

Lor cuer samblent cochet au vent,
quar avenir voit on souvent
qu'en poi d'eure sont *leur* corages
muez plus tost que li orages. *V. P.*, 17-20.

226. Les formes *nos*, *no* ailleurs qu'au cas-régime pluriel, sont surtout picardes. On les trouve parfois, dans les mêmes textes, concurremment avec les autres :

S'il contrepesast *vo* richece
encontre *vostre* grant proece... *V. P.*, 383-4.

Voz oncles tient mon pere a sage. *V. P.*, 425.

Je croi bien qu'il otrïeroit,
quant si *vostre oncles* li diroit. *V. P.*, 437-8.

227. Nous avons laissé en dehors de notre tableau des formes qui sont purement picardes : *men*, *ten*, *sen* (= mon, ton, son), *me*, *te*, *se* (= ma, ta, sa), *miue*, *siue* (= mienne, sienne).

Digitized by Google

228. Dès le XIII^e^ siècle, on voit apparaître les formes analogiques *tiens, tien* (pour tuens, tuen), *siens, sien* (pour suens, suen), — *toie* (pour toue, toe, teue), *soie* (pour soue, soe, seue). On rencontre même déjà à l'occasion les formes féminines *mienne, tienne, sienne,* qui sont modelées sur le paradigme du pronom masculin et qui vont remplacer définitivement toute la série des formes antérieures. On trouvera dans les exemples qui suivent des représentants de la plupart de ces formes. Mais, dans le cas de *mienne, tienne, sienne,* on peut se demander si les formes de ce type qui apparaissent dans la première moitié du XIII^e^ siècle ne sont pas dues uniquement à des copistes postérieurs.

229. Quand *ma, ta, sa* se trouvent devant un substantif commençant par une voyelle, leur *a* s'élide, tout comme dans le cas de l'article féminin *la* :

Je vous en aiderai par foi,
se, sauve *m'onor,* le puis fere. *V. P.,* 264-5.

A mort se tient, s'il mesfet tant
qu'il trespasse le couvenant
que o sa dame et *s'amie* a. *Ch.,* 273-5.

En pareil cas, le français moderne remplace l'adjectif féminin par l'adjectif masculin *mon, ton, son.* Cette substitution de la forme analogique a commencé dès la fin du XII^e^ siècle dans certains dialectes. Un souvenir de l'ancien usage s'est conservé dans l'expression vieillotte *m'amie,* qui n'est du reste plus comprise et que nous écrivons *ma mie.*

230. Les formes de la première série sont de vrais adjectifs et ne s'emploient jamais qu'avec un substantif :

Molt ert *mes peres* fols naïs
qui si m'avoit espoenté. *C.,* 118-9.

Si noir oeil me sanloient vair. *F.,* 100.

Digitized by Google

231. Les formes de la deuxième série sont d'abord des pronoms :

A lui amer estoit si buen
qu'a mon cuer prenoie *le suen*. *Ch.*, 797-8.

Riens grever ne me peüst
tant comme mes las cuers seüst
que *li vostres* de riens m'amast. *Ch.*, 781-3.

Il... esracha [le fruit] dou rainsel, si le menja a nostre paine et a *la soie* et a son grant destruiement et au nostre. *Gr.*, 211, 9-11.

[Tu] meis en toi tant des vertuz de l'anemi com Nostre Sires i avoit mis *des soes*. *Gr.*, 126, 17-8.

232. Comme on voit, ces formes sont en général précédées de l'article défini, ce qui est encore le cas aujourd'hui. Cependant, il n'est pas rare de trouver des exemples où l'article n'apparaît pas : le français moderne remplace alors volontiers le possessif par le pronom personnel correspondant précédé de la préposition *à* :

Plus sui en joie
que je ne soloie,
quant cele est *moie*
que je tant desir. *C. M.*, I, 49-52.

Je veul bien ma dame noncier
ke je sui tous *siens* sens trichier. *C. M.*, V, 17-8.

Vo part vous envoie par mi
en une male qui fu *siue*, *M. H.*[1], 184-5,

Mais que qu'il face je seray
siene, n'autruy estre ne vueil. *Gal.*, 3172-3.

La male Honte est granz et lee...
toute soit *vostre*, biauz douz sire. *M. H.*[1], 171-3.

A vous me doig, a vous me rent,
et tout sui *vostres* sanz faillir. *C. M.*, X, 32-3.

Tout ert *vostre* aprés sa fin. *V. P.*, 411.

Se deniers avoie...
ne vous converroit pain rouver,
ains seroit *vos* sans contredit. *Av.*, 108-12.

Digitized by Google

Alez les prandre orandroit,
les armes, car eles sont *voz*. *P.*, 982-3.

233. Les formes de la deuxième série sont souvent employées de la même façon que celles de la première, c'est-à-dire qu'elles accompagnent le substantif à la façon d'un véritable adjectif. Dans ce cas, tantôt elles conservent l'article défini :

Tant m'afi en vous et croi
que chose celer ne vous doi
que *li miens cuers* sache ne ot. *Ch.*, 637-9.

Ensus de mon païs et lonc de m'acointanche
me convenra soffrir *la moie mesestanche*. *C.*, 443-4.

La ou li ancïens mananz
avoit *la seue forterece*. *V. P.*, 106-7.

Desouz l'ente florie
la vostre conpaignie
m'i fet mult grant aïe. *C. M.*, X,39-41.

Or voi que vous me celez,
vostre merci, *les voz penssez*. *Ch.*, 603-4.

tantôt elles remplacent l'article défini par l'article indéfini :

Uns miens oncles molt glorieus,
molt sainz home e religieus... *P.*, 1887-8.

De vitaille n'a plus ceans
fors un chevrel c'*uns miens sergenz*
ocist hui main. *P.*, 1891-3.

Un sien compere en apela. *M. H.*², 14.

Ce que li rois en dut avoir
a mis en *une seue male*. *M. H.*¹, 16-7.

En la tere de Cantorbile
mest *uns vos hons* a une vile. *M. H.*¹, 175-6.

tantôt enfin elles s'emploient sans article d'aucune sorte :

Ce fut maleoit *gré mien*. *P.*, 790.

Digitized by Google

Il la beisa *maugré suen*. *P.*, 3817.

Mien escïent, c'est une fee. *V. P.*, 1181.
(Comp. *au* mien elsïent, *C.*, 485.)

Elle m'a bien guerredoné,
soe merci. *C. M.*, I, 41-2.

De tous ces emplois le français moderne n'a conservé que quelques faibles traces du second : on peut encore dire (le plus souvent par plaisanterie) *un mien parent, un mien cousin, un mien ami ;* mais la vraie tournure moderne dans ce cas est : un parent, un cousin, un ami *à moi* (comp. § 232).

III. PRONOMS DÉMONSTRATIFS

234. Les pronoms démonstratifs se distinguent aujourd'hui en adjectifs, qui accompagnent toujours un nom : *ce — cet — cette — ces*, et en pronoms, qui s'emploient absolument : *ce — celui — celle — ceux — celles*. En ancien français, il règne à cet égard une assez grande confusion : il n'est pour ainsi dire pas de forme qui ne se soit à un moment ou l'autre prêtée aux deux emplois. Nous nous bornerons à indiquer l'usage le plus courant au XIII^e^ siècle.

La vieille langue connaît trois démonstratifs : *ce* (picard, *chou, che*), — *cil* ou *icil* (*chius*) — *cist* ou *icist* (*chis*)

235. *Ce*, qui est un neutre, est de beaucoup le plus employé. Il survit dans les formes allongées *ceci, cela*. L'ancienne forme s'emploie encore avec le verbe *être* et devant les pronoms relatifs, mais en dehors de ces cas ne se rencontre plus guère que dans « par*ce* que » et quelques locutions archaïques (sur *ce*).

Dieus ! tant escot de sols et maille !
Quant avrai jou tout *ce* gasté? *C.*, 96-7.

Digitized by Google

Quant la fille le duc vit *ce*, si en fu mout corociee. *Gr.*, 50, 13.

Sire chevaliers, vos n'estes pas sages de *ce* dire. *Gr.*, 237, 8-9.

On voit que ce pronom était accentué dans l'ancienne langue (comp. §§ 486-488).

236. *Cil* et *cist* ont une déclinaison complète. Voici un tableau de leurs formes les plus usitées :

	Cil		Cist	
		SINGULIER		
	masc.	fém.	masc.	fém.
suj.	*cil*	*cele*	*cist*	*ceste*
rég.	*cel*		*cest* (*cet*, *ce*)	
	celui	*celi*	*cestui*	*cesti*
		PLURIEL		
suj.	*cil*	*celes*	*cist*	*cestes*, *ces*
rég.	*ceus* (*cels*)		*ces*	

237. Il y a entre ces deux démonstratifs une distinction de sens qui, sans être toujours observée à la rigueur, est pourtant présente dans un grand nombre de leurs emplois. *Cil* indique éloignement, *cist* marque rapprochement. Quand « li fisisciens » parlant de ses malades dit :

En *cheste* vile
en ai jou bien plus de deus mile. *F.*, 209-10.

il désigne expressément par là la ville où il habite et où se tient la conversation dans laquelle il est engagé. Pour rendre la même nuance, il nous faudrait dire : ***dans notre ville***, ou mieux ***à Arras***. Pareillement, quand le même médecin promet de guérir certains malades « de *chest* mal » (*F.*, 208), , il s'agit d'une maladie dont il vient de faire le diagnostic sur un de ses clients. Au contraire, le garçon, abandonnant l'aveugle pour quelques instants afin d'aller

Digitized by Google

quêter du pain à une maison qui est à quelque distance, dira :

> Sire, un petit chi m'atendés :
> rouver vois a *cel* grant ostel. *Av.*, 67-8.

Colin Muset, se lamentant sur le sort de sa propre génération, se plaint que « *cist siecles* faut et desvoie » (VII, 33).

Au sortir de l'hiver il salue ainsi l'été qui ramène le rossignol et la verdure :

> Si me covient ke je soie en *cest esté*
> plus mignoz et envoisiez ke n'aie esté. II, 4-5.

Mais, se remémorant le soir une gracieuse apparition hélas ! évanouie, il chante :

> En un trop bel vergier
> la vi *cele matinee*
> juer et solacier. III, 31-3.

Dans la *Queste del S. Graal*, une dame, opposant le présent au passé, dit :

> Je estoie une des plus riches dames dou monde. Et ne porquant onques *cele* richesce ne me plot tant ne enbeli come fet *ceste* povre tez ou je sui ore. 73, 27-30.

Un auteur, se référant à l'ouvrage qu'il présente au public, emploie toujours *cist* et *cest* :

> Por remembrer et por retrere
> les biens c'on puet de fame trere...
> est *iceste oevre* en escrit mise. *V. P.*, 1-4.
>
> En *ce lay* du Vair Palefroi
> orrez le sens Huon le Roi. *V. P.*, 29-30.
>
> *Ceste aventure* que j'ai dite
> afine ci en itel guise. *V. P.*, 1340-1.
>
> En *ceste note* dirai
> d'une amorete que j'ai. *C. M.*, X, 1-2.

Digitized by Google

Ceste note est fenie. *C., M.*, X, 52.

Hues de Cambrai conte et dist,
qui de *ceste oevre* rime fist... *M. H.*[1], 1-2.

Mais là où les romanciers d'aujourd'hui écrivent « notre héros », « le bouillant jeune homme », « M. un tel », etc., le trouvère médiéval se borne en général à dire *cil*. C'est que tous les faits et gestes du personnage en question sont déjà dans le passé. Ainsi le « chevalier » de la *Chastelaine de Vergi* est toujours *cil*, sauf une fois : mais c'est alors la dame de Vergi, son amante désespérée, qui parle de lui, et non plus l'auteur :

Ha ! fine amor ! et qui penssast
que *cist* feïst vers moi desroi
qui disoit... *Ch.*, 784-6.

Il peut ainsi arriver que *cist*, *cest* finissent par prendre le sens de l'adjectif possessif de la première personne :

Bien seroit cangiés mes depors
s'il savoient *ceste souffraite*. *C.*, 506-7.

Entendez : la pauvreté *dont je souffre*, c'est-à-dire : *ma* pauvreté.

Rompre me convient et perchier
ceste grant honte et ceste anguisse. *C.*, 594-5.

Le sens est de même : *ma* honte et *mes* angoisses.

On verra que ces nuances de signification ont probablement exercé une influence appréciable sur le maintien ou la perte de certaines formes du démonstratif (§ 240).

238. *Cil* est adjectif et pronom. Au régime, les deux formes semblent se partager la tâche : *cel* accompagne le nom, *celui* s'emploie absolument :

Et *cil* respont isnel le pas :
Ma dame, je ne le sai pas. *Ch.*, 87-8.

Digitized by Google

Ki est *chius clers* a chele cape? *F.*, 422.

Une fame desconseillie
jone de samblant et d'aage
est issue de *cel boscage*. *V. P.*, 1166-8.

Celui a soi par la main trait,
et droit en la chambre s'en vait. *Ch.*, 853-4.

Nous ne donnons ici, répétons-le, que l'emploi le plus fréquent au XIII^e siècle. Il y a d'autres courants : ainsi *celui* est assez fréquemment pris comme adjectif dans Philippe de Novare, et parfois dans la *Queste del S. Graal*. D'autre part, les effets de l'affaiblissement du sentiment de la déclinaison se font sentir dans le domaine des pronoms comme dans celui des substantifs : c'est ainsi qu'on trouve parfois *cil* employé comme régime, p. ex. *V. P.*, 1262.

239. *Cil* et *celui* s'emploient en particulier devant les pronoms relatifs :

Si avient que *cil* joie en pert
qui le conseil a descouvert. *Ch.*, 9-10.

Il n'est nus hom qui amer doie
celui qui trahison li quiert. *V. P.*, 852-3.

Cil qui peut avoir le sens de « un homme qui » ; il est alors le plus souvent précédé de *com* :

Espris de joie molt forment
s'en ala au tornoiement
con cil qui coustumiers en ert. *V. P.*, 503-5.

Il fu du tornoi reperiez
con cil qui n'estoit mie iriez. *V. P.*, 747-8.

Je li serai de bone foi,
quar je sui *cil qui* molt vous prise. *V. P.*, 564-5.

C'est là une des expressions favorites de l'ancienne

Digitized by Google

langue. Il en reste une trace dans les constructions du type : « il fait *celui qui* n'a pas peur ».

Celui qui après *il n'i a, il n'a* signifie « pas une seule personne » :

Lors *n'i a celui qui* n'en plort. *Ch.*, 930.

240. On remarquera qu'un grand nombre de phrases où *cil, celui, cele* entrent comme antécédents du relatif ont un tour sentencieux, et que c'est l'incidente relative qui détermine le sens particulier du démonstratif, resté jusque-là indécis. *Cist* et *cestui* ne conviennent donc pas pour ces emplois. Et en effet *cist* est beaucoup moins employé comme pronom que *cil*. Nous en avons cité un exemple tout à l'heure au § 237 ; mais il y avait là une nuance très particulière que nous avons signalée. Quant à *cestui*, il est rare de toute façon. On le trouve pourtant quelquefois dans Philippe de Novare et dans la *Queste del S. Graal*. *Cesti* est encore plus rare.

241. *Cist* est au contraire très employé comme adjectif. Il sert, nous l'avons vu, à désigner les personnes ou les objets rapprochés et devait être fréquent dans la conversation ; les exemples en sont particulièrement nombreux dans les œuvres dramatiques, *Courtois d'Arras* et le *Jeu de la Feuillée* :

Il me bat tant *chis grans ribaus*
ke devenus sui uns cholés. *F.*, 540-1.

Tenés *cest mantiel* en vos mains. *C.*, 373.

De temps en temps on rencontre, au cas-régime, la forme qui va devenir la forme moderne :

Ains irons anchois, s'on m'en croit,
baisier le fiertre Nostre Dame
et *che chierge* offrir, k'ele flame. *F.*, 1077-9.

Digitized by Google

242. Au féminin, *cele* correspond à *cil*, à *cei* et en grande partie aussi à *celui*. *Celi*, qui remplit les mêmes fonctions que *celui*, est en effet d'un usage beaucoup moins courant :

Ke dit *chele feme*? Est ele ivre?	*F.*, 280.
Cele ne tint a lui plus plait.	*Ch.*, 103
Ne torment ne le lest pensser ce que li dus veut demander de riens fors de *cele proiere*.	*Ch.*, 235-7
Cele qui est de grant vaillance... n'i a coupes, ce poise mi.	*V. P.*, 836-8
... Quant li chevaliers venir voloit a *cele qu'*il amoit.	*V. P.* 114-5
La pucele est en grand destroit, si *con cele qui* vousist estre ou a Londres ou a Vincestre.	*V. P.*, 1018-20.
Et si li est il ja mout tart d'a *celi* parler qu'ele het, des icele heure qu'ele set que ele est amie a celui qui li fet et honte et anui.	*Ch.*, 668-72.

243. *Ceste* correspond à *cist* et à *cest*, mais semble s'employer surtout comme adjectif. Nous n'avons rencontré dans nos textes qu'un exemple de *ceste* pronom, et encore le mot est-il accompagné de la particule *ci* :

Enhenc ! maistre Adan, or sont deus. Bien sai ke *cheste chi* est voe.	*F.*, 428-9.
Ceste cars au mien elsïent ne fu pas norie de glant.	*C.*, 485-6.
Mengiés *cheste poire*.	*F.*, 1011.

244. Au pluriel les deux démonstratifs semblent avoir combiné leurs forces et s'être partagé la tâche de manière

Digitized by Google

équitable. Au cas-sujet c'est surtout *cil* qu'on emploie ; au cas-régime *ceus* fait fonction de pronom et *ces* d'adjectif ;

Dame, ki sont *chi doi* lassus? *F.*, 782.

Cil qui adestroient
la pucele par derriere erent. *V. P.*, 980-1.

Plus de bien et d'onor font
a *ceus qui* lor trahitor sont. *Ch.*, 117-8.

Trop cruel deveement
avoit entre *ces deus amanz*. *V. P.*, 220-1.

245. *Celes* correspond à *cil* et à *ceus*. *Ces* s'emploie au féminin comme au masculin. C'est ici une forme analogique. La forme normale est *cestes*, qu'on trouve de temps en temps, surtout comme pronom :

Li ancïens a demandé
a *celes qu'*il ot commandé
se sa fille est toute aprestee. *V. P.*, 717-9.

Seignor, ainsi Damedieu plot
que *ces noces* furent estables,
qui a Dieu furent couvenables. *V. P.*, 1320-2.

Chestes ont chent diavles ou cors,
se je fui onques fius men pere. *F.*, 318-9.

246. Signalons, pour terminer, que le pronom démonstratif s'emploie parfois, et surtout au pluriel, pour indiquer des personnes ou des choses conformes à un type ou à un modèle connu :

Tous les voisins et les voisines
estourmissent *cil* menestrel. *Gal.*, 3446-7.

« Ces ménestrels comme il s'en trouve toujours en pareil cas, qu' vous êtes sûrs de rencontrer en pareille fête, qui sont les témoins obligés des réjouissances de ce genre. »

Li roussigneul plede et tence
par *ces* boys et sa joie maine...

Digitized by Google

et les yaues de *ces* rivieres
ne courent plus troubles ne fieres. *Gal.*, 1986-96.

« Ces bois, ces rivières dont les poètes ne manquent pas de faire mention en pareille occurrence. »

Cet emploi curieux se rencontre, comme il est naturel, surtout dans les descriptions conventionnelles du printemps, dans les récits de fête, etc., chaque fois en un mot qu'il s'agit d'évoquer un tableau pittoresque dont les éléments sont traditionnellement les mêmes et que la vie réelle ou les récits qu'en font les livres ont rendu familier à tous. Voici un exemple caractéristique :

La nuyt s'aaisent es hostelz ;
atournemens ne fu mes telz
com *cil* chevalier vont faisant.
Maintes choses vont devisant
cil bachelier qui a pris tendent.
Cil varlet a rouller entendent
haubers et chauces, et ventailles,
et vont boutant par my *ces* mailles
conrroiez, si refont *ces* laz. *Gal.*, 5871-9.

Le démonstratif ainsi employé s'accompagne aisément d'un sourire et pourra servir à mettre en relief, pour la plus grande joie du lecteur, un détail parfaitement inattendu. Dans la description d'une grande fête, l'auteur de *Galeran* nous fait entendre « cors et bousines »,

et les cousteaux par *ses* [= ces] cuisines
dont *cil* queu lez viandes couppent,
qui des meilleurs morsiaux s'en coupent. 3390-2.

Le poète s'amuse. Ailleurs le même emploi donnera à la phrase un accent ironique. Comme Galeran, en proie à la mélancolie, passe ses jours dans une oisiveté sombre, son vieux maître l'interpelle :

Quels nouvelles de la forest,

Digitized by Google

que font *cil* chien et *cil* oisel?
Ja ay veü maint damoisel
qui voulentiers levoit matin... *Gal.*, 1657-61.

« Où sont ces chiens et ces faucons dont on nous dit, dont nous savons bien que s'entourent si volontiers les jeunes gens de votre âge? »

Les formes du démonstratif qui apparaissent le plus souvent dans cet emploi sont, pour le cas-sujet masculin, *cil*, pour le féminin et le cas-régime masculin *ces*. Il y a là, on le conçoit aisément, un emploi surtout littéraire. Il n'a as survécu.

IV. PRONOMS RELATIFS

247. Les formes les plus employées du pronom relatif sont, au moyen âge comme aujourd'hui, *qui* pour le sujet et *que* pour le régime :

D'un drap d'or *qui* reflambele
ot robe fresche et novele. *C. M.*, III, 9-10

Une novele amorette *que* j'ai
me fait chanter et renvoisier. *C. M.*, VI, 1-2.

On trouve parfois comme sujet, surtout dans les textes de l'Est, une forme *que*, qui est due à une extension analogique de la forme du régime :

G'esgardai son cors gai
ke tant me plaist et agree. *C. M.*, III, 25-26, ms. *C.*

C'est dans la plupart des cas à cette forme qu'on a affaire quand on se trouve en présence d'un relatif sujet *élidé* devant une voyelle :

Lo boen conte prieroie,
*k'*adès a lo cuer joiant. *C. M.*, VII, 51-52.

C'est un cas assez rare. Au contraire, l'élision de *que*

Digitized by Google

régime est normale, du moins en prose. Les poètes ont, en effet, la faculté de faire compter ou non dans la mesure du vers l'*e* sourd de *que* placé devant un mot commençant par une voyelle.

La langue populaire a conservé ou développé l'emploi de *que* comme sujet : c'est lui *que* me l'a dit. Elle l'élide devant une voyelle : c'est lui *qu'*est venu ce matin. La langue très familière connaît aussi ce dernier type de phrase, mais là *que* semble résulter d'un affaiblissement de *qui*.

248. Un emploi spécial de *qui* mérite d'être signalé : suivi du conditionnel, il a parfois le sens de *si on* :

> Vez ci le plus debonere
> chevalier qui onques fust nez,
> car *qui* li avroit toz plumez
> les grenons, ne se movroit il. *P.*, 5094-7.

Nous disons encore : comme qui dirait.

249. A côté de *qui*, masculin et féminin, il existe une forme neutre *que*, qui, dans la locution *ce que*, semble jouer le rôle d'un sujet. On notera toutefois que presque invariablement cet emploi se présente devant un verbe impersonnel, dont le sujet véritable est un *il* ou un *ce* généralement sous-entendu (comp. § 264). Le *que* remplace un terme qui, d'une façon ou de l'autre, complète le sens du sujet ; ou peut y voir, si l'on veut, une sorte de second sujet, logique et non plus grammatical, mais il est probable que dans la plupart des cas la vieille langue y sentait plutôt un attribut ou un régime :

Quant li compaignon orent fet *ce que* comandé lor estoit, si retornerent a l'eve. *Gr.*, 276, 11-2.

> Quant ont assez *ce que* lor fu mestiers,
> li cuens Guillelmes est resailliz en piez. *Cour. L.*, 1294-5.

Digitized by Google

Ma dame a dit *ce que* li plest,
fet cil qui mout estoit mariz. *Ch.*, 204-5.

Ce *que* s'est conservé dans quelques expressions ou locutions proverbiales archaïques : faites *ce que* bon vous semblera, coûte *que* coûte, advienne *que* pourra.

Dans l'ancienne langue, du reste, même devant un verbe impersonnel ou susceptible d'être employé comme tel, on rencontre fréquemment *ce qui*, et dans les autres cas c'est la forme normale :

Lors li conte *ce qui* le jor li estoit avenu. *Gr.*, 183, 8-9.

Et il revesti maintenant la fille au duc dou chastel et de *ce qui* i apendoit. *Gr.*, 50, 32-3.

C'est aussi *qui* qu'on rencontre le plus souvent quand l'antécédent du relatif est constitué par une phrase entière :

Quanqu'en un mois peümes porcachier,
qant nos deümes la nuit tot herbergier,
ainc n'en eümes vallant un pain entier,
qui fist Aumon trestot vif enragier. *Aspr.*, 6853-6.

Mais si, en pareil cas, le relatif neutre est régime du verbe qui suit, c'est naturellement la forme *que* qui apparaît :

Encombrez vos aroit pechiez
si ceste terre estoit sans oir ;
ne seroit mais ne main ne soir
sans guerre d'ome gouvernee.
si voustre vie estoit finee,
que Damedieux puit esloignier ! *Gal.*, 6324-9.

250. *Que*, régime, est un complément direct qui est en liaison immédiate avec le verbe. Après les prépositions, le vieux français employait une troisième forme, qui servait

Digitized by Google

surtout, sinon exclusivement, pour les *personnes*, c'est *cui* :

Li dus, *a cui* samble mout grief...	*Ch.*, 141.
En la contree n'a baron *a cui* l'en n'ait le sien mandé.	*V., P.*, 732-3.
Rose ne lis ne florette de glai ne lo me fait recomencier, fors la blondette *por cui* je morrai.	*C.M.*, VI, 5-7.
Dame, par amours, ki est chius *de cui* vous chel enfant avés?	*F.*. 274-5.

251. La forme *cui* se rencontre surtout après la préposition *a*, pour exprimer le complément indirect du verbe. Il est à remarquer que dans cet emploi la préposition n'est pas indispensable et que *cui* à lui tout seul peut avoir la valeur de *a cui* (comp. §§ 37 et suiv.) :

N'i a celui *cui* il n'anuit.	*V. P.*, 1260.
Conseil a pris que il ira et celui avoec lui menra *cui* de sa fille avoit don fet.	*V. P.*, 1303-5.
Comp. : vostre oncles, *a cui* est donee.	*V. P.*, 789.

252. Il est beaucoup plus rare de trouver *cui* tout seul au sens de « dont », « duquel ». Dans ce cas il est suivi immédiatement d'un substantif qui, d'une part, se rattache par le moyen du relatif au substantif ou au pronom antécédent, de l'autre joue dans la phrase incidente le rôle de sujet, d'attribut ou de complément direct, ou encore de régime indirect ou circonstanciel. Dans ce dernier cas le relatif peut être précédé d'une préposition :

Fontaine, qui ne m'avez rendue saine cele *cui* sans gist en l'araine !	*Pir.*, 711-3.

« Celle dont le sang est répandu sur le sable. »

Digitized by Google

La bouche
la *cui* douceurs au cuer me touche. *Pir.*, 491-2.

« La bouche dont la douceur... » On voit qu'il est possible d'insérer l'article devant *cui* employé dans ce sens.

Ja nus ne m'ostera de ci, se cil-non *a cui* costé je doi pendre. *Gr.*, 5, 23-4.

« Au côté duquel... »

253. Enfin *cui* remplace parfois *que* comme complément direct. Il est possible qu'il y ait là une influence de phrases comme la suivante où *qui* est à proprement parler un interrogatif sujet, mais n'en joue pas moins par rapport au premier verbe le rôle d'un relatif complément direct :

Car se tu chiez une autre foiz, tu ne troveras pas *qui* si tost t'en reliet comme tu feis ore. *Gr.*, 114, 31-2.

Il y a parenté entre cette phrase de la *Queste del S. Graal* et le vers suivant de la *Feuillée* où *cui* joue également un double rôle :

A Diu foi, bien ait *cui* on crient ! 292.
« Par Dieu ! béni soit qui on craint ! »

De même, dans ce passage de la *Chastelaine de Vergi*, *cui* est complément direct du premier verbe, mais sujet du second :

Ce ne set ele par nului,
ce sai je bien, fors par celui
cui j'amoie et trahie m'a. 737-9.

Ailleurs *cui* semble appelé par une sorte de symétrie de la phrase :

Garnier, *cui* je vi joliet,
celui donrai mon chapelet. *C.M.*, IV, 16-7.

Digitized by Google

Cui et *celui* se font écho. *Que* serait insuffisant pour un effet de ce genre. Et ainsi, par plusieurs voies, on arrive à voir à l'occasion en *cui* une forme accentuée de *que* régime :

Lors corut a l'espee, come cil *qui* angoisse de morir et doutance semonoit. *Gr.*, 207, 18-9.

On notera que cet emploi, qui exposait à des équivoques, n'est pas très fréquent, qu'il apparaît plus souvent en vers qu'en prose et qu'enfin on rencontre surtout *cui* régime du relatif après les démonstratifs *cil*, *celui*, *cele* ou après le pronom personnel.

254. On aura remarqué dans les exemples cités au paragraphe précédent comme une équivalence de *cui* et de *qui*. C'est que la prononciation de *cui* s'est de bonne heure confondue avec celle de *qui*, et dès le XIII^e^ siècle on ne semble plus distinguer bien nettement entre les deux formes : les manuscrits offrent continuellement *qui* pour *cui* :

Dieus, fet il, m'a donques trahi
mes oncles, *en qui* me fioie,
a cui si bel proié avoie
que il m'aidast de ma besoingne? *V. P.*, 800-3.

Cele *qui* Amors grieve et point. *V. P.*, 674.

C'est cil *qui* proesce enlumine. *V. P.*, 738.

255. Après les prépositions nous mettons aujourd'hui régulièrement *qui*, où se perpétue sous une graphie différente la forme *cui*. Partout ailleurs *cui* complètement a disparu. Nous verrons qu'il n'en est pas de même dans le cas du pronom interrogatif (§ 263).

256. Quand l'antécédent se rapporte non plus à une per-

Digitized by Google

sonne, mais à une *chose*, on emploie, après les prépositions, la forme *qoi* (*coi*) :

E che sera chi li rebas
sour coi nous meterons le pot. *F.*, 917-8.

Onques.....
ne fis ne poi ne grant mesfet
par qoi me deüssiez haïr. *Ch.*, 764-7.

Les granz biens.....
de qoi ele a grant renommee. *V. P.*, 292-3.

Comment celui envoierai
chose *de qoi* puist avoir aise...? *V. P.*, 866-7.

Il en est de même si l'antécédent est un nom d'animal : li cevaus *sor quoi* il sist... *Auc.*, X, 4-5.

Qoi après une préposition est parfois remplacé par une forme faible parallèle *que*, qui apparaît surtout devant une voyelle et se réduit à *c'* par suite de l'élision :

Li chevaliers ne volt fere
chose *par c'* on peüst desfere
l'amor qui entr'aus deus estoit. *V. P.*, 225-7.

257. Il est assez rare que *qoi* se rapporte à des noms de *personne*. Voici un exemple de cet emploi :

Bien soit venus *cil*
par coi somes jecté d'eschil
et d'anuis et de povretez ! *Gerb.*, 6405-7.

258. La langue moderne a restreint considérablement le domaine de *quoi*, qui, en dehors des phrases interrogatives (§ 266), ne s'emploie plus guère qu'après *quelque chose, rien, ce* exprimé ou sous-entendu, et après les prépositions *voilà, moyennant, sans, après*.

Il est vrai que depuis quelque temps le mot semble être rentré en faveur dans la langue littéraire ; mais, malgré sa

Digitized by Google

commodité, il n'a aucune chance de pénétrer de nouveau dans l'usage courant.

259. Au lieu de *de cui*, *de qoi*, on préfère très souvent employer *dont* :

De s'amie li remembre
dont il set qu'il ne puet joïr
se n'est par aler et venir
et par reperier ou païs
dont li dus veut qu'il soit eschis. *Ch.*, 180-4.

Mis est mes cuers en grant friçon
por celi *dont* je n'ai confort. *V. P.*, 884-5.

L'espee *dont* s'estoit ocis. *Ch.*, 913.

260. On trouve rarement encore *li quels*, *la quele* :

Li palefrois s'en va la voie
de la quele ne se desvoie,
quar maintes foiz i ot esté. *V. P.*, 1067-9.

V. PRONOMS INTERROGATIFS

261. Le pronom interrogatif est dans un étroit rapport avec le pronom relatif, et tous deux ont en commun la plupart de leurs formes. Pourtant, la distinction entre formes *personnelles* et formes *non personnelles* se marque plus volontiers et plus rigoureusement dans le cas du pronom interrogatif.

262. Pour les *personnes*, on a *qui* au sujet, comme aujourd'hui :

Qui chevauche si durement
a iceste eure sor cest pont? *V. P.*, 1134-5.

Au régime, on emploie la forme forte *cui* (§ 253), souvent orthographiée *qui* (§ 254) :

Qui vos atorna donc ensi?

Digitized by Google

— Vaslez, je te dirai bien *qui*.
— Dites le donc. *P.*, 283-5.

Ne pourquant ne poés amer,
Dame, nul plus vaillant de lui.
— Si puis bien faire. — Dame, *cui*?
— Un demoisel de cheste vile. *F.*, 714-7.

Après une préposition, c'est également *cui* dont on se sert :

A cui ies tu, di, barbustin?
— Ki? Jou? — Voire. — Au roi Hellekin. *F.*, 603-4.

Enfin, *cui* peut aussi avoir le sens de « de qui » (comp. § 250) :

Et por ce qu'ele le velt oïr et savoir de sa bouche s'il onques puet estre, li demande ele la verité de son pere. Et il li respont qu'il ne set pas tres bien *cui* filz il fu. *Gr.*, 20, 5-7.

263. Si *cui* relatif n'a survécu, sous la forme *qui*, qu'après les prépositions (§ 255), *cui* interrogatif, transformé également en *qui*, s'est conservé dans tous ses emplois : *qui* avez-vous vu? il ne sait pas *qui* il a vu, choisissez *qui* vous voudrez, *à qui* est cette maison?

264. Quand le pronom interrogatif se rapporte à des *êtres inanimés* ou à des notions abstraites, il est rare qu'il soit sujet. Quand le cas se présente, il semble au premier abord que la langue ait hésité entre deux formes, l'une spécifiquement neutre *que*, l'autre empruntée au masculin et au féminin *qui*. Toutefois, il n'y a peut-être là qu'une apparence. *Que* sujet prétendu ne se présente guère que devant des verbes impersonnels, dont le sujet véritable est un *il* ou un *ce*, souvent sous-entendu (comp. § 249). Le *que* serait remplacé dans la réponse par un terme qui, d'une façon ou de l'autre, complète le sujet : on peut y voir, si l'on veut, une sorte de second sujet, logique et non

Digitized by Google

plus grammatical, mais il est probable que, dans un grand nombre de cas tout au moins, l'ancienne langue y voyait un régime, d'où l'emploi de la forme normale du régime (comp. § 266) :

Des estoiles le cors savoit,
les set planestres devisoit ;
il savoit bien *que* ert a estre. *Bér.*, 323-5.

« Il observait les sept planètes, il savait bien ce qui devait arriver » [littéralement : « ce qu'il était à être. »]

Que doit or qu'il ne me baise? *C.*, 228.

« Que signifie-t-*il* qu'il ne m'embrasse? »

Li Breton (*qu*'en vault le celer?)
ses compaignons a li apele. *Gal.*, 3430-1.

Merlin, *que* porra *il* de cest siege avenir? — Certes, fet il, il en avendra encore mainte merveille. *Gr.*, 77, 28-9.

Partout ailleurs, il est visible qu'on préfère *qui* : c'est en particulier la forme qui apparaît tout naturellement dans les cas où il y a doute sur la nature du substantif sous-entendu auquel se réfère le pronom, c'est-à-dire quand la réponse attendue peut mettre en cause aussi bien une personne qu'une chose :

Et Josephes li demanda *qui* l'avoit cele part amené, et il dist qu'il i estoit venuz por lui delivrer. *Gr.*, 85, 3-5.

Di, varlés, qui la te dolouses,
Tu n'as pas qanque tu golouses?
Qui t'a en tel ire embatu? *C.*, 447-9.

Ce *qui* subsiste encore aujourd'hui dans la langue littéraire, mais il y est de moins en moins employé. *Qui est-ce qui* est la forme courante dans la langue parlée et a pénétré même dans les livres.

265. Quand l'interrogatif joue le rôle d'attribut, c'est-à-dire devant *estre*, *devenir* et verbes de sens analogue, c'est

Digitized by Google

que qu'on emploie comme aujourd'hui. Les exemples abondent :

*Qu'*est ce?	*Ch.*, 847.
Que puet estre que j'ai oï?	*Ch.*, 734.
Ke devenra dont li pagousse?	*F.*, 34.

266. Comme dans la langue moderne la forme du régime est *que*, en relation avec un verbe, *qoi*, après une préposition :

Ke dit chele feme? Est ele ivre?	*F.*, 280.
De qoi, suer, savez vous, por Dé? — De ce que cil vous a conté.	*Ch.*, 593-4.
Pour coi le ramenés vous chi?	*F.*, 1048.

Dans *pour quoi* les deux mots se sont soudés aujourd'hui pour former un adverbe interrogatif, *pourquoi*. On retrouve encore l'ancienne conception dans *pour quoi faire?*

Signalons qu'après une préposition il y a de rares exemples de la forme faible *que* employée au lieu de *qoi* (comp. § 256) :

Dame, fet il, puis que vos le savez si bien, a *que* fere le vos deisse je? *Gr.*, 20, 28-9.

267. On trouve assez souvent des formes allongées du pronom interrogatif, particulièrement quand il s'agit de *que* employé comme régime direct d'un verbe :

Ki es ce qui si bien m'avoie?	*Av.*, 22.
Qu'est ce que vos avez vestu?	*P.*, 259.
K'est che la ke je voi?	*F.*, 766.

Ces constructions ont une apparence toute moderne. Mais c'est une illusion. Il ne faut pas faire de *qui est ce qui*, *qu'est-ce que* des locutions indécomposables : le verbe *estre* y retient toute sa force, et le tour exprime toujours indi-

Digitized by Google

gnation, surprise, admiration, curiosité vive, etc. : « qui peut bien être celui qui... ? », « qu'est-ce que peut bien être ce que... »?

268. *Quel* est plus fréquent comme interrogatif que comme relatif :

Quel eure puet il estre? *C.*, 492.

Quel trahison a cil vieus fete ! *V. P.*, 595.

En *quel* terre avez esté? *C.M.*, XII, 20.

Et leur enfant sont bien venant,
qui regner vaurront après eus.
— *Li quel*? — Vés en chi au mains deus. *F.*, 798-800.

269. Nous avons pris nos exemples, on l'a vu, aussi bien parmi les mots interrogatifs qui sont placés entre deux verbes que parmi ceux qui commencent une phrase. Et en effet, à l'inversion près, qui disparaît le plus souvent, tous les tours interrogatifs que nous venons d'énumérer entrent tels quels dans l'*interrogation indirecte*. On aura donc des phrases comme les suivantes :

Sire chevaliers, fet cil, dites moi *que* ce est. *Gr.*, 83, 8.

Et lors s'en vet si soudainement que Perceval ne set *que* ele est devenue. *Gr.*, 97, 15-6.

Et li dus errant li demande
que c'est qu'ele a. *Ch.*, 111-2.

La langue moderne n'admet plus *que* dans l'interrogation indirecte : elle l'a remplacé par *ce que*.

VI. PRONOMS INDÉFINIS

270. Les principaux pronoms indéfinis de la vieille langue sont : *meïsme, el, un, autre, aucun, nul, nun, on (l'en), alquant, chascun, maint, quel... que, plusieur, poi, moult, tel, tant, quant, tout.* Pour les mots négatifs, ou qui

Digitized by Google

nous semblent tels, ***aucun***, ***nul***, ***nun***, ***plus***, nous renvoyons au chapitre de la négation (§§ 352-362). Nous nous bornerons ici à présenter de brèves remarques sur quelques-uns des autres pronoms.

271. ***Un***, ***autre***. — Précédé de l'article défini, l'article indéfini ***un***, ***une***, devient pronom : *li uns*, *l'un* ; *li un*, *les uns* ; *l'une*, *les unes*. Il est alors volontiers opposé à : *li autre*(*s*), *l'autre* ; *li autre*, *les autres* :

Li uns l'autre preudomme claime. *V. P.*, 424.

Li uns, *li autre* peuvent accompagner un substantif et de pronoms deviennent alors adjectifs indéfinis. C'est encore le cas avec *l'autre*, mais nous ne dirions plus comme l'ancien français :

Deus liues ot de *l'un manoir*
jusqu'a l'autre. *V. P.*, 109-10.

Se l'une bouche
touchast a l'autre, molt fust douce
de l'acointance de ces deux. *V. P.*, 201-3.

Autre se rencontre souvent sans article, dans des cas où le français moderne emploierait l'article indéfini :

Je l'amoie tant
comme riens peüst *autre* amer. *Ch.*, 746-7.

« Je l'aimais autant qu'une créature puisse en aimer une autre. »

... por *autre* amer et moi lessier. *Ch.*, 770.

272. *Autre* employé ainsi absolument a une forme spéciale de régime, ***autrui***, qui est à *autre* ce que *celui* est à *cil* et à *cel* :

Lors a fiancie et plevie
celi qui n'a de lui envie
et qui cuidoit *autrui* avoir. *V. P.*, 585-7.

Digitized by Google

On voit qu'ici *autrui* est simplement une forme plus accentuée de *autre*. Ailleurs, joint immédiatement à un substantif, ou à un mot qui en tient lieu, il fait fonction de complément déterminatif, sans le secours d'aucune préposition (cf. *celui* § 26). Il est à noter qu'en ce cas, contrairement à la règle générale (§ 22), *autrui* précède et ne suit pas le déterminé :

Maudite soit sa gole tote
qui changera n'avant n'aprés
ses bons dras por *autrui* malvés. *P.*, 1148-50.

« qui changera ses bons habits contre les habits mauvais d'un autre ».

Qui si le fet, ne crient assaut
des faus felons enquereors
qui enquierent *autrui* amors. *Ch.*, 956-8.

Autrui, comme régime direct du verbe ou complément d'une préposition, se maintient péniblement dans la langue littéraire. Dans la langue usuelle, il est depuis longtemps remplacé par *les autres*, *aux autres*, *des autres* (car le mot entraîne toujours pour nous l'idée du pluriel) : « Ne faites pas *aux autres* ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse » ; « Les affaires, c'est l'argent *des autres*. »

273. Chascun. — Il faut noter l'absence de *chaque*. *Chascun* est à la fois pronom et adjectif :

Chascuns dit bien que son cuer pert. *V. P.*, 166.
Chascun jor atendoit novele. *V. P.*, 753.
Mil livres valoit bien sa terre
chascun an. *V. P.*, 87-8.

Quelquefois on trouve l'article indéfini devant *chascun* :

Desormais gart *uns chascuns* son ostal ! *C. M.*, XIV, 11.

Digitized by Google

C'est une forme qu'on emploie encore parfois, par plaisanterie.

274. Quel que. — *Quelque* apparaît surtout sous la forme qui sépare encore ses deux éléments constitutifs (quand *quel* est un pronom elle s'est conservée jusqu'à nos jours : *quel qu'il soit*) :

> Mes *quel* samblant *qu*'el en feïst,
> li chevaliers samblant n'en fist... *Ch.*, 53-4.

Dès le XII^e^ siècle, toutefois, certaines locutions où *quel* est adjectif, mais qui ne comportent aucun verbe, rapprochent *que* de *quel*, sans cependant souder les deux mots. La plus ancienne et la plus fréquente de ces locutions est *a quel que paine*, « avec quelque paine que ce soit, à force de peine » :

> Cil se lieve *a quel que painne*. *P.*, 7409.

Dans l'expression moderne « avec quelque peine », *quelque* est devenu un adjectif indécomposable qui a pris le sens tout positif de « un certain », « un peu de ». Peut-être avons-nous déjà le sens moderne de *quelque* dans cette phrase de Philippe de Novare : *A quelque peine* souffri qu'en faïst une branche de Renart, II, LXXII, « avec quelque peine, non sans peine il souffrit que... ».

Les phrases du type « en quelque endroit qu'il soit », où *que* apparaît à la fois à côté de *quel* et devant le verbe, ont mieux retenu le sens indéterminé de la locution médiévale. Or, cette construction, qui combine les deux tours *quel semblant qu'el en feïst* et *a quel que paine*, se présente déjà en quelques rares exemples du XII^e^ siècle :

> Biax filz, fet ele, Dex vos doint
> joie plus qu'il ne me remoint
> an *quel que* leu *que* vos ailliez. *P.*, 597-9.

Comp. *Ibid.*, 666, 5610, 8178.

Digitized by Google

Mais pendant longtemps elle est confinée à quelques formules toutes faites, dont « en quel que leu que » est la plus fréquente et n'a du reste pas déplacé « en quel leu que », qui reste la forme normale.

275. Quant. — *Quanz, quante* sont des adjectifs assez rares. La forme neutre *quant*, employé surtout au cas-régime comme pronom, est au contraire fréquente. Elle est suivie de *que*, qui s'est généralement soudé avec le pronom, pour donner une forme qui correspond à notre *tout ce que* : elle est quelquefois elle-même précédée de *tout* :

Quanc' on vieut i trueve l'on. *C.*, 143.

Or pues dire *quanque* tu vieus. *C.*, 304.

Or ai jo *qant qu'*il m'a mestier. *C.*, 482.

Qui bien vuet d'amors joïr
si doit soffrir
et endurer
*quan k'*ele li vuet merir. *C. M.*, VIII, 29-32.

Quanke mes pere dist, tenoie tot a fiable. *C.* 435.

Tout quanques j'aim. *Ch.*, 407.

VII. NOMS DE NOMBRE

276. *Cardinaux.* — Les noms de nombre sont, à peu de chose près, les mêmes au XIII^e^ siècle que dans la langue d'aujourd'hui. Certaines formes se déclinent : ce sont celles qui correspondent aux chiffres 1, 2 et 3. Il est à noter que, toujours normalement dans le cas de 3 et la plupart du temps dans le cas de 2, les formes sont les mêmes pour le féminin que pour le masculin. On ne fait la distinction des genres que pour les mots qui expriment l'unité. Comme aujourd'hui, les formes qui désignent les nombres sont à la fois adjectifs et pronoms.

Digitized by Google

277. Nous avons vu plus haut (§§ 73-74) la déclinaison de *uns, un, une,* qui est article et pronom indéfini aussi bien que nom de nombre. Notons seulement ici que *un*, placé devant un substantif, peut recevoir un accent d'intensité assez marqué et signifier « même », « identique » :

> Une dame et une pucele
> vestues de deus chainses blans,
> mais ne sont mie d'*un* samblans :
> l'une est joine, l'autre d'eage. *Gerb.*, 3030-33.

Voici les formes qui correspondent à 2 et à 3 :
cas-sujet : *dui* et *doi* *troi*
cas-régime : *dous* et *deus* *trois*

> Li *dui* enfant sont en destroit ;
> li uns n'ot l'autre ne ne voit. *Pir.*, 109-10.
>
> Cil *doi* chantoient molt tres bien. *Gerb.*, 3341.
>
> Li *troi* frere rien n'i gaaignent
> car tot *troi* i sont si malmis
> que cil les ont par terre mis. *Gerb.*, 5342-4.

Uns riches hons bailla a *trois* de ses serjanz grant partie de son or. Car il bailla a l'un un besant et l'autre en bailla *deus* et au tierz en bailla cinc. *Gr.*, 63, 25-7.

278. On rencontre souvent une forme *andui* et *ambedui*, qui signifie « tous les deux » et dont la déclinaison est semblable à celle de *dui* :

> *Andui* croissent selonc lor tens. *Pir.*, 117.
>
> Tant chevalcherent *ambedui*
> que il sont venu au chastel. *Gerb.*, 3024-5.
>
> Vous et vostre seror *andoi*. *Gerb.*, 3109.

Un poi estoit baubes et borgnes d'*ambedous* les iaus. *Tr.*, 73, 15.

279. Par suite d'un rapprochement analogique plusieurs

Digitized by Google

fois signalé déjà, on emploie parfois, même quand il s'agit d'un sujet ou d'un attribut, la forme du cas-régime. C'est déjà l'usage moderne :

Maintenant l'a a reson mis
seul a seul, ne furent qu'aus *deus*. *Ch.*, 154-5.

Se nuis devenoit semaine
et semaine devenoit mois
et mois uns anz, et uns anz *trois*,
et *troi* an vint, et vint an cent,
quant vendroit au definement,
si voudroit il qu'il anuitast
cele nuit, ainz qu'il ajornast. *Ch.*, 454-60

On voit comment les deux formes peuvent coexister dans le même texte et jusque dans la même phrase.

280. *Vint* et *cent* ne se déclinent pas, mais distinguent normalement entre le singulier et le pluriel. *Vins* et *cens* s'emploient quand il s'agit de plusieurs vingtaines ou de plusieurs centaines, sans qu'on se préoccupe, comme on l'a fait de nos jours, de savoir s'il y a en outre une fraction de vingtaine ou une fraction de centaine (quatre-vingts hommes, quatre-vingt-sept hommes) :

La en a *vint*, la en a *cent*
qui brere font lyons et ours. *Gal.*, 3384-5.

Mainte gente dame velee
i trova, et mainte pucele,
bien *quatre vins*, ainc n'i ot cele
qui n'ait vestu un camelot. *Gerb.*, 3116-19.

[Il] l'ont raiens, lui et sa gent,
quatre cens mars ou plus d'argent. *Gal.*, 6197-9.

281. Pour « mille », on a eu une tendance à distinguer entre un singulier *mil* et un pluriel *mille*, et on peut citer des exemples où cette règle est observée. Mais l'usage le

Digitized by Google

plus général est d'employer indifféremment les deux mots, pour l'un et l'autre nombre :

N'en mentiroit pour *mil* mars d'or. *Gal.*, 5139.

Vint mil vasal maintenant s'en partirent.
Aspr., 6937.

Trei mile somes, n'i a cel n'ait ventaille,
et fort espié, et espee qui taille. *Cour. L.*, 417-8.

282. Précédé de l'article défini, le nombre cardinal peut indiquer une fraction prise sur un tout, à condition que ce tout soit parfaitement défini. C'est un emploi au fond analogue à celui du pronom *l'un* (§ 271), sauf que, dans ce dernier cas, il n'est pas nécessaire que le tout soit défini d'une façon précise (ils étaient plusieurs, *l'un* lui a dit...) :

A Agolant est molt mesavenu :
De *dose* rois a il *les noef* perdu. *Aspr.*, 10290-1.

« Il a perdu neuf rois sur douze. »

Si avint a la premiere joste que *li troi* des *set* freres morurent. *Gr.*, 53, 7-8. « Trois des sept frères. »

Et de cel lac issoient *nuef* flum dont *li uit* estoient d'une grandor et d'une parfondece. *Gr.*, 135, 3-4.

De lui avoit il, si comme je vos ai dit, *uit* enfans, *les cinc* vallés et les *trois* meschines. *Tr.*, 37, 26-8. « Il avait d'elle huit enfants, cinq garçons et trois filles. »

En dehors du cas très particulier de *l'un*, il nous reste une trace de cet usage dans des emplois comme « *les* deux tiers », « *les* trois cinquièmes ».

283. Le nombre cardinal peut être employé comme un véritable substantif et se faire suivre du *de* qui accompagne les mots « douzaine », « centaine », « millier » :

A *doze cenz de chevaliers* de pris
vos a li cuens en cel mostier requis. *Cour. L.*, 1713-4.

Digitized by Google

A tant es vos le duc Richart le vieil...
O lui bien *quinze de hardiz chevaliers*. *Cour. L.*, 2103-5.

Il oit *de destriers dix mille*
Parmy ces rues cler hanir. *Gal.*, 3340-1.

Voiant *de barons* plus de *cent*,
Est venu au duc, sil salue. *Gal.*, 4968-9

Cet emploi semble se rencontrer surtout dans les textes poétiques. La langue moderne ne l'a conservé que dans le cas de *vingt* et de *mille*, et seulement dans quelques locutions où il s'agit d'une mesure du petit commerce : un cent de clous, un mille de fagots.

284. *Ordinaux.* — Le nombre ordinal peut suivre immédiatement un pronom personnel et indiquer par là un chiffre que parfait la personne désignée par le pronom :

Je le sai bien, fet il, que vos i seroiz, *vos tierz* de compaignons de la Table Reonde. *Gr.*, 166, 6-7.

« Vous ferez le troisième de trois compagnons, vous serez l'un de trois compagnons... »

Aumes remest *soi qart* de compagnon ;
Ce fu Huber, Goran et Sinagon. *Aspr.*, 6876-7.

« Aunes resta le quatrième de quatre compagnons, il resta avec trois compagnons qui étaient... »

Sans avoir tout à fait disparu, cette tournure si claire et si commode est aujourd'hui nettement archaïque, et il n'est pas probable qu'elle retrouve son extension et sa souplesse d'autrefois : les vers 6876-7 d'*Aspremont*, qu'on vient de citer, seraient impossibles en français moderne. Notons, d'autre part, qu'on dirait de nos jours, non pas « vous tiers » et « soi quart », mais « vous troisième » et « lui quatrième ».

Digitized by Google

II

LE VERBE

285. Nous supposerons ici les conjugaisons connues et nous nous bornerons à faire ressortir les principaux faits qui dans l'emploi des *personnes*, du *nombre*, des *modes* et des *temps*, séparent la vieille langue de la langue moderne. A quoi nous ajouterons un chapitre sur l'*interrogation* et un autre sur la *négation*.

LES PERSONNES

286. En français moderne, la personne est indiquée d'abord par le pronom personnel sujet, puis très accessoirement par la flexion. On comprend que les terminaisons ne jouent qu'un rôle secondaire, puisque la plupart d'entre elles sont communes à plusieurs formes. Voici le présent de l'indicatif du verbe *aimer* : *j'aime, tu aimes, il aime, nous aimons, vous aimez, ils aiment.* Il y a seulement trois flexions distinctes pour six formes : au point de vue de la prononciation, en effet, il n'y a aucune différence entre les trois personnes du singulier et la troisième personne du pluriel. C'est donc le pronom sujet qui est la marque spécifique de la personne. Aussi est-il toujours présent. En ancien français, *le pronom sujet peut être ou ne pas être exprimé;* nous verrons que l'emploi n'en était pas laissé absolument au hasard (§§ 457-59 et 478-79) : l'important pour nous ici, c'est qu'en fait il est très souvent

Digitized by Google

absent. La personne est indiquée presque uniquement par la *flexion*. Mais c'est que précisément les flexions étaient alors plus nombreuses et plus distinctes qu'elles ne le sont aujourd'hui. Voici le même temps dont nous venons de voir l'équivalent moderne : *aim, aimes, aime, amons, amez, aiment*. On voit que c'est assez différent, et les choses sont encore plus différentes qu'elles n'en ont l'air : l'*e* sourd était alors prononcé nettement, et *aim* est un monosyllabe, tandis que *aimes, aime, aiment* sont des dissyllabes ; de plus les consonnes finales se faisaient sentir : *aimes* n'est pas *aiment*, et tous deux se distinguent de *aime*.

287. Il y a là entre le vieux français et le français moderne une différence profonde. Rien ne choque plus un lecteur d'aujourd'hui que ces enfilades de verbes privés de leurs sujets où, en dépit de ses efforts, il n'arrive pas toujours à voir et surtout à sentir des formes distinctes. Il lui semble lire une longue dépêche où, dans l'intérêt de l'économie, on aurait fait sauter quelques mots inutiles et pas mal de mots essentiels. La vérité est que nous avons de la peine à nous représenter une époque de la langue où l'on faisait sonner les *e* sourds et où les consonnes finales n'étaient pas encore muettes :

[Il] disoit.....
qu'il ert toz miens...
et le *disoit* si doucement
que le *creoie* vraiement. *Ch.*, 786-92.

Lus « à la moderne », ces deux derniers vers, à première audition, seront très désagréables. Qui disait? Qui croyait? En ancien français *creoie* a trois syllabes : l'*e* final est prononcé et compte dans la mesure du vers. La première personne est donc ici, même pour l'oreille, parfaitement dis-

Digitized by Google

tincte de la troisième : « Il disait qu'il était tout à moi, et il le disait si doucement que je le croyais vraiment. » Il nous faut être plus long pour être aussi clair.

288. Il faut reconnaître du reste qu'il y a des cas où même un système très complet de flexions distinctes ne suffira pas à nous tirer d'affaire. Cela arrivera surtout à la troisième personne, où l'on peut se trouver en présence d'une série de terminaisons de même valeur alors que pourtant les sujets sont différents. Si l'on supprime les sujets ici, il peut en résulter des obscurités sérieuses. La vieille langue n'a pas toujours su éviter ce piège :

> Cil ne *set* nul conseil de soi,
> que le jeu *a parti* si fort
> que l'un et l'autre *tient* a mort. *Ch.*, 268-70.

« Le chevalier ne sait comment se tirer de là, car on lui propose une alternative si rigoureuse que, dans les deux cas, il se considère comme perdu. »

Cette traduction, on le voit, escamote une difficulté, car quel est le sujet de *a parti*? Il semblerait à première lecture que ce fût le même que pour les deux autres verbes qui encadrent le second. Mais c'est le duc qui a réellement « parti le jeu » et c'est bien « li dus » qu'il faut sous-entendre comme sujet. Le français moderne est devenu très difficile sur l'article de la clarté. La vieille langue est moins exigeante à cet endroit.

289. LE TUTOIEMENT. — Si l'on entre dans l'examen détaillé des personnes du verbe, on est surpris de l'aspect que présente le *tutoiement* en ancien français. Ce n'est pas que dans l'ensemble la valeur en soit très différente, semble-t-il, de celle qu'on lui donne aujourd'hui. Certaines singularités s'expliquent aisément. Le chevalier et la dame de Vergi, même dans l'intimité, n'emploient que

Digitized by Google

le *vous*, mais il n'y a là sans doute chez l'auteur qu'un souci des convenances mondaines. Ce qui surprend vraiment, c'est la facilité avec laquelle on passe du *tu* au *vous* et du *vous* au *tu*. De nos jours on dit *tu* à telle personne, *vous* à telle autre : dans chaque cas on a ses raisons qu'on pourrait facilement déduire, si on le voulait. Et il arrive parfois que tel de notre connaissance passe d'une catégorie à l'autre, toujours pour des motifs parfaitement sentis ; mais à l'intérieur de chaque catégorie il n'y a pas de mélange, ou s'il y en a c'est seulement dans des cas très définis, et en général par suite de conventions sociales qui pourraient toujours se laisser formuler, ou pour traduire des sautes de sentiment dont on retrouverait sans peine la logique. Prenez *Courtois d'Arras*, au contraire. Tout le monde, ou à peu près, s'y tutoie, ce qui est admissible, vu les personnages ; mais tout le monde s'y dit *vous* également, ce qui est déjà plus curieux. Il y a plus. Ces variations semblent se produire absolument au hasard ; les circonstances n'y sont pour rien ; on n'attend pas qu'un jour, qu'une heure soit écoulée, c'est dans la même conversation, parfois dans la même phrase qu'on passe du *tu* au *vous* ou du *vous* au *tu* ; pour un peu, on mettrait le pronom au singulier et le verbe au pluriel, ou inversement :

Biaus fieus Cortois, car *soiés* chois,
si *mangiés* del pain et des pois,
si *lai* ester *ta* fole entente. *C.*, 49-51.

« Beau fils, taisez-vous, mangez du pain et des pois, et envoie promener tes folles imaginations. »

Manchevaire harangue ainsi le même Cortois :

Vous avés trové eür,
biele dame mignote et cointe,
bien gaagnant et bien repointe,

Digitized by Google

si ne *vous* ainme mie a gap.
Cortois, *vierse* vin el henap. *C.*, 192-6 *var.*

Le « bourgeois », dans un court entretien qu'il a avec Cortois, prononce 24 vers ainsi répartis : 1) 5 vers, 447-51 : il tutoie ; 2) 8 vers, 456-63 : il dit *vous ;* 3) 5 vers, 465-9 : il dit *vous ;* 4 vers, 472-5 : il mélange :

Par foi, n'en *irés* pas senuec,
ains en *arés* grant piece entiere
cascun jor en *vo* pannetiere.
Si toi, si *te repose* un peu.

5) 2 vers, 480-1. Conclusion : il tutoie.

Courtois, de retour de son escapade, se présente à son père : il le tutoie pendant six vers, 598-603, le père répond par quatre vers, 604-7, où il tutoie le nouveau venu qu'il n'a pas encore reconnu ; sur quoi l'autre se fait reconnaître et passe au *vous*, 608-11.

Qu'on ne croie pas que ces bizarreries déconcertantes soient particulières à *Courtois d'Arras* : elles abondent dans les textes du XII^e^ et du XIII^e^ siècle. A sa seconde visite à la cour, le vilain de la *Male Honte* adresse 7 vers au roi d'Angleterre : il le tutoie dans les 3 premiers et lui dit *vous* dans les 4 derniers ; à sa première et à sa troisième visite il dit toujours *vous* au roi. Il y a de nombreux exemples de ces alternances dans le *Jeu de la Feuillée*.

Nous l'avons dit, rien dans le français moderne ne nous ouvre un jour quel qu'il soit sur cette curieuse coutume. L'analogie de certains faits qu'on pourrait citer ici est trompeuse. Il est bien vrai qu'on passe facilement de *vous* à *tu* ou inversement en parlant aux petits enfants, et que ce jeu est même assez répandu. Mais on peut retrouver la loi du jeu : il consiste à supposer pour un instant que le bébé est une personne raisonnable qu'il y a tout lieu de

Digitized by Google

traiter avec les plus grands égards : c'est une manifestation un peu puérile de tendresse surtout maternelle, et qui s'accompagne toujours d'un ton de voix spécial. On remarque quelque chose d'analogue à l'égard de certains animaux domestiques, le chien, le chat, ou même un oiseau. Dès que l'enfant comprend nettement la langue de ses parents, ce jeu cesse : il suppose toujours qu'il n'y aura pas de protestation du côté de l'être à qui l'on s'adresse. Dire *vous* à un enfant pour le punir est un autre cas, et très clair. Enfin, il arrive à un professeur de tutoyer des élèves quand il leur parle en tête-à-tête ou en dehors de la classe, tandis que, dans la classe même, il n'emploiera que *vous*. Ici encore on voit bien la raison. Ce professeur ne tutoierait pas chacun de ses élèves pris à part : dès lors, impossible de maintenir une distinction de ce genre dans la salle de classe. S'il tutoyait chacun de ses élèves pris à part, sans exception, il les tutoierait également dans la salle de classe, ou, s'il s'en abstenait, ce serait pour des considérations de discipline ou de dignité faciles à retrouver. Dans tous les cas que nous venons d'énumérer il s'agit toujours d'un procédé dont le mécanisme est évident ou d'une convention qui se laisse définir. Dans les exemples du moyen âge la plupart du temps l'explication ne se présente pas. Avons-nous affaire à une tradition purement littéraire? Il est plus probable que nous recueillons ici l'écho d'un usage populaire, qui reste à déterminer.

LE NOMBRE

290. Comme en français moderne, le verbe s'accorde en général en *nombre* avec son sujet. Mais il faut signaler qu'on met souvent *le verbe au pluriel avec un sujet singulier de sens collectif* :

Se de li ai un douz baisier

Digitized by Google

nus mals ne me poroit venir ;
ne m'en *porroient* forjugier
malvaise gent par lor mentir. *C. M.*, VI, 43-6.

291. Une exception plus surprenante se produit quand *plusieurs sujets* singuliers précèdent ou accompagnent un verbe à la troisième personne. Dans ce cas, le verbe s'accordant avec le plus proche d'entre eux reste souvent au *singulier* :

De tel mangier que rois e cuens
e empereres *doie* avoir
fu li prodom serviz le soir
et li vaslez ensamble lui. *P.*, 3278-81.

Malvestiez, honte ne peresce
ne *chiet* pas, car ele ne puet. *P.*, 412-3.

Je sai bien se pour vous ne fust
ke piech'a chi endroit eüst
grant merveille de faerie.
Dame Morgue et se compaignie
fust ore *assise* a cheste tavle. *F.*, 561-5.

Comp. *A* chi *esté* Morgue li fee — ne ele ne se compaignie? *F.*, 596-7. De ce dernier exemple on peut rapprocher : Li rois l'*otroie* et si baron. *M. H.*[1], 164.

292. Deux sujets au singulier peuvent être unis par la préposition *entre* ; si l'un des deux est prédominant, c'est avec lui que s'accorde le verbe qui, par conséquent, reste au singulier :

Par la *aloit* celeement
entre lui et son palefroi
sanz demener noise n'esfroi. *V. P.*, 122-4.

Aucassins *fu* descendus *entre lui et s'amie*. *Auc.*, XXVIII, 1.

Et il *menjut entre lui et la damoisele*. *Gr.*, 109, 4-5.

293. Dans les phrases du type « il est venu deux

Digitized by Google

hommes », qui sont très courantes en ancien français et sont même d'un usage plus fréquent que dans la langue moderne, *le verbe impersonnel*, au lieu de rester toujours au singulier comme aujourd'hui, s'accorde très souvent en nombre avec le *sujet logique* qu'il prédède et annonce. On disait donc : « il sont venu deus homme » :

En cel pré avoit un rastelier ou *il menjoient* cent et cinquante toriaus. *Gr.*, 149, 15-6.

En paradis ne vont fors tex gens con je vous dirai. *Il i vont* ci viel prestre et cil viel clop et cil manke qui tote jor et tote nuit cropent devant ces autex et en ces viés creutes. *Auc.*, VI, 25-8.

Bien que *il* serve en ancien français pour les deux nombres, il est presque assuré que, dans ce type de phrases, le sujet grammatical est au pluriel aussi bien que le verbe et le sujet logique. On a donc à peine le droit de parler ici d'un impersonnel. Toutefois, il n'en faudrait pas conclure que le même accord avec le sujet logique se produit nécessairement quand il s'agit de genre et non plus de nombre :

Mes puis que vos ne me veistes mes, vos di je qu'*il m'avint une* des plus merveilleuses aventures dou monde. *Gr.*, 208, 2-4.

LES MODES

294. Les modes sont déjà en vieux français l'*indicatif*, dont nous ne dirons qu'un mot en passant, le *subjonctif* et le *conditionnel*, l'*impératif*, l'*infinitif*. Le *participe* se rattachant plutôt à l'adjectif, nous avons déjà eu l'occasion de l'examiner (§§ 113-16 et 122-46).

295. INDICATIF, SUBJONCTIF ET CONDITIONNEL. — L'*indicatif*, le *subjonctif* et le *conditionnel* forment, en regard de l'impératif et des modes impersonnels, un ensemble dont les éléments ne se sont pas toujours groupés suivant la même

Digitized by Google

formule. Au moyen âge, le subjonctif et le conditionnel se tiennent de si près qu'il est légitime d'y voir ***deux aspects différents d'un même mode.*** Ils s'opposent tous deux de façon presque analogue à l'indicatif : l'indicatif est le mode de l'affirmation *positive*, les deux autres constituent le mode de l'affirmation *conditionnelle* ou du doute. Cette opposition existe encore, aussi nette que par le passé, entre l'indicatif et le conditionnel. Il s'agit ici naturellement du conditionnel considéré comme *mode* (« *J'irais* si je pouvais », « *Il serait* heureux de faire cela pour vous »), et non pas de cette variété du conditionnel qui n'est qu'un simple *futur dans le passé* (« Il m'a dit qu'*il viendrait* » = « Il m'a dit : je viendrai. ») En revanche, le subjonctif s'est presque entièrement détaché du conditionnel, pour se rapprocher de plus en plus de l'indicatif dans lequel il tend visiblement à s'absorber. Dans la langue de la conversation, cette évolution est très avancée. Le subjonctif n'y a conservé toute sa valeur de mode indépendant que quand il exprime un ordre ou un souhait qui ressemble à un ordre, en d'autres termes quand il fait fonction d'impératif : « Qu'il s'en *aille* ! », « Qu'il ne *soit* pas une heure à se préparer ! » La même nuance transparaît dans certaines phrases subordonnées où le subjonctif est de rigueur : « Il faut que tu y *ailles* », « Je veux qu'il *vienne*. » C'est l'impératif ici qui fait sentir son influence : mode très stable, il aide à conserver aux anciennes formes du subjonctif une valeur distincte qui est la sienne. Ailleurs, et le plus souvent, le subjonctif est employé en vertu d'une convention où il est bien vain de vouloir aujourd'hui retrouver un sens. « Je suis content que vous *soyez* là » ne présente aucune nuance, immédiatement sentie, qui ne se retrouve dans « Je suis content que vous *êtes* là ». A l'analyse, le premier tour apparaît comme plus significatif et plus

Digitized by Google

« correct », mais dans la pratique le second tend à devenir de plus en plus naturel. On pourrait dire, en forçant un peu les termes et en négligeant un petit nombre d'exceptions où on sent l'influence d'un mode voisin, que l'indicatif a aujourd'hui dans les phrases subordonnées une *double série de formes*, dont l'emploi est régi par des règles traditionnelles et obscures ; dans « Je ne crois pas qu'il *viendra* » nous avons la « première forme », dans « Je ne crois pas qu'il *vienne* » la « deuxième forme ». On peut sans doute expliquer cette différence et ramener cette « deuxième forme » à un vrai subjonctif, si l'on remonte assez haut dans le passé. Mais ces considérations historiques, fort intéressantes en elles-mêmes, ne changent rien à l'état présent des choses.

296. Ce que nous venons de dire s'applique à la langue *parlée*. Dans la langue *littéraire* il en va autrement. Il y a d'abord des cas très nets où l'on peut choisir entre l'indicatif et le subjonctif et où l'écrivain se décide suivant la nuance qu'il veut rendre. Mais dans la majorité des cas, semble-t-il, il n'est pas question d'une différence de sens même ténue : il ne s'agit que d'un simple *procédé de style*. On emploiera le subjonctif, après réflexion, là où la langue vivante et spontanée de la conversation mettrait l'indicatif. Et peu importe que cette transposition se fasse à l'ordinaire suivant des règles très anciennes et autrefois très logiques : aujourd'hui, c'est avant tout la transposition elle-même qu'on recherche. Le subjonctif, qui est de moins en moins fréquent dans la langue courante (dont il ne saurait du reste disparaître complètement), communique par là même au style une nuance fort bien perçue de dignité et de tenue. Les puristes et les gens soucieux de très bien parler emploient dans la conversation plus de subjonctifs que les autres : il y a là une adaptation cons-

Digitized by Google

ciente, et parfois laborieuse, de la langue littéraire au parler de tous les jours. D'autre part, la même personne peut en telles circonstances employer en parlant des subjonctifs qui ne se présenteraient pas naturellement à son esprit en telles autres circonstances. C'est qu'on s'élève de la langue parlée à la langue écrite par une série d'échelons : nous ne nous tenons pas toujours au même niveau. L'état décrit au § 295 est celui de la langue courante *familière*, la seule qui soit absolument spontanée.

297. Ainsi le subjonctif n'est le plus souvent aujourd'hui dans la conversation qu'un simple substitut de l'indicatif, dans la langue littéraire qu'un excellent outil de styliste. Si l'on examine les textes du XII^e^ ou du XIII^e^ siècle, les choses sont très différentes. Il est probable qu'en ce qui concerne l'emploi du subjonctif il y a alors fort peu d'écart entre français parlé et français écrit, et il est sûr qu'il n'y a aucune tendance à se débarrasser du subjonctif. S'il y a de rares cas où l'ancienne langue met l'indicatif alors qu'on emploierait aujourd'hui le subjonctif : « Prez va que ge ne te *fas* pendre, *M. H.*², 44 ; a poi que il d'ire ne *fent*, *M. H.*², 116 », en revanche elle se sert du subjonctif dans nombre de constructions d'où il a disparu depuis longtemps, même dans la langue littéraire. Le subjonctif est à ce moment un mode bien vivant et qui s'oppose à l'indicatif, nous l'avons dit déjà, comme la *suggestion* ou le *doute* à l'affirmation décidée. La plupart des définitions qu'on a proposées du subjonctif moderne conviennent au subjonctif médiéval. Fidèle à notre plan, nous n'indiquerons dans le détail que les principaux points par où l'usage ancien diffère de l'usage moderne.

298. En français moderne, le subjonctif se trouve presque exclusivement dans des phrases subordonnées, introduites, sauf des cas très rares, par *que* ou par des con-

Digitized by Google

jonctions dont le second élément est *que* (quoi*que*, avant *que*, jusqu'à ce *que*). Il en est résulté que pour nous le subjonctif est à peine concevable sans un *que* préliminaire : c'est au point que dans les paradigmes de nos grammaires nous trouvons le plus souvent les formes du subjonctif précédées de ce *que*. Dans la vieille langue, le subjonctif est moins rare qu'il ne l'est aujourd'hui dans les phrases principales et on n'a aucune idée qu'il faille alors lui donner nécessairement la béquille d'un *que*. La plupart des exemples analogues que nous trouvons en français moderne (sauve qui peut, fasse le ciel que...) sont précisément des souvenirs de la vieille langue, des archaïsmes.

Venu li est en son corage,
ou *tort* a joie ou *tort* a rage,
qu'a l'ancïen parler ira. *V. P.*, 235-7.

Graer covint le mariage
a l'ancïen, *vousist* ou non. *V. P.*, 1316-7.

Et a cele amor otroier
deviserent qu'en un vergier
li chevaliers toz jors vendroit
au terme qu'ele li metroit,
ne ne se mouvroit d'un anglet
de si que un petit chienet
verroit par le vergier aler ;
et lors *venist* sanz demorer
en sa chambre, et si *seüst* bien
qu'a cele eure n'i avroit rien
fors la dame tant seulement. *Ch.*, 29-39.

Vilain, dist il, tu me mesdiz,
mais *tu aies* honte touz diz. *M. H.*2, 41-2.

Douce dame, *pregne vos* en pitiez ! *C. M.*, VIII, 11.

Il prengnent Marïen Le Jaie,
aussi set ele plais assés. *F.*, 502-3.

On trouvera plus loin (§§ 490 et 491) des exemples où

Digitized by Google

que est supprimé devant le subjonctif même dans des phrases subordonnées.

299. Nombre de verbes qui sont suivis de *que* et d'une phrase subordonnée admettent, au moyen âge comme aujourd'hui, l'indicatif ou le subjonctif dans la proposition dépendante. C'est affaire à l'écrivain qui choisit selon son sentiment du moment, selon qu'il veut exprimer doute ou certitude. Mais il semble que dans certains cas la langue elle-même ait fait le choix une fois pour toutes, quitte à faire un mauvais choix. Nous avons aujourd'hui le droit d'hésiter entre *je ne crois pas qu'il vienne* et *je ne crois pas qu'il viendra*, mais nous devons dire *je crois qu'il viendra*. Or, l'ancienne langue a parfois pris des décisions que l'usage moderne n'a pas ratifiées. Ainsi les verbes qui signifient « croire », « penser », demandent volontiers le subjonctif dans la phrase subordonnée :

Je cuidoie que plus loiaus
me *fussiez*, se Dieus me conseut,
que ne fu Tristan a Yseut. *Ch.*, 758-60.

« Je pensais que vous m'étiez plus loyal... »

J'ai mout longuement creü
que vous *fussiez* de bone foi
loiaus a tout le mains vers moi. *Ch.*, 160-2.

La male Honte recevez...
Je la vous ai fet si partir
que je cuit que vous en *aiez*
le plus, or ne vous esmaiez. *M. H*[1]., 33-8.

Quant voi lo douz tens repairier...
et je cuiz que *doie* alegier
li mals et la dolors que j'ai,
adonc m'ocient li delai
d'amors, qui les font engregnier. *C.M.*, VIII, 1-6.

Je croi qu'ainsi *soit* l'afere. *Ch.*, 260.

Si desire molt le jor por savoir en quel terre il est, car il pense

Digitized by Google

bien que li anemis l'*ait* porté mout loing de l'abeie ou il vit ier le roi Mordrain. *Gr.*, 93, 6-8.

300. La locution ***m'est vis que, m'est avis que,*** d'un sens analogue à celui de ***cuidier***, est souvent suivie du subjonctif :

Haïr doi l'avoir qui me part
de celui la ou je claim part
et qui me cuide avoir sanz faille,
mes or m'est vis que je i *faille*. *V. P.*, 641-4.

Quant li rois l'ot, si a tel rage
avis li est que de duel *arge*. *M. H.*², 75-6.

Voilà deux cas où nous avons peine à comprendre le point de vue de la vieille langue : la locution moderne correspondante, ***il me semble que***, gouverne l'indicatif (il me semble que je *vais* manquer mon but), alors même que, dans ses autres emplois, le verbe *sembler* prend volontiers le subjonctif (il semble qu'il *ait* raison).

301. Le subjonctif est *fréquent dans les phrases comparatives*. Il y a des cas où il pourrait se justifier assez bien :

Je vos aim plus que vos ne *faciés* mi. *Auc.*, XIV, 16.

Donés moi en deniers menus
mains ke ma partie ne *vaille*. *C.*, 47-8.

Si me covient ke je soie en cest esté
plus mignoz et envoisiez ke n'*aie* esté. *C. M.*, II, 4-5.

Comp. à la fin de la pièce la même phrase, reprise à dessein, mais cette fois à l'indicatif :

Plus sui jolis
ke je n'*avoie* ainz esté, ce vos plevis. 23-4.

Ailleurs, le subjonctif se comprend moins, et on peut

Digitized by Google

déjà y voir un mode stéréotypé, un mauvais choix fait par la langue :

Je sui mius prinches k'il ne *soit*. *F.*, 407.

Adonc estoient li boschage
dedenz Champaingne plus sauvage,
et li païs, que or ne *soit*. *V. P.*, 77-9.

302. Quand *je ne sai* est suivi d'un pronom ou d'un adverbe *interrogatif* introduisant une phrase dont l'action se rapporte au futur, on met régulièrement le verbe au subjonctif :

Je ne sai que *face*. *Ch.*, 636.

Je ne sai que je *doie* dire
ne que je *puisse* devenir. *Ch.*, 324-5.

Il ne set que il *deviengne*. *V. P.*, 240.

Mes il ne set qu'il *puisse* fere. *V. P.*, 346.

Et lors s'aperçoit qu'il est portez en une isle, mes il ne set en quele isle ; si le savroit volentiers, mes il ne set coment ce *puisse* estre. *Gr.*, 93, 16-8.

On remarquera que dans la plupart de ces cas nous remplaçons, comme le fait déjà parfois la vieille langue, le subjonctif par l'infinitif ; ou si nous mettons l'indicatif *que* doit céder la place à *ce que*.

303. C'est dans *les phrases conditionnelles* que *l'emploi du subjonctif s'éloigne le plus de l'usage moderne*. Nous disons aujourd'hui : s'il venait, nous partirions ; s'il était venu, nous serions partis. La condition est exprimée par l'imparfait ou le plus-que-parfait de l'indicatif, le résultat de la condition par le conditionnel présent ou passé. Ces constructions sont connues du vieux français, mais ce ne sont pas les plus fréquentes en pareil cas. On préfère mettre l'imparfait du subjonctif dans les deux proposi-

Digitized by Google

tions, surtout, semble-t-il, quand on veut présenter la condition comme irréalisable :

S'il *s'acordast* a ma penssee,
tost *fust* la chose creantee. *V. P.*, 389-90.

S'il ne dit au duc le voir,
parjurés est et foimentie,
et pert le païs et s'amie ;
mes du païs ne li *chausist*,
se s'amie li *remainsist*. *Ch.*, 278-82.

304. Il est à noter que cette construction s'emploie aussi bien du passé que de l'avenir : en d'autres termes, l'imparfait du subjonctif dans la phrase subordonnée correspond aussi bien à notre plus-que-parfait qu'à notre imparfait de l'indicatif, et dans la phrase principale aussi bien à notre conditionnel passé qu'à notre conditionnel présent. C'est le contexte et le sens général du passage qui indiquent la valeur précise du verbe. La narration nous reporte en général au passé ; dans un dialogue ou un monologue on pourra avoir affaire soit au présent, soit au passé :

« Ne ce ne li *deïst* il ja
s'a li n'*eüst* grant acointance
et s'il ne l'*amast* sanz doutance
plus que moi cui il a trahie. » *Ch.*, 740-3.

« Il ne lui *aurait* pas *dit* cela, s'il *n'avait été* très familier avec elle et s'il ne l'*avait aimée*... »

« Se je ne *fusse* en tel prison,
bien *achevaisse* cest afere,
mais je ne puis nule rien fere,
ne fors issir de cest manoir. » *V. P.*, 612-5.

« Si je n'*étais* pas en pareille prison, je *viendrais* bien à bout de cette affaire... »

Molt en *fusse* baus et cointes
se je a li *parlé eüsse*

Digitized by Google

et les granz biens *aperceüsse*
de qoi ele a grant renommee. *V. P.*, 290-3.

305. On voit par ce dernier exemple que, là où nous mettrions le plus-que-parfait de l'indicatif, l'ancien français employait aussi parfois le plus-que-parfait du subjonctif. Il en est de même dans la proposition principale, là où nous mettrions le conditionnel passé. Mais ces constructions sont beaucoup plus rares que la précédente, qui a le grand avantage de la brièveté :

Et s'ele peüst lieu avoir,
n'atendist mie le mouvoir
des chevaliers, ne l'ajornee,
ainz s'en *fust* tost par li *alee*. *V. P.*, 929-32.

« Si elle avait pu en trouver l'occasion, elle n'aurait pas attendu le départ des chevaliers, ni l'aube, mais elle *serait* bientôt *partie* toute seule. »

Vostre pere *eüst* bien *pris*
en gré ce que je puis avoir,
s'il ne fust si riches d'avoir. *V. P.*, 372-4.

On remarquera qu'aujourd'hui encore la forme *j'eusse fait* appartient à la fois au subjonctif (plus-que-parfait) et au conditionnel (passé « deuxième forme »). C'est tout ce qui subsiste de l'alliance autrefois si étroite entre le subjonctif et le conditionnel.

306. On sait que dans les phrases conditionnelles la condition est souvent sous-entendue : « J'aimerais bien y aller [si on me le permettait]. » « Je serais heureux de causer avec lui [s'il venait me voir]. » Il va de soi que dans des phrases de ce genre on trouvera en vieux français la même équivalence du conditionnel et du subjonctif que nous venons de signaler :

Jetés, jetés vos biestes fors ;

Digitized by Google

vakes, brebis, kievres et pors
piech'a *deuissent* estre as chans. *C.*, 1-3.

« devraient être aux champs depuis longtemps. »

Hé ! Dieus, quel eure puet il estre?
Je *deuisse* mangier, je quic. *C.*, 492-3.

Je l'avoie acatee de mes deniers, si l'avoie levee et bautisie et faite ma filole, si li *donasse* un baceler qui du pain li *gaegnast* par honor. *Auc.*, IV, 11-3.

« Je lui aurais donné... qui lui aurait gagné... »

307. Terminons par un exemple qui montrera bien jusqu'où on poussait l'identification des deux modes :

Ha las ! fait il, or me recort
que mes comperes me proia,
quant il mourut et defina,
que cest avoir au roi donasse ;
volentiers encore i *parlasse*
et *donroie* la male Honte,
mes cil chevalier et cil conte
m'avroient ja mort, bien le sai. *M. H.*[2], 52-9.

308. ATTRACTION. — En dernier lieu, il faut signaler un cas fréquent de *subjonctif par attraction*. Un subjonctif qui précède entraîne le subjonctif dans une phrase qui suit, subordonnée à la première :

Il m'estoit grief
de ma seror qui tesmoignoit
que Melianz de Liz estoit
li miaudres, li plus biax de toz
et je veoie la desoz
an ce biau pré un chevalier,
si ne pooie pas lessier
que ancontre ne li deïsse
que plus bel de lui i *veïsse*. *P.*, 5354-62.

« ... que j'en *voyais* un plus beau que lui. »

Digitized by Google

Li chevaliers samblant n'en fist
que poi ne grant s'apercëust
qu'ele vers lui amor *eüst.* *Ch.*, 54-56.

Oncques n'oï que on parlast
que cil en autre lieu *amast.* *Ch.*, 215-6.

309. Le subjonctif par attraction est particulièrement *fréquent après les propositions conditionnelles.* La phrase dont le verbe subit l'attraction dépend tantôt de la principale conditionnelle, tantôt de la subordonnée introduite par *si* (ou un mot analogue).

S'il n'eüst le cuer aillors,
bien se peüst apercevoir
par samblant que l'*amast* por voir. *Ch.*, 50-2.

« S'il n'avait eu le cœur ailleurs, il aurait bien pu s'apercevoir au visage de la dame qu'elle l'*aimait* de vrai. »

Ne riens grever ne me peüst
tant comme mes las cuers seüst
que li vostres de riens m'*amast.* *Ch.*, 781-3.

310. A propos des subordonnées conditionnelles introduites par *si*, nous avons noté (§ 303) que l'emploi de l'imparfait de l'indicatif (« S'il *venait*, je serais heureux de le voir ») existe déjà au moyen âge, à côté de la tournure par le subjonctif. Mais il faut indiquer ici que, même dans ce cas, si une phrase dépend d'une subordonnée conditionnelle, le verbe de la seconde subordonnée se mettra volontiers au subjonctif : *l'* « *attraction* » *a lieu non avec la forme, mais avec le sens.* « S'il venait » équivaut en effet à « s'il viendrait : » il y a là un gallicisme très particulier qui, étant resté dans la langue, ne nous surprend pas. Mais on comprend que, pour le moyen âge, si cet imparfait équivaut à un conditionnel, il équivaut par là même à un subjonctif : d'où l'attraction.

Or poroit bien dire mes frere,

Digitized by Google

s'il *savoit* que *gardasse* pors,
que bien est cangiés mes depors. *C.*, 500-2 *var.*

Ha ! Diés, se mes peres *savoit*
que je *vesquisse* a si vil fuer,
li prendroit grant pitiés au cuer. *C.*, 554-6.

Il n'y a aucune différence de construction entre ces deux exemples et le suivant :

Biaus fieus, si je des ier *seüsse*
que *repairasses* en tel guise,
jou t'euisse autre reube quise. *C.*, 616-8.

311. IMPÉRATIF. — Avec l'impératif le français moderne n'exprime pas le sujet ; c'est même ce qui pour nous donne à ce mode sa physionomie particulière, le distingue de l'indicatif par exemple. Il n'en est pas de même en ancien français, où à l'occasion on n'éprouve aucune gêne *à faire précéder l'impératif du pronom sujet* :

Car *tu n'atens* point de socors
par quoi puisses estre recos,
se tu piers che tant de monoie. *C.*, 70-2.

Peut-être pourrait-on voir un indicatif dans *tu n'atens*, à tort, croyons-nous. Mais il n'y a pas de doute dans les cas suivants :

Einz *m'oci tu* biax dolz amis
que tu a lui aler me faces,
einz *m'oci tu* que tu m'i chaces. *P.*, 2272-4.

Pren le nape, et *tu* le pot *tien*. *F.*, 1058.

L'éditeur a mis une virgule après *tu* : elle ne semble pas nécessaire.

Jel te di et *tu l'entens* :
garde toi des souduians
ki par ci te vont querant. *Auc.*, XV, 12-4.

Digitized by Google

Sire, par vostre pitié, ne *soffrez vos* mie que je isse de vostre servise. *Gr.*, 96, 1-2.

312. INFINITIF. — L'infinitif est fréquemment traité en vieux français comme un véritable *substantif*. Dans ce cas il est non seulement précédé de l'article ou d'un adjectif possessif, mais il se *décline* et prend une *s* au cas-sujet singulier :

Et par cest example doit l'en
s'amor celer par si grant sen
c'on ait toz jors en remembrance
que *li descouvrirs* riens n'avance
et *li celers* en toz poins vaut. *Ch.*, 951-5.

Ne *du doner* ne *du prometre*
ne vous savroie losengier. *V. P.*, 272-3.

Jusqu'*au mien partir*. *C. M.*, XV, 12.

Comp. *mon demander, lor refuser*. *C. M.*, IV, 43-44; por *lor boivre*. *Gr.*, 249, 29.

Comme tout substantif, il peut être suivi d'un complément déterminatif :

A ce respont il que *li porters dou rainsel* n'apartenoit pas a l'ome se a la fame non. *Gr.*, 213, 7-9.

Ce qui est plus surprenant c'est de trouver parfois, même dans ce cas, un régime direct, comme si l'infinitif était à la fois substantif et mode du verbe :

Mes quant ce vint *au resgarder les renges* de l'espee, si n'i ot nus qui ne s'en merveillast plus que onques mes. *Gr.*, 205, 14-6.

313. L'infinitif, considéré comme mode du verbe, est souvent en ancien français un précieux *auxiliaire de l'impératif*. Il s'emploie, en effet, avec le sens de l'impératif, dans deux cas :

1° Avec la négation *ne*. Il marque alors une défense, faite d'un ton fâché, brusque ou impatient, ou sur un air de bonhomie protectrice. Le plus souvent il s'adresse à une

Digitized by Google

seule personne et s'accompagne du tutoiement. On voit qu'il n'a rien de commun avec notre infinitif de commandement : *se taire sur les rangs, ne pas murmurer.*

N'an mener mie mon cheval,
que tu feroies traïson. *P.*, 7056-7.

N'an porter pas mon anelet,
que j'an seroie malbaillie
et tu an perdroies la vie. *P.*, 710-2.

Tos jors avés amé le pire.
— Por amor Diu, biaus fieus, *ne dire* ! *C.*, 641-2 *var.*

314. Il peut arriver que cet infinitif soit lui-même complément d'un autre verbe, sans perdre par là son sens d'impératif : et le pronom personnel sujet est parfois exprimé, comme il peut l'être aussi dans le premier cas. Cette combinaison donne des phrases d'apparence assez hétéroclite :

Aïe lor, si feras bien,
garde ja *nel laissier* por rien. *P.*, 6431-2.

Garde *ne le panser tu* ja,
que tu sor ton cheval me metes. *P.*, 6668-9.

315. Il est à noter que, contrairement à la règle générale (§ 196), les pronoms personnels placés devant l'infinitif pris au sens de l'impératif apparaissent normalement à la forme faible :

Entre en cele nef et va la ou aventure te menra. Et ne *t'*esmaier de chose que tu veies, car en quel leu que tu ailles te conduira Diex. *Gr.*, 115, 16-8.

Fui, Boort, *nel* touchier, car tu l'ocirroies ja. *Gr.*, 193, 7-8.

316. 2° Précédé de *or* et de l'article défini. Il indique alors une chaleureuse exhortation ;

Or, fole, *de l'enivrer*,
nous avons trové fel vilain. *C.*, 246-7.

« Allons leste ! qu'on se mette à l'enivrer ! enivrons-le. »

Digitized by Google

Nous avons traduit comme si *l[e]* était le pronom personnel. Il est possible qu'il joue à la fois le rôle d'article et de pronom. Le plus souvent on a affaire à un indéniable article, ce qui tendrait à prouver que l'infinitif est ici pris substantivement. Il est très probable, en effet, qu'il faut sous-entendre devant la préposition l'impératif du verbe *penser* : pensez à faire ceci ou cela. On trouve parfois la phrase complète :

Avés vous dont borse trovee?
Por Diu ! *pensés del bien escorre.* *C.*, 262-3.

« Videz-moi ce porte-monnaié ! » Littéralement : pensez au bien vider !

LES TEMPS

317. Il est impossible, à notre avis, de comprendre le rôle des modes en français moderne, si l'on ne fait pas une distinction très nette entre la langue de la conversation et la langue littéraire. De même, si des modes l'on passe aux temps, on ne peut en exposer l'emploi sans tenir le plus grand compte de cette distinction. Nous y insisterons donc.

318. SUBJONCTIF. — Les temps du subjonctif, toutefois, ne nous retiendrons pas longtemps. Il suffira de noter la *fréquence de l'imparfait* dans l'ancienne langue, sa rareté dans le français parlé d'aujourd'hui ; c'est à peine si de temps en temps un *eût* ou un *fût* — toujours très conscient — vient nous rappeler qu'il existe toujours. La langue écrite elle-même, qui l'admet encore volontiers à la 3e personne du singulier, ne l'accepte plus guère ailleurs qu'à son corps défendant.

319. INDICATIF. — Le *présent*, en tant qu'il justifie son

Digitized by Google

nom, n'appelle pas de remarques, non plus que le *futur*. Mais nous nous arrêterons aux temps du passé.

Imparfait, passé indéfini, présent au sens du passé.

320. Dans la langue courante, si nous faisons pour le moment abstraction du plus-que-parfait, il y a trois temps principaux du passé : l'*imparfait*, le *passé indéfini* et le *présent de l'indicatif*. L'imparfait a une valeur bien à lui, assez délicate à définir. On peut dire en gros qu'il marque *durée* ou *répétition*, toutefois avec une nuance très nettement sentie : il n'exprime jamais un état ou une action que *par rapport à* quelque chose d'autre ; il suppose toujours une notion complémentaire indiquée ou sous-entendue, « alors », « à ce moment-là », « à cette époque », « durant cette période », « pendant que se passaient les faits qui vous sont rapportés » ou quelque chose d'analogue. Ce complément est le plus souvent une phrase où entrent le passé indéfini et le présent, temps indépendants, ayant pleine valeur par eux-mêmes. Ils ont même signification : ils rapportent les *faits séparés et successifs* dont l'enchaînement forme un récit. On les emploie indifféremment, ils n'alternent que pour la variété. Pourtant il est à noter qu'on commence d'ordinaire par des passés indéfinis ; puis quand le récit est long et que les circonstances se multiplient, on se fatigue de tous ces auxiliaires encombrants et on passe au présent, à qui cette préparation va néanmoins donner sa vraie couleur. Il ne faut pas voir dans ce présent un « présent historique » ; ce nom fausserait un peu sa physionomie et lui conférerait une dignité qu'il n'a pas. C'est un temps d'emploi très courant et qui est dans la conversation exactement sur le même pied que le passé indéfini. Il n'y a qu'à écouter causer les gens dans la rue : « Alors, moi, je m'amène et je lui dis... »

Digitized by Google

321. Dans la langue littéraire, l'imparfait seul conserve la même valeur ; le passé indéfini et le présent voient restreindre singulièrement leur emploi : c'est alors seulement que le second mérite son nom de présent historique. Un temps, ignoré de la langue courante, le *passé défini* ou prétérit, profite de tout ce que perdent les deux autres. Dans certains cas — en particulier après quelques conjonctions — on emploie au lieu du passé défini (je commençai) le *passé antérieur* (j'eus commencé). La langue courante ignore le passé antérieur tout autant que le passé défini ; elle le remplace par un temps dont les grammaires parlent peu, quand elles le mentionnent, et qui est pourtant fort employé, le *passé surcomposé* (dès que j'ai eu commencé).

322. Si nous étudions maintenant, dans nos textes du XIII^e^ siècle, l'emploi des temps, voici ce que nous notons : le *présent de l'indicatif*, le *passé indéfini* et le *passé défini sont employés concurremment dans la narration*, sans qu'on puisse le plus souvent relever entre ces temps de différence appréciable. On paraît surtout chercher la variété :

> Dedenz une garderobe *entre*
> ou une pucelete estoit
> qui aus piez du lit se gisoit,
> mes ele ne la *pot* veoir.
> El lit *s'est lessie* cheoir
> la chastelaine mout dolente ;
> iluec *se plaint* et *se demente*,
> et *dist* : « Ha ! sire Dieus, merci ! » *Ch.*, 726-33.

Notons que de ces trois temps de sens équivalent c'est le passé indéfini qui est de beaucoup le moins employé.

323. Cet état de choses, on le voit, annonce tout à fait le procédé de notre langue littéraire qui sur ce point du reste n'est qu'un prolongement de la vieille langue. Seulement on évite aujourd'hui les heurts trop violents entre le pré-

Digitized by Google

sent et le passé défini : le vieux français ne connaît pas cette délicatesse :

Li chevaliers en tel maniere
s'en part, et la dame l'uis *clot* ;
mes tant comme veoir le *pot*,
le convoia a ses biaus ieus,
quant ele ne pot fere mieus. *Ch.*, 472-6.

L'eve du cuer li *vient* aus ieus...
et li *descent* aval la face,
si qu'il en *a* le vis moillié.
Li dus n'en *ot* par le cuer lié,
qui *pensse* qu'il i a tel chose
que reconnoistre ne li ose. *Ch.*, 308-14

La langue de la conversation rapproche aujourd'hui avec la même hardiesse le passé indéfini et le présent de l'indicatif.

324. L'*imparfait* a déjà très distinctement au XIII^e^ siècle la nuance de sens qui pour nous le sépare des autres temps du passé. Voici un passage qui ne laissera aucun doute sur ce point :

Et l'endemain quant jors apert
monta ses oncles lui septime
et vint devant eure de prime
la ou li ancïens *manoit*,
qui riches manssions *tenoit*
et qui peres *ert* a celi
qui a biauté n'ot pas failli.
Receüs fu molt hautement :
li ancïens l'*amoit* forment,
quar ses per de viellece *estoit*
et assez pres de lui *manoit*,
riches *estoit* de grant pooir ;
de ce qu'il l'*ert* venuz veoir
demaine joie et grant leece,
quar il *estoit* de grant hautece.

Digitized by Google

Li ancïens li sot bien dire :
« Bien soiez vous venuz, biaus sire. »
Aprestez fu li mengiers granz.
Li ancïens gentiz et franz
estoit de cuer, et si *savoit*
bien honorer ce qu'il *devoit*.
Quant les tables furent ostees,
dont furent paroles contees
et ancïenes acointances
d'escuz, d'espees et de lances,
et de toz les ancïens fais
fu mains biaus moz iluec retrais.
Li oncles au buen chevalier
ne se volt pas trop oublier,
ainz a son penssé descouvert. *V. P.*

Dans ces trente vers, il n'y a pas un imparfait qui sonne faux aujourd'hui. Il n'y a même pas un temps qui ne soit déjà très exactement ce qu'il serait dans la langue moderne, à l'exception de *ot failli* (v. 512) que nous remplacerions par un plus-que-parfait (voir § 327). On pourrait multiplier les passages de ce genre. Les imparfaits abondent dans *Aucassin et Nicolette* : il n'y en a pas *un seul* qui ne fût encore très correct dans la langue d'aujourd'hui.

325. Il est vrai pourtant que si au XIII^e^ siècle l'imparfait ne semble pas empiéter sur le domaine du prétérit (à prendre ce temps comme type des temps passés), en revanche le prétérit est plus envahissant. Il est tel cas où nous attendrions si bien l'imparfait que le prétérit nous choque, nous fait l'effet d'une dissonance. Mais il faut ici distinguer. L'imparfait a deux sens principaux : il marque *répétition* ou bien *continuité*. Au lieu de répétition on peut dire aussi *habitude*, au lieu de continuité, *simultanéité* (qui exige toujours une durée plus ou moins prolongée). Le premier sens est rendu très régulièrement, au XIII^e^ siècle comme aujourd'hui, par l'imparfait :

Li chevaliers ancïens,

Digitized by Google

qui engingneus ert de toz sens
et qui le siecle usé avoit,
de son ostel pou *se mouvoit*,
quar ne pooit chevauchier mais,
ainz sejornoit leenz en pais.
Sa fille *fesoit* pres gaitier,
et devant lui por rehaitier
seoit souvent, ce poise li. *V. P.*, 141-9.

326. Au second sens, nous trouvons tantôt l'imparfait (c'est le cas le plus fréquent, croyons-nous), tantôt le prétérit. On emploie notamment le prétérit :

1° Pour indiquer des qualités durables d'un individu :

Guillaume, qui preus *fu* et sages,
ne cuidoit que li mariages
fust porparlez en itel point. *V. P.*, 739-41.

2° Pour indiquer des états durables des choses :

La meson ert sor un rochier,
qui richement estoit fermee,
pont leveïs *ot* a l'entree. *V. P.*, 138-40.

Ainz li palefrois de sa voie
n'issi ; si vint desus le pont,
qui sist sor un estanc parfont,
tout le manoir avironoit. *V. P.*, 1122-5.

Dans ces deux exemples, l'imparfait (*ert, estoit ; avironoit*) et le prétérit semblent absolument synonymes.

Sor une coute d'or listee,
d'un riche drap qui *fu* de soie,
se sont assis. *V. P.*, 1222-4.

3° Pour indiquer une disposition passagère des individus, assez durable pourtant pour servir comme d'arrière-plan à une série d'actions successives :

Et li palefrois, qui engrés
fu d'aler la ou il devoit,

Digitized by Google

et qui la voie bien savoit,
a tant alee s'ambleüre
que venuz est grant aleüre
au chief de cele forest grant. *V. P.*, 1098-1103.

« Le palefroi qui *était* très désireux d'arriver à son but... »

Le français moderne détache l'action et la met sur le devant de la scène : et *pendant tout ce temps* le désir continue et l'explique. L'ancien français met le désir sur le même plan que l'action et comme la précédant chronologiquement.

Ailleurs, dans des cas qui semblent très analogues, il emploie l'imparfait :

Cele c'on fesoit enserrer
ne veoit mie de si pres
comme son cuer en *ert* engrés. *V. P.*, 158-60.

Peut-être ici est-ce l'imparfait de la phrase principale (*veoit*), marquant répétition, qui entraîne le même temps dans la phrase subordonnée. Dans le passage précédemment cité, *fu* était en effet en relation avec des passés indéfinis (*a alee, venuz est*), qui sont l'équivalent d'autant de prétérits. Comparez encore :

Desus le palefroi requerre
aloit sovent la damoisele
par la forest soutaine et bele,
ou le sentier batu avoit
que nus el monde ne *savoit*
fors que lui et son palefroi. *V. P.*, 186-91.

et

Une eve avoit en un pendant
qui la coroit grant et obscure ;
li vairs palefrois a droiture
i *est alez*, qui le gué *sot*. *V. P.*, 1104-7.

Digitized by Google

Mais il est vrai que, dans notre exemple de tout à l'heure, nous avons :

> Et li palefrois.....
> ... qui la voie bien *savoit*,
> a tant alee s'ambleüre...

En somme, il faut se garder de trop raffiner, et il est plus sage de conclure que, dans les trois cas que nous venons d'indiquer, l'imparfait et le prétérit paraissent *également justifiés* pour la langue du XIII^e siècle.

Plus-que-parfait et passé antérieur.

327. Le *plus-que-parfait* a le même sens qu'aujourd'hui, mais le *passé antérieur*, au lieu d'être réservé à quelques rares constructions, est employé concurremment avec le plus-que-parfait dont il n'est qu'une autre forme. Cela se comprend si l'on réfléchit que tous deux sont formés du participe passé et du prétérit ou de l'imparfait d'*avoir* (ou d'*être*), temps qui en certains cas, comme nous venons de le voir, confondaient leurs significations. On peut même se demander si à l'occasion on ne pourrait pas relever, entre le plus-que-parfait et le passé antérieur, une différence de sens précisément parallèle à celle qu'on observe, le plus souvent, entre l'imparfait et le prétérit. Le sens reste celui du plus-que-parfait moderne, mais avec une nuance variable selon les cas :

A celui tens avoit il guerre mortel entre le roi Lambar, qui fu peres a celui roi que len apele le Roi Mehaignié, et le roi Varlan, qui *ot esté* sarrazins toz les jorz de sa vie, mes lors *avoit esté* crestiennez novelement, si que len le tenoit a un des plus preudeshomes del monde. *Gr.*, 204, 6-10 (comp. 217, 12-4).

Le passé antérieur marque ici une période close, comme

Digitized by Google

le ferait le prétérit (il resta sarrasin jusqu'au jour de son baptême), le plus-que-parfait indique un état qui dure encore au moment où se place le récit (on l'avait fait chrétien, et il était chrétien).

Chantant aloit par son ostel,
vïeler fet un menestrel
en la vïele un son novel :
plains ert de joie et de revel,
quar *eü ot* outreement
tout le pris du tornoiement. . *V. P.*, 757-62.

« Car il avait eu haut la main le grand prix du tournoi. »

Mais la nuance précise est : car (quelques jours auparavant) on lui *donna* le prix, il *eut* le prix. De même :

Li ancïens a demandee
sa fille a cil qui l'*ot gardee*
mauvesement. *V. P.*, 1261-3.

Au contraire, dans la phrase

Son corage
avoit en autre lieu *posé*.
Au bon chevalier alosé
avoit son cuer *mis* et s'entente. *V. P.*, 694-7.

nous avons encore le plus-que-parfait, mais la nuance cette fois est : elle mit son cœur ailleurs un jour et *continuait* à l'y tenir. De même :

Cil qui *plevie l'avoit*,
et qui de li grant joie avoit,
a bien devisé son afere. *V. P.*, 675-7.

Son palefroi a conneü
qu'il *avoit* longuement eü. *V. P.*, 1207-8.

Ailleurs on aurait plus de peine à justifier la forme avec *avoit* :

E cil le palefroi en maine
a cui il l'*avoit fet* baillier. *V. P.*, 904-5.

Digitized by Google

Ici encore il faut donc se garder de trop subtiliser : on ne se trompe guère à déclarer que le *plus-que-parfait* et le *passé antérieur sont équivalents*.

328. Cela ne nous empêchera pas de reconnaître que le passé antérieur est la forme favorite avec les *conjonctions de temps*, toutes les fois qu'il s'agit de marquer antériorité immédiate par rapport au temps de l'action principale :

Quant *mengié orent* a foison,
li ancïens a commandé... *V. P.*, 912-3.

Quant a l'ostel *furent venu*,
richement furent receü. *V. P.*, 1311-2.

Nous avons là bien visiblement les débuts de l'usage moderne : notre passé antérieur n'est qu'*un plus-que-parfait spécialisé*.

Parfait

329. Dans cet exposé de l'emploi des temps passés en ancien français, nous avons jusqu'ici décrit l'usage le plus général de la langue littéraire. Il est temps de relever une tendance particulière dont l'interprétation nous permettra peut-être d'entrevoir quelques-unes des habitudes de la langue parlée. Il s'agit du *passé indéfini*. Nous avons dit que l'ancienne langue le mettait sur le même pied que le passé défini et le présent historique (§ 322). C'est vrai si l'on se règle sur l'usage de Huon le Roi ou de l'auteur de la *Chastelaine de Vergi*. C'est encore vrai si dans *Aucassin et Nicolette* on s'en tient aux parties en vers (voir XI, 5 ; XV, 3 ; XXIX, 3, etc.). Cela cesse de l'être si l'on s'adresse à la prose de la chantefable. Ici l'auteur évite certainement le passé indéfini, quand tout ce qu'il veut marquer d'une action c'est qu'elle a eu lieu dans le passé : le passé défini et le présent lui suffisent à exprimer cette nuance. Il emploie bien le passé indéfini, mais toujours au sens

Digitized by Google

d'un véritable parfait, c'est-à-dire pour exprimer une action commencée ou accomplie dans le passé, mais *dont les conséquences durent encore*. « Li auquant dient qu'ele *est fuie* fors de la terre, et li auquant dient que li quens Garins de Biaucaire l'*a faite* mordrir. » *Auc.*, VI, 3-5. Observez le contraste des temps que présente la phrase suivante : « Nicolete est une caitive que j'*amenai* d'estrange tere, si l'*acatai* de mon avoir a Sarasins, si l'*ai levee et bautisie* et *faite* ma fillole, si l'*ai nourie*. » *Auc.*, VI, 14-7. Dans ces deux phrases, les parfaits peuvent se remplacer par une expression de sens équivalent où le résultat de l'action, c'est-à-dire l'état, est marqué par le présent du verbe *être* : elle *est* absente, elle *est* morte, elle *est* baptisée, elle *est* sa filleule, elle *est* élevée par le vicomte. Il faudrait dire au contraire : elle *a été* amenée, elle *a été* achetée.

330. Ainsi l'auteur d'*Aucassin*, qui n'a aucun scrupule, quand il écrit en vers, à employer le passé indéfini au sens d'un prétérit, le limite rigoureusement, dès qu'il écrit en prose, au rôle d'un parfait. Ne faut-il pas en conclure que le premier emploi est poétique, que le second usage est au contraire celui de la langue courante? Dans ce cas nous devrions nous attendre à retrouver le « parfait » dans nos textes dramatiques, qui, sans reproduire nécessairement toutes les particularités du langage parlé, ne peuvent cependant s'en écarter beaucoup. Et c'est bien en effet ce qui se produit. Qu'on lise d'un bout à l'autre le *Jeu de la Feuillée*; *Courtois d'Arras*, *le Garçon et l'Aveugle*, on aura de la peine, croyons-nous, à trouver un seul passé indéfini auquel on puisse sans conteste possible attribuer le sens d'un prétérit.

331. Voilà donc qui nous emmène bien loin de l'usage actuel du français parlé : notre passé indéfini, qui est pour nous le temps par excellence du passé accompli, était au

Digitized by Google

moyen âge dans la conversation un parfait. Mais peut-on chercher dans la langue écrite du XIII^e siècle les origines de l'évolution qui finira par transformer en un vrai prétérit ce parfait d'autrefois? Il est bien difficile de croire qu'un changement aussi capital soit dû en dernière analyse à l'initiative de quelques trouvères médiévaux. Il est plus probable que cet usage s'est fait jour tout d'abord dans la langue la plus familière et parmi les groupes les moins cultivés. La recherche du tour expressif, très fréquente dans tous les milieux, se donne plus libre carrière chez ceux que ne retiennent aucun enseignement d'école ou aucune tradition de caste : ils y sacrifient volontiers les habitudes de la syntaxe quand elles les gênent. On voit ici ce qui s'est passé : en supposant que les conséquences de l'action durent encore au moment où l'on parle — et c'est en cela que consiste le principe de cette transformation — on rend l'action passée moins lointaine, on la rattache à notre présent, on la fait presque contemporaine : c'est-à-dire qu'on donne à la phrase une vivacité et un relief qu'elle n'aurait pas sans cela. Il y a là un procédé très naturel dans une langue qui a constamment fait servir le présent aux fins d'un passé. Il est même à croire que c'est l'usage du présent comme substitut du passé défini qui a entraîné la transformation analogue du parfait en prétérit. La forme même de ce parfait a pu y aider. En effet, le passé indéfini renferme toujours l'indicatif présent d'*estre* ou d'*avoir ;* et le participe étant, comme nous le savons, très indépendant en vieux français (§ 113), l'auxiliaire, envisagé à part, est ainsi un véritable présent qui précédera ou suivra tout naturellement un présent de l'indicatif ordinaire : si l'indicatif présent s'aventure dans le domaine étranger du passé, le parfait pourra être tenté de le

Digitized by Google

suivre, et, le suivant, ne se trouvera point dépaysé dans un voisinage qui lui est dès longtemps familier.

332. La langue poétique a vu de bonne heure l'intérêt de cette nouveauté, et elle l'a accueillie avec une faveur visible. C'était assurément communiquer une certaine dignité à une tournure qui a dû d'abord faire l'effet d'un *vulgarisme*. Toutefois il faudra bien longtemps, peut-être des siècles, avant que ce développement pénètre dans la langue plus traditionaliste de la prose soutenue. Même dans la langue parlée du XIII^e^ siècle, il est probable que chez la plupart des gens cultivés le passé indéfini n'est encore qu'un parfait. Mais s'il en était ainsi, comment y exprimait-on l'idée du prétérit? La réponse n'est pas douteuse : par le passé défini. Ce temps qui nous paraîtrait aujourd'hui si guindé dans une causerie familière, il est visible qu'au XIII^e^ siècle on ne le confinait pas aux livres : les bourgeois d'Arras, Courtois et sa famille, l'aveugle et son garçon s'en servent dans les conversations les moins cérémonieuses :

MORGUE. — A bien viegnes tu, Crokesot,
ke fait tes sires Hellekins?

CROKESOS. — Dame, ke vostres amis fins,
si vous salue ; ier de lui *mui*. *F.*, 624-7.

POURETTE. — Esgarde, fole, quel deduit !
Fu ainc mais feme si a aise? *C.*, 226-7.

333. Il y a là une profonde différence entre la langue d'autrefois et celle d'aujourd'hui.

Il est à noter qu'à la même époque on se servait aussi dans le parler courant du passé défini pour indiquer une action *toute récente*, survenue le jour même ou quelques instants auparavant : ici le passé défini a sens de parfait et non plus de prétérit :

Ostes, que ven tu le sestier?

Digitized by Google

Et qant fu vos vins aforés?
— *Hui main fu* perciés et forés. *C.*, 126-8.

Par le cul bieu, ne huis ne porte
ne *vi* encore *anuit* ouvrir. *Av.*, 95-6.

Tout ce, fet ele, lessiez ester et me dites se vos *menjastes hui.* — Certes, fet il, de terrienne viande ne *menjai* ge *hui. Gr.*, 106, 28-30.

C'est un usage que ne connaît plus même notre langue littéraire.

334. De tout ce qui précède, il résulte que le français moderne, écrit ou parlé, n'a plus de *forme spéciale pour le parfait.* Ce n'est pas qu'on n'en exprime encore l'idée, mais c'est un peu sans le savoir, faute d'un temps approprié qui la rende toujours de même et à l'exclusion de toute autre. Souvent on a recours, par tradition, au passé indéfini : c'est lorsqu'il s'agit d'indiquer la situation générale, la disposition matérielle ou intellectuelle, l'état d'esprit qui résultent d'une action accomplie antérieurement. « C'est un homme qui a beaucoup lu. » « Êtes-vous allé en Suisse? » « Il a terminé son travail. » Il est vrai que dans toutes ces phrases on s'est borné — du point de vue de la langue moderne — à noter que l'action a eu lieu dans le passé, et il est certain qu'au premier regard on ne saurait les distinguer des phrases suivantes où il s'agit d'un temps déterminé et d'où toute idée de conséquence présente est exclue : « Il a beaucoup lu pendant sa maladie. » « Il est allé en Suisse aux grandes vacances dernières. » « Il a terminé son travail lundi. » Pourtant ici, si nous passions à la langue littéraire, nous pourrions dans chacune de ces trois phrases substituer au passé indéfini le passé défini. (« Il *lut* beaucoup pendant sa maladie », etc.) Nous ne le pourrions pas dans le cas de nos trois premiers exemples. Si donc tout passé défini peut trouver un équivalent familier dans le passé indéfini correspondant, la ré-

Digitized by Google

ciproque n'est pas vraie. L'emploi du passé indéfini déborde celui du passé défini. C'est cet excédent qui constitue aujourd'hui le domaine du parfait.

335. Ou, pour mieux dire, une partie du domaine du parfait. Car la langue a recours à d'autres artifices encore pour suppléer à cette insuffisance de sa conjugaison. C'est quand il s'agit moins de marquer les conséquences présentes d'une action accomplie précédemment que d'exprimer la continuité dans le présent d'une action commencée antérieurement. Dans ce cas, la langue analyse l'idée de parfait et dégage les deux éléments essentiels qui la composent : « *J'habite* ici *depuis* quinze jours. » La préposition indique que l'action a commencé il y a quelque temps, le présent indique qu'elle dure encore. Ou bien dans un cas voisin, c'est une périphrase formée du verbe *venir* et de la préposition *de* qui rendra l'idée du parfait : « Je *viens de* le voir. » Le présent joue le même rôle que dans l'exemple précédent, et c'est le verbe *venir* lui-même qui, marquant ici « mouvement pour s'écarter de », exprime la notion de continuité. Comp. dans la langue familière ou populaire : « *Je sors d'*en prendre », « *J'arrive de* me faire mouiller. »

INTERROGATION

336. L'interrogation, quand elle n'est pas impliquée purement et simplement dans le ton de la voix, s'exprime en vieux français comme encore aujourd'hui par une *transposition du verbe et du sujet* :

Ke dit chele feme? *Est ele* ivre?
Me *met ele* sus sen enfant? *F.*, 280-1.
Comment *a ele* a non? *F.*, 773.

Ce dernier exemple nous montre que la langue du XIII^e^ siècle ne connaît pas le *t* soi-disant euphonique.

Digitized by Google

337. Mais le vieux français est plus conséquent que la langue moderne en ce qu'il ne fait pas d'exception à cette règle. Aujourd'hui quand le sujet, à la troisième personne, est un substantif et que l'interrogation porte sur le verbe, ce substantif reste en tête de la phrase et on se borne à insérer après le verbe un pronom personnel qui rappelle le sujet et conserve l'inversion primitive. Comparez *partira-t-il* et *son frère partira-t-il*. Au contraire :

Savoit nus fors vous dui ceste oevre?	*Ch.*, 346.
Est morte m'amie?	*Ch.*, 872.
Fu ainc mais *feme* si a aise?	*C.*, 227.
Dit chius moines ke.. ?	*F.*, 552.
A chi *esté Morgue*?	*F.*, 596.
Font ensi *li autre* a Paris?	*F.*, 962.

Comme on peut s'y attendre, la même construction se présente quand la phrase débute par un pronom interrogatif :

Quant fust avenus chis afaires?	*F.*, 283.
Et *qant* fu vos vins aforés?	*C.*, 127.
Comment l'osa cis vieus penser?	*V. P.*, 633.

Et dans ce cas la langue d'aujourd'hui conserve encore parfois cet arrangement : « Quand est arrivée cette aventure? » ; mais il y a là malgré tout un emploi qui s'en va, et la construction courante est ici aussi : « Quand cette aventure est-elle arrivée? »

338. On rencontre ici ou là quelques exemples qui semblent annoncer déjà la tournure moderne :

Que ch'est? *Me sires sains Acaires* a *il* fait miracles chaiens?	*F.*, 923-4.

« Di moi, fet ele, vaslet, fus tu la ou ceste Queste fu acreantee? —

Digitized by Google

Dame, fet cil, oïl. — Et *messires Gauvains*, fet ele, *et Lancelot del Lac* en sont *il* compaignon? » *Gr.*, 18, 18-20.

Mais il y a ici une petite difficulté d'interprétation. L'interrogation avec pronom redoublant le sujet se présente en français moderne sous deux formes différentes, bien que dans l'écriture on ne les distingue souvent en aucune façon. On peut prononcer la phrase *votre frère est-il là?* 1° en la coupant en deux tronçons ayant chacun leur individualité propre : la voix tombe sur *frère*, puis repart sur *est ;* on devrait dans ce cas mettre dans l'écriture une virgule après *frère* : « Votre frère, est-il là? » 2° en lançant la phrase tout d'un trait, sans arrêt après *frère* et sans laisser tomber la voix avant la fin de la phrase. De ces deux formes, la première appartient exclusivement à la langue familière, la seconde peut s'employer dans la conversation courante ou dans le style soutenu. C'est à propos de la dernière seulement qu'on peut parler de sujet rappelant le verbe ; la première juxtapose au fond deux phrases séparées et nous rentrons dans le cas des verbes ayant pour sujet un pronom. Il est assez probable que dans les deux passages cités plus haut nous avons affaire à la première de ces tournures.

C'est ce que permettent de supposer des constructions assez fréquentes où le substantif sujet est séparé du verbe par un pronom interrogatif ou un adverbe : il y a évidemment repos de la voix avant le pronom ou l'adverbe.

Cil chevaliers de soz ce charme,
que atant il que il ne s'arme? *P.*, 5017-8.

Li drap que ma mere me fist,
dont ne valent il mialz que cist? *P.*, 1587-8.

Cis mauvais rois *que* me demande? *M. H.*[1], 97.

Dans les deux exemples en question il n'y aurait donc pas

Digitized by Google

d'exception à la règle générale. Mais il est bien certain que ce sont des phrases de ce genre qui ont conduit peu à peu à la seconde tournure, et il est assez difficile de dire dans les exemples qu'on recueille où finit la première, où commence la seconde.

NÉGATION

339. Il y a en vieux français deux négations, *non* et *ne*. Elles ont le même sens, mais l'usage leur assigne des fonctions différentes.

Non.

340. *Non* s'emploie d'abord dans une construction d'allure très particulière, qui a complètement disparu du français moderne. Il s'agit de corriger, en en prenant le contrepied, une affirmation qu'on vient de produire soi-même, ou bien de nier tout net une affirmation que vient de produire une autre personne. Supposons d'abord que le verbe de la proposition affirmative soit *estre* ou *avoir* : pour nier on reprend alors le même verbe que l'on met à un temps convenable et on le fait précéder de *non* :

Dameisele, je croi
a ces ansaignes que je voi
que chevalier a eü ci.
— *Non a*, sire, jel vos afi,
mes un vaslet galois i ot. *P.*, 765-9.

Tu as veü, si con je croi,
les enges don la gent se plaignent,
qui occient quan qu'il ataignent.
— Voir *non ai*, mere, *non ai*, non. *P.*, 378-81.

Et por ce as tu cuidié que je fusse semblables a toi, por ce que je n'en parloie mie ; mes *non sui*, ançois te chastierai et reprendrai mout durement. *Gr.*, 218, 18-20.

Digitized by Google

341. Supposé que le verbe de la proposition affirmative ne soit ni *estre* ni *avoir* : au lieu de répéter chaque verbe qui se présente, on a recours à un substitut unique, dont la langue fait de toute façon grand usage. Tout verbe peut en effet être remplacé, dans une seconde phrase symétrique à la première, par un temps approprié de *faire* :

Vos n'amez pas si con je *faz*,
fet messire Gauvains. *P.*, 8736-7.

Amors ne m'en faudrat mie,
car je l'ai trop bien servie
et *ferai* tote ma vie
senz nule fause pansee. *C.M.*, VIII, 53-9.

Et cel jor.....
moustra li dus au chevalier
plus biau samblant qu'ainz *n'avoit fait*. *Ch.*, 509-11.

Ele valt mialz que vos ne *fetes*. *P.*, 5405.

Je vos aim plus que vos ne *faciés* mi. *Auc.*, XIV, 16.

Cet emploi n'est pas complètement étranger au français moderne, mais il n'est guère connu que des lettrés qui tentent de maintenir, tant bien que mal, une tournure qu'à tort ou à raison l'usage courant semble avoir définitivement condamnée. Et en tout cas on ne saurait ainsi employer *faire* pour remplacer un verbe qui ne marque pas mouvement ou activité bien définie. Le dernier vers cité de Chrétien deviendrait : elle vaut mieux que vous ne valez, ou plus simplement : elle vaut mieux que vous. Mais en ancien français *faire* est dans ces constructions une sorte d'auxiliaire qui s'est presque vidé de son contenu propre.

342. C'est pourquoi dans le cas que nous avons supposé au début du paragraphe précédent, on remplace le verbe

Digitized by Google

principal par *faire* mis à un temps approprié, et précédé, comme tout à l'heure *estre* et *avoir*, de la particule *non* :

Je morrai, bien lo sai,
tant l'ai de cuer enameie !
Se Deu plaist, *non ferai*,
ainçois m'iert s'amors donee ! *C.M.*, III, 27-30.

Ha ! biaus dous fius, seés vous cois,
ou vous arés des envïaus.
— *Non ferai ;* je sui uns crapaus,
et si ne mengüe fors raines. *F.*, 396-9.

Voire voir, assés amassés.
— *Non fach ;* tout emporte li vins. *F.*, 504-5.

Nous sommes d'une compaignie,
si ne le blasmés point. — *Non fach je. F.*, 947-8.

Voici un exemple de Philippe de Novare où c'est *ne* qui est employé au lieu de *non* :

Phelippe dist... : « Sire, parlés a moy a une part, vous et vos quatre compaignons. » Et il respondirent et crierent tous cinc : « Si m'aït Des, *ne ferons* », II, XLIX.

343. On voit que dans ces constructions le sujet est le plus souvent sous-entendu, et que, quand il est exprimé, il se place après le verbe (comp. § 450). Mais il arrive d'autre part que ce soit le verbe qu'on supprime : dans ce cas le sujet reparaît, mais il est en général placé avant la négation :

Si m'aïst Dex, ci a biau non :
as an tu plus? — Sire, *je non*,
ne onques certes plus n'an oi. *P.*, 340, 13-5.

Qu'est ce que vos avez vestu?
— Vaslez, fet il, don nel sez tu?
— *Je non.* — Vaslez, c'est mes haubers. P., 259-61.

Digitized by Google

De là il n'y a plus qu'un pas pour passer à la forme moderne de la réponse négative, qui est *non* tout court. Et, en effet, on trouve déjà *non* dans cet emploi, surtout quand il est prononcé sur un ton interrogatif : *non*? Mais on préfère en général se servir de deux composés de *non*, qui sont tenus, comme c'est encore le cas dans certains dialectes modernes, pour moins abrupts : *nenil* (= nen *il*, non *il*), ou moins souvent *naie* (où entre *je*). On constate par l'emploi de ces composés que la signification première du pronom s'est oubliée :

> Avons nous chi rien ouvlié?
> — *Nenil, j'ai* tout avant osté. *F.*, 1074-5.

Les règles de la politesse exigent déjà qu'on ne réponde pas par un *non* tout sec, même quand la forme *nenil* est employée :

> Li anciens a demandé...
> se sa fille est toute aprestee,
> et se de rien est esfraee,
> et s'il i faut riens qu'avoir doie.
> — *Nenil, biaus sire,* que l'en voie,
> respont une de ses puceles. *V. P.*, 717-23.

344. Si la phrase principale est elle-même négative, la phrase parallèle de correction ou d'opposition sera une forte affirmation. Mais le procédé reste le même ; on répète *estre* ou *avoir* et on remplace tout autre verbe par *faire ;* seulement, au lieu de *non*, c'est la particule *si* (= ainsi) qu'on met en tête de la phrase :

> Je n'en sui mie a deus doie
> d'amer dame si souveraine,
> se je bien i metoie paine.
> — *Si estes,* fet el, se devient. *Ch.*, 78-81

> Si n'est riens que je n'en feisse
> par si que j'en fusse creü,

Digitized by Google

quar de ce n'i a riens eü.
— *Si a*, ce dist li dus, par m'ame. *Ch.*, 208-11.

Quidiez que je ne vos conuisse?
— *Si fax* certes, bien vos conois. *P.*, 794-5.

Voici un cas où l'auxiliaire *pooir* a été répété, mais on notera que dans la réponse *faire* n'en suit pas moins immédiatement, remplaçant le verbe *amer* :

Ne pourquant ne poés amer,
Dame, nul plus vaillant de lui.
— Si *puis* bien *faire*. *F.*, 714-6.

On reconnaîtra dans cette tournure l'origine de notre *si* adversatif : Il n'est pas venu vous voir? — *Si*. L'auxiliaire ne s'est maintenu que dans la locution vieillotte et incomprise *si fait*, dernier vestige d'une construction autrefois si répandue.

La tournure avec *si* pouvait s'employer aussi après une phrase affirmative : dans ce cas *si* marque agrément ou accord avec ce qui précède : Je hais mout ses louveaus et dout, — *si fais je* leur lignage tout. *Phil.*, II, LXXIII, 131-2. « *Je déteste aussi...* » Et ly manda un autre mot, quy fu prophetie par la grace de Nostre Seignor, car il ly manda que il et ses amis et ses anfans seroient riches et honorés de sa venue, et *si furent il*, la Deu mercy, mais ce ne fu mie par son gré. *Phil.*, II, XIX. « Et *c'est ce qui arriva...* » Montés sor un ceval, fait il, s'alés selonc cele forest esbanoiier... — Sire, fait Aucassins, grans mercis ; *si ferai jou*. *Auc.*, XX, 20-4. « *C'est ce que je vais faire.* »

345. Disons en passant qu'aux particules négatives *nenil* et *naie* correspondent les particules affirmatives *oïl* (où entre *il*), et *oie* (où entre *je*). C'est *oïl* qui va devenir notre *oui* moderne :

Mes, se vous fetes mon devis,

Digitized by Google

ne porrez pas faillir a moi.
— *Oïl, damoisele*, par foi. *V. P.*, 396-8.

Voire s'emploie aussi au sens de « oui » : *F.*, 605, 975.

343. Les exemples que nous venons d'énumérer détachent la négation, la mettent en vedette. *Non*, qui est la forme forte dont *ne* est la forme faible, se prête très bien à ce rôle. De là aussi son emploi dans les cas suivants :

1° Quand, dans deux phrases symétriquement construites, il s'agit de présenter une alternative dont le second terme ne fait que reproduire le premier en y ajoutant une négation, on peut supprimer le verbe de la seconde phrase, à condition que la négation employée devienne *non* :

Par vostre dit certains seroie
se vous avriiez fet ou *non*
ce dont j'ai vers vous soupeçon. *Ch.*, 222-4.

Certes, dist elle, j'ai duel grant
de ce que ne set nus hauz hom
qui foi li porte ne qui *non*. *Ch.*, 114-6.

Le premier de ces emplois est encore très courant, le second n'est plus possible. *Non* ne peut aujourd'hui entrer dans ces constructions qu'à condition de composer à lui seul tout le second membre de l'alternative.

2° Ou bien on peut avoir deux phrases symétriques, reliées non plus par *ou*, *ne*, *et*, mais par un *si* conditionnel, et dont la seconde apporte une unique, mais notable restriction à une généralisation énoncée par la première (sous forme négative). Ici encore, le second verbe étant supprimé, la négation devient *non* :

Ne li pooit d'el souvenir
se de ce *non* qui l'angoissoit. *V. P.*, 744-5.

« Ne li pooit d'el souvenir, *se de ce ne li souvenoit* qui l'angoissoit. »

Digitized by Google

De même :

La damoisele ne convoie
nus, *se* Dieus *non*. *V. P.*, 1052-3.

« *se Dieus ne la convoie.* »

Com li chastelains de Couci,
qui au cuer n'avoit *s'*amor *non*. · *Ch.*, 292-3.

« qui au cuer n'avoit [rien] *se n'avoit amor.* »

Ne ma mort n'est *se* douce *non*,
ce m'est avis, quant de lui vient. *Ch.*, 828-9.

« Ne ma mort n'est [riens ki soit] *se douce n'est.* »

On en arrive à écrire :

Messire Gauvains ne vialt
mener a cort son compaignon
armé se tot désarmé non. *P.*. 4496-8.

Et si estoit enteciés de bones teces qu'en lui n'en avoit *nule mauvaise se bone non*. *Auc.*, II, 14-5.

A ce respont il que li porters dou rainsel n'apartenoit pas *a l'ome se a la fame non*. *Gr.*, 213, 7-9.

Dans les phrases de ce genre, *se... non* n'est plus qu'un équivalent de *mais* ou de *ains*.

347. C'est là l'origine de notre *sinon* que nous employons sans nous douter qu'au début il supposait un verbe indépendant (au moins sous-entendu). L'exemple suivant montre comment s'est faite la transition :

Ha ! biaus dous fius, seés vous jus,
si vous metés a genoillons,
se che non, Robers Soumeillons,
ki est nouviaus prinches dou pui,
vous ferra. *F.*, 402-6.

348. Dans les dernières phrases que nous venons d'examiner (§§ 346-47), *non* est employé absolument, sans le

Digitized by Google

support d'aucun verbe. D'autres exemples sont cités au § 343. Il nous reste à mentionner quelques locutions où *non* entre en combinaison avec d'autres mots pour former des composés indépendants dans lesquels on peut généralement supposer qu'un verbe est sous-entendu :

Chevaliers ies tu molt buens,
non pas tant que il fust creü
d'ome qui nos eüst veü
e qui nos coneüst andeus
que tu par tes armes toz seus
m'aüsses an bataille mort. *P.*, 2210-5.

Ja vostre oste ne vostre ostex
n'avront se enor non par moi :
non pas por ce en moie foi
que il ne m'ait molt bien esté
conseillié et amonesté. *P.*, 5246-50.

Par foi, assés le dehaigne on ;
non pruec me sanle il trop vaillans. *F.*, 742-3.

Trop volentiers chanteroie
se je savoie coment...
et *nomporqant* tote voie
chanterai joieusement,
que bone Amors lo m'aprent. *C.M.*, VII, 1-8 (cf. II, 18).

On trouve aussi *non mie* (*que*). *Gr.*, 135, 31-2 ; *non guaires*. *Gal.*, 2012 ; *non tant que*. *Gal.*, 2196.

La langue littéraire évite *non tant*, pourrait encore employer *non pas tant*, mais préfère répéter le verbe (avec la négation *ne*) : la langue courante a abrégé en *pas tant*, ce qui suppose à *pas* une valeur négative qu'il n'avait pas au XIII^e siècle (comp. § 351). *Non* (*pas*) *parce que* est encore très usuel. On dit *non pas que*, *non que* et *ce n'est pas que* : cette dernière tournure est la plus courante. D'une façon générale l'emploi de *non* tend à se restreindre. La langue y voit surtout aujourd'hui l'opposé de la particule affirmative *oui*.

Digitized by Google

Ne.

349. *Non* était plus courant au XIII^e^ siècle qu'aujourd'hui et pourtant on ne l'employait, comme on l'a vu, que dans des cas en somme bien spéciaux. C'est *ne* qui sera longtemps la *négation par excellence*, et *ne* se suffit à lui-même. Il faut insister sur ce point, car il y a là une profonde différence entre le vieux français et la langue d'aujourd'hui. La négation moderne est *ne... pas* et les deux mots sont absolument nécessaires quand on veut écrire ou parler en un français correct. La langue populaire et la langue familière peuvent bien n'employer qu'un des deux termes comme au moyen âge, mais c'est *pas* qui dans cet emploi a succédé à *ne* (*connais pas, faut pas lui dire*). *Je ne sais, je ne sais pas, je sais pas*, telles sont les différentes étapes du chemin qu'a parcouru la langue. Voici des exemples-types de la construction médiévale :

Certes, dist il, ce est granz deus
quant proesce avez et beauté,
et il *n'*a en vous lëauté ! *Ch.*, 156-8.

Il *ne* vout estre ses amis. *Ch.*, 674.

Et li dus la carole esgarde,
qui de ce *ne* s'estoit pris garde. *Ch.*, 851-2.

Qui si le fet, *ne* crient assaut
des faus felons enquereors. *Ch.*, 956-7.

Et cil qui plevie l'avoit,
et qui de li grant joie avoit,
a bien devisé son afere,
et pris terme des noces fere,
com cil qui *n'*ert en soupeçon. *V. P.*, 675-9.

Guillaume, qui preus fu et sages,
ne cuidoit que li mariages
fust porparlez en itel point. *V. P.*, 739-41.

350. On trouve encore un souvenir de cette construction

Digitized by Google

dans *je ne sais, je ne puis, je n'ose* et quelques autres locutions qu'indiquent les grammaires. Mais il ne faut pas s'y tromper : ce sont là des archaïsmes, très résistants encore, mais qui appartiennent presque exclusivement à la langue littéraire. Dans l'usage courant on préfère *je ne sais pas, je ne peux pas, je n'ose pas.*

351. AUXILIAIRES DE LA NÉGATION. — Si *ne* est la négation essentielle du vieux français et n'a besoin d'aucun secours étranger pour exprimer l'idée négative, il est vrai pourtant que depuis longtemps on aime à la renforcer par une série de mots dont l'emploi est parfois bien curieux. Ces mots, il faut l'indiquer tout de suite, tiennent leur valeur négative, à une exception près, uniquement de leur association avec *ne*, et il est impossible de les employer au sens négatif sans les faire précéder ou suivre de *ne*. On peut les diviser, suivant leur nature, en plusieurs groupes. Ce sont : 1° des adjectifs ou des pronoms : *nul, nun, aucun, plus ;* 2° des adverbes : *mes, onques, ja, ainc, gueres ;* 3° des substantifs : *pas, mie, point, goute, rien, chose, ame, nient.*

I. *Adjectifs ou Pronoms.*

352. Les mots qui composent cette première catégorie peuvent se diviser en deux groupes : d'une part, *nul, nun, aucun* qui sont adjectifs et pronoms et se déclinent régulièrement, d'autre part, *plus* qui peut être adjectif, pronom ou adverbe et qui est indéclinable.

Nul.

353. Ce mot, dont la nuance propre est certainement négative, ne fait pourtant pas exception à la règle générale que nous venons d'indiquer : il ne saurait se passer de *ne* pour nier. C'est donc qu'à tort ou à raison la langue lui

Digitized by Google

reconnaît une valeur positive, et en effet il n'est pas rare de le rencontrer dans des phrases où il signifie « n'importe qui », « n'importe quel autre », « tout autre », « quiconque », « qui que ce soit », « quel... que ce soit » :

Mieux m'as gabé que *nus lechierre*. *M. H²*., 145.

Savoit *nus* fors vous dui ceste oevre? *Ch*., 346.

Preus de tote gent loee
plus que *nule* qui soit nee.. *C. M*., VIII, 57-8.

La fausse lais por ceu, si m'en retour
a la belle, la blonde et la meillor
ki onkes fust d'amors *nul jor* proïe. *C. M*., XI, 33-5.

Cuidiez vous, se me disiiez
vostre conseil celeement
que jel deïsse a *nule gent*. *Ch*., 318-20.

S'il i a *nul* si hardit
qui s'esmueve de joie fere,
.. il *le* fera pendre ou desfere. *V. P*., 896-8.

354. Mais c'est surtout dans les phrases négatives que *nul* est fréquent. Il peut y entrer comme sujet ou régime, direct, indirect ou circonstanciel ; quand il est pronom, la forme du régime est *nului* ; enfin il peut apparaître deux fois dans la même phrase, naturellement dans un rôle syntaxique différent :

Nus ne savroit a *nul fuer*
combien vaut a tel joie avoir. *Ch*., 444-5.

Plus de bien et d'onor font
a ceus qui lor trahitor sont,
et si ne s'en aperçoit *nus*. *Ch*., 117-9.

Nus hom ne les peüst irier. *V. P*., 212.

Et cil.....
en qui *nus biens* n'estoit faillanz
li a dit... *V. P*., 252-5.

Digitized by Google

Estre morte o lui me fust mieus
que vivre si que de mes ieus
ne le veïsse *nule foiz*. *Ch.*, 805-7.

Ce ne set ele par *nului*,
ce sai je bien, fors par celui
cui j'amoie. *Ch.*, 737-9.

Notons que *nului* apparaît parfois comme sujet : *Ch.*, 523.

355. Aucune de ces phrases ne surprend à première vue un lecteur d'aujourd'hui, et il semble qu'ici la langue moderne n'ait fait, ou peu s'en faut, que continuer l'ancienne. La vérité est que, sauf dans la locution *nulle part*, *nul* a à peu près disparu du français parlé ; dans la langue écrite elle-même son domaine s'est bien restreint et il est loin de jouer le rôle qu'il jouait autrefois. Au XII^e^ et au XIII^e^ siècle *ne* n'a pas d'auxiliaire plus dévoué que *nul* : *nul* est plus fréquent que *pas*, *mie*, *point* ou aucun des autres aides attitrés de la négation. Ce sont d'autres mots, plus récents, qui lui ont disputé de plus en plus vivement le terrain et ont fini par prendre toute la place : qu'on relise les exemples que nous venons de donner, qu'on en examine d'autres, l'on verra que dans la plupart des cas où au XIII^e^ siècle on employait *nul*, nous dirions aujourd'hui *pas un*, *aucun*, *personne* ; de même, on disait fréquemment *ne... nule chose* là où nous préférerions *ne... rien*.

Nun.

356. *Nun* renferme la même nuance négative que *nul* et sa construction est la même. C'est un mot plutôt rare : voici les deux seuls exemples que nous en ayons trouvé dans nos textes du XIII^e^ siècle : on notera qu'ils viennent du même auteur.

Digitized by Google

En ceste bone pensee serai,
ne *nuns* ne m'en poroit getier. *C. M.*, VI, 21-2.

Si en ai fait un flajolet ;
mais *nuns hons* n'en peut flajoler
s'il ne fait par tout a loer
en bel despendre et en amer. *C. M.*, IV, 12-5.

Aucun.

357. *Aucun* est un mot qui signifie « quelque », « quelqu'un », « certain » :

Souvent esgarde vers sa porte
s'*aucuns* noveles li aporte. *V. P.*, 763-4.

« Il regarde souvent sa porte pour voir si *quelqu'un* lui apporte des nouvelles. »

Aucun se sont aati...
qu'il prouveront tout en apert
que nus clers par droit ne dessert,
pour mariage, estre asservis. *F.*, 438-43.

« Certains se sont vantés... »

Se vous le volés trover,
ne *novieles* oïr *aucune*,
si en alés droit a Bietune. *C.*, 394-6.

« Si vous voulez la trouver ou apprendre *quelque nouvelle* d'elle. »

De teus cops muerent
aucunes gens. *Av.*, 164-5.

« Certaines gens meurent, il y a des gens qui meurent de ces coups-là. »

358. Le mot n'est pas fréquent dans nos textes. Ils ne nous en ont fourni que sept exemples, et dans un cas seulement *aucun* se trouve dans une phrase négative :

Dame, or ne faites tel despit
k'il n'aient de vous *aucun* bien. *F.*, 670-1.

Digitized by Google

Aucassin et Nicolette n'emploie pas le mot. Il y en a au contraire vingt-deux exemples dans Philippe de Novare, mais pas une fois *aucun* ne se trouve dans une phrase négative. On voit combien le mot est loin d'avoir pris la couleur si franchement négative qu'il a de nos jours. Le sens positif s'est conservé dans les emplois archaïques : *aucuns* pensent... *d'aucuns* disent... (le *de* est un *de* partitif, comp. *d'*autres).

Plus.

359. *Plus* indique une fraction indéterminée d'une quantité, mais supérieure à une autre fraction indiquée ou impliquée. Il peut arriver que la quantité en question soit de la *durée*. Or la langue moderne distingue ce cas de tous les autres et voit alors dans *plus* un mot négatif du même ordre que *pas* et qui par conséquent exclut *pas* : cf. *il ne le prêtera pas* et il *ne le prêtera plus* ; mais on dira : *il ne prêtera pas plus que cela*, car il s'agit ici d'une certaine somme d'argent et non pas d'une fraction de la durée ; on applique donc la règle ordinaire de la négation.

360. Cette distinction est encore inconnue au XIII^e^ siècle. Il faudra se garder d'interpréter à faux des exemples comme le suivant :

Li princes *plus d'enfanz* n'avoit. *V. P.*, 92.

Cela ne veut pas dire que le prince avait perdu tous ses enfants, l'un après l'autre, mais qu'il n'en avait *pas plus* que la jeune fille dont on vient de parler, en d'autres termes qu'il n'en avait pas *d'autres*. Un peu plus loin le père dira lui-même :

Je n'ai *plus d'enfanz* que li. *V. P.*, 321.

Et ici de nouveau ce serait une erreur de comprendre : je

Digitized by Google

n'ai plus d'enfant qu'elle. Encore une fois ce père n'a pas perdu d'enfants ; seulement pour se faire entendre aujourd'hui il devrait dire : je n'ai pas *d'autre* enfant qu'elle. Quand, dans le *Jeu de la Feuillée*, le père du « dervé » dit au moine qui quête pour Saint Acaire :

Tenés, je n'ai or *plus d'argent*, 554.

il ne lui confie pas que sa bourse est vide, mais s'excuse de ce que son offrande soit si modeste : « Tenez, je n'ai pas plus que ça sur moi. » Notez encore cette réponse du seigneur de Baruth à l'empereur Frédéric. « Et soiés certains que pour doute de mort ou de prizon *je ne feray plus*, se jugement de boune court et de loyale ne le me faisoit fere. » *Phil.*, II, XXVII. Nous dirions : je ne ferai *pas plus*, pas davantage.

361. *Pas* étant au XIII^e^ siècle de temps en temps accolé à la négation *ne*, on n'a pas alors plus de raison de l'éviter devant *plus* que devant tout autre mot. On trouvera donc des phrases comme celles-ci :

Il est anfes, li rois Artus ;
s'il a cent anz il n'a *pas plus*,
ne *plus* ne puet il *pas* avoir. *P.*, 8133-5.

Plus de deus cenz livres de fors
ne valoit *pas* par an sa terre. *V. P.*, 74-5.

Voilà qui, à l'inversion près, a une allure toute moderne ; mais on se tromperait gravement, nous venons de le voir, si on en concluait que dans les cas où *plus* n'est pas précédé de *pas* il a nécessairement le sens temporel auquel nous a habitués la langue d'aujourd'hui. Il n'a ce sens, ou à peu près, que si l'idée de durée est nettement exprimée par un autre mot :

Il n'i a lors *plus* atendu. *V. P.*, 344.

Ne vueil *plus* mon tens user. *V. P.*, 484.

Digitized by Google

Mais on sent bien que ce n'est pas encore là tout à fait le *plus* temporel moderne. La première phrase veut dire : il n'a *pas* attendu *davantage* (ou : plus longtemps), plutôt que : il n'a plus attendu ; la seconde : je ne veux *pas* gaspiller mon temps *plus longtemps*, plutôt que : je ne veux plus gaspiller mon temps. Ce n'est qu'une nuance, mais elle est sensible. C'est l'adverbe *mes* qui surtout rendait l'idée de notre *plus* temporel. *Ne pooit chevauchier mais*, dit Huon le Roi d'un vieux chevalier qui coule des jours tranquilles dans son château et il entend par là très précisément qu'il *ne* pouvait *plus* monter à cheval.

362. Il semble que dans les deux vers suivants *mais* et *plus* nous rendent également la nuance du *plus* temporel moderne :

N'en orai *mais* parole male
ne *plus* ne l'en ferai proiiere. *M. H.*[1], 102-3.

Ce n'est, croyons-nous, qu'une apparence : *plus* est ici un adjectif qui détermine *proiiere* : « Je *ne* m'entendrai *plus* insulter et je *ne* lui adresserai pas d'*autre* prière. » Les exemples de *plus* employé comme adjectif ne sont pas rares. En voici d'incontestables :

Je pri Deu que il vos ait
appareillié meillor ostel
ou *plus* ait *pain e vin e sel.* *P.*, 2068-70.

Ge le voldroie, ce savez,
por ce que *plus* avreiez *honte.* *P.*, 7120-1.

Kant *plus* ont *or* et *argent*...
tant sont moins large metant. *C.M.*, VII, 29-31.

Cele *ne* tint a lui *plus plait.* *Ch.*, 103.

Mais il est très possible que des phrases comme celle de la *Male Honte* citée plus haut aient conduit peu à peu à la tournure moderne.

Digitized by Google

II. *Adverbes.*

363. Les mots de la catégorie précédente, nous l'avons vu, font fonction de sujet ou de régime de la phrase. Les adverbes négatifs, tout comme la particule *ne*, modifient directement le verbe. Les principaux de ces adverbes sont *onques*, *ainc*, *ja*, qui se rapportent au temps et *mes* et *gueres*, qui indiquent quantité.

Mes, onques, ja.

364. *Mes* signifie « *plus* » et indiquant ainsi une comparaison peut être suivi de *que* :

Or li donnés dont de l'argent ;
pour nient n'est on mie a Paris.
— Las ! Dolans ! Ou seroit il pris?
Je n'ai *mais* ke vint et nuef livres ! *F.*, 186-9.

Ce sens s'est conservé seulement dans l'expression familière (mais non populaire) *Je n'en peux mais*, qui signifie « Je ne peux pas en faire plus [que je n'ai fait ou ne fais] », « Je ne peux pas en faire davantage [bien que la situation semble le réclamer] », « Je ne peux pas m'opposer à ce qui s'est fait ou est en train de se faire ». On voit que cette formule est à distinguer de « Je n'en peux *plus* » où *plus* a le sens temporel.

Mais c'est surtout en parlant de la durée que *mais* est employé et son sens le plus fréquent est, comme nous l'avons indiqué plus haut, celui de *plus* temporel (comp. § 361).

N'est il *mais* nus ki meche?
Avés vous le saint ouvlïé? *F.*, 378-9.

« N'y a-t-il plus personne qui mette...? »

Je ne fach point de men preu chi,

Digitized by Google

puis ke les gens en vont ensi,
n'il n'i a *mais* fors baisseletes,
enfans et garchonnaille. *F.*, 1094-7.

« Il n'y a plus que des jeunes filles... »

Or l'ai lonc tens en vain servi...
ne grant joie *mes* n'en avrai. *V. P.*, 861-5.

A toz ses serjanz a dit
que, s'il i a nul si hardit
qui s'esmueve de joie fere,
qu'il le fera pendre ou desfere ;
n'a *mes* de joie fere cure,
ainz voudra mener vie obscure. *V. P.*, 895-900.

Li siecles n'est *mais* cortois ne jolis. *C. M.*, II, 17.

C'est cette signification temporelle de *mes* qui a amené son association fréquente avec deux autres adverbes de temps, *onques* et *ja*.

365. *Onques* a le sens de « jamais » dans des phrases comme : « Si jamais vous y allez, vous vous en repentirez. » On le trouve donc parfois sans *ne* dans des phrases dubitatives qui se rapportent au futur :

Jel prenderai par tel devise
qu'a tant en aie ma part prise,
conment qu'il *onques* en aviegne. *C.*, 64-6.

Mais son emploi constant est dans des phrases négatives qui se rapportent au passé et où il renforce *ne*. *Ne... onques* ou *onques... ne* correspondent alors à « ne... jamais » :

Porre, vieus tu faire une soupe?
S'atenderas mieus le souper.
— *Onques n*'amai en vin souper. *C.*, 298-300.

Et dist li dus : « Ce *n*'avint *onques* :
comment i avenez vous donques...? *Ch.*, 349-50.

Digitized by Google

366. *Ja* dans les phrases affirmatives qui se rapportent au passé a le sens de *déjà* :

> S'ai tel fain ke jou baalle...
> et s'est *ja* bien none passee ! *C.*, 522-6 *var.*

Si la phrase se rapporte au futur, il prend le sens voisin de « bientôt » :

> Sire, vous n'alés mie bien ;
> vous querrés *ja* en cest celier. *Av.*, 19-20.

On pourrait traduire : « Vous allez tomber dans ce cellier. » Le plus souvent la nuance précise de *ja* avec un futur est moins saisissable ; mais ce qui est au fond de la plupart des exemples, c'est une indication du caractère d'imminence ou d'inévitabilité que présente l'action marquée par le verbe :

> Sire, puis ke tant en savés,
> le sourplus n'en chelerai *ja*. *F.*, 276-7.

Ja a parfois ce même sens, appliqué à un temps du passé ; mais c'est alors que ce passé est considéré comme encore à venir par rapport à un autre passé déjà écoulé : *P.*, 2690.

367. *Onques* et *ja* se combinent tous deux avec *mais* pour donner des composés beaucoup plus énergiques que les simples : *onques mais* et *ja mais*. Le *mais* dans ces combinaisons indique la *continuité indéfinie* à partir d'un certain moment ou jusqu'à un certain moment. S'il s'agit du futur, *mais* signifie que dès l'instant où la phrase est prononcée la négation qui accompagne le verbe prend toute sa valeur et la conservera pendant une durée indéfinie. *Ja* marquant imminence déclanche le mouvement, *mais* dénotant continuité le prolonge *ad infinitum* :

> Si sachiez ore sanz doutance

Digitized by Google

que *ja mes* n'avrai tel fiance
en vous, ne cuer de tel maniere
com j'ai eü ça en arriere. *Ch.*, 605-8.

Par le foi que je doi saint Vast,
ja mais ne quier mener aveule. *Av.*, 99-100.

Ja mais joie n'avrai
se par li ne m'est donee ! *C. M.*, III, 47-8.

368. S'il s'agit du passé, *mais* indique une ***continuité qui dure depuis une époque indéfinie*** jusqu'à l'instant marqué par le temps du verbe. *Onques* avait grand besoin de ce secours : le mot avait une tendance visible à s'affaiblir. Qu'on lise les passages suivants :

La nuit en la ville s'a aise,
mes des grans cols fu a malaise ;
et l'endemain se lieve au jor,
onques n'i fist plus lonc sejor. *M. H.*[1], 105-8.

« Il n'y est pas demeuré *un instant* de plus. »

Il l'a du palefroi jus mise,
si l'a par la destre main prise,
besie l'a plus de vint toiz ;
el n'i mist *onques* nul defoiz. *V. P.*, 1213-6.

« *Pas une fois* elle ne chercha à l'en empêcher. »

Dans ces deux exemples la phrase gagne certainement en force à cet emploi de *onques*, mais qui ne voit que, s'il devient fréquent, le mot en sortira un peu affaibli pour sa fonction ordinaire? C'est *mais* qui précisément va lui rendre sa vigueur. Il recule la limite du côté du passé et la porte aussi loin qu'il le faudra pour que la négation ait son entière et pleine valeur, au besoin jusqu'au début même de l'expérience sensible de la personne intéressée à l'action :

Et me dist que mout a lonc tens

Digitized by Google

qu'il a esté en cest porpens :
onques mes ne le m'osa dire. *Ch.*, 129-31.

L'autrier un jor a l'entree de mai,
l'oï chanter en un vergier,
mais *onques mais* si bele n'esgardai,
ceu vos porroie fiancier. *C.M.*, VI, 33-6.

Il me voit, si ne me ravisse
por chou c'*onques mais* ne me vit
en tel point ne en tel habit. *C.*, 588-90.

Pour bien sentir toute la force de *onques mes* dans ces phrases, il faut le traduire par « jamais encore » en mettant le verbe au passé indéfini ou au plus-que-parfait : « Jamais encore il n'a osé me le dire », « Jamais encore je n'avais vu si belle fille », « Jamais encore il ne m'a vu ainsi vêtu. »

369. Il y a des cas où on peut avoir intérêt à faire commencer l'action de *onques* à un temps déterminé du passé, à partir duquel cette action s'exerce, pour durer jusqu'au moment où la phrase est prononcée. Il s'agit alors d'une *continuité finie* et non plus indéfinie. Dans ce cas, *mes* cède la place à *puis* :

Tres l'eure que l'esgardai
onc puis ne l'entroubliai,
ainz i pens et penserai. *C.M.*, X, 11-3.

[Il] li dist : « Ma dame, m'amie...
sachiez que j'ai eü grant faim
d'estre o vous, si comme ore i sui,
trestoz jors puisque je n'i fui.
Ele redist : « Mon douz seignor...
onques puis ne fu jor ne eure
que ne m'anuiast la demeure. *Ch.*, 405-14.

Onques devant a la même valeur que onques *mais*, avec une légère atténuation : *Ch.*, 694.

370. Il arrive qu'au lieu d'employer *mais*, on renforce *onques* et *ja* par d'autres mots, dont le sens est en général

Digitized by Google

que même si l'on prend en bloc toute la durée du passé ou du futur, ou au hasard une parcelle quelconque de cette durée, la négation qui porte sur le verbe a conservé ou conservera tout son effet :

Mout estes faus...
qui moi monstrez semblant d'amor
n'*onques* ne m'amastes *nul jor*. *Ch.*, 577-80.

Et si vueil bien que vous sachiez
c'*onques* ne fui *jor* ses acointes. *V. P.*, 288-9.

Et si vous di en bone foi
ja en ma vie n'avendra. *Ch.*, 628-9.

Les phrases de ce type sont fréquentes en vieux français. Comp. dans la langue moderne « jamais *de la vie* ».

371. On ne sera pas surpris de trouver parfois ces déterminations, même quand *mais* est déjà présent :

Je vous creant
que toz jors mes vous amerai
ne *ja mes jor* ne vous harrai. *Ch.*, 492-4.

De même :

Onques puis ne fu *jor ne eure*
que ne m'anuiast la demeure. *Ch.*, 413-4.

L'expression *toz jors mes* (*Ch.*, v. 493) montre que *mais* n'avait pas besoin d'être dans une phrase négative pour exprimer continuité indéfinie. Elle est fréquente, de même que *hui mais*. (Comp. *anuit mais*, *Auc.*, XXIV, 80-1.) Il nous est resté de cet emploi l'adverbe désor*mais*.

372. *Onques* a disparu de la langue, et *ja mais* est devenu en français moderne *jamais* (la graphie *jamés* ou *jamais* se rencontre dès le moyen âge), qui se dit aussi bien du passé que du futur. Comment le mot est-il arrivé ainsi à élargir son sens? N'oublions pas que *ja* au sens de « déjà » s'em-

Digitized by Google

ployait couramment du passé, et, d'autre part, nous avons vu que *onques*, dans des phrases dubitatives, pouvait se dire du futur. Quoi qu'il en soit, il ne semble pas que nos textes nous fassent prévoir cet enrichissement de *ja mais* au préjudice de *onques mais*.

373. *Jamais* ne s'affaiblit pas comme parfois *onques* jusqu'à devenir une simple négation (comp. § 368), mais il ne semble pas qu'il ait gardé toute la force de *ja mais*. Sans quoi, pourrait-on dire « Il ne reviendra *jamais plus*? »

Ce serait plus compréhensible au moyen âge, où il y avait entre *mais* et *plus* une différence sensible. En voici un exemple de Philippe de Novare : « A-Dieu vos comans, douce Surie, que *ja mais plus ne* vous verray ! » I, XI : « Jamais je ne vous verrai davantage. » Ou peut-être sommes-nous déjà sur la voie de la locution moderne. L'exemple suivant nous ramène plus incontestablement à l'usage de la langue courante du XIII^e^ siècle :

> Tant ai apris de son afere ;
> si *ne* m'en enquerez *ja plus*. *Ch.*, 548-9.

« Ne m'en demandez pas davantage. »

Quoi qu'il en soit, il y a dans *jamais plus*, si on se rappelle les origines de *jamais*, un bizarre redoublement. « Ja ne le dira », « Ja mais ne le dira », « Il ne le dira jamais », « Il ne le dira jamais plus » : autant d'étapes qui marquent usure progressive de la locution.

Aine.

374. *Ainc* a même sens et même emploi que *onques*, mais il est moins fréquent :

> Assés me castia, mais *ainc* n'i voil entendre ;
> *ainc* n'i soc ke maus fu, or le m'estuet aprendre. *C.*, 431-2.

Digitized by Google

Il peut s'affaiblir aussi jusqu'à devenir le simple équivalent d'une négation renforcée :

Cele part vait la damoisele...
ainz li palefrois de sa voie
n'issi. *V. P.*, 1116-23.

Enfin on recourt au même procédé pour lui rendre toute sa valeur :

Ainz mes n'oï tel trahison. *V. P.*, 611.

Et plus et plus fui en ardour
pour s'amour et mains me connui,
tant c'*ainc puis* a aise ne fui. *F.*, 161-3.

Gueres (waires).

375. *Gueres* signifie « beaucoup » et en particulier « beaucoup de temps », « longtemps ». On ne le trouve que rarement dans les phrases non négatives :

S'en la cage sui *gaires*, je fineray ma rime. *Phil.*, II, LV, 84.

Son emploi n'a en somme pas changé depuis le moyen âge :

Quant fust avenus chis afaires?
— Par foi, il n'a encore *waires*.
Che fu un peu devant quaresme. *F.*, 283-5.

Il a même déjà au XIII^e^ siècle la nuance ironique qu'il prend volontiers aujourd'hui :

Chestes ont chent diavles ou cors...
— Aussi a dame Eve vo mere.
— Vo feme, Adan, ne l'en doït *waires*. *F.*, 318-21.

Le mot n'est pas fréquent : de tous nos textes seuls le *Jeu de la Feuillée* (4 exemples) et le *Vair Palefroi* (5 exem-

Digitized by Google

ples) l'emploient. Il n'apparaît pas dans *Aucassin et Nicolette;* il y en a 4 exemples dans Philippe de Novare.

III. *Substantifs.*

376. Les substantifs qu'on rencontre comme auxiliaires de la négation sont *pas, mie, point, goute, rien, chose, âme, nient. Mie, point, goute* indiquent que la négation reste valable même si l'on considère une parcelle infiniment petite de la quantité sur laquelle porte cette négation ; *rien* que la négation s'applique à l'un des éléments quelconques constituant un tout aussi bien qu'à ce tout lui-même ; *chose* et *nient* ont parfois un emploi analogue à celui de *rien*. De tous ces mots le plus ancien est *pas*, qui en est en même temps le plus obscur. Tous les autres appartiennent à une époque notablement plus récente. On remarquera, parmi les substantifs, l'absence de *personne* : c'est *créature* et surtout *âme* qui en tiennent la place.

Pas.

377. Nous serions embarrassés pour expliquer l'origine de *pas* s'il ne faisait évidemment partie de la même catégorie que *mie* et *point*, mots bien autrement transparents, comme nous le verrons. Peut-être est-on parti de phrases comme la suivante :

> Saches que ta fin est venue
> por ce que tu l'as retenue
> ne arestee *un tot seul pas*. *P.*, 3799-801.

Et il est bon de noter qu'on trouve souvent *pas* avec des verbes de mouvement. Quoi qu'il en soit, dès notre période, le mot semble avoir perdu toute trace de sa signifi-

Digitized by Google

cation primitive (*un pas*) et il est un simple auxiliaire de la négation *ne* :

> Cele suefre qu'il la beise,
> ne ne cuit *pas* qu'il li enuit. *P.*, 2038-9.

On peut noter cependant que, dans *Perceval* par exemple, le mot est très rarement employé avec un verbe négatif ayant un complément direct ; en général, il accompagne le verbe *être* ou un verbe qui n'a pas de régime direct. Et c'est encore bien souvent le cas dans nos exemples du XIII^e^ siècle. On se rend compte aussi que *pas* lui-même a dû être à l'origine un attribut ou un complément direct.

378. S'il ne s'emploie donc pas volontiers dans tous les cas où nous le mettrions aujourd'hui, en revanche la plupart des constructions où il entre en vieux français seraient encore admises aujourd'hui. Pourtant il faut noter la fréquence des exemples où, contrairement à la règle moderne, *pas* précède *ne* :

> Vos en iroiz : *pas ne* m'an poise,
> que ne seroie pas cortoise
> s'il m'an pesoit de nule rien. *P.*, 2063-5.
>
> Saciés, *pas ne* vous dechoi. *C.*, 217.

On sent ici que *pas* est autre chose qu'une simple forme : il ajoute vraiment à la force de la négation.

379. Ce qui rend cette inversion possible, c'est que le mot avait encore une physionomie à lui. N'étant pas nécessaire à la négation, n'y entrant que par la volonté expresse de l'écrivain, il avait une fraîcheur qu'il a depuis longtemps perdue. Aussi *pas* est-il loin d'encombrer les phrases de l'ancienne langue. Sur les 177 tournures négatives ou environ de la *Chastelaine de Vergi*, 83 ne ren-

Digitized by Google

ferment que *ne* ou (très rarement) *non*, 94 renforcent la négation par des mots variés : *nul* (18 cas, 20 avec les doubles emplois), *rien* (16), *onques* et *ainc* (15), *ja* (14), divers (8), puis tout au bas de l'échelle : *pas* (8), *mie* (7), *point* (6). Voilà qui nous montre bien le rôle encore très modeste que jouent les substantifs, et en particulier *pas*, dans la formation des locutions négatives.

380. Si *pas* n'est ainsi qu'un auxiliaire très intermittent de la négation, il va de soi qu'il ne saurait avoir la prétention d'exclure, du fait seul de sa présence, tout autre auxiliaire de la négation. Nous avons déjà signalé le cas de *pas plus* (§ 361). Ajoutons maintenant qu'on trouve aussi *pas* avec *ne ...ne...* (= ni.. ni.. Comp. §§ 422-25) et avec *nul* :

Droit au recet en est venue,
molt esbahie et esperdue
si con cele qui *ne* set *pas*
ne le chemin *ne* le trespas
ne comment demander la voie. *V. P.*, 1117-21.

La samblance de *nule* flor
ne color c'on seüst descrire
ne savroit *pas nus* hom eslire
qui si fust propre en grant biauté. *V. P.*, 174-7.

Si tost com il t'ot paié bel et richement, tu le lessas... Ce *ne* feist *pas nus* hons, a mon escient, qu'il eust ausi bien paié com il te paia. *Gr.*, 69, 2-5.

Mie.

381. *Mie* désigne proprement une particule ténue de pain, une miette. On verra que le souvenir de cette valeur quantitative du mot est encore présent dans des exemples du XIII^e^ siècle. Notons tout d'abord que *mie* est en grande faveur dans notre période. Dans *Perceval* il y a 73 exemples de *pas*, mais 90 de *mie ;* dans la *Chastelaine de Vergi* 8 de *pas* et 7 de *mie ;* dans Colin Muset 3 de *pas* et 10 de *mie ;*

Digitized by Google

dans le *Garçon et l'Aveugle* un de *pas* et 6 de *mie;* dans *Courtois* 11 de *pas* et 7 de *mie;* dans la *Feuillée* 4 seulement de *pas* et 26 de *mie;* dans la *Male Honte* 3 de *pas* et un de *mie.* Ainsi c'est *mie* qui jusqu'ici l'emporte décidément. Pourtant il faut noter que le mot fournit une rime commode, ce qui peut nous faire illusion sur son extension réelle : sur les 90 exemples de *mie* que nous offre *Perceval* 35 sont à la rime, tandis que *pas* se trouve neuf fois seulement à cette place. D'autre part, il semble que, pour mesurer au juste la fréquence de *mie,* il faille tenir compte de certaines influences dialectales qui en telle ou telle région s'exercent à son profit. Il est certain que le *Vair Palefroi* a 28 exemples de *pas* contre 14 de *mie* et Béroul 56 de *pas* contre 11 de *mie.* Ailleurs encore on observe la même prédominance de *pas.* En somme, à prendre les choses d'ensemble, on peut dire que *pas* et *mie* se rencontrent, dans les textes du XII^e^ et du XIII^e^ siècle, dans la proportion de 2 à 3 en faveur de *pas.* La différence n'est pas telle qu'on ne doive encore considérer *mie* comme un concurrent redoutable de *pas.* Il est bien difficile de prévoir alors le résultat de cette lutte pour la vie où *pas* finira par triompher.

382. Voici maintenant quelques exemples du mot :

N'est *mie* sages qui ne dote,
ou soit a gas ou soit a certes,
felenies trop descovertes. *P.*, 2774-6.

Je ne sui ne duc ne conte
qui si hautement amer doie,
ne je n'en sui *mie* a deus doie
d'amer dame si souveraine. *Ch.*, 76-9.

Bele tres douce amie,
Colin Muset vos prie
por Deu n'obliez *mie*
solaz ne compaignie,
amors ne druerie,
si ferez cortoisie. *C. M.*, X, 46-51.

Digitized by Google

Saciés qu'el ne vous ama *mie*,
si com par tans porés prover. *C.*, 392-3.

Sire, ne vous esmaiés *mie* :
on sane mout bien d'orbes cops. *Av.*, 161-2.

Bien sai entendre
ce que m'avez conté et dit.
Il n'i a *mie* grant mesdit. *V. P.*, 310-2.

Je n'ai *mie* chi men tans si perdu
ke je n'aie a amer loiaument entendu. *F.*, 9-10.

383. Dans la plupart des cas, *mie* a exactement le même sens que *pas*, et ici aussi on ne peut nier une certaine tendance à rechercher les phrases où le verbe est *estre* ou bien n'a pas de régime direct. Mais il faut relever dans *Perceval* certains exemples qui nous montrent qu'encore à la fin du XII^e^ siècle on avait nette conscience du sens primitif de *mie* : le mot est considéré comme un substantif et suivi de la préposition *de* avec un régime déterminatif ou précédé de *en* partitif.

Et quant il a ce dit, si oevre les euz, mes il ne voit *mie dou paveillon* ou il s'ert ore couchiez. *Gr.*, 110, 14-6.

N'il ne set lequel il salut,
que *del roi mie* ne conut. *P.*, 891-2.

Por ce, *del suen mie* ne quiert. *P.*, 5292.

Li rois fu mornes e pansis
quant il vit sa grant baronie
e *de son neveu* n'i vit *mie*. *P.*, 9184-6.

Messire Gauvains la requiert
d'amors e prie e dit qu'il iert
ses chevaliers tote sa vie,
e ele n'*an* refuse *mie*
einz *l'*otroie molt volantiers. *P.*, 5789-92.

On remarquera le contraste très instructif que présentent, dans ce dernier exemple, la locution partitive et l'article défini. Mais la signification littérale de toutes ces

Digitized by Google

phrases n'est-elle pas extrêmement curieuse? « Il ne vit pas une miette du pavillon. » « Il ne connut pas une parcelle du roi. » « Il vit sa baronine, mais il n'y vit pas une particule de son neveu. » Rien ne montre mieux que *mie*, tout comme *pas*, a débuté par être le régime direct du verbe.

384. Après cela il ne sera pas surprenant de trouver le mot employé au même sens dans des phrases positives, au moins dans la forme :

> Gauvains, maudahez ait mes cos
> se vos estes *mie* si fos
> que l'an ne puist a vos aprandre. *P.*, 4343-5.

Ainsi s'écrie Kex goguenard en voyant le preux Gauvain partir pour une rencontre où il ne semble pas qu'il y ait grand danger à courir. « Gauvain, que je sois maudit de Dieu, si vous êtes *en aucune façon* si fou qu'on ne puisse apprendre quelque chose de vous », littéralement : si vous êtes une parcelle si fou. L'article est omis comme il est de règle dans les phrases dubitatives (§ 80).

385. Ces emplois curieux se font plus rares après le XII^e^ siècle. Dans tous nos textes du XIII^e^ siècle nous n'avons trouvé qu'un exemple analogue :

> Li princes plus d'enfanz n'avoit,
> et *de fame* n'avoit il *mie*. *V. P.*, 92-3.

« Le prince n'avait pas d'autre enfant, et de femme il n'en avait point », littéralement : il n'avait pas une parcelle de femme.

Point.

386. De *pas*, *mie* et *point* c'est *point* qui est probablement entré le dernier dans l'usage. Il est encore bien peu

Digitized by Google

employé en comparaison des deux autres. On n'en trouve que 16 exemples dans *Perceval*, 6 dans la *Chastelaine de Vergi*, 2 dans Colin Muset, un dans le *Garçon et l'Aveugle*, 2 dans *Courtois*, 4 dans le *Vair Palefroi* et 15 dans la *Feuillée*. Ce dernier chiffre seul est relativement élevé. Pas un exemple dans *Piramus et Tisbé*, 2 dans *Aucassin et Nicolette*, 8 dans Philippe de Novare, 10 dans Béroul.

387. Ce n'est pas tout. Le mot est encore très près de sa signification primitive (*un point*), et il n'est guère d'exemples où on ne la sente très nettement. Il est souvent accompagné d'un complément déterminatif qui met en évidence sa valeur de substantif. Il est très rare qu'il entre dans une phrase où le verbe ait un régime direct. Sur les 16 exemples de *Perceval*, 13 joignent à *point* le déterminatif. *Tous* les exemples de Colin Muset, le *Garçon et l'Aveugle*, *Courtois* et le *Vair Palefroi* sont dans ce cas, 4 et peut-être 5 sur 15 dans la *Feuillée*, un sur 6 dans la *Chastelaine de Vergi*. Dans les 2 exemples d'*Aucassin* et dans 7 exemples sur les 8 de Philippe de Novare, *point* est également partitif. Si l'on passe en revue les cas qui restent, 3 dans *Perceval*, 10 ou 11 dans la *Feuillée*, 5 dans la *Chastelaine*, on voit que nulle part le verbe de la phrase négative n'a un régime direct, sauf dans un unique passage de la *Chastelaine* (v. 844-5), où le complément est un pronom. Dans un seul des exemples de Philippe *point* se trouve avec un verbe qui a un complément direct. On peut dire que, quand il y a un régime direct dans une phrase négative où entre *point*, ce régime devient le complément déterminatif de *point*; et c'est *point* qui prend son rôle auprès du verbe.

388. Voici quelques exemples qui illustreront cet emploi :

De contredit n'i avra *point*. *P.*, 494 et 3946.

Digitized by Google

Entendez : « Il n'y aura pas ombre d'opposition. » Comp. : onques nul contredit n'i ot (v. 792).

Se tu demandé l'eüsses,
li riches rois qui si s'esmaie
fust ores gariz de sa plaie,
et si tenist sa terre au pes,
dom il ne tanra *point* jamés. *P.*, 4632-6.

c'est-à-dire : « dont jamais il ne tiendra un atome. »

Tant de meschief i ot
que *d'escu point* avoir ne pot. *P.*, 5853-4.

Littéralement : « Il ne put avoir une parcelle d'écu. »

Mes diverse ert la parteüre,
d'une part clere, d'autre obscure ;
n'a *point d'oscur* en la clarté,
ne *point de cler* en l'oscurté. *V. P.*, 669-72.

« Il n'y a pas un point d'obscur dans la clarté, et il n'y a pas un point de clair dans l'obscurité. »

Nous n'avons eu qu'à introduire la négation moderne (*ne... pas* au lieu de *ne*) et à mettre devant le substantif l'article indéfini que le vieux français n'exprime pas dans les phrases négatives (§ 81) et nous avons deux phrases qui semblent dater d'aujourd'hui et où *point* conserve toute sa valeur de substantif :

Or vo di que Choisues
ne me vaut mais deus oes,
qui me soloit valoir...
n'*en* puis mais *point* avoir. *C.M.*, XIII, 11-6.

« Je n'en puis plus avoir un point, il m'est impossible maintenant d'en tirer la plus légère parcelle. »

Ai je bien mis a point
cel aweule la qui n'a *point*
d'argent ne *de houce* ausi? *Av.*, 232-4.

Digitized by Google

« Ai-je traité comme il faut cet aveugle-là, à qui il ne reste ni un atome d'argent, ni une parcelle de robe? »

389. Voici maintenant des phrases où *point* n'est pas déterminé par un complément :

E comanda a Deu celi
cui ses saluz *point* n'abeli. *P.*, 743-4.

Li cose a chou *point* ne tient. *F.*, 46.

L'un fait povre hui, rike demain,
ne *point* ne set cui ele avanche. *F.*, 776-7.

Samblant fet que *point* ne li haite. *Ch.*, 568.

On notera dans tous ces exemples l'inversion de *point* et de *ne* : c'est une construction que nous avons déjà signalée à propos de *pas* (§ 378).

Ma vie ne me plest *point*. *Ch.*, 819.

Che fait Fortune ki l'avale.
Il ne l'avoit *point* desservi. *F.*, 818-9.

Pour bien interpréter toutes ces phrases, il faudrait chaque fois dégager le sens de *point*. Par exemple, et sauf probablement une petite nuance de dignité qui disparaît : « Il recommande à Dieu celle à qui son salut ne fit plaisir *un brin*. »

390. On doit s'attendre à ce que *point* puisse conserver ce sens très positif dans des phrases où n'entre pas la négation ; comp. pour *mie*, § 384.

Dites se vos la veïstes
et se vos *point* li anqueïstes
qui ele est. *P.*, 8691-3.

391. Dans les exemples cités plus haut, où *point* est suivi d'un complément déterminatif, le substantif régime n'est précédé d'aucun article. Il n'y a rien là qui doive

Digitized by Google

nous surprendre : c'est le cas avec les pronoms et adverbes partitifs *assez, tant, trop, poi*, etc., toutes les fois que le complément n'est pas déterminé, ce qui est le cas le plus fréquent. S'il y a détermination, ces mots, comme nous l'avons vu (§ 91), se font suivre de *de* et de l'article *le la les* ou d'un adjectif possessif. *Point* ne se comporte pas autrement.

Je monterai bien, par ma foi,
que *de t'aïe* ne quier *point*. *P.*, 6818-9.

N'onques ne fist *point de mon buen*. *P.*, 8531.

Il n'an porteroit *point*
de la teste, se gel tenoie. *P.*, 8728-9.

La même construction peut apparaître dans des phrases dont la forme n'est pas négative :

Mes saiches bien veraiemant
que ja por rien nel te deïsse
se *point de ton bien* i veïsse. *P.*, 7260-3.

Tous ces exemples sont très caractéristiques du rôle que joue *point* en ancien français. Toutefois, les cas où il est ainsi suivi d'un possessif ou de l'article défini sont en somme assez rares. Nous ne savons si on en trouverait des exemples au XIII^e^ siècle : nos textes n'en renferment pas.

392. En tout cas la construction de *point* avec un substantif sans article comme complément déterminatif est entrée dans la langue pour y rester. Elle y a même eu une curieuse fortune, comme nous allons voir. *Point* suivi de *de* est un partitif : il signifie un atome, une parcelle aussi ténue qu'on voudra d'une certaine quantité, et cette quantité est exprimée par le nom qui suit la préposition. Tant que *point* conserve sa valeur très nette de substantif, on n'aura garde d'oublier que c'est lui qui commande le *de* suivant et la construction ne risquera pas de se confondre

Digitized by Google

avec une autre. Au contraire, le jour où *point* se sera usé, où on n'y verra plus qu'un vague complément de la négation, à peine différent de *pas*, on rattachera le mot plus étroitement à *ne* : on ne le tiendra plus pour le régime du verbe, mais pour une dépendance, par delà le verbe, de la négation. Mais ce jour-là aussi *de* cessera de faire corps avec *point;* flanqué de son substantif, il deviendra le régime immédiat du verbe : c'est lui qui sera maintenant le véritable partitif. Naturellement on n'aura plus aucune raison de ne pas joindre ce nouveau partitif à une négation *ne... pas* tout aussi bien qu'à une négation *ne... point*, et on en viendra à dire *il n'y a pas d'argent*, sans se douter de l'absurdité essentielle de la phrase. Il n'y avait aucune raison non plus de ne pas le joindre à une négation *ne... rien*, et on l'a fait parfois. Telle est, croyons-nous, l'origine du partitif moderne *dans les phrases négatives*.

393. Comme *point* partitif avait exprimé un atome d'objet indivisible ou supposé tel (écu, couteau, robe), tout aussi bien qu'une parcelle d'objet divisible (argent, biens), son successeur, le *de* partitif, hérita de ce double domaine. C'est pourquoi, dans les phrases négatives, *de* remplace non seulement *du, de la, des* (de l'argent, du bien), mais aussi *un, une* (un écu, une robe). De là l'alliance avec le partitif de l'article indéfini, qui autrefois avait plutôt gravité autour de l'article défini (comp. § 84).

394. Ce sont là, toutefois, des développements tardifs. Rien ne semble encore les annoncer au XIII^e^ siècle. *Point* y est très soigneusement distingué des autres négatifs. Nous ne croyons pas qu'on rencontre alors *pas* suivi d'un *de* partitif. Il n'y en a pas un seul exemple dans *Perceval* (sur 73 emplois du mot), ni dans aucun de nos textes du XIII^e^ siècle. Ce n'est pas là sans doute un pur hasard. La construction avec le partitif est le privilège presque exclu-

Digitized by Google

sif de *point*. Même *mie* qui serait en droit de le partager avec lui s'en est généralement abstenu. Les exemples que nous avons cités nous offrent, sans exception, le *de* partitif avec un substantif déterminé, ce qui est un cas à part. Le seul exemple de *mie* partitif qui soit nettement à rapprocher de *point* partitif nous a été fourni, au XIII^e^ siècle, par le *Vair Palefroi* :

> Li princes plus d'enfanz n'avoit,
> et *de feme* n'avoit *il mie*.

La vérité est que *mie* va se rapprocher de plus en plus de *pas*, devant lequel il finira par disparaître. Notons qu'on trouve parfois *nient*, *rien* et *gueres* avec le *de* partitif.

395. Ainsi, si nous ne nous trompons, l'article partitif positif et l'article partitif négatif ont une origine très semblable : le premier vient de *assez de* suivi d'un substantif déterminé, si l'on prend *assez* comme le meilleur représentant d'une série de mots d'emploi et de sens voisins (voir § 94), le second vient de *point de* suivi d'un substantif indéterminé. Seulement l'histoire de ces deux constructions a été assez différente. Le partitif négatif n'a fait la fortune qu'on sait que par suite d'une longue association avec la négation. Quand il a fini par rompre complètement vec *point*, il y a longtemps que le partitif positif s'était débarrassé de *assez* et vivait d'une existence indépendante. Mais son emploi était limité de bien des façons. Dès l'origine, le partitif négatif avait évolué dans un champ plus vaste. Nous avons vu qu'il accompagnait des noms qui, dans une phrase affirmative, eussent été précédés de l'article indéfini tout aussi bien que des noms qui, dans le même cas, eussent pu être précédés du partitif positif. Ce n'est pas tout : il n'a jamais eu la moindre répugnance pour les termes abstraits, dans lesquels il a hardiment pra-

Digitized by Google

tiqué dès le début des divisions idéales : on le trouve par exemple employé avec *secours, aide, clair, obscur, regret, aise.* Il est à croire que cette aisance et cet éclectisme ont fini par gagner le partitif positif. Mais cette influence n'a pu se produire qu'à partir du moment où le partitif négatif s'est débarrassé des entraves de *point.* C'est seulement ce jour-là qu'on a pu établir un clair rapport entre *donnez-lui du pain* et *ne lui donnez point de pain,* et voir dans la seconde construction la forme négative de la première. Enfin, nous avons noté plus haut (§ 110) qu'une autre influence a dû pour sa part contribuer à ce développement du partitif négatif, c'est la présence de phrases négatives où, avec des verbes du type *boire* et *manger,* un *de* marquant provenance, mais par son apparence extérieure rappelant le *de* partitif, suit immédiatement le verbe.

Goute.

396. Le sens primitif de *goute* est trop clair pour qu'on y insiste, mais la nuance précise s'en était assez effacée au XIII^e^ siècle pour qu'on pût dire « goute d'argent ». Dans son emploi le mot est synonyme de *mie,* mais il est loin d'avoir eu la même vogue au moyen âge. Dans tous nos textes du XIII^e^ siècle nous ne l'avons trouvé que deux fois :

Gillot, me faites vous le moe?
Par Diu, je n'ai *goute* d'argent,
si n'ai mie a vivre granment,
et si n'ai mestier de plaidier. *F.*, 496-9.

Or n'ai jou plus ke prendre,
ne denier, ne *goute* d'argent. *C.*, 382-3.

On remarquera que dans les deux cas *goute* est suivi du *de* partitif. Voici l'unique exemple que nous offre Philippe

Digitized by Google

de Novare : La poudre fu si grant que l'on n'i veoit *goute*. II, LVII.

397. Chose curieuse, si *goute* est bien loin d'avoir eu le même succès dans la vieille langue que son synonyme *mie*, de nos jours le mot a trouvé comme une revanche : *mie* a complètement disparu, alors que *goutte* s'est au moins conservé dans deux ou trois expressions : n'y voir goutte, n'entendre goutte à quelque chose. On n'a du reste pas le sentiment qu'il y ait là une ancienne forme de la négation qui jadis a joué, quoique dans un domaine singulièrement plus restreint, le même rôle que *pas* et *point*. On fait de *goutte* un complément du verbe, et là il n'y a que demi-erreur, car tous ces auxiliaires de la négation ont bien débuté ainsi ; mais on introduit volontiers entre le verbe et *goutte* un autre de ces anciens compléments en la personne de *pas* : c'est ainsi qu'on entend : moi, je n'y voyais *pas goutte*, lui n'y entendait *pas goutte*. C'est un peu comme si on disait : je n'y vois *pas point*.

Rien.

398. *Rien* est un substantif féminin qui signifie « chose ». Il s'emploie surtout au singulier. Il peut être précédé de l'article défini ou de l'article indéfini : *la rien*, *une rien*. Enfin, il est déclinable : cas-sujet *riens*, cas-régime *rien*. Mais cette déclinaison est sujette à de nombreuses irrégularités : on trouve souvent *rien* comme sujet par une analogie qu'on s'explique, le mot étant féminin, mais on trouve aussi *riens* comme régime, ce qui est plus surprenant.

399. Précédé de l'article, le mot peut signifier « être », « créature » :

> Quant *la rien* que ge plus amoie
> voi morte, vie que me valt? *P.*, 3408-9.

Digitized by Google

Douce *riens* por cui je chant,
en mon descort vos demant
un ris debonairemant. *C. M.*, VIII, 44-6.

Mais *rien* s'emploie surtout dans des phrases dubitatives ou négatives, où selon une règle connue il ne s'accompagne pas d'article : il prend alors tout naturellement le sens indéterminé de « chose quelconque » :

Se chaiens a *riens* ki vous haite,
conmendé le, si sera faite. *C.*, 131-2.

« S'il y a là *une chose quelconque* qui vous plaise, vous n'avez qu'à dire, on la fera. »

Il n'est *riens* dont vos soiez a conseillier, se vos la me dites, que je ne vos en conseil si bien come len porroit mielz faire. *Gr.*, 100, 13-5.

Bele, fet il, de voir sachiez
c'onques *riens* tant ne desirrai. *V. P.*, 444-5.

« Sachez de vrai que jamais je n'ai désiré autant *une chose quelle qu'elle soit.* »

[Il] se deduisoit en la sale
a la carole et dansse et bale ;
mes ne li plest *riens* qu'il i voie,
quant cele a cui son cuer s'otroie
n'i voit point. *Ch.*, 841-5.

« Chose qu'il y voie ne lui plaît, aucune chose qu'il y voit ne lui plaît. »

400. Dans des phrases de ce genre, le mot s'accompagne souvent de l'adjectif *nul*, sans que le sens en soit modifié en aucune façon :

En mi le palés fu uns liz
ou n'avoit *nule rien* de fust,
ne n'i ot *rien* qui d'or ne fust
fors que les cordes seulemant. *P.*, 7656-9.

Se je ne fusse en tel prison
bien achevaisse cest afere,

Digitized by Google

mes je ne puis *nule rien* fere,
ne fors issir de cest manoir. *V. P.*, 612-15.

« Je ne puis faire aucune chose. »

Si ferai je, se il me siet ;
et, se *riens nule* me messiet,
bien i savrai contredit metre. *V. P.*, 269-71.

401. On voit qu'on n'oublie pas le genre du mot. Pourtant sur ce point des hésitations se produisent d'assez bonne heure. A quelques pages d'intervalle le même auteur écrit :

Il ne me faut plus *nule rien*. *Av.*, 18.

et

Sire, ne puis avoir *nul rien*. *Av.*, 71.

Bien mieux, dans la même phrase on rencontre *rien* féminin voisinant avec *rien* masculin (ou plutôt neutre) :

Costume estoit an cel termine...
que chevaliers se devoit metre
an prison a tot son ator
si com il partoit de l'estor
ou il conquis avoit esté :
que ja *rien* n'i eüst *osté*
ne nule *rien* n'i eüst *mise*. *P.*, 2684-91.

402. Ce dernier exemple nous fait prévoir quel compromis on finira par adopter. Quand *rien* s'accompagne d'un adjectif, sa valeur de substantif en est par là ravivée, et l'adjectif se mettra le plus souvent au féminin. Citons, en dehors des nombreux cas où *rien* est précédé de *nul*, l'exemple suivant :

Fors aus ne le sot *riens nee*. *Ch.*, 42.

« Aucune créature vivante, excepté eux, ne le savait. »

Si au contraire le mot est seul, il fait de plus en plus

Digitized by Google

l'effet d'une sorte de *pronom indéfini* et les exemples qu'on en rencontre font déjà figure tout à fait moderne :

De mi, chertes, n'aront il rien...
Honnis soit ki *rien* lour donra ! *F.*, 672-5.

Je vueil savoir sanz aloingne
se ainsi va vostre besoingne :
si n'en savra ma niece *rien*. *Ch.*, 363-5.

403. *Rien* est aujourd'hui un pronom indéfini, à sens nettement négatif, au point que dans une réponse il peut remplacer, à lui seul, toute une phrase négative. « Qu'a-t-il dit? — *Rien.* » Mais dans les phrases dubitatives il conserve encore son ancienne valeur positive : « S'il fait *rien* qui vous déplaise. » C'est là toutefois un tour qui a vieilli. Il est plus naturel de dire : « S'il fait *quoi que ce soit* qui vous déplaise (des choses qui vous déplaisent). » Quand un adjectif accompagne *rien*, il en devient le complément déterminatif séparé par la préposition *de*, au lieu d'être accolé directement à *rien* comme autrefois. Comparer :

Sire, ce croi je bien
qu'ele soit morte, qu'*autre rien*
ne demanda puis que vint ci. *Ch.*, 875-7.

et : « Je crois bien qu'elle est morte, car elle n'a demandé *rien d'autre* (ou : elle n'a *rien* demandé *d'autre*) depuis qu'elle est venue ici. »

Chose.

404. Le mot *chose* a souvent été employé en vieux français comme l'était son synonyme *rien* :

Comment celui envoierai
chose de qoi puist avoir aise
qui me fet estre a tel mesaise? *V. P.*, 866-8.

Digitized by Google

Et li chevaliers ne volt fere
chose par c'on peüst desfere
l'amor qui entr'aus deus estoit. *V. P.*, 225-7.

Je vous pris tant en mon corage
que por souffrir trop grant malage
ne vous sera *chose* veee
qui de par vous me soit rouvee. *V. P.*, 547-50.

Je vous di bien en apert
k'un escuçon le jour aray
de tant k'avoeques vous iray,
et si n'en lairai *nule cose*. *Av.*, 35-8.

« Je n'en rabattrai rien. »

Or a chevalerie
remandee par tout le mont :
tout cil qui *nule cose* n'ont
iront a ost banie. *Av.*, 87-90.

405. Dans tous ces exemples, on pourrait remplacer *chose* par *rien* sans altérer en aucune façon le sens du passage. Voilà qui nous aide certainement à comprendre l'histoire de *rien*. Mais l'emploi de *chose* dans les phrases dubitatives ou négatives n'a pas été assez fréquent pour lui faire perdre sa valeur de substantif et son sens positif. Tout au plus notre moderne *quelque chose*, avèc son genre insolite, montre-t-il comment *chose* a passé bien près de devenir, tout comme *rien*, un pronom indéfini.

Ame.

406. *Chose* n'est pas, tant s'en faut, le seul substantif qui ait couru semblable risque et s'en soit tiré presque indemne. Il semble que la langue ait tâtonné longtemps avant de trouver les pronoms négatifs dont elle avait besoin : on découvre ici ou là la trace des expériences qu'elle a tentées. A côté de *rien* et de *chose* qui indiquaient des objets il fallait un mot pour indiquer des êtres humains.

Digitized by Google

C'est *personne* qui nous rend aujourd'hui ce service, et le terme nous fait l'effet d'être absolument indispensable. Pourtant ni le XII^e^ ni le XIII^e^ siècle ne l'ont connu. Mais ce n'est pas faute de l'avoir dès lors cherché. Voici des restes d'une tentative malheureuse :

> Ha ! fet li dus, ma douce amie,
> sachiez, je n'en croiroie mie
> ne vous ne *autre creature*
> que onques por nule aventure
> avenist ce que vous me dites. *Ch.*, 541-5.

« Je n'en croirais ni vous ni *personne.* »

> « Savoit nus fors vous dui ceste oevre? »
> Et li chevaliers li respont :
> « Nenil, *creature del mont.* » *Ch.*, 346-8.

« Non, personne. » Mais le sens littéral est : « Non, créature du monde [ne le savait]. » L'article indéfini n'est pas exprimé, comme c'est la règle dans les phrases de tour négatif. Et nous prenons sur le fait la langue en train de transformer un substantif de sens positif en un pronom indéfini de sens négatif. Ce sont des emplois pareils qui, un jour ou l'autre, donneront aux substantifs *rien* et *personne*, au pronom *aucun* la physionomie si nettement négative que nous leur connaissons. Mais alors que ces trois mots ont eu le succès qu'on sait, *créature* n'a pas « réussi ». Son évidente parenté avec *créer* et son suffixe bien vivant ont sans doute arrêté la transformation à mi-chemin.

Ame, dont le sens abstrait s'accommodait bien mieux d'une transformation de ce genre, a failli s'établir définitivement là où *créature* échouait. Le mot est fréquent au sens de « quelqu'un » dans une phrase interrogative ou dubitative, ou de « personne » dans une phrase négative :

Et cil s'esmerveille quant il l'ot parler, come cil qui ne cuidoit qu'il eust *ame* laienz. *Gr.*, 250, 17-8.

Digitized by Google

Si i trova une chapele anciene... Quant il vint, si n'i trova *ame nule* fors, que tote ert gaste. *Gr.*, 46, 22-6.

... Une chapele vielle et anciane qui tant ert gaste par semblant qu'il n'i reperoit *ame*. *Gr.*, 148, 29-30.

Toutefois, le succès de *âme* n'a pas été durable : on ne le trouve plus guère aujourd'hui que dans l'expression « je n'ai vu, il n'y avait *âme qui vive* », et l'emploi original du mot n'est pas mieux compris que celui de *goutte* (§ 397), car on entend souvent : il n'y avait *pas* âme qui vive.

Nient.

407. *Nient* veut dire « rien » (au sens moderne). De tous les mots que nous avons passés en revue dans ce chapitre, c'est, en dehors de *non* et de *ne*, le seul qui ait vraiment par lui-même le sens négatif et qui en donne, par son emploi, des preuves indéniables. Même *nul*, nous l'avons dit, n'échappe pas au sort commun des auxiliaires de la négation, qui est de tenir docilement compagnie à *ne*. L'exemple suivant montre bien l'indépendance de *nient* :

Si m'aït Dius, peu me prisa
ki estavli ne avisa
ke toute seule a coutel faille.
— Dame Maglore, ne vous caille,
car nous de cha en avons deux.
— Tant est a mi plus grans li deus,
quant vous les avés et jou *nient*. *F.*, 633-9.

Encore, dans ce vers d'Adam de la Halle, n'était la nécessité de la rime, on pourrait remplacer *nient* par *non*. De même dans cette phrase d'*Aucassin et Nicolette* : Tes enfances devés vos faire, *nient* baer a folie, X, 40-1. Mais voici un passage où aucun autre mot que *nient* ne pouvait faire l'affaire :

Hé ! par le trau sainte Souffie,

Digitized by Google

sire, se *de nient* poons vivre,
nous serons anquenuit tout ivre :
voiés con cascuns nous aporte !
Par le cul bieu, ne huis ne porte
ne vi encore anuit ouvrir. *Av.*, 91-6.

« Si nous pouvons vivre de rien. »

De même : A vos que monte? fait cil. — *Nient*, fait Aucassins. *Auc.*, XXIV, 28-9. « Qu'est-ce que cela vous fait? — Rien. »

408. Ce sens si nettement négatif de *nient* apparaît encore dans l'expression *por nient*, qui est fréquente :

Mais mes frere en a bon marciet,
qui bien est de vous *por nient* faire. *C.*, 17-8.

C'est *por noient* que il la chace,
perdue en a la droite trace. *V. P.*, 1283-4.

Pour nient n'est on mie a Paris. *F.*, 187.

409. Ce dernier exemple nous montre *pour nient* dans une phrase négative, où il est du reste indépendant de la négation. Il ne faut pas confondre cet emploi avec celui de *por rien* dans les phrases dubitatives ou négatives, où *rien* a son sens ordinaire de « quelque chose » :

Par estoit molt ardanz li feus,
qu'il ne pooit *por riens* estaindre. *V. P.*, 204-5.

« qu'il ne pouvait éteindre pour chose qu'il fît, quelque chose qu'il fît. »

Ne lairoie *por riens* nee
qu'encor n'aille en sa contree. *C.M.*, III, 51-2.

« Je ne me laisserais détourner par qui que ce soit d'aller dans son pays. »

Je nel leiroie *por rien*
ne por home de tot le mont. *P*, 2578-9.

« Je ne m'en laisserai détourner par quoi que ce soit ni par qui que ce soit au monde. »

Digitized by Google

410. Dans ce dernier exemple nous pourrions traduire aussi : « Je ne me laisserai détourner *par rien* ni par personne. » Et, en effet, dans une phrase négative il peut n'y avoir qu'une nuance à peine sensible entre « rien » (sens moderne) et « quelque chose ». Aussi trouvons-nous de temps en temps *nient* construit avec *ne* dans des phrases où le changement de sens serait si léger, si on remplaçait *nient* par *riens*, qu'on peut le négliger :

Nient ne nous vaut, vous en venrés. *F.*, 1092.

Se g'iere Deus, je feroie
lo siecle tot altrement,
et meillor gent i metroie,
car cist n'i valent *neient*. *C.M.*, VII, 25-8.

Comparez :

Ne vous vaut *riens* li escondit,
fet li dus, ne point n'en i a. *Ch.*, 196-7.

Dans ces exemples, il est vrai, on s'attendrait, comme ailleurs, à trouver *nient* formant à lui seul toute la négation. Mais l'attraction de *ne* était si puissante que, comme *nul*, quoique avec plus de façons, *nient* s'est laissé entraîner.

411. C'est ainsi que *nient* a fini peu à peu par s'affaiblir en un simple équivalent de *rien*. Mais, chose curieuse, il y a eu échange de bons procédés. Avant de disparaître *nient* a légué tous ses emplois à *rien* qui, aujourd'hui, comme nous l'avons vu, s'emploie non seulement dans des phrases négatives où il est accompagné de *ne*, mais dans des phrases affirmatives où à lui tout seul il représente l'idée négative : vivre de *rien*, il n'a pas fait cela pour *rien*, rien ne vient de *rien*. Sous la forme « néant » *nient* continue à vivre obscurément. En dehors d'un emploi assez rare comme substantif (le néant), il n'est plus guère connu que des fonctionnaires qui, en écrivant « néant » dans certaines

Digitized by Google

colonnes de leurs imprimés, conservent ainsi un lointain souvenir de la langue médiévale.

412. *Emploi absolu de* NE. — Quand la négation retombe non pas sur un verbe, mais sur un substantif, un adverbe ou une locution conjonctive, *ne* peut s'employer absolument, à condition, dans la plupart des cas, d'être renforcé par un des auxiliaires que nous venons de passer en revue, en particulier *pas*, *mie* et *guaires* :

Li prodom estoient chenu,
ne pas si que tuit fussent blanc. *P.*, 1766-7.

Mi fil et *ne mie* mi fillastre, mi ami et *ne mie* mi guerrier, issiez de ceens et alez la ou vos cuidiez mielz fere. *Gr.*, 272, 11-3.

Si tost come il vit Galaad, si le conut, *ne mie* por ce qu'il l'eust onques veu, mes par la vertu de Nostre Seignor li avint. *Gr.*, 233, 16-8.

Elle sent ja de voir
que del conte pourra avoir
jusqu'a *ne gaires* grant mestier. *Gal.*, 5335-7.

« jusqu'à ce que guère de temps ne s'écoulât, avant peu. »

On peut supposer qu'il y a là des locutions abrégées où un verbe a été sous-entendu. C'est aussi le cas des combinaisons *ne mes*, « excepté », et *ne plus*, « pas plus » :

Li torel estoient orgueillex et tuit vairié *ne mes* troi. *Gr.*, 149, 17.

Car se li Sainz Graax venoit devant vos, je ne cuit pas que vos le poissiez veoir, *ne plus* que uns avugles feroit une espee qui devant les eulz li seroit. *Gr.*, 123, 6-9.

Enfin, on trouve encore, dans des conditions analogues, *ne* en liaison immédiate avec les adverbes *pourquant* et *poruec*, au sens de « cependant », et ici la graphie même marque le plus souvent l'union intime des deux mots :

Et il dient qu'il ne savent ou il la truissent. Et *neporquant*, font

Digitized by Google

il, toutevoies irons nos volentiers en queste, puis que fere le covient. *Gr.*, 226, 27-9.

Et quant il fu retornez, si li avint qu'il ne pot trover nul droit sentier qui cele part le menast. Et *neporec* il s'adreça la ou il cuidoit que ce fust au mielz qu'il pot. *Gr.*, 72, 1-4.

Nous avons signalé plus haut (§ 348) l'existence de composés semblables avec *non* : *non pas, non mie, non guaires, non pourquant, non pruec*. *Non pas* est plus fréquent que *ne pas, non porquant* au contraire est plus rare que *ne* porquant.

Aujourd'hui la négation absolue s'exprime par *non, non pas* ou, dans la langue familière, par *pas*, mais toutes les combinaisons formées avec *ne* ont disparu. On trouve bien encore devant un infinitif *ne pas*, comme *ne guère, ne plus, ne jamais* : « Je vous prie de ne pas y aller » ; mais il semble y avoir là un développement récent, plutôt qu'une continuation de la locution médiévale, qui du reste s'employait dans de tout autres circonstances. Il est à remarquer que dans la langue très familière, on voit se constituer un autre *ne pas* dans les phrases du type « pour ne pas qu'il y aille » : c'est un calque, gauchement corrigé, du tour populaire « pour pas qu'il y aille »

413. EXPRESSIONS QUALITATIVES DE NÉGATION. — Il ne faut pas confondre avec les expressions négatives que nous venons de passer en revue, en particulier avec *ne... pas, ne... mie, ne... point, ne... goute*, certains emplois qui n'ont avec elles tout au plus qu'une lointaine parenté. Pour marquer la piètre estime en laquelle on tenait une chose, on l'évaluait à un prix précis, mais dérisoire :

Li vaslez ne prise *une cive*
quanque li rois li dit e conte. *P.*, 946-7.

Li vaslez ne prise *un denier*
les noveles au charbonier. *P.*, 837-8.

Digitized by Google

Ton meffait ne pris *une nois.*	*C.*, 619 *var.*
Je ne le pris *une nois.*	*F.*, 1008.
Lor grant vilenie ne prise *un denier.*	*C. M.*, V, 27-8.

Mais il n'y a nullement là une forme de la négation, bien que ces locutions se trouvent toujours dans des phrases négatives. *Une cive* et *un denier* sont des régimes du verbe qui conservent tout leur sens ; l'article indéfini est important ; contrairement à la règle générale, il est exprimé, car le sens est *pas même une cive*, etc. (comp. § 82). Toutes ces expressions sont *qualitatives ; mie, point*, etc., au contraire, sont *quantitatives*. Aussi les premières doivent-elles limiter leur emploi à un petit nombre de verbes, dont *prisier* est le plus fréquent de beaucoup ; les autres peuvent s'employer et s'emploient avec tous les verbes de la langue.

Parmi les premières, on en pourrait trouver, il est vrai, qui ont aussi en apparence le sens quantitatif :

Li rois se test e ne dist *mot.*	*P.*, 902.
Si n'a *un tout seul mot soné.*	*V. P.*, 1092.
N'en parlez *mot.*	*Ch.*, 640.

Mais qui ne voit que *mot* est, par la nature même de la locution, limité très expressément à certains verbes de sens analogue (*parler, dire, soner*) : il y a donc dans le vocable malgré tout une nuance qualitative parfaitement sentie. On peut faire la même réserve sur l'emploi du mot *festu* dans les deux vers suivants de *Courtois d'Arras* :

S'acroient quanqu'eles doivent, n'en paient vaillant *un festu.*	112-3.

Ce qui donne à *pas, mie* et *point* une physionomie à part, c'est leur *caractère d'universalité* : ce sont des termes au fond si abstraits qu'il est impossible de concevoir un verbe

Digitized by Google

auquel ils ne puissent convenir. De là leur prodigieux succès. C'est une des créations les plus originales de la vieille langue.

414. L'autre procédé est encore bien vivant : je m'en moque comme de ma première chemise, comme de l'an quarante, je n'en donnerais pas un liard, ça ne vaut pas deux sous, etc., etc. Chacun en ce genre peut exercer son imagination, et bien des gens ne s'en font pas faute. Certaines de ces trouvailles individuelles sont bien accueillies et durent, le plus grand nombre passe sans retour. En cette matière, ce qui a satisfait une génération ne satisfait pas toujours la suivante. Les locutions du moyen âge nous surprennent par leur inattendu. Nous disons encore très bien : « Il n'a soufflé mot », mais il ne viendrait à personne l'idée de déprécier des nouvelles qu'il apprendrait par une comparaison tirée du jardin potager : nous vivons peut-être trop dans les villes pour songer beaucoup à la cive ou à l'ail. Et puis nous croyons avoir trouvé mieux. Mais nous ne trouvons plus de négations. Ici nous nous contentons de vivre modestement sur l'héritage de la vieille langue. Et encore l'avons-nous laissé appauvrir. *Goutte* est moribond, *mie* est mort, *point* a disparu de la langue parlée, *nul* aussi : il n'y a que *pas* qui tienne bon ; mais sa victoire est trop complète, car il a expulsé *ne* de la langue populaire, et même dans la conversation familière des gens cultivés il commence à lui mesurer le terrain. Il faut ajouter que *rien*, qui a fini par supplanter *nient*, se montre aussi très résistant. Sur certains points du domaine linguistique français (canton de Vaud), il tend même, dans le langage populaire, à remplacer *pas* en quelques-uns de ses emplois : j'ai *rien de* couteau = je n'ai pas de couteau.

Digitized by Google

NÉGATION
DANS LES PHRASES INTERROGATIVES

415. On pourrait faire sur les interrogations accompagnées d'une négation les mêmes remarques que sur les interrogations simples (§§ 336-38). Quand le sujet est un pronom, nous avons déjà la forme moderne ; quand le sujet est un nom et que l'interrogation porte sur ce nom, l'ancien français construit de même que dans le cas précédent et par conséquent se sépare du français moderne, qui fait ici bande à part. La négation n'influe en rien sur la construction :

K'es chou? N'i a il chi autrui? *F.*, 591.

N'est mie Rikiers Amions
boins clers et soutius en sen livre? *F.*, 16-7.

416. Mais il faut noter qu'à l'occasion on trouve des phrases interrogatives où la négation est *nient* au lieu de *ne*, ou même *point* employé de façon indépendante :

Est che *nient* uns a uns vers dras? *F.*, 730.

As tu *point* d'orinal? *F.*, 230.

Dans ce second exemple, si l'on veut examiner de plus près, il y a bien interrogation, mais pas nécessairement négation. *Point* a ici le même sens positif qu'il a toujours au XII^e^ et au XIII^e^ siècle, même dans les phrases négatives, et qui est aujourd'hui masqué par la physionomie nouvelle qu'à la suite d'un long contact avec la négation il a prise à nos yeux. Cet exemple met même en une singulière lumière le caractère partitif du mot.

Digitized by Google

de Biacaire vint en la canbre u Aucassins faisoit deul. *Auc.*, VIII, 9-10.

Or dit li contes que *quant* Lancelot fu venuz a l'eve de Marcoise, *et* il se vit enclos de trois choses qui ne le reconfortoient mie molt. *Gr.*, 246, 7-9.

Ne.

422. *Ne*, qu'il ne faut pas confondre avec la particule négative *ne*, est la forme médiévale de *ni* (chez Philippe de Novare on trouve *ni* et *nc*). Placé devant un mot commençant par une voyelle, *ne* (= ni) s'élide ou non, au gré de l'écrivain, tandis que dans le cas de la négation *ne* l'élision est obligatoire. Le mot a le même sens que *et*, mais remplace *et* dans les phrases dubitatives et surtout négatives :

Des cinc chevaliers me di
e des puceles autresi
se les ancontras *ne* veïs? *P.*, 253-5.

Le plus haut homme de lingnage
qui en trestout cest païs maingne,
ne de ci jusqu'en Alemaingne,
puet bien avoir, fors roi ou conte. *V. P.*, 338-41.

Ele ne puet perdre son pris
ne le fuer de son mariage. *V. P.*, 336-7.

Ne connoissoient pas ses plors,
ne la tristrece qu'ele maine. *V. P.*, 972-3.

Onques ne voil nul bien aprendre,
ne a nule bone oevre entendre...
or n'ai mais retor a mon pere,
ne a parent, *ne* a ami. *C.*, 403 *var.*

Ja mais n'enterai en son més,
ne li porc, s'autres nes i mainne. *C.*, 516-7.

En français moderne, ce *ne* est rendu par *ni* ou par *ou*, suivant les cas.

Digitized by Google

423. C'est encore *ne* qui sert à relier deux phrases négatives :

Ne vous vaut riens li escondit,
fet li dus, *ne* point n'en i a. *Ch.*, 196-7.

Ne creez ja *ne* ne penssez
que je fusse onques si osez. *Ch.*, 191-2.

C'est ainsi qu'on obtient cette combinaison *ne ne*, qui est si extraordinairement fréquente en vieux français.

424. Quand le sujet des deux propositions est le même, on peut ne pas répéter le *ne* négatif dans la seconde :

An altres noveles me mez
que je ne te quier *ne* demant. *P.*, 214-5.

Il i apele et hurte asez,
l'an ne li oevre *ne* dit mot. *P.*, 3336-7.

Sire, fet il, je l'otroi bien,
mes qu'il ne vous griet *ne* anuit. *Ch.*, 366-7.

« à condition que cela ne vous fâche pas *ni ne* vous ennuie. »

Pourtant on préfère souvent répéter la particule négative même devant le second verbe. On sait que le français moderne n'a pas le choix et qu'après *ni* il est nécessaire, dès qu'il y a un verbe, d'exprimer *ne*.

425. Si des deux propositions coordonnées la première est affirmative, la seconde négative, on pourra employer soit *ne*, soit *et* pour les relier :

S'ele voit ne lieu ne tens
qu'a la niece le duc parolt,
..ele li dira ausi tost,
ne ja ne celera tel chose
ou felonie avra enclose. *Ch.*, 676-80.

Toudis rede il ou cante ou brait,
et si ne set onques k'il fait. *F.*, 525-6.

Dans ces cas le français moderne emploie toujours *et*

Digitized by Google

2. CONJONCTIONS DE SUBORDINATION

426. Les principales conjonctions de subordination sont : *ainz que, ainçois que* (avant que), *conment que, con que* (comme que), *des que, endementiers que* (pendant que), *lues que* (dès que), *mais que* (pourvu que), *par si que* (à condition que), *por ce que, por que, puis que, quant, que, que que* (quoique, tandis que), *quelque... que, sanz ce que, se* (parfois *si*), *si que* (de telle torte que), *tant que, tantost com* ou *que, tres que* (jusqu'à ce que). Un certain nombre d'entre elles gouvernent le subjonctif ; ce sont dans la plupart des cas celles qui régissent encore ce mode : *ainz que, ainçois que, conment que, con que, mais que, por ce que* (pour que), *por que* (pourvu que), *que que* (quoique), *quelque... que, sanz ce que, tant que* (jusqu'à ce que).

427. On remarquera que, sauf *quant, que* et *se*, ces conjonctions sont composées de deux ou plusieurs éléments, dont le premier est une préposition ou un adverbe et le dernier la particule *que* ou *com*. Notons que l'*e* sourd de *que* placé devant un mot commençant par une voyelle s'élide normalement en prose, mais en vers compte ou non dans la mesure, au gré du poète (comp. § 247). Même observation à propos de l'*e* sourd de *se*. Nous avons aujourd'hui remplacé *se* par la forme parallèle *si*, qui ne s'élide pas : *si* elle part, *si* vous le connaissez ; devant le seul pronom *il* nous avons conservé l'ancienne forme *se* avec l'élision de l'*e* normale au moyen âge : *s'il* vient ; mais la langue populaire dit *si i(l)* vient, et la langue familière a bien de la peine à ne pas dire de même.

L'adverbe, comme il est naturel, se joint directement à *que* : *tant que, con que, lues que*. C'est aussi le cas pour les mots qui peuvent être adverbes ou prépositions : dans les locutions conjonctives on peut admettre qu'ils entrent

Digitized by Google

sous leur forme adverbiale : ***ainz que, ainçois que.*** Quand le premier élément est une préposition pure, on hésite parfois à adopter le même procédé : le français a toujours éprouvé une certaine répugnance à accoler *que* directement à une préposition (comp. se plaindre de *ce* que, consentir à *ce* que). Aussi dans ce cas intercalait-on volontiers le démonstratif *ce* entre les deux éléments : ***sanz*** ce ***que***, ***por*** ce ***que*** :

[Il] fist celui a soi venir
que sa fame li fet haïr
sanz ce que de rien ait mespris. *Ch.*, 151-3.

Cil respont et si li jure
que il li portera sanz faille
por ce que de couvent ne faille. *M. H.*², 22-4.

« pour qu'il ne manque pas, pour ne pas manquer à sa promesse. »

Mes a petit de genz s'acointe
*por ce qu'*ele est ceenz enclose. *V. P.*, 299-300.

Aujourd'hui *por ce que* marquant cause a été remplacé par *parce que* qui, comme on voit, conserve le *ce* ; *por ce que* marquant le but s'est maintenu, mais s'est réduit à *pour que ;* de même *sanz ce que* est devenu *sans que.*

Por que, dans le sens de « à condition que, pourvu que », se passe du *ce* de liaison :

S'autretant fust d'avoir seurpris
comme il estoit de bien espris,
*por qu'*il n'empirast por l'avoir,
l'en ne peüst son per savoir. *V. P.*, 45-9.

« à condition que la richesse ne le gâtât pas. »

Il est à noter ici du reste que le second élément avait déjà, à lui seul, le sens de la locution tout entière :

Et nonporcant ki seroit loials amis,
*k'*il ne fust fols ne vilains ne mal apris,
cil poroit avoir grant joie.. *C. M.*, II,18-20.

Digitized by Google

Au lieu de *por que* on trouve souvent, et dans le même sens, *por coi*, où *coi* (*quoi*) est la forme forte de *que*. C'est ainsi que *que que* est devenu aujourd'hui *quoique*. *Por que* s'est conservé dans la locution *pour peu que*.

428. Il faut noter un emploi de *que*, marquant cause, où se complaît la vieille langue. On aime à se servir de ce mot pour relancer une phrase au moment où on la croyait finie :

Ne teus biens n'avient mie a toz,
que ce est joie sanz corouz
et solaz et envoiseüre. *Ch.*, 447-9.

Molt ert ombrages
en cele part li granz boschages,
que molt parfons estoit li vaus. *V. P.*, 1027-9.

Atant se part d'iluec li dus ;
et ele remest mout penssive,
que ja mes jor que ele vive,
une eure a aise ne sera
devant que plus apris avra
de ce que li dus li desfent
qu'ele ne li demant·noient ;
que ja ne l'en tendra desfensse,
quar en son cuer engin porpensse... *Ch.*, 550-8.

On voit qu'ainsi employé le mot est synonyme de « car », et en effet les deux mots étaient au moyen âge sur le même pied. Il semble toutefois que *quar* appartînt plus nettement à la langue courante, *que* à la langue littéraire. La *Chastelaine de Vergi*, le plus « aristocratique » de nos textes, a 26 exemples de *que* contre 13 de *quar*, le *Vair Palefroi* où la proportion des emplois par rapport au nombre total des vers est presque la même a au contraire 41 exemples de *quar* contre 10 de *que*. L'écart s'accroît encore quand on passe aux fabliaux et aux œuvres dramatiques : la première version de la *Male Honte* a 4 *quar* et pas un *que*, la seconde version 6 *quar* et un *que*, *Courtois* 15 *quar* et 4 *que*,

Digitized by Google

le *Garçon et l'Aveugle* 6 *quar* et un *que*, enfin le *Jeu de la Feuillée* 19 *quar* et un seul *que*. Aujourd'hui *que* au sens de « car » a complètement disparu et *car* lui-même, chose curieuse, n'est plus guère employé que par la langue écrite. Dans la conversation on lui préfère en général *parce que, vu que, attendu que.*

429. *Quar* avait un autre emploi qui nous atteste encore, s'il en était besoin, sa popularité dans la langue de la conversation. On l'employait volontiers devant un impératif pour marquer une légère nuance d'impatience ou d'empressement que nous rendrions aujourd'hui par *donc* placé après le verbe :

Sire, sire, la male Honte,
fais li preudons, *quar recevez*,
car par droit avoir la devez. *M. H.*², 104-6.

Ha ! frere, *car vous seés donques*.
Dont estes vous? *C.*, 160-1.

On voit qu'ici nous avons à la fois le *car* médiéval et le *donc* moderne.

430. Une même conjonction peut gouverner deux phrases subordonnées reliées par *et, ou, mais*. On sait comment se comporte en ce cas la syntaxe moderne. A moins que le sujet des deux phrases ne soit le même et ne soit sous-entendu dans la seconde, il faut ou bien répéter la conjonction après *et, ou, mais*, ou bien la remplacer par *que* ; on met alors le verbe de la seconde phrase au même mode que celui de la première, sauf dans le cas de *si* qui gouverne l'indicatif et pourtant exige le subjonctif après son substitut *que* : « Quand il viendra et *qu'*on l'*aura* fait entrer, dites-le-lui » ; « Quoiqu'il parte demain et *qu'*on n'*ait* pu le retenir plus longtemps... » ; « S'il vient et *qu'*il *veuille me* voir... »

Digitized by Google

431. L'ancien français connaît des constructions analogues. Il répète la conjonction :

Si se pensse, s'il la messert
et *s'*il par son mesfet la pert...
comment porra sanz li durer. *Ch.*, 287-90.

ou la remplace par *que* :

Dame, anchois ke tout chou fust prest,
ving ge chi si ke on metoit
le tavle et *c'*on appareilloit. *F.*, 648-50.

Ton meffait ne pris une nois,
de puis que tu te reconnois,
et *que* tu as le mal laissié. *C.*, 618 *var.*

Et quant li solauz fu levez biaus et clers, et *qu'*il ot auques abatue la rosee, lors resgarde Perceval tot entor soi. *Gr.*, 93, 11-3.

432. Mais dans l'ensemble ces constructions ne sont pas les plus ordinaires. En général, la conjonction une fois exprimée, on ne la répète ni ne la remplace : on n'en sent pas le besoin. Il y a là une différence essentielle entre l'ancienne langue et le français moderne. Le cas est particulièrement fréquent avec *quant* et *se*, qui, on le notera, ne sont pas composés avec *que*.

Quant li rois l'ot *et il l'entent*,
a poi que il d'ire ne fent. *M. H.*², 115-6.

Quant merci n'i puis trouver
et je muir por bien amer,
amoreusement morrai. *C. M.*, X, 21-3.

Enne m'eustes vos en covent, quant je pris les armes *et j'alai a l'estor*, que, se Dix me ramenoit sain et sauf..... *Auc.*, X, 47-8.

Se vos peres fait demain cerquier ceste forest *et on me trouve*, que que de vous aviegne, on m'ocira. *Auc.*, XXV, 16-7.

Si se pensa qu'ele ne remanroit plus ilec, que, s'ele estoit acusee *et li quens Garins le savoit*, il le feroit de male mort morir. *Auc*, XII, 9-11.

Digitized by Google

433. Dans le cas de *se*, il peut arriver qu'on ne veuille pas mettre les deux phrases parallèles sur le même pied : l'indicatif présent pose alors dans la première la condition initiale, et dans la seconde l'imparfait du même mode, prenant ici, on se le rappelle (§ 310), la valeur d'un conditionnel, indiquera une nouvelle condition qui est greffée sur l'autre et n'a de chance de se réaliser que si la première est tout d'abord remplie : Et se vos i parlés *et vos peres le savoit*, il arderoit et mi et li en un fu. *Auc.*, VI, 41-2.

434. Tout naturellement cet imparfait à valeur conditionnelle pourra être remplacé par un subjonctif (comp. § 310) :

> Mes, se il vous voloit prometre
> trois cenz livrees de sa terre,
> *et mon pere venist requerre*
> icest afere, qui molt l'aime... *V. P.*, 420-3.

On reconnaît là l'origine de la construction moderne avec *si*... (indicatif) *et que*... (subjonctif) : « *S'il voulait* vous promettre... *et qu'*[ensuite] *il vînt* demander à mon père... » On voit que ce subjonctif est au fond indépendant de *que*, existant déjà dans des phrases où *que* n'était pas encore venu remplacer *si*.

ADVERBE

435. Les adverbes de l'ancien français sont déjà, en grande partie, ceux de la langue moderne ; parmi ceux qui ont disparu signalons *atant* (alors), *dont*, *adont* (alors), *or* (maintenant), *si* (ainsi). Nous avons dit un mot des adverbes de quantité (§§ 90 et suiv), parmi lesquels il faut remarquer l'absence de *beaucoup*, et traité tout au long les adverbes de négation (§§ 363-75). Nous reviendrons à

Digitized by Google

l'adverbe au chapitre suivant (§§ 451 et suiv.), où nous signalerons l'influence qu'il exerce sur la construction de la phrase. Nous nous bornerons ici à quelques remarques sur *i* (= y), *ou*, *en*, *par* et *si* (= ainsi).

I, ou et en

436. *I* et *ou* sont deux adverbes qui peuvent l'un et l'autre être employés comme pronoms et être ainsi mis en relation avec des noms de personne : *i* devient pronom personnel, *ou* pronom relatif :

Mes se tu as nul autre ami
n'amie nule, anvoie m'*i*. *P.*, 2249-50.

Mes ge la vi e s'*i* parlai. *P.*, 8695.

« Mais je la vis et *lui* parlai. »

Ha las ! fait il, or me recort
que mes comperes me proia,
quant il mourut et defina,
que cest avoir au roi donasse ;
volentiers encore *i* parlasse
et donroie la male Honte,
mes cil chevalier et cil conte
m'avroient ja mort, bien le sai. *M. H.*², 52-9.

Par la aloit celeement...
a la pucele maintes foiz.
Mes molt estoit granz li defoiz,
quar n'*i* pooit parler des pres,
si en estoit forment engrés,
que la cort estoit molt fort close. *V. P.*, 122-9.

Vostre seneschax est conquis
d'armes, e si se randra pris
au roi Artus *ou* il s'an va. *P.*, 2337-9.

« Au roi Arthur *chez qui* il s'en va. »

S'ai des gens amont et aval
cui je garirai de chest mal ;
nommeement en cheste vile

Digitized by Google

en ai jou bien plus de deus mile
ou il n'a respas ne confort. *F.*, 207-11, cf. 453, 719.

Nous n'employons plus *ou* relatif avec des noms de personne : s'il s'en trouve encore quelques rares exemples dans la langue écrite, ce sont des affectations. *I* dans le même emploi a complètement disparu du français correct, mais il est encore très vivant dans la langue populaire : « Dis-y qu'i vienne. » Tout comme *ou* et *i*, l'adverbe *en* servait au moyen âge de pronom personnel et se disait des personnes et des choses, mais plus résistant que les deux autres formes, il a conservé jusqu'à nos jours cette double fonction. Remarquons du reste que, dans la langue familière, il y a maintenant une tendance à préférer aux pronoms *y* (choses) et *en* (personnes et choses) les tournures *à ça, de ça, de lui, d'elle, d'eux* placées après le verbe.

437. Dans l'ancienne langue *i* et *en*, employés comme adverbes ou pronoms, sont considérés comme des formes faibles auxquelles s'appliquent toutes les règles données aux §§ 151 et suiv. et toutes les exceptions ou particularités indiquées aux §§ 165, 168-70, 187. On notera, par exemple, le cas de l'impératif (§§ 168-70) : va *i*, pour Diu, *F.* 955, alés vos *en*, *C.* 396 *var.* — le cas du verbe gouvernant un infinitif (§ 187) : venir *i* fet la demoisele, *V. P.*, 1244, avoir *en* doi bien deservi, *V. P.*, 862 — avec la dérogation signalée au § 194 : tu n'en doiz pas estre esbahiz, fet li preudons, ne *merveillier t'en* (= ne ne dois tu t'en merveillier), *Gr.*, 138, 10-11. Comme les autres formes faibles, *i* et *en* apprendront au XIII^e^ siècle à se maintenir parfois en tête de la phrase (§ 165) : di, Hane, *i* a il plus ke faire? *F.*, 1073 ; Ha ! Melyant, qui vos a ce fet? *En* cuidiez vos garir? *Gr.*, 42, 19-20.

Ce qui distingue nettement *i* et *en* des autres formes faibles, c'est que ces deux mots n'ont pas de formes fortes

Digitized by Google

correspondantes. On ne peut donc les intercaler entre la proposition et l'infinitif (§ 177), et force est bien, en pareil cas, de les rejeter après le verbe :

Lors a si grant faim *d'aler i* qu'il ne li sovient del deffens qui li avoit esté fet. *Gr.*, 255, 31-2.

Certes, sire, ne ele n'est moie ne je n'avroie le corage *de mettre i* main, ne le hardement. *Gr.*, 5, 28-9.

Et puis que vos avez talent *de savoir en* la verité, je la vos dirai volentiers. *Gr.*, 67, 22-3.

Et por le pechié que vos i avez m'envoia ça Nostre Sires, *por prendre en* la venjance selonc le meffet. *Gr.*, 29, 17-8.

D'une façon plus générale, *i* ni *en* ne peuvent apparaître devant un infinitif (§ 196) : Si vos covient issir de ceste nef et *aler i*. *Gr.*, 200, 32-3.

Depuis le moyen âge, certains verbes qui se construisaient à l'occasion avec la particule *en* (*s'en fuir*, *s'en aler*, *en aler*) se sont soudés avec l'adverbe et ne forment plus qu'un mot unique, quoique l'orthographe ne marque pas toujours le fait (*s'enfuir*, *s'en aller*). Cette différence de point de vue, s'ajoutant au jeu des lois syntaxiques propres à l'ancienne langue, donnait lieu à des constructions qui nous semblent aujourd'hui assez étranges (comp. § 212) :

Fui t'en de ci ! car je ai perdu quan que je avoie mis en toi. *Gr.*, 131, 13-4.

Ha ! sire, fet il, je ne me metroie mie en cest point devant ce que je fusse confés, car je cuit que je morroie au trere. Mes *portez m'en*. *Gr.*, 43, 19-21.

Et se vos ne l'*en* poez *porter*, je suiz cil qui l'em porterai. *Gr.*, 27, 22.

Et quant ele *en* vit Galaad *aler*, si li dist : Ore alez a Dieu qui vos conduie ! *Gr.*, 56, 15-6.

Si pria tant Galaad a Melyant qu'il li dona congié *d'aler s'en* de quele hore que il vouldroit. *Gr.*, 46, 15-7.

Digitized by Google

Il me senle ke tans seroit
d'aler ent, ains k'il ajournast. *F.*, 838-9.

Par une exception singulière, nous avons pourtant conservé dans un unique cas la construction du moyen âge : ils *s'en* sont *allés* (comp. ils se sont enfuis) ; mais la langue populaire, comme si souvent, a poussé le développement jusqu'au bout, et elle dit : ils se sont *en allés* : c'est du reste une façon de s'exprimer qui n'est pas inconnue à la langue familière et que certains écrivains même commencent à accueillir.

Observons en dernier lieu que quand *i* et *en* se trouvent dans la même phrase, c'est, contrairement à l'usage moderne, *en* qui passe le premier :

Ne vous vaut riens li escondit,
fet li dus, ne point n'*en i* a. *Ch.*, 196-7.

Jetés le main as deniers :
mout *en i* a, ne sai qantiel. *C.*, 270-1.

Par.

438. La préposition *par* s'emploie adverbialement pour indiquer l'idée de « complètement, jusqu'au bout, au plus haut degré » :

Las ! com chi *par* a povre cange ! *C.*, 422.

« Hélas ! voilà un bien triste échange ! »

Dame, ki est chis autres chi,
ki si *par* est nus et descaus? *F.*, 820-1.

Hé las ! com *par* puis estre dolans et engramis. *C.*, 427.

Il reste un souvenir de cet usage dans l'emploi de *par* devant *trop* au sens de « tout à fait » : c'est *par trop* fort ! il est *par trop* avare.

Digitized by Google

Si.

439. *Si* est une des particules les plus caractéristiques de l'ancienne langue. Pas de page presque où elle n'apparaisse plusieurs fois. Elle signifie *ainsi*, mais adapte facilement son sens aux besoins de la phrase, au point qu'il est parfois malaisé d'en indiquer la nuance exacte. Du reste, elle apparaît souvent sous une forme dialectale *se* qui, appartenant en propre aux régions du Nord et de l'Est, se retrouve pourtant ailleurs aussi. Les deux formes coexistent fréquemment dans les mêmes textes : dans ce cas *se* se rencontre particulièrement devant *li* et les autres formes faibles du pronom personnel, ainsi que dans l'enclise *sel;* devant une voyelle, *se* à la différence de *si* s'élide.

Voici d'abord des exemples où *si* est pris, plus ou moins, dans sa signification première :

Boines gens, *ensi* fui jou pris
par Amours, ki *si* m'ot souspris. *F.*, 165-6.

Si m'aït Dieus, je vous aim tant
com vous porrez apercevoir. *V. P.*, 538-9.

« Ainsi puisse Dieu m'aider, aussi vrai que je souhaite que Dieu m'aide. »

J'ai servi lonc tans eskievins,
si ne voeil point estre contre aus. *F.*, 506-7.

« C'est pour cela que je ne veux pas..., aussi ne veux-je pas... »

Par Diu, je n'ai goute d'argent,
si n'ai mie a vivre granment,
et *si* n'ai mestier de plaidier. *F.*, 497-9.

« Je n'ai pas le sou, *par conséquent* je n'ai pas de quoi vivre largement, et *ainsi donc* je n'ai pas besoin de plaider. »

Mais *si* glisse, passe plus rapidement que ces locutions adverbiales un peu pesantes.

Digitized by Google

Je sai bien de geste
canter, *si* vous en deduirai. *Av,*. 121-2.

On peut encore traduire : « *ainsi* je vous en amuserai » mais c'est déjà peut-être trop appuyer ; au fond *et* suffirai tout à fait : « Je sais bien chanter de geste, *et* je vous donnerai ce plaisir. » De même :

Congié a pris, *si* s'en retorne. *V. P.*, 447.

« Il a pris congé *et* s'en retourne. »

Haez donc, dist ele, celui
(*sel* nomma) qui ne fina hui
de moi proier au lonc du jor
que je li donaisse m'amor. *Ch.*, 125-8.

Sel nomma = si le nomma : « *et* elle le nomma ».

440. En partant de ces derniers emplois on en viendra à voir dans le mot un simple appui pour la voix, un moyen commode de relancer la phrase après un arrêt. C'est un artifice très apprécié quand la phrase risquerait autrement de commencer par une forme faible du pronom personnel, ce qui obligerait l'auteur à une inversion parfois gênante (comp. §§ 163 et 172) :

Et li dus, quant il ot mengié
et lavé et bien festoié,
si l'est tantost alez veoir. *Ch.*, 519-21.

« Le duc, quand il eut mangé... *eh bien* ! il est allé la voir. »

Quant il a misse jus sa carge,
si le bouté la fors au large. *C.*, 275-6.

On aime en particulier à opposer de cette façon *se* conjonction et *si* adverbe :

Ha ! Seignor, por Dieu, fet ele, *se* vos poez, *si* vos en retornez. *Gr.*, 229, 26-7. « Si vous pouvez, eh bien ! retournez-vous-en. »

441. Parfois, au lieu de s'affaiblir en un synonyme de *et*,

Digitized by Google

le mot prend le sens de *pourtant* : il ne marque plus parallélisme ou coordination, mais forte opposition (le même changement de sens se produit parfois avec *et* : voir § 420) :

Or, Manchevaire, del gaber
ne puis jou pas entre vous deus ;
mais encore soie jo seus,
si tieng je por fole ki cuide
que je parole a borse vuide. *C.*, 180-5 *var.*

Vous avés trové eür,
biele dame mignote et cointe,
bien gaagnant et bien repointe,
si ne vous ainme mie a gap. *C.*, 192-6.

Mout a chi peneuse semainne....
n'i mangai ki vausist maalle :
et *s*'ai tel fain ke jou baalle ;
mais, qant je regart ceste crouste,
merveille moi que nus en gouste :
tant par est fait de pute blee.
Et *s*'est ja bien none passee ! *C.*, 518 *var.*

Rien ne m'i vaut que j'en deïsse,
si n'est riens que je n'en feïsse
par si que j'en fusse creü. *Ch.*, 207-9.

Ostes, vous m'avés bien pilliét,
et *s*'en i a chi de plus rikes. *F.*, 1063-4.

442. On voit que *si* a en somme deux significations principales, et presque contradictoires, autour desquelles se groupent les autres : *ainsi* et *pourtan*. La seconde est nette et tranchée et le mot ainsi employé est d'un usage très effectif. La première peut s'atténuer au point de vider le mot de presque tout son sens. Il devient alors une sor' d'explétif dont il est facile d'abuser :

Emploie bien ton argent
en vin, en pain et en fourment,

Digitized by Google

et *s'*acate boune vïande,
Jehanet, je le te comande,
*s'*amaine m'amie en la voie. *Av.*, 224-8.

Le premier *si* passe encore : « Emploie bien ton argent et *ainsi* (*par conséquent*) achète de bonnes choses. » Il y a là une liaison trop accentuée pour notre goût moderne (nous dirions simplement : et achète), pourtant elle peut se justifier. Mais le second *si* n'ajoute absolument rien au sens que ne rendît tout aussi bien un simple *et*. Et il ne manque pas de cas où ce *si* explétif n'a même pas le sens de *et* et pourrait se supprimer aisément sans qu'on s'en aperçût. Il est à noter toutefois qu'en toutes circonstances — qu'il signifie « pourtant » ou à peine « et » — *si* reste pour la langue un adverbe et comme tel détermine l'inversion. Dans un très grand nombre de cas, du reste, l'omission du sujet empêche de voir l'inversion, qui est pourtant l'unique cause de cette omission (voir § 457). De toute façon, grâce à la faculté qu'il a d'atténuer son sens jusqu'à le faire presque disparaître, *si* offre une ressource précieuse aux versificateurs médiocres (et parfois aux autres) qui, en cas de besoin, se procurent à peu de frais une syllabe de plus. Il est une ressource également pour les éditeurs modernes, qui s'en servent sans scrupule pour remettre sur ses pieds un vers boiteux. Il ne semble pas qu'il y ait lieu de regretter la disparition de cette trop commode particule.

PRÉPOSITION

443. Nous avons donné plus haut (§ 17) un tableau des principales prépositions du vieux français avec des exemples qui illustrent suffisamment leur emploi. Nous y

Digitized by Google

renvoyons. On remarquera que du XIII^e^ au XX^e^ siècle cette liste n'a pas beaucoup varié. *De* et *a* étaient déjà de beaucoup les plus employés. *A* a perdu certains emplois, en a retrouvé d'autres, si bien que la balance est à peu près égale. *En* a perdu beaucoup de terrain : c'est *à* et *dans* (préposition presque inconnue du moyen âge) qui se sont enrichis de ses dépouilles.

444. La raison de la plupart de ces changements nous échappe. Qui nous dira pourquoi les contractions *el* et *ès* ont disparu, alors que *au, aux, du, des* sont encore bien vivantes? Et c'est précisément cette disparition qui a porté un coup fatal à *en*. Mais sur un point au moins on peut retrouver la logique de l'évolution. Le vieux français *ne fait pas une distinction bien nette entre prépositions et adverbes*, et rares sont les prépositions qui ne peuvent pas, à un moment ou à un autre, s'employer absolument. La langue moderne, sans répugner tout à fait à cette confusion des espèces, ne l'accepte que quand elle ne peut pas faire autrement. Ainsi *avec* est toujours, comme au moyen âge, adverbe et préposition ; et encore les puristes ont-ils soin de nous laisser entendre que l'emploi adverbial du mot est plutôt « familier ». Mais chaque fois que la langue avait à sa disposition plusieurs mots de sens analogue — et le cas est fréquent — elle a fini par faire des uns des prépositions, des autres des adverbes. L'ancien français confond *sor, sus, dessus*, qu'il emploie indistinctement avec ou sans régime ; malgré *avant* il fait de *devant* un adverbe et une préposition ; même attitude à l'égard de *dessous*, malgré *sous ;* il combine l'adverbe *enz* avec *de* pour en tirer *denz*, puis négligeant de se servir de cette forme et oubliant pour le moment *en* il l'allonge de nouveau en *dedenz* qui fera fonction de préposition et d'adverbe. Dans ce chaos nous avons mis un peu d'ordre : on

Digitized by Google

distingue maintenant les prépositions *sur*, *sous*, *avant*, *devant*, *dans* des adverbes *dessus*, *dessous*, *auparavant*, *dedans*.

445. Il est visible toutefois que cet ordre est quelque peu factice et a été imposé de l'extérieur à la langue. Le peuple continue à employer *dessus*, *dessous*, *dedans* avec ou sans régime ; il préfère ces mots dans tous les cas à *sur*, *sous* et *dans*. Même la langue familière n'est pas toujours à l'abri de ces confusions. Et *par dessus* et *par dessous* sont encore très régulièrement adverbes et prépositions. Quant à *avant* il s'emploie couramment dans la conversation comme synonyme de *auparavant*.

Digitized by Google

IV

L'ORDRE DES MOTS

446. L'ancien français, nous le savons, enchaîne les mots avec une liberté qui est inconnue à la langue moderne. Nous savons aussi que grâce à l'existence de la déclinaison à deux cas il ne s'expose pas ainsi au danger d'obscurité. Mais sûr que l's de flexion le tirera toujours d'un mauvais pas, s'en va-t-il absolument au hasard, au gré de ses caprices, ou suit-il des routes dont on peut parfois retrouver le tracé? Il ne s'agit pas ici d'entrer dans un détail qui nous entraînerait un peu loin. Nous voudrions simplement déterminer quelques directions générales, dégager quelques grands faits. Du reste, nous avons déjà, chemin faisant, mentionné plus d'une règle concernant l'ordre des mots dans la phrase : voir à l'Index, s. v. Ordre des mots.

CONSTRUCTION DE LA PHRASE

447. Nous avons vu plus haut (§§ 49-57) que le sujet, le verbe et le complément s'ordonnent suivant quatre groupements principaux dont nous rappelons la teneur :

a) *Sujet-verbe-complément* (I).
b) *Sujet-complément-verbe* (II).
c) *Verbe-sujet-complément* (IV).
d) *Complément-verbe-sujet* (VI).

Comment la langue choisit-elle entre ces constructions différentes?

Digitized by Google

448 Les constructions II, IV et VI ont disparu, ou peu s'en faut, du français moderne. Il importe donc de les examiner de plus près. On peut les diviser en deux classes : celles qui s'emploient surtout dans les propositions principales, celles qui s'emploient de préférence dans les propositions subordonnées. Les constructions IV et VI appartiennent à la première catégorie, la construction II à la seconde. Nous les étudierons dans l'ordre où nous venons de les énumérer. Puis nous dirons un mot de la seule de nos quatre constructions fondamentales qui ait survécu, la construction I.

CONSTRUCTIONS IV ET VI

449. Ces deux constructions s'accordent pour placer *le sujet après le verbe*. Nous appellerons cette postposition du sujet d'un mot qui sera plus commode que juste, une inversion. *L'inversion du sujet est le grand fait qui domine la construction médiévale.* Il n'y a pas une page de vieux français où elle n'abonde. Cependant, puisqu'il existe deux constructions qui ne la supposent pas, elle n'est donc pas constante. Dans quel cas y a-t-il inversion?

450 Chaque fois que le régime direct ou indirect est placé en tête de la phrase, il y a inversion (constr. VI). Rechercher pourquoi intéresse plus la linguistique que la syntaxe élémentaire. Nous nous bornerons à constater le fait, qui est fondamental. Il est même beaucoup plus général que ce premier énoncé ne le ferait croire. Supposé qu'en dehors du régime direct ou indirect il y ait dans une phrase d'autres régimes — compléments circonstanciels de toute nature — et supposé que l'un quelconque de ces régimes soit placé en tête de la phrase, l'inversion se produit : dans la grande majorité des cas, la construction IV

Digitized by Google

résulte de l'application de cette règle. Ainsi, si l'on fait exception des pronoms relatifs (§ 53), des pronoms personnels à la forme faible, des adverbes-pronoms *en* et *i*, et de la particule négative *ne* (§ 474), la position en tête de la phrase d'un *régime quelconque* détermine l'inversion. Cette règle est la plupart du temps scrupuleusement observée : dans chaque ouvrage on peut compter les infractions : il y en a 4 dans la *Chastelaine de Vergi*, 5 dans le *Vair Palefroi*, une dans Colin Muset, et ainsi des autres à l'avenant.

451. Examinée de près, la règle présente sur certains points quelques difficultés que nous devons examiner. Que faut-il entendre par « régime »? Tant qu'il s'agit des substantifs, le cas n'est pas douteux. Leur rapport de dépendance à l'égard du verbe saute aux yeux, la forme même du mot le marque très souvent, ou la préposition qui les précède, dont le but est précisément de les relier au verbe. Il en est de même des adjectifs et des pronoms. Mais c'est quand nous arrivons aux adverbes que la difficulté commence. Un adverbe, quand son sens porte sur la phrase entière, est un régime du verbe aussi bien que le substantif complément direct. Placez cet adverbe en tête de la phrase, vous entraînerez l'inversion :

Dont dist li dus au chevalier... *Ch.*, 217.

« Alors le duc dit au chevalier... »

Mais il n'est pas toujours aussi aisé de décider si un mot est adverbe ou non. En particulier, la distinction entre conjonction et adverbe est souvent délicate. Il est bien vrai qu'un adverbe modifie une phrase et qu'une conjonction relie une phrase à une autre phrase : la conjonction est ainsi au point de contact de deux phrases, tandis que l'adverbe est à l'intérieur de sa phrase. Le malheur est qu'il y a des cas où, tout certain qu'on est d'être près des

Digitized by Google

frontières, on ne sait pas bien si on est à l'intérieur ou à l'extérieur. Et dans notre cas la nuance importe : *si l'adverbe entraîne inversion, la conjonction n'a en général aucune influence semblable.*

452. Un exemple va faire comprendre la difficulté. Soit la phrase : « Ce n'est pas lui, *mais* un autre. » Quelle est la fonction de *mais* dans cette phrase? Est-ce un *mais* analogue à la conjonction bien connue qui relie tant de phrases françaises à la phrase ou au paragraphe précédents? Est-ce un *mais* d'une espèce différente, qu'on pourrait remplacer par *au contraire*, locution adverbiale? Ce qu'il y a de certain, c'est que dans ce cas le vieux français préférait le plus souvent à *mais* un mot spécial *ainz* (ou *ainçois*) : Les Chiprois s'en aparceurent bien, *mais* il ne sounerent mot, *ains* s'esforcerent de faire biau semblant. *Phil.*, II, xxv.

> Ne vous sera chose veee
> qui de par vous me soit rouvee :
> *ainz* vous en ert gracz li dons. *V. P.*, 549-51.

Or, on notera que l'inversion est faite ici après *ainz* : l'auteur l'a donc considéré comme un adverbe (comp. § 420). Et c'est bien le point de vue ordinaire de la langue. Mais aurait-on pu en décider *a priori*? Car après tout il n'y a aucune différence de sens entre les deux mots, et *mais* peut toujours remplacer *ainz*.

453 *Car* présente une difficulté analogue. Il n'est pas douteux qu'en général la vieille langue ne le tienne pour une conjonction :

> Maistre, bien caiés de vo sens,
> *car je ne le pris* une nois. *F.*, 1007-8.

Mais, placé devant un impératif isolé (§ 429), le mot ne

Digitized by Google

peut naturellement relier cet impératif à un verbe précédent ; sa fonction est alors de communiquer à la phrase une certaine vivacité ; il cesse donc d'être conjonction pour jouer le rôle d'un adverbe. Comme tel, il permettra de laisser devant l'impératif le pronom régime qui autrement devrait passer après (§ 172) :

Et, queles, *quar vos* repentez. *Bér.*, 2299.

Ha ! frere, *car vous* seés donques. *C.*, 160.

Car est donc tour à tour, selon le biais dont on le prend, conjonction ou adverbe. Même *et* peut, sous l'influence de *si*, forcer son sens usuel jusqu'à prendre une valeur adverbiale et déterminer ainsi l'inversion. Nous en avons cité plus haut un exemple d'Adam de la Halle (§ 420). En voici un autre de Philippe de Novare : « Le prince et ses enfans l'ennorerent mout au commencement : *et traitoit on* chascun jor les paroles et les covenances dou mariage, et de l'aÿe que le seignor de Baruth demandeit. » II, XCVI. Entendez : et en même temps et *par conséquent*. Toutefois le sens adverbial est déjà moins net ici que dans la phrase du *Jeu de la Feuillée ;* et on peut trouver des cas où, en souvenir sans doute d'exemples comme ceux que nous venons d'indiquer, *et* entraîne encore l'inversion bien qu'il soit presque dénué de toute valeur adverbiale.

454. Voici un dernier exemple, très caractéristique, de ces alternances. Dans une formule favorite de serment dont nous avons cité un exemple au § 439, on trouve au XIII^e^ siècle tantôt *si m'aït Dieus*, tantôt *se Dieus m'aït*, « aït » pouvant du reste être remplacé par un verbe de sens analogue. Le premier type représente la forme originale : *si*, au sens de « ainsi », sert, par le moyen d'une comparai-

Digitized by Google

son suggérée plutôt qu'exprimée, à confirmer solennellement une affirmation qui précède ou va suivre :

Si m'aït Diex, veez ci l'escu que nus ne doit pendre a son col s'il n'est mieldres chevaliers que autres. *Gr.*, 28, 15-6.

« Aussi vrai que je demande à Dieu de m'aider, je vous affirme que voici l'écu... »

Le deuxième type résulte d'une confusion :

Et por quoi canteroie je por vos, s'il ne me seoit? — *Se Dix vos aït*, bel enfant, si ferés. *Auc.*, XXII, 19-21.

Ce qui nous frappe ici tout d'abord c'est que l'ordre des mots n'est plus le même : le sujet suit la particule. C'est que *se* qui, au début dans cette formule, a pu être un simple doublet de l'adverbe *si* (§ 439), a été pris de bonne heure pour *se* conjonction, près duquel existait justement, pour compliquer les choses, un doublet *si* (§ 426) ; automatiquement, la construction s'est modifiée pour cadrer avec cette nouvelle interprétation, et on a eu l'ordre sujet-verbe, comme c'est le cas après la conjonction, au lieu de l'ordre verbe-sujet qui est normal après l'adverbe. Telle est au XIII^e^ siècle l'importance de cette distinction.

455. Même parmi les mots qui sont d'authentiques adverbes, il y a une ligne de démarcation à établir, car, au rebours de la règle générale, certains d'entre eux restent sans influence sur la construction : ce sont surtout *neporquant* (*Gr.*, 7, 14 ; 15, 15 ; 93, 20 ; 95, 14 ; 123, 8 ; 127, 5 ; 205, 12), *neporec* (*Gr.*, 66, 1 ; 72, 3 ; 92, 8 ; 104, 33 ; 173, 31 ; 220, 13 ; 233, 28 ; 257, 25), *onques* (*Gr.*, 9, 7 ; 10, 12 ; 17, 28 ; 21, 25 ; 30, 1 ; 64, 30 ; 180, 26 ; 181, 28 ; 181, 27), *certes* (*Gr.*, 74, 15 ; 89, 4 ; 104, 12 ; 117, 30 ; 189, 10 ; 237, 22) et la locution adverbiale *sanz faille* (*Gr.*, 73, 18 ; 182, 5 ; 197,

Digitized by Google

19 ; 200, 28). On ne saurait affirmer que ces mots soient totalement incapables d'entraîner l'inversion, mais le fait est rare : malgré le sens, la langue les traite visiblement comme des conjonctions. Quelle est la raison de cette surprenante anomalie? Il faut sans doute la chercher dans l'histoire individuelle de chacun de ces mots. Pour les deux derniers toutefois, on peut se demander s'ils ne sont pas traités comme de simples interjections qui, étant en dehors de la phrase, ne sauraient avoir d'influence sur la construction.

456. Jusqu'ici nous avons parlé de l'adverbe comme d'un mot unique, ou tout au plus d'une locution formée de deux ou trois mots. Mais il peut arriver que toute une phrase joue par rapport à une autre, à laquelle elle est subordonnée, le rôle d'un adverbe :

> Dame, *anchois ke tout chou fust prest,*
> ving je chi si ke on metoit
> le tavle. *F.*, 648-50.

Il est clair que dans cette phrase la conjonction ***anchois ke***, suivie d'une proposition subordonnée, est équivalente à l'adverbe *anchois* « auparavant » : de là l'inversion. Mais on sent qu'ici encore il y a place pour des interprétations différentes et que tel autre auteur, considérant la phrase subordonnée comme nettement en dehors de la principale, eût pu ne pas songer à l'inversion. Il n'est pas douteux pourtant qu'Adam de la Halle ne soit vraiment ici dans le courant de la langue.

457. Admettons que nous ayons fait un départ suffisant entre conjonctions et adverbes, que nous ayons soigneusement noté les mots qui dans l'usage courant peuvent se présenter sous les deux aspects, et que nous soyons sûrs d'avoir reconnu tous les adverbes que la langue traite ou

Digitized by Google

peut traiter comme des conjonctions. Il nous reste à tenir compte d'une dernière difficulté : l'inversion du sujet est souvent masquée par une habitude qui constitue un des faits les plus curieux de la syntaxe médiévale. Si on aligne les unes au-dessous des autres un certain nombre de phrases qui débutent par un régime et où par conséquent on peut s'attendre à l'inversion, on sera frappé d'un caractère commun que présenteront beaucoup de ces phrases : si le sujet est un pronom personnel, il sera très souvent sous-entendu. C'est là un point fondamental de la syntaxe du vieux français : *l'inversion du sujet entraîne facilement dans le cas du pronom personnel l'omission du sujet.*

Quant la pucele en sot le voir,
s'en fu dolente et esmarie,
sovent jura sainte Marie
que *ja de lui* n'ert espousee.
Molt ert dolente et esploree. *V. P.*, 588-92.

Les adverbes ou régimes préposés *si*, *sovent*, *ja de lui*, *molt* amènent l'inversion, mais le sujet serait *ele*, et dans les quatre cas l'auteur a renoncé purement et simplement à l'exprimer. Il semble que le verbe une fois donné le pronom ne puisse guère apporter de précision nouvelle, et que devenu inutile il n'apparaisse pas. Il est certain que même de notre point de vue la clarté n'en souffre aucunement : c'est seulement une habitude devenue tyrannique qui nous force à remarquer et à regretter l'absence d'un sujet superflu.

458. Cette omission du sujet peut s'observer même dans les phrases interrogatives, qui en effet rentrent dans la construction IV :

Que *poëz* estre devenu,
qui vers moi avez esté faus? *Ch.*, 756-7 (= poez *vous*)

Digitized by Google

K'i *a*, dames? Il a gaaing? *C.*, 256 (= k'i a *il*)

Ses ou elle pine? *Av.*, 210 (= ses *tu*)

Savés pour coi j'ai men abit cangiét? *F.*, 1 (= savés *vos*)

459. Cette tendance du vieux français à ne pas exprimer le sujet pronom en cas d'inversion nous donne la clef de beaucoup d'apparentes bizarreries. Il est certain qu'à première lecture nombre de pages du vieux français nous déconcertent par la façon capricieuse dont les pronoms sujets y sont distribués ou supprimés ; mais cet arbitraire, s'il ne disparaît pas tout à fait, se réduit singulièrement quand on tient compte de l'habitude que nous venons d'indiquer. On voit tout de suite la logique des phrases suivantes dont les analogues reviennent à chaque instant :

Trop volentiers *chanteroie*
se *je savoie* coment,
et bone vie *menroie*
se li siecles valoit tant. *C. M.*, VII, 1-4.

En ceste note *dirai*
d'une amorete que *j'ai*. *C. M.*, X, 1-2.

Colins Musès, *je me plaing* d'une amor
ke longuement *ai servie*. *C. M.*, XI, 1-2.

Vés chi doze saus ke *je doi*.
Vous et vo taverne *renoi* ;
se *j'i revieng*, diavles m'en porche. *F.*, 1066-8.

Cele part *tienent* lor chemin
tant qu'*il sont venu* au jardin. *Ch.*, 377-8.

Ainsi *s'en sont* parlant *venu*
la dont *il estoient meü*. *Ch.*, 507-8.

En son cuer engin *porpensse*
qu'*ele* le *porra* bien savoir. *Ch.*, 558-9.

Tant le *gaita* qu'*il* le *fery* et l'ocist d'un careau. *Phil.*, 11 LXX.

Digitized by Google

On remarquera que le pronom sujet est omis plus volontiers dans les propositions principales que dans les relatives ou les subordonnées. La raison en est que les relatifs et les conjonctions qui ouvrent les dernières n'entraînent pas l'inversion, tandis que la proposition principale débute volontiers par un régime. L'exemple suivant illustre bien ce double mécanisme :

Einsi *rassembla aventure* les trois compaignons que *aventure avoit departiz. Gr.*, 266, 7-8.

460. De nos jours, l'inversion après quelques adverbes ou locutions adverbiales est un héritage de la vieille langue et tout ce qui reste d'une construction autrefois si répandue et si familière. On trouve cette tournure surtout après *ainsi* (dans *ainsi soit-il*), *toujours* (dans *toujours est-il*), *encore*, *peut-être*, *aussi* (= par conséquent), *à plus forte raison*. Du reste, sauf dans les deux premiers cas, la langue courante préfère ici aussi la construction directe. L'inversion après *dire*, *faire*, *penser*, intercalés dans une citation (*oui*, *dit-il*), qui remonte également à l'ancienne langue, est une tournure assez littéraire aussi. En parlant, on préfère annoncer la citation : *Il a dit* : *Oui*... On peut aussi entendre : *Oui il m'a dit*, et, dans la langue vulgaire : *Oui qu'i m'a dit*. Notons qu'il y a depuis quelques années dans la langue littéraire une tendance à étendre de nouveau le domaine de l'inversion après les adverbes ou locutions adverbiales : c'est un cas curieux de régression.

461. Il est à remarquer que la langue littéraire moderne admet aussi l'inversion après le relatif et parfois après la conjonction : « Voici le livre que m'a donné mon père », « Pendant que se passaient ces choses... » Les constructions de ce type, qui ne se rencontrent du reste qu'à la troisième personne et dans le cas d'un sujet nominal, sont

Digitized by Google

fondées essentiellement sur des considérations de rythme ou d'harmonie. L'ancienne langue, qui tient volontiers compte de considérations de ce genre (§§ 474, 477), les connaît déjà :

Et quant il s'est grant piece esperiz, si voit venir, en une litiere *que portoient dui paletroi*, un chevalier malade qui mout se plaignoit angoisseusement. *Gr.*, 58, 15-7.

CONSTRUCTION II

462. La construction II se rencontre parfois dans les phrases principales, comme en font foi les exemples que nous avons cités au § 52. Mais il est certain qu'on l'emploie avec une prédilection toute particulière dans les *phrases subordonnées* : la conjonction et surtout le relatif au cas-sujet rejettent volontiers le verbe à la fin de la phrase.

463. Voici des exemples de cette construction dans des incidentes relatives :

Et li chevaliers ancïens
qui enginzneus *ert* de toz sens
et *qui* le siecle usé *avoit*... *V. P.*, 141-3.

A grant besoing m'a ci tramis
li ancïens *qui* vos amis
est de pieça, bien le savez. *V. P.*, 775-7.

Si con Dix le vaut *qui* les amans *ainme*... *Auc.*, XXVI, 11-2.

464. Les conjonctions ou locutions conjonctives qui se font le plus souvent suivre de cette construction sont : *quant, se, si... que, que* :

Quant *je* vostre fille *avrai prise*,
ja ne me quier de vous partir. *V. P.*, 566-7.

Digitized by Google

Quar molt en fusse baus et cointes
se *je* a li parlé *eüsse*. *V. P.*, 290-1.

Ne sui pas si yvres
que *je* ma fille doner *doie*
a chevalier qui vit de proie. *V. P.*, 318-20.

465. Il peut arriver que dans les propositions conjonctives de ce genre le sujet ne soit pas exprimé :

Il n'atent a avoir tel joie
que Amors aus fins amanz done,
quant sa paine *reguerredone*. *Ch.*, 438-40.

Se deniers *avoie*,
moi et vous en aaisseroie. *Av.*, 108-9.

Bien en couvenant li mis
que a cele eure me perdroit
que nostre amor *descouvreroit*. *Ch.*, 812-4.

466. On pourrait être tenté de rapprocher ces phrases de celles qu'on obtient quand, dans les constructions du type VI (complément-verbe-sujet), le sujet rejeté après le verbe est sous-entendu. Au lieu de compléter ainsi « que *il* nostre amor descouvreroit », on lirait « que nostre amor descouvreroit *il* ». Les exemples suivants, dont on augmenterait facilement le nombre, montrent que cette interprétation serait erronée :

Par foi n'eüsse point de garde
que *vous* a moi n'*avenissiez*,
et qu'a son acort ne *fussiez*. *V. P.*, 380-2.

Se voz oncles bonement
voloit tant por vostre amor fere
qu'a ce le peüssiez atrere
que tant du suen vous *promeïst*,
et qu'*il* a mon pere *deïst*... *V. P.*, 428-32.

On voit que, dans ces deux exemples, parallèlement à la

Digitized by Google

subordonnée du type complément-verbe se trouve une autre subordonnée où le sujet est exprimé et placé en tête de la phrase. Nous avons donc la formule *sujet*-complément-verbe (II) et non pas complément-verbe-*sujet* (VI).

467. Ceci ne veut pas dire qu'on ne trouve pas dans les propositions subordonnées d'authentiques cas où la présence d'un régime en tête amène le rejet du sujet après le verbe. Des exemples comme le suivant ne sont pas rares :

> Sire, s'*a la vostre bonté*
> vousist *mon pere* prendre garde..... *V. P.*, 378-9.

Voici une phrase qui unit les deux constructions : Jure Diu qui ne menti, — se *par la* vient *Aucasins*, — et *il* por l'amor de li — ne s'i *repose* un petit, — ja ne sera ses amis. *Auc.*, XIX, 17-21.

On notera toutefois que le régime ainsi placé en tête est généralement un complément circonstanciel : en d'autres termes, ce n'est pas la construction VI (complément-verbe-sujet) qui se rencontre dans ces conditions, mais la construction IV (verbe-sujet-complément).

CONSTRUCTION I

468. C'est la construction normale du français moderne, et l'on peut même dire la seule qui soit pleinement acceptée aujourd'hui (§ 51). Dès le moyen âge, c'est une construction favorite de la langue. On la trouve dans les phrases principales, où elle est sur le même pied que les constructions IV et VI, et on la trouve dans les phrases subordonnées où elle voisine avec la construction II : moins fréquente peut-être dans les relatives, elle est certainement plus employée dans les conjonctives.

469. Ici encore nous pouvons noter que le sujet n'est pas

Digitized by Google

toujours exprimé. Assez rare dans les propositions principales, cette omission, qui n'est jamais fréquente, se rencontre plus souvent dans les subordonnées. Nous examinerons successivement ces deux cas.

470. Il arrive qu'une proposition principale débute brusquement par le verbe : le sujet est sous-entendu et c'est le contexte qui nous donne le sens :

> Li lonc penser, li grief sospir,
> les grans dolours, li fort complaint,
> li durs tourmens el cuer lor maint.
> *Dementent* soi et nuit et jour ;
> toute lor vie est en dolour ;
> *plorent, giement* chascuns en soi. *Pir.*, 128-33.

Il y a là probablement un souvenir de la construction très normale qui juxtapose plusieurs principales et ayant exprimé le sujet dans la première le sous-entend facilement dans les autres :

> *Li lions* vint a grant effroi,
> a la fontaine esteint sa soi,
> et, quant il est bien assasez,
> vait s'en deduire par les prez,
> *trueve* la guimple en une sente,
> *defoule* la et ensanglente. *Pir.*, 674-9.

Nous avons une autre forme de la même construction normale quand la première des principales débute par un adverbe qui entraîne inversion (et omission possible) du sujet :

> Endementres que ele doute,
> *si a* tenue droite route (= si a *elle*)
> *garde* devant soi en la sente,
> *vit* environ l'erbe sanglente. *Pir.*, 811-4.

L'inversion et l'omission éventuelle du sujet peuvent

Digitized by Google

être amenées, comme nous le savons déjà (§ 456), par la présence en tête de la proposition d'une phrase subordonnée qui joue le rôle d'une locution adverbiale :

> Ja estóit dusqu'au mur venue,
> quant une gaite l'a veüe ;
> mais *quant a cele ore la voit*
> *cuide* qu'une deesse soit (= cuide *il*)
> *trait* soi arriere, ne l'apele. *Pir.*, 642-6.

On voit avec quelle facilité des exemples de ce genre, parfaitement justifiés par les règles que nous avons posées jusqu'ici, pouvaient conduire à des phrases comme celles que nous donnons au début de ce paragraphe.

471. Il faut pourtant noter que ces phrases deviennent de plus en plus rares à mesure qu'on s'éloigne du XII^e^ siècle. En voici deux exemples empruntés aux laisses d'*Aucassin et Nicolette* :

> Ele avoit blonde la crigne
> et bien faite la sorcille,
> la face clere et traitice ;
> ainc plus bele ne veïstes.
> *Esgarda* par le gaudine
> et vit la rose espanie. V, 7-12.

Et encore ici on pourrait facilement mettre le vers 10 entre parenthèses et regarder *esgarda*... comme une simple continuation de la phrase *Ele avoit*... L'autre exemple est plus net :

> « Moi ne caut u nous aillons,
> en forest u en destor,
> mais que je soie aveuc vous. »
> *Passent* les vaus et les mons
> et les viles et les bors. XXVII, 12-6.

472. Si cet emploi est plutôt rare au XIII^e^ siècle, on ren-

Digitized by Google

contre au contraire assez souvent la même omission du pronom sujet dans des phrases *négatives* :

N'ai mestier de plus de mehaing.	*F.*, 179.
Li chevaliers... se fet maintenant espouser et par bon mariage ajoindre : *ne sont pas* legier a desjoindre.	*V. P.*, 1247-50.
Sire, *ne puis* avoir nul rien.	*Av.*, 71.
Ne vous *doi mie* forconter le termine du mariage.	*V. P.*, 684-5.
Ne lairoie por riens nee qu'encor n'aille en sa contree.	*C. M.*, III, 51-2.
Ne sai, sire, que je vous mente, *ne cuit* en cest païs pucele qui tant soit avenant ne bele.	*V. P.*, 1178-80.
Orendroit une tele paie me donna ore *ne sai* cui.	*Av.*, 153-4.
No cantefable prent fin, *n'en sai* plus dire.	*Auc.*, XLI, 24-5.

On remarquera que cette tournure se rencontre de préférence avec un petit nombre de verbes d'un emploi fréquent : *avoir*, *estre*, *pooir*, *voloir*, *devoir*, *laissier*, *estovoir*, *cuidier* et surtout *savoir*.

473. Le verbe négatif ainsi privé de son sujet peut suivre immédiatement une conjonction :

Allors me convient aairier, *mais ne sai* u.	*C.*, 530-1.
Mes molt estoit granz li defois, *quar n'i pooit* parler de pres.	*V. P.*, 126-7.
Or veul chanter et soulacier et faire joie et renvoisier, *ke ne sai* si loial mestier.	*C. M.*, V, 1 3.

Digitized by Google

Ce serait se tromper, comme on voit, que de soupçonner dans ces phrases une inversion due à l'influence de la conjonction.

474. Il ne faudrait pas croire non plus que, dans les phrases énumérées au § 472, le *ne* a entraîné inversion et par suite omission du sujet. Il est vrai qu'on trouve des constructions comme les suivantes, qui au premier abord laisseraient entendre le contraire :

Ne deüst pas *mis oncles chiers*
de moi croire ses losengiers. *Bér.*, 143-4.

Ne pout son nain trover *li rois*. *B.*, 385.

Ne fust ja *si pleniers yvers*
que il n'eüst robe envoisie. *V. P.*, 68-9.

Mais on remarquera qu'il s'agit ici exclusivement d'une 3e personne et d'un sujet nominal. Le tour doit s'expliquer par des considérations de rythme. Chaque fois que le sujet, s'il était exprimé, serait un pronom personnel, qu'on soit à la 1re, à la 2e ou à la 3e personne, il est presque certain que ce sujet se placerait devant le verbe et non après. « *Ne sai*, sire, que je vous mente » deviendrait « *Je* ne sai, sire... » Le tour est particulièrement fréquent dans le *Vair Palefroi*. Or, les deux vers suivants empruntés à ce poème montrent à la fois l'origine la plus fréquente du tour en question et le point de vue de l'auteur :

Il ne veut pas ce que je vueil,
ne se deut pas ou je me dueil. 387-8.

Ne ne peut donc être comparé à *non* qui a pleine valeur adverbiale et par conséquent entraîne l'inversion et éventuellement l'omission du sujet : Non fach je. *F.*, 948. Non fach. *F.*, 505. Mais *ne* n'en a pas moins une certaine influence sur la construction : il permet, comme nous savons,

Digitized by Google

de maintenir devant l'impératif les formes faibles du pronom personnel (§ 171) : c'est un privilège du régime, et en particulier de l'adverbe, en position initiale (§ 172). *Ne* est donc au fond un demi-adverbe et c'est pourquoi, joint à la forme verbale, il constitue une sorte de composé qui offre plus de prise à la voix : on adoucit notablement de la sorte la brusquerie qu'il y a toujours à commencer une phrase par un verbe privé de son sujet. Les formules du type *Ot le li rois*, qu'a conservées assez longtemps la langue des chansons de geste, ont une allure franchement archaïque.

475. Si des principales nous passons aux subordonnées, nous remarquons bien vite aussi des omissions de sujets en tête de la phrase. Et ce n'est plus ici un phénomène limité en pratique à quelques verbes très courants : il peut se présenter avec n'importe quel verbe :

S'il n'eüst le cuer aillors,
bien se peüst apercevoir
par samblant que *l'amast* por voir. *Ch.*, 50-52.

S'il n'eüst, bien se peüst sont parfaitement réguliers, mais on aurait attendu *qu'ele l'amast*. De même :

Si avriiez bien deservi
d'avoir amie en si haut leu
qu'en *eüssiez* honor et preu. *Ch.*, 62-4

Ne fis ne poi ne grant mesfet
par qoi me *deüssiez* haïr. *Ch.*, 766-7.

Mes cuers riens ne vit ne ne sot
que ne *seüssiez* ausi tost. *Ch.*, 601-2.

Liez sui quant le m'*avez requise*. *V. P.*, 577.

Et, se je de vous le los ai
que m'en *daingniez* fere le don...
baus et joianz forment en iere. *V. P.*, 302-5.

Digitized by Google

Bien sai de coi *estes* malades. *F.*, 200.
Car tu n'atens point de socors
par quoi *puisses* estre recos. *C.*, 70-1.

Si l'on examine de près les exemples de ce genre, on en vient vite à soupçonner que la syntaxe est ici sous l'influence directe des nécessités métriques. En d'autres termes, l'omission du sujet dans la phrase subordonnée du type sujet-verbe-complément semble résulter surtout du désir de se débarrasser d'une syllabe gênante pour la mesure.

476. On remarquera que, dans quelques-uns des exemples cités au paragraphe précédent, une forme faible du pronom personnel précède le verbe de la subordonnée. Quand cette subordonnée débute par un relatif ou un interrogatif, il n'y a rien là que de très normal (§ 162) ; mais si c'est une conjonction qui ouvre la phrase, la chose est plus surprenante (§ 451). Il semble que la conjonction ait pris ainsi une certaine *valeur adverbiale* : comp. le cas de *quar* devant un impératif, § 453, et celui de la particule négative *ne*, § 474. Du reste, toutes les conjonctions ne se prêtent pas avec la même facilité à cet emploi. *Que* et ses composés (*si... que, tel... que, si que, con que, ainz que*, etc.) fournissent les exemples les plus nombreux : il y a sans doute là une influence du *que* relatif, si fréquent (pour une influence inverse, voir § 176). On trouve plus rarement *quant* suivi d'une forme faible de pronom. *Com* hésite, mais c'est que c'est un mot douteux, dont il n'est pas toujours aisé de dire s'il est adverbe ou conjonction. Nous avons cité, au § 176, des phrases où il est suivi de la forme forte du pronom personnel, et nous croyons que c'est là l'attitude la plus ordinaire de la langue, mais Colin Muset n'en a pas moins écrit :

Au siecle a bien fait sa voie,

Digitized by Google

que nus hom ne li deffant
tant con lo savront vivant. VII, 63-5.

Se au contraire semble avoir échappé complètement à toute tendance de ce genre : c'est peut-être que, mis devant une forme faible, il aurait risqué par trop de se confondre avec *se* adverbe (§ 439) dont c'est la place favorite. N'oublions pas du reste que, dans tous les emplois en question de *que, quant* et *con*, l'omission du sujet est la cause unique de ce rapprochement entre la conjonction et la forme faible du pronom et que cette omission elle-même est particulière à la langue poétique (§ 475). Il est significatif que le *Jeu de la Feuillée* n'offre aucun de ces emplois.

477. D'autre part, l'assimilation des conjonctions aux adverbes, quand elle se produit, n'a pas été poussée assez loin pour que les conjonctions puissent, comme de vrais adverbes, déterminer l'inversion du sujet (§ 451). Il est vrai qu'on rencontre parfois en pareil cas, à la 3e personne, la postposition du sujet nominal :

Quant l'ot li chapelain escrit,
a la Croiz Roge le pendit. *Bér.*, 2649-50.

S'il veut prendre vostre escondit,
si qel verront grant et petit,
vos li offrez a sa cort faire. *Bér.*, 2397-9 (cf. 2193, 4160).

Encor aim jou mix assés
que me mengucent li lé,
li lion et li sengler. *Auc.*, XVII, 16-18.

Mais l'inversion du sujet est due ici à des considérations de rythme (comp. le cas de *ne*, § 474). Il faut reconnaître toutefois que la présence de la conjonction, si elle n'est pas la cause de l'inversion, la rend du moins possible : ni Béroul, ni l'auteur d'*Aucassin et Nicolette* n'admettraient une

Digitized by Google

phrase débutant par « L'ot li chapelain » ou « Me mengucent li lé ».

478. Si l'omission du sujet dans une phrase subordonnée se présente surtout dans la langue poétique, après l'inversion cette omission répond au contraire à une tendance essentielle du vieux français. Mais il n'est pas dit que cette tendance soit aussi marquée dans la *langue parlée* que dans la langue écrite : les poètes ont pu trouver commode de multiplier une tournure dont la conversation n'usait que sobrement. De fait, sur ces deux points de l'omission du pronom sujet après inversion ou sans inversion la pratique des auteurs varie singulièrement. Et nos textes présentent à cet égard des différences intéressantes que les deux tableaux suivants mettent en lumière ; nous ne prétendons pas, bien entendu, à l'exactitude rigoureuse des chiffres : il y a plus d'un cas douteux où les interprétations pourraient varier. Mais nous croyons que l'indication générale qu'ils donnent est valable :

SUJETS EXPRIMÉS APRÈS INVERSION (sur 100 inversions).		SUJETS SUPPRIMÉS SANS INVERSION (sur 100 vers).	
Colin Muset,	5,34	*Male Honte II*,	6,32
Vair Palefroi,	10,05	*Chastelaine*,	4,69
Chastelaine,	10,74	*Vair Palefroi*	3,80
Male Honte I,	13,33	Colin Muset,	2,75
Garçon et Aveugle,	14,10	*Male Honte I*,	1,85
Courtois,	20,00	*Courtois*,	1,65
Male Honte II,	28,07	*Garçon et Aveugle*,	1,50
Feuillée,	32,24	*Feuillée*,	1,18

On voit que le *Jeu de la Feuillée* occupe la dernière place dans les deux listes, que le *Vair Palefroi*, la *Chastelaine* et

Digitized by Google

Colin Muset sont au premier rang, ou peu s'en faut, des deux côtés, que *Courtois* et le *Garçon et l'Aveugle* se tiennent de près à la *Feuillée*. On peut en conclure, semble-t-il, que les ouvrages dramatiques sont ceux qui emploient le plus de pronoms personnels sujets, et comme il est probable qu'ils se rapprochent plus que les autres de la langue de la conversation, il résulte qu'*en parlant on employait plus de pronoms personnels qu'en écrivant*. Résultat qui n'est pas pour nous surprendre, car il annonce déjà le triomphe futur de cet emploi dans la langue moderne.

479. Un examen de la prose d'*Aucassin et Nicolette* et de Philippe de Novare confirme tout à fait ces conclusions. En ce qui concerne le maintien du sujet après l'inversion, Philippe avec 14,80 % se place entre le *Garçon et l'Aveugle* et *Courtois*, *Aucassin* avec 26,98 % entre la *Male Honte II* et la *Feuillée*. Quand il n'y a pas inversion, *Aucassin* s'interdit presque complètement d'omettre le sujet : il n'y a que 6 exemples de cette omission sur un total de 730 lignes ; si l'on admet qu'une ligne équivaut à deux octosyllabes, on obtient un pourcentage de 0,41, ce qui met *Aucassin* tout à fait au bas de notre seconde liste. Philippe de Novarre se comporte à peu près de même façon.

480. Il est intéressant de voir poindre ainsi, sous les additions ou les exagérations de la langue littéraire, les véritables tendances de la langue parlée. C'est ici le lieu de se demander si les quatre constructions fondamentales que nous avons distinguées en ancien français appartiennent également au langage courant, ou si dès le XIII^e^ siècle on peut prévoir la singulière fortune de la construction I (sujet-verbe-complément). On peut répondre que toutes quatre semblaient parfaitement naturelles aux gens de cette époque, mais que quelques-unes étaient plus fré-

Digitized by Google

quentes que d'autres. La construction II (sujet-complément-verbe) dans une phrase principale (§§ 52, 462) a une allure nettement *poétique* ; dans les phrases subordonnées la littérature l'emploie moins dans les conjonctives que dans les relatives, et il est probable que le parler ordinaire l'employait moins encore. Elle est plus fermement enracinée dans les relatives, et là il y a probablement un écho du langage parlé. Pourtant dans la conversation courante les relatives, pas plus que les subordonnées en général, ne sont jamais très abondantes. On peut dire que de nos quatre constructions la construction II devait être la moins fréquente dans l'usage ordinaire de la langue. Les trois autres forment un groupe où toutes du reste ne sont pas sur le même pied. La construction VI qui commence une phrase par le régime direct est très usitée en *poésie;* elle perd visiblement du terrain quand on passe à la prose. Dans la langue de la conversation elle se classe certainement troisième, bien en arrière de I et de IV. Son existence fut menacée le jour même où le sentiment de la distinction des cas commença à s'affaiblir. La construction IV, qui ouvre la phrase par un régime circonstanciel (le plus souvent adverbe ou locution adverbiale), très employée en poésie, l'est également en *prose* : elle ne le cède en rien, au moins dans les phrases principales, à la construction I. Il est probable que nous avons là *les deux constructions favorites du langage parlé* : sans être des étrangères en aucune façon, les deux autres ont dû se contenter d'un rôle plus secondaire. On sait que ce dualisme ne s'est pas maintenu. L'ordre sujet-verbe-complément est, bien peu s'en faut, le seul que nous admettions aujourd'hui. Nous avons même de la peine à concevoir qu'il n'en ait pas toujours été ainsi. De la construction IV, autrefois si florissante, il reste à peine quelques traces (§ 460). Le principe même

Digitized by Google

sur lequel elle était fondée, celui de l'inversion, nous est devenu presque étranger.

481 ACCENTUATION DES PRONOMS PERSONNELS ET DES PRONOMS DÉMONSTRATIFS SUJETS. — Nous avons indiqué d'un mot les causes qui ont amené la disparition des constructions IV et VI. Il nous reste à montrer que la construction II, qui nous paraît aujourd'hui si gauche et si contraire au génie de la langue, trouvait au XIII^e^ siècle dans la syntaxe du pronom personnel une justification qu'elle a depuis longtemps perdue. Quand cette construction se présente dans une subordonnée (§§ 462 et suiv.), le sujet est très fréquemment un pronom personnel : Se *tu* fenme *vix* avoir, je te donrai le file a un roi u a un conte. *Auc.*, II, 33-4. Or, il y a dans cet arrangement des mots quelque chose qui surprend désagréablement l'oreille moderne. Pour nous le *tu* est à une place insolite, et nous n'aimons pas à le détacher de cette façon. Il est clair pourtant que le vieux français ne partage aucunement notre malaise. C'est que nous touchons ici à une des plus profondes différences qu'il y ait entre la vieille langue et la langue moderne.

482. En français moderne *je, tu, il, ils* sont atones et doivent s'appuyer sur le verbe : il est impossible de les en détacher. *Elle, elles, nous, vous*, qui servent pour le régime aussi bien que pour le sujet, sont en apparence plus indépendants, mais on ne peut les séparer du verbe qu'avec les plus grandes précautions. On pourra intercaler soit des locutions adverbiales, comme *de son côté, d'autre part*, soit de courtes phrases relatives ou subordonnées : elle, *qui s'ennuyait*, s'en alla. L'important, c'est que la locution ou la phrase insérée ne soit pas une partie essentielle de la phrase, qu'elle s'en détache sans effort dès qu'on le sou-

Digitized by Google

haite, qu'on puisse l'enclore entre deux virgules, la prononcer sur un ton plus bas ou autre : par-dessus ce corps étranger entré dans la phrase à la façon d'un coin, le sujet et le verbe se donnent la main, reconstituent l'unité de la phrase. Au fond, et sauf la réserve indiquée, *elle, elles, nous, vous* ne se distinguent pas de *je, tu, il, ils*.

483. En vieux français, *tous les pronoms personnels sujets sont accentués*. Aussi peuvent-ils tous se séparer du verbe avec la plus grande facilité. Il est loisible d'insérer entre le sujet ainsi éloigné et son verbe tel régime qu'on voudra : adverbe, complément circonstanciel, complément indirect, complément direct. De là des constructions qui répugneraient profondément à la langue moderne (nous n'admettons plus que *je soussigné...*) :

Issiez errant hors de ma terre !...
Si n'i entrez ne tant ne quant,
que, se *je des ore en avant*
vous i pooie fere prendre,
sachiez, je vous feroie pendre. *Ch.*, 170-6.

Cil.....
respont qu'*il tout sanz contredit*
fera ce que li dus a dit. *Ch.*, 225-32.

Celi
que je vous ai dit qui porchace
qu'*il a moi honte et despit face*. *Ch.*, 534-6.

Li chevaliers samblant n'en fist
que poi ne grant s'aperceüst
qu'*ele vers lui amor eüst*. *Ch.*, 54-6.

Hé ! las, com par puis estre dolans et engramis
quant *vous a moi aidier estes* si endormis ! *C.*, 427-8.

484. Les pronoms-adjectifs démonstratifs, employés comme sujets à la troisième personne, sont également

Digitized by Google

accentués, et comme tels peuvent aussi se séparer de leur verbe :

Cil maintenant l'acole et baise. *Ch.*, 865.

485. On conçoit que pronoms personnels et pronoms démonstratifs, se détachant avec une telle netteté, puissent servir d'antécédents à des relatifs même éloignés :

Dites moi se vous savez ore
se *je* vous ai m'amor donee,
qui sui haute dame honoree. *Ch.*, 84-6.

Et qui penssast
que *cist* feïst vers moi desroi
qui disoit, quant il ert o moi... *Ch.*, 784-6.

Nous avons conservé cette faculté, à l'endroit du démonstratif surtout, dans des phrases d'un tour sentencieux et que la langue ordinaire évite : *celui-là* se trompe *qui* pense que...

486. Mais ce qui est tout à fait contraire aux habitudes modernes, c'est d'accentuer le pronom *ce* (nous disons pourtant *sur ce*). Il est si fortement tonique en vieux français que placé en tête d'une phrase, comme il l'est souvent, pour annoncer une proposition subordonnée qui viendra plus tard, il amène l'inversion :

Sire, *ce* croi je bien
qu'ele soit morte, qu'autre rien
ne demanda puis que vint ci. *Ch.*, 875-7.

Ce set on bien tout a estrous
que tout ert vostre après sa fin. *V. P.*, 410-1.

487. C'est aussi ce qui explique son emploi dans les phrases *ce sui je, ce sommes nous*, que la langue moderne a remplacées par *c'est moi, c'est nous* :

Ki vous mande, Gillot?

Digitized by Google

On ne se puet mais aaisier.
— *Che ne fustes vous point*, Rikier. *F.*, 919-21.

« Ce ne fut pas vous, ce n'est pas vous. »

« Ha ! messires Lancelot, *estes vos ce?* » Et il dit que *ce est il*. *Gr.*, 259, 11-2.

« Est-ce vous?... Et il répond que c'est lui. »

« Ha ! Galaad, *estes vos ce?*. — Sire, fet il, oïl, *ce sui je* voirement. » *Gr.*, 250, 26-7.

488. Enfin, grâce à cette valeur tonique du mot, *ce* peut servir à joindre deux propositions dont l'une — celle qui est précédée par le démonstratif — deviendra le sujet de l'autre :

Traveilliez les ot et lassez
ce qu'il orent petit dormi. *V. P.*, 988-9.

Sachiez par fine verité
que *ce* que je vous ai amé
ça en arriere de fin cuer
ne me lesse croire a nul fuer
de vous tel mesfet ne tel honte
comme la duchoise me conte. *Ch.*, 241-6.

Pour conserver cette construction, il nous faudrait remplacer *ce* par *le fait que*.

Ici aussi le pronom *ce* peut être à bonne distance du *que* auquel il sert d'antécédent :

Mes *ce* li met le grant duel ou cuer *qu*'il pense bien qu'il en morra grant partie en ceste Queste. *Gr.*, 21, 7-9.

LIAISON DES PHRASES

489. Nous en sommes venu dans quelques-uns des derniers paragraphes à examiner les rapports des phrases entre elles. Ici le vieux français s'éloigne moins de la langue moderne que quand il s'agit de la phrase en elle-

Digitized by Google

même et de l'ordre des éléments qui la composent. Cependant il importe de signaler certaines différences significatives.

Les phrases sont reliées entre elles par des conjonctions ou des pronoms relatifs. Nous avons eu déjà l'occasion d'indiquer comment une même conjonction, *quant, se* — ou une locution conjonctive formée de plusieurs éléments dont le dernier est *que* — pouvait gouverner deux phrases sans qu'on eût à insérer un *que* devant la seconde (§§ 432-34). Il nous reste à dire quelques mots de la particule *que* elle-même, du pronom relatif, et finalement de certains adverbes qui s'emploient parfois pour relier des phrases, comme s'ils étaient des conjonctions.

490. Le rôle de *que* pour relier deux ou plusieurs phrases est aussi étendu dans la vieille langue qu'il l'est de nos jours. Mais alors que nous sommes toujours tenus de l'exprimer, le vieux français le *sous-entend* assez fréquemment :

1° Après les verbes signifiant « promettre », « jurer » et surtout « savoir », « penser », « vouloir », on trouve souvent comme complément une phrase que ne précède aucun *que* et dont le verbe est à l'indicatif, au subjonctif ou au conditionnel, bien que la ponctuation des éditeurs masque parfois ce fait de syntaxe :

Ele set bien ce est la voie
de son mari metre au desouz. *Ch.*, 570-1.

Mes, sachiez, je ne puis pas dire
ce que volez que je vous die. *Ch.*, 616-7.

Et si penssa,
s'ele puet, bien s'en vengera. *Ch.*, 105-6.

Fine amors me fait cuidier
boens servises ne puet perir. *C.M.*, VI, 49-50.

Bien jure Diu et son non,

Digitized by Google

ja ne prendera baron,
s'ele n'a son ameor
que tant desire. *Auc.*, XXXIX, 33-6.

Bien sai, tost m'ara reprové
que j'arai le chier tans trové. *C.*, 573-4.

Je cuit plus sot de ti n'i a. *F.*, 341.

Mais tote voie
tres bien revoudroie
vostre amors fust moie. *C.M.*, VIII, 21-3.

Cuidiés j'en aie si grant fain? *C.*, 325 *var.*

Ge li oi couvent a sa mort
la male Honte vos donroie. *M. H.*², 36-7.

Et se je l'ai, je vous creant
nul mal ne m'en porroit venir. *C. M.*, X, 35-6.

Damoisele, fet il, sanz faille,
sachiez ne l'oseroie fere. *V. P.*, 1142-3.

Si nos dona tant del sien que nos li eumes en covent, se vos veniés ci, nos vos desisiens que vos alissiés cacier en ceste forest. *Auc.*, XXII, 33-5.

On note une suppression analogue de *que* avec la locution *mieus valoir* :

C'est li cuens Phelipes de Flandres
qui mialz valt *ne fist Alixandres*. *P.*, 13-4.

« Qui vaut mieux *que* ne valut Alexandre, qui vaut mieux *qu'*Alexandre. »

491. 2° Les exemples suivants, où le *que* est également sous-entendu, se distinguent des précédents en ce que le second verbe (toujours au subjonctif) est précédé d'un *ne* qui semble superflu : la véritable négation est en effet dans le premier membre de phrase ou bien encore est dans l'idée plutôt que dans la forme de la proposition. Dans quelques-

Digitized by Google

uns de ces exemples nous conserverions le *ne*, mais il nous faudrait partout rétablir le *que* ou tourner par l'infinitif :

Gardez *ne vos i fiez* ja. *P.*, 3622.

« Gardez *que* vous ne vous y fiiez, gardez-vous de vous y fier. »

Il ne voit *rien ne li enuit*. *P.*, 8050.

« Il ne voit rien *qu'*il ne s'en fâche, litt. *qu'*il ne *lui* en fâche. »

Gardés, dist li rois, *ne s'en aille*. *M. H.*[1], 137.

« Gardez *qu'*il s'en aille, qu'il ne s'en aille. »

Ele ne puet muer *ne die*. *P.*, 4992.

« Elle ne peut s'empêcher *qu'*elle ne dise, elle ne peut s'empêcher de dire. »

Or ne leirai, fet cil, *nel die*, *P.*, 7000

« On ne m'empêchera pas de le dire. »

492. 3° Avec les adverbes de quantité *si*, *tant*, on supprime parfois le *que* qui les accompagne : dans ce cas il y a fréquemment inversion des deux phrases et la subordonnée passe en tête :

Le braz brisié en avra,
ja si garder ne s'an savra. *P.*, 2831-2.

Cascuns puet revenir, ja tant n'iert encantés. *F.*, 7.

« On n'est jamais *si* ravi en enchantement *qu'*on ne puisse revenir à la réalité. »

On voit que, pour conserver le sens de l'ancien français, il faut en français moderne introduire une négation dans la première phrase. Inversement, si cette première phrase renferme une négation dans la vieille langue, il faut la supprimer aujourd'hui :

Jamés ne vos oblierai,
ja si loing de vos ne serai. *P.*, 5613-4.

Digitized by Google

« Je ne serai jamais si loin de vous que je vous oublie à un moment quelconque. »

493. 4° Il peut arriver qu'entre deux phrases la logique exige qu'on insère deux *que* de suite, l'un dépendant du verbe de la proposition principlae, l'autre d'un comparatif contenu dans cette phrase. Dans ce cas le vieux français exprime parfois les deux *que*, mais le plus souvent il les fond sans scrupule en une forme unique, ce qui équivaut à en supprimer un :

Mes aniax est en la querele,
qu'il lo me toli si l'an porte :
je volsisse mialz cstre morte
*qu'*il l'an eûst ensi porté. *P.*, 778-81.

J'aim mieus assez en mon corage
que vous la male Honte aiiés
que mors en fuisse ne plaiiés. *M. H.*[1], 126-8.

Encor ainme je mix que je muire ci *que* tos li pules me regardast demain a merveilles. *Auc.*, XVI, 13-4.

N'oublioit pas a li la voie ;
ne demandes mes *qu'il* la voie. *V. P.*, 153-4.

Il répugne également au français moderne d'exprimer les deux *que* ou d'en supprimer un. On a recours à des procédés variés pour se tirer d'affaire : « J'aimerais mieux être morte que *de* lui *avoir vu* ainsi emporter mon anneau. » « J'aime mieux que vous ayez la male Honte que *si j'en devais* mourir. » « J'aime mieux mourir ici que *de consentir à ce que* tout le peuple... » « Il ne demande *pas autre chose que de* la voir, il ne demande qu'à la voir. » Notez pourtant que dans la conversation familière on n'hésite pas à dire : « Je ne demande pas mieux *qu'*il y aille », où *que* a le double rôle que lui assignait souvent l'ancienne langue.

494. Si *que* se supprime ainsi volontiers là où nous ne saurions nous en passer, en revanche, on le répète dans des

Digitized by Google

cas où nous n'en voyons pas la nécessité. Il s'agit de phrases reliées par *que* à un verbe *déclaratif* (affirmer, dire, savoir, etc.) ou à un verbe de *promesse* ou de *commandement* :

Je vous creanterai sanz guerre
et fiancerai maintenant,
ma main en la vostre tenant,
que, lues que j'avrai espousee
cele c'on m'a or refusee,
que vous ravrez vo terre quite
por guerredon et por merite. *V. P.*, 468-74.

A toz ses serjanz a dit
que, s'il i a nul si hardit
qui s'esmueve de joie fere,
*qu'*il le fera pendre ou desfere. *V. P.*, 895-8.

Car bien sai, s'onques le connui,
ke s'ele vous i savoit hui,
ke demain iroit sans respit. *F.*, 39-41

[Ele] otroia et promist
au duc a si celer ceste oevre
que, se c'est qu'ele le descuevre,
que il la pende a une hart. *Ch.*, 664-7.

Seignor, fait il, ge vos quemant
que vos cel vilain maintenant,
qui ne me velt laisier en pés,
que il orendroit soit desfés. *M. H.*[2],117-20.

On voit ce qui se passe : le *que* de liaison une fois exprimé, la proposition complétive est brusquement interrompue pour y insérer une incidente ; puis, l'incidente achevée, on revient à la proposition laissée en suspens pour la reprendre et la terminer ; seulement on ne se donne pas la peine d'aller voir si le *que* avait déjà été énoncé, ou on estime que la clarté ne perdra rien à ce qu'on le répète. Cet emploi est très fréquent.

495. Comme la particule conjonctive *que*, le pronom

Digitized by Google

relatif peut se supprimer dans des cas où la langue moderne doit nécessairement l'exprimer. Cela se produit surtout après le pronom indéfini *tel* ou après le pronom démonstratif *celui, cele* ou un mot analogue dans des phrases négatives :

Cist soissante sols ferc.nt plus
que *teus cent mars en a repus*
ens el tresor Gerart Lenoir. *C.*, 79-81.

« ... que teus cent mars [qu']il en a repus... Ces soixante sous feront plus que les cent marcs qu'il y a de cachés, qui sont cachés dans le trésor de Gérard Lenoir. »

Si enuia *a tex i ot.* *P.*, 4235

« Cela fit de l'ennui a tel *qu'*il i ot, il y en a qui en eurent de l'ennui. »

Plus sui liés, par saint Marcel !
ke *tels a chastel* ou tour. *C. M.*, IX,23-4.

« Je suis plus content que tel *qui* a château ou tour. »

N'i ot *celui ne tenist rente*
de l'ancïen et garison. *V. P.* 706-7.

« Il n'y en avait pas un *qui* n'eût à ferme des biens du vieux chevalier. » Comp Lors n'i a celui *qui* n'en plort. *Ch.* 930.

Ainc Diu ne fist ce regné
ne par terre ne par mer,
se t'i quidoie trover,
ne t'i quesisce. *Auc.*, XXXV, 12-5.

N'an i a *nul sanblant ne face*
que il l'en poist. *P.*, 2120-1.

« Il n'y en a aucun *qui* ne montre par son visage qu'il en a du chagrin. » Ou peut-être : « Il n'y en a aucun *qu'*il ne montre... Aucun n'est sans montrer... » ; comp. § 491.

C'est par une syllepse du même ordre que la combinaison *que ce que* peut se réduire au premier *que*, le relatif disparaissant ainsi que son antécédent :

De tot l'avoir du monde n'ai je plus vaillant *que* vos veés sor le cors de mi. *Auc.*, XXIV, 55-6.

Je ne mengerai hui mes autre chose *que* vos veez. *Gr.*, 168, 31.

Digitized by Google

496. *Si*, quoique adverbe, peut jouer le rôle d'une conjonction de temps, telle que ***avant que***, ***jusqu'à ce que***, et transformer la phrase qu'il introduit en subordonnée par rapport à la phrase précédente, considérée comme principale :

Ainc puis a aise ne fui,
Si oi fait d'un maistre un signour. *F.*, 163-4.

« Jamais depuis je n'eus de repos, ou alors j'avais fait... Je n'eus pas de cesse que je n'eusse fait de mon maître mon seigneur. »

Cette construction se rencontre surtout dans des phrases qui se rapportent au futur :

Mais souffrés viaus ke chaiens soie
et ke ches grans merveilles voie.
Nes kerrai, *si verrai pour coi.* *F.*, 571-3.

Tasiés, ja mar en arés doute
que je joue *se revenrés.* *C.*, 318-9.

On voit que, comme dans le premier cas, il y a, devant la phrase introduite par *si*, une idée sous-entendue. « Je n'y croirai pas, ou alors c'est que je verrai (aurai vu) pourquoi : je n'y croirai pas avant de savoir pourquoi, avant d'avoir de bonnes raisons d'y croire. » « Vous aurez tort de craindre que je joue, ou alors c'est que vous reviendrez (serez revenue) : je ne jouerai pas avant votre retour. »

Pour plus de clarté, nous avons traduit les futurs par des futurs antérieurs, et du reste nous trouvons parfois ce temps-là aussi dans la construction ancienne :

La male Houte encor t'atent ;
je ne me [illegible]eil de ci movoir
si l'avrez fete recevoir. *M. H.*[1], 78-80.

« Je ne bougerai pas d'ici, ou alors c'est que vous l'aurez reçue : je ne bougerai pas d'ici avant que vous ne l'ayez reçue. »

Digitized by Google

D'autre part, le futur avec *si* peut être remplacé par le subjonctif :

Je ne me vueil partir de cy,
Si me soie a vous racordee. *Gal.*, 5342-3.

« Je ne veux pas partir d'ici, ou alors que je me sois accordée avec vous : je ne veux pas partir d'ici avant que je n'aie fait ma paix avec vous. »

Si n'est pas le seul adverbe qui tienne ainsi à l'occasion la place d'une conjonction :

Faites, alés vous ent errant.
— Frere, *ains arai mangiét avant.* *F.*, 878-9.

« Je m'en irai, mais j'aurai mangé auparavant : je ne m'en irai pas avant d'avoir mangé. »

LE PRINCIPE DU MOINDRE EFFORT

497. Au cours de ce chapitre, comme dans le reste du livre, nous nous sommes naturellement arrêté aux constructions qui étaient les plus caractéristiques du vieux français, à celles que nous n'avons pas conservées. On peut se demander pourquoi elles sont ainsi tombées dans l'oubli, alors que d'autres survivaient jusqu'à nos jours. En bien des cas, nous ne pouvons que constater le fait sans en entrevoir les raisons. Mais on peut indiquer au moins une cause profonde qui rend compte de bien des changements : c'est ce *besoin de logique* qui, depuis plus de trois siècles, travaille la langue française. Le moyen âge n'a pas connu, en grammaire et en syntaxe, cette passion raisonnante et raisonneuse qui nous possède. Il n'a pas eu l'amour des bâtiments bien carrés et des beaux alignements. Si la grand'route fait un angle par trop marqué, il coupe à travers champs. Nous ne sommes jamais trop pressés pour revenir sur nos pas et analyser le cas : le moyen âge pousse

Digitized by Google

droit devant lui. Il applique volontiers le principe du moindre effort. Si la langue lui tend un piège, il trouve plus commode de tomber dedans, quitte à s'en dépêtrer, que de faire un détour pour l'éviter.

498. Une dernière série d'exemples va mettre en vive lumière, nous l'espérons, cette attitude si différente de la nôtre. Nous l'avons déjà signalée plus d'une fois, chemin faisant, mais, si nous y insistons pour terminer, c'est que nulle part ailleurs peut-être n'apparaît aussi clairement le génie propre des deux langues.

Quand deux verbes ont un même régime et que ce régime ne vient pas après le second verbe, il faut en français moderne exprimer le régime deux fois ; si ce régime est un substantif on le remplace la seconde fois par un pronom : « j'aime et j'apprécie cet homme », mais « j'aime cet homme et je l'apprécie ». Le vieux français n'a cure d'une semblable distinction, et il va de soi que, dans tous les cas qui vont suivre, on n'évite pas la tournure moderne quand elle se présente naturellement.

Il me clamoit
sa chiere amie *e conduisoit*
come frans chevaliers leax. *P.*, 3571-3.

Molt par fu sainte cele morz
qui sauva les vis e les morz
e suscita de mort a vie. *P.*, 6251-3.

Si s'esbaïst toz *e mervoille.* *P.*, 1948.

Tant le deboutent *et desvoient*
que tart li est, ce m'est avis,
que il se soit de cort partis. *M. H.*², 48-50.

On n'aura pas plus de scrupule s'il y a un double régime, direct et indirect :

Ele abandone
le frain au palefroi *et done.* *V. P.*, 1053-4.

Digitized by Google

Entendez : et *le li* done.

499. Il peut arriver qu'un des deux verbes requière un régime direct, l'autre un régime indirect. La difficulté n'arrête pas le vieux français, il ne s'en aperçoit pas :

> De ce qu'il li est avenu
> *me* mervoil molt *e poise* fort. *P.*, 6036-7.

Ici, il est vrai, régime direct et régime indirect s'expriment par le même mot *me*. Mais prenons un cas où cette confusion commode n'ait pas lieu : nous verrons que le vieux français ne s'attarde pas davantage à chercher un second régime qui satisfasse aux lois de la logique :

> Qui *l'*eüst lavé e paingnié
> *e fet lit d'aveinne* et de fain,
> n'eüst il mialz le vantre plain *P.*, 4438-41.
> ne plus bel le col e le vis.

Entendez : et *li* [eüst] fet lit d'aveinne.

> Li chevaliers le feri
> de sa lance *e fist grant enui*. *P.*, 1210-1.

De même : et *li* fist grant enui.

500. Si une phrase relative se prolonge au moyen d'un *et* et d'un second verbe, il n'y a pas de difficulté si le sujet ne change pas. Mais si le sujet change il faudra, en français moderne, répéter le relatif, et sous une forme différente de celle qu'il avait dans le premier membre de phrase : c'est lui *que* j'ai vu *et qui* m'a dit cela. Le vieux français trouve plus simple de ne pas répéter le relatif :

> Celui
> *cui* j'amoie *et trahie m'a*. *Ch.*, 738-9.

Il est vrai qu'ici *cui* (écrit *qui* dans le manuscrit), forme

Digitized by Google

de régime, a la même prononciation que *qui*, forme du sujet. A la faveur de cette équivoque on se tirera d'affaire. Mais ailleurs on n'aura pas cette aide, et on procédera avec le même sans-gêne :

Cele.....
a cui il samble por la nuit
que failli ait a son deduit
ne du jor ne se loe point. *Ch.*, 484-7.

S'il y a danger qu'on s'y trompe, on en est quitte pour introduire un pronom personnel dans le second membre de phrase, et qu'importe si la proposition commencée en incidente s'achève en principale :

Ce que vos ne feïstes onques
ne autrui nel veistes faire,
comant an savroiz a chief traire? *P.*, 498-500.

Cette insertion du pronom personnel semble si naturelle qu'on y recourt même sans aucune nécessité :

A vos de ma seror me clain
cui ge n'ai chiere ne ne l'ain. *P.*, 5307-8.

501. Toutes ces constructions répugnent profondément à la langue moderne. Et il faut bien dire que ce qui nous en déplaît, ce n'est pas leur obscurité : elles sont parfaitement claires, c'est leur *caractère illogique*. Le français moderne n'est pas logique parce qu'il veut être clair, il est clair parce qu'il veut être logique : c'est pourquoi il est si souvent logique sans raison apparente, sans besoin pressant, pour le plaisir. L'ancien français, avec quelques réserves que nous avons faites en temps et lieu, est en général très clair. Mais c'est une langue qui a poussé en toute indépendance ; les grammairiens et les raisonneurs n'y ont

Digitized by Google

pas encore passé ; elle dit bien ce qu'elle veut dire, mais elle n'y met pas toujours « les formes ». Prime-sautière et bon enfant, elle est en général satisfaite dès qu'elle se fait comprendre. Le reste relève d'une rhétorique qui ne l'intéresse guère. Nous avons au contraire appris à estimer la symétrie un peu plus qu'à sa juste valeur ; nous en voulons partout : le manque nous en fait souffrir. Et on peut dire, avec quelque exagération, que tout ce qui dans le français moderne est illogique, capricieux, déconcertant, savoureux souvent, nous vient du moyen âge, et que tout ce qui est correct, logique, ordonné (il s'agit de la langue et non pas du style) date de Malherbe, de Vaugelas ou de leurs nombreux successeurs. Cela n'empêche pas le français moderne d'être dans l'ensemble un instrument d'expression très supérieur à l'ancienne langue, cela y a sans doute même contribué. Mais cette langue d'autrefois avait bien ses mérites, et il faut rendre à chacun son dû.

Digitized by Google

APPENDICE

LA SYNTAXE ET LA TRADITION MANUSCRITE

Quand on décrit l'état présent d'une langue quelconque, les moyens d'information abondent, livres, journaux, lettres, théâtre, conférences, conversation, questionnaires, etc., et il est possible pour un observateur exercé et perspicace de nous faire connaître par le détail toutes les manifestations ou toutes les variétés de cette langue. Si l'on entend se restreindre à l'étude de l'une de ces variétés — langue littéraire, langue de la conversation, langue populaire, dialectes — rien n'empêche de déterminer rigoureusement l'objet de la recherche et de présenter au lecteur un exposé systématique des traits qui caractérisent cette variété et ne caractérisent qu'elle. Pour qui se propose de décrire, non plus l'état présent d'une langue, mais une lointaine étape de son passé, la situation est moins favorable. Plus de contact direct avec les gens qui emploient cette langue, interposition constante du mot écrit, difficulté d'apprécier la valeur précise de cet unique témoignage. C'est cette difficulté dont nous voudrions montrer ici l'étendue et l'importance. Quand on fonde une syntaxe descriptive sur l'étude de documents écrits, quelle est au juste la langue que l'on décrit, et cette langue même jusqu'à quel point peut-on se flatter de la décrire exactement? L'obstacle vient à la fois du fait que le témoignage est écrit et des conditions dans lesquelles il se présente à nous.

Digitized by Google

I. — La syntaxe et l'opposition entre la langue écrite et la langue parlée

Notre petit livre vise à donner une idée de la syntaxe de l'ancien français pendant la période classique du moyen âge. Or, au XII^e siècle, si on laisse de côté quelques traductions, il n'y a que des textes en vers, et bien que la prose apparaisse dans les récits historiques ou dans les œuvres d'imagination dès la fin de ce siècle, on peut dire que, même au XIII^e siècle, c'est encore la poésie qui l'emporte dans tous les domaines. Il n'est donc pas surprenant que dans la liste des auteurs auxquels nous avons emprunté nos exemples les poètes dominent : ils sont seize contre quatre prosateurs, la « chantefable » comptant dans l'un et l'autre groupe. Faut-il en conclure que notre livre est une codification de l'usage des poètes? Il est certainement cela en premier lieu, mais la question est de savoir si en français la langue des vers n'est pas tout justement celle de la prose. Or, le fait n'est pas douteux pour l'époque contemporaine : la syntaxe d'*Andromaque* et de la *Légende des siècles* ne diffère guère de celle des *Lettres à Port-Royal* et des *Misérables*. A plus forte raison en était-il ainsi à une époque où des siècles de tradition littéraire ne pesaient pas encore sur la langue. Et de fait, les parties en prose d'*Aucassin et Nicolette*, la *Queste du Graal*, les *Mémoires* de Philippe de Novare, le *Roman de Troie* nous ont rendu un témoignage très analogue à celui de nos textes en prose. Si l'on conservait encore un doute, qu'on veuille bien relire la *Chronique* de Villehardouin, ou *Lancelot*, ou la *Mort d'Arthur*, et l'on verra que les auteurs de ces œuvres maîtresses du XIII^e siècle écrivaient la même langue que ceux de la *Chastelaine de Vergi* ou du *Vair Palefroi*.

Entre la langue de la poésie et la langue de la prose, il subsiste toutefois une notable différence : l'ordre des mots est plus libre et plus capricieux dans les textes en vers que dans les textes en prose. Ce n'est pas seulement que certaines constructions sont plus fréquentes en poésie (§ 480), mais c'est qu'on s'y permet des tours qui, en prose, surprendraient

Digitized by Google

ou paraîtraient affectés. Voici quelques exemples empruntés au *Roland* :

E *de m'espee* enquoi savras *le nom*.	Éd. Bédier, 1901.
De Sarraguce ci vos aport *les clefs*.	678.
De sun osberc li desrumpt *la ventaille*.	3449.
Del corn qu'il tient *l'oïe* en est mult grant.	1765.

On reconnaît là une des constructions caractéristiques de la poésie classique et même romantique. Dans Racine ou dans Victor Hugo, c'est un héritage du passé ; au XII^e^ siècle, le tour est en relation étroite avec la structure du décasyllabe épique. Le vers octosyllabique a, lui aussi, ses libertés :

Ung pliçon appareillent *gris*, pour ens envelopper l'enfant.	*Galeran*, éd. Foulet, 474-5.
Ce est mençonge, quar *la chiere* n'est mie du cœur *qu'elle moustre*.	582-3.
En la marche fu *de Bretaigne* l'obedience et la montaigne.	861-2.
L'abbaesse li a rouvé qu'il li aport entre ses mains *le bers*, ce fist le chapelains, *qui tout estoit par semblant nues*.	960-3.

Il s'agissait ici de rompre la monotonie de l'octosyllabe régulier. On pourrait multiplier ces exemples, et chez chaque poète retrouver des constructions proprement poétiques, les unes communes à tous les ouvrages en vers, les autres dues à une fantaisie ou à une technique individuelle. Nous avons à l'ordinaire systématiquement écarté ces variations. Parfois, il est vrai, on se trouve en présence de types de phrase où on soupçonne une influence des nécessités métriques sans pouvoir l'affirmer avec la même certitude. Il convient sans doute de signaler les cas de ce genre, et nous l'avons fait à l'occasion. Qu'il y en ait peut-être d'autres encore, c'est probable. Mais, cette réserve faite, on voit qu'il n'y a pas lieu,

Digitized by Google

au XII^e^ et au XIII^e^ siècle, d'établir une séparation tranchée entre la langue de la poésie et celle de la prose.

En tout cas, l'usage que nous décrivons ici est un usage *littéraire*. C'est celui d'une vingtaine d'écrivains qui certainement ont fait effort pour s'élever au-dessus du parler de tous les jours. Et il n'y a pas de doute qu'ils n'écrivent une langue communément acceptée par les lecteurs de leur temps. La question est de savoir de combien cette langue s'éloigne de celle qu'on parlait autour d'eux, de celle qu'ils parlaient eux-mêmes. A cette époque, pas d'humbles textes qui nous renseignent sur les tournures relâchées ou les vulgarismes de la conversation. Pour nous faire une idée de cette langue familière, nous en sommes réduits à nos seuls textes littéraires. Qu'on se représente bien ce que cela signifie. Aujourd'hui, la connaissance que nous avons de la langue écrite est éclairée, précisée, vivifiée par ce que nous savons de la langue courante, qui est infiniment plus près de nous. Si l'on s'en tenait à nos romans, à nos livres de science, à nos traités de philosophie ou même à nos journaux, qui s'imaginerait que dans la vie de tous les jours le passé défini est mort, et bien mort, qui soupçonnerait que le subjonctif est en pleine décadence, qui oserait supposer que trente millions de Français, au bas mot, sont incapables d'employer le relatif correctement? Et pourtant, quoi de plus caractéristique de la langue cultivée moderne que l'usage qu'on y fait du passé défini, du subjonctif, du pronom relatif? Une langue littéraire est telle sans doute de par ses mérites intrinsèques, mais elle l'est aussi — et bien plus qu'on ne le croit souvent — en vertu du contraste qu'elle présente avec une langue moins châtiée et moins traditionnelle. Si nous voulons, dès le XIII^e^ siècle, obtenir cet effet de contraste si nécessaire à la perspective du tableau, et par delà le dessin retrouver le coloris, il est clair que, bon gré mal gré, nous devons chercher à nous représenter, même d'une vue incomplète, ce qu'a pu être la langue de la conversation à cette époque. L'entreprise est délicate, mais elle n'est pas impossible. En interrogeant nos textes avec prudence, on peut parfois, sous la cor-

Digitized by Google

rection de leurs formes traditionnelles, retrouver les habitudes et les néologismes de la langue parlée.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est qu'on remarque assez vite des manquements aux règles de la déclinaison :

Sa voye laisse jusqu'au main.
Atourné ot *ung chapellain*
les fons pour baptizer l'enfant. *Galeran*, 1015-7.

A m'antein l'abbaesse Ermine
ne soit ja ce conseil sceüz,
que nous n'en soions *deceüz*. 2528-30.

Il y a une quinzaine de ces fautes dans *Galeran*, toutes attestées par la mesure ou par la rime. A quelques vers d'intervalle on trouve dans la *Chastelaine de Vergi* « ne m'i vaut riens *li escondiz* (: mariz) » (éd. Raynaud-Foulet, 206), qui est correct, et « ne vous vaut riens li *escondit* (: dit) » (196), qui est fautif. Le cas de Jean Renart n'est pas singulier, et les inconséquences de l'auteur de la *Chastelaine de Vergi* ont des précédents. En fait, nous doutons qu'un seul texte du moyen âge soit exempt de ces particularités. Dirons-nous qu'il y a là de simples négligences? Sans doute, mais elles ne sont pas du même ordre que celles qui consistent à employer aujourd'hui, en écrivant, *bien que* avec l'indicatif par inadvertance, ou *après que* avec le subjonctif par ignorance et excès de zèle. Ce sont des négligences *voulues* et *acceptées*. Visiblement, elles facilitent la tâche du poète, mais il est intéressant qu'on ait pu sacrifier ainsi la correction — ou ce qui nous semble tel — à la commodité. Voit-on Ovide en pareil cas remplacer un accusatif par un nominatif, même si le sens avait dû, en dépit de ce coup de force, s'imposer tout de même au lecteur? Les gens les plus cultivés du XII^e^ et du XIII^e^ siècle, ceux qui sans doute ont eu le sentiment le plus vif du beau français de leur temps, sont d'accord pour admettre à l'occasion des sujets singuliers sans *s*, des sujets pluriels avec un *s*, toutes formes absolument contraires à la structure et à l'esprit de la langue qu'ils écrivent. Impossible de ne pas conclure qu'ils ont recours ici à un usage de leur parler quoti-

Digitized by Google

dien, usage reconnu et pas simplement vulgarisme toléré. Mais si les gens de lettres parlent ainsi, comment veut-on qu'aient parlé leurs contemporains? Nous croyons que, dès la seconde moitié du XII^e^ siècle au moins, la déclinaison a disparu de la langue de la conversation. Souvenir du passé, elle s'est conservée dans l'usage des écrivains avec tout le prestige que lui assure une tradition écrite déjà peut-être séculaire. Le cas du passé défini actuel peut nous donner une idée de cette disparition dans la pratique journalière et de cette survie littéraire. C'est l'amuissement graduel, puis la perte de l'*s* finale qui ont vraisemblablement entraîné la chute de la déclinaison dans la langue parlée. Les lettrés qui voulaient maintenir le système de la déclinaison ont dû s'efforcer de sauver cette *s* dans la mesure où ils le pouvaient : ils lui ont ainsi assuré une existence limitée et artificielle. Pareillement, les lettrés d'aujourd'hui prononcent encore la langue des vers suivant des règles abandonnées par l'usage courant depuis des siècles :

> ... Esclave, apporte-moi des roses,
> le parfum des *roses* est doux. V. Hugo.

La déclinaison est donc, selon toute probabilité, dès le XII^e^ siècle un fait purement littéraire. Devrons-nous modifier notre idée de l'ancien français et cesser de soutenir que « la distinction qu'il fait, dans la forme, entre le sujet et le régime est fondamentale », qu' « elle est la base sur laquelle repose toute l'économie de la langue »? Nullement. Du XII^e^ au XIV^e^ siècle, nous n'avons que des textes littéraires, où apparaît une langue dominée et façonnée par la déclinaison. Cette langue a disparu définitivement dans le premier quart du XV^e^ siècle, entre le temps de Froissart et celui de Villon, mais jusqu'à la fin du XIII^e^ siècle elle est la seule que nous puissions observer directement, la seule qui compte. Que nous le voulions ou non, c'est de cette langue-là qu'il s'agit quand nous parlons de l'ancien français, c'est cette langue-là que nous avons le devoir de décrire. Mais il est bien vrai que

Digitized by Google

nous en présenterons une idée incomplète si nous négligeons d'en déterminer l'extension et les limites, si nous omettons d'en signaler le caractère traditionnel et tout littéraire. C'est aussi à cette langue que s'appliquent les considérations exposées aux §§ 45 et 46 : la déclinaison, ruinée depuis longtemps dans l'usage courant, a fini après bien des années par apparaître aux lettrés eux-mêmes comme une anomalie gênante, un obstacle à écarter.

2. L'absence de la déclinaison est la caractéristique la plus marquée de la langue parlée, celle qui lui donne par rapport à la langue des livres sa vraie physionomie. Toutefois, elle se distingue par d'autres traits encore que nous allons relever brièvement. Une langue qui n'a plus de déclinaison après avoir vécu sur la déclinaison est obligée de parer aux conséquences de ce bouleversement. A tout prix, la clarté du langage, sa valeur pratique doivent être maintenues. De là la partialité que la langue parlée montre dès le XII^e siècle pour la phrase du type sujet-verbe-complément, où l'ordre des mots a pris valeur grammaticale. Nous n'affirmons pas que ce type de phrase ait été créé expressément en vue de remédier au malaise causé par la ruine de la déclinaison ; nous n'avançons même pas que la première fortune de cette construction soit due à une intention de ce genre ; mais nous croyons que, laissée dans le désarroi par l'écroulement de tout un système fort bien ordonné, la langue a vu de bonne heure le parti qu'elle pouvait tirer de cet ordre des mots pour l'œuvre de la reconstruction. Ici aussi, par conséquent, la langue parlée a, dès le XII^e siècle, pris figure presque moderne.

3. Autre trait qui annonce l'orientation postérieure de la langue : en parlant, on employait plus de pronoms sujets qu'en écrivant (§ 478-9). Innovation grosse de conséquences, et qui, elle aussi, s'explique en dernière analyse par une cause d'ordre phonétique. Pourquoi, dans l'usage normal de la langue, le latin n'emploie-t-il pas de pronoms personnels comme sujets du verbe? Parce que les terminaisons dis-

Digitized by Google

tinctes pour chaque personne suffisent à assurer la clarté. Il est difficile d'écarter l'idée que, si le français se sépare ici du latin, c'est parce que les terminaisons du verbe ont cessé d'être distinctes, ont commencé à s'obscurcir. Ce n'est pas seulement l'*s* de flexion des substantifs qui s'amuit, mais aussi l'*s* de la 2e personne du singulier, et le *t* de la 3e; et le *nt* de la 3e personne du pluriel, et peut-être l'*e* qui précède cet *nt* : *estois, estoit, estoient*, voilà qui va bientôt sonner pareillement dans le parler de tous les jours. Pour se tirer d'embarras, il faudra devant chaque verbe mettre un sujet, c'est-à-dire appeler un pronom à la rescousse toutes les fois qu'il n'y aura pas de sujet nominal.

4. Ce n'est pas tout. Le pronom sujet devenu indispensable devant le verbe va s'appuyer sur ce verbe, s'absorber en lui et perdre peu à peu l'accent d'intensité qu'il portait. Mais *je*, affaibli ici en *jə*, aura peine à conserver ailleurs la netteté de sa voyelle, et là où il sera nécessaire d'exprimer une intention particulière, comment accentuer un monosyllabe si souvent réduit ou peu s'en faut à sa consonne initiale? C'est pourquoi une forme plus pleine et plus dense viendra le remplacer dans cet emploi : de là l'apparition de *moi*, et bien entendu de *toi*, *lui* et *eux*, dans des rôles de sujet ou d'apposition au sujet. Nous avons signalé le fait (§§ 205 et suiv.). Nous avons noté aussi les limites dans lesquelles il se manifeste. Il n'en reste pas moins que là encore, à l'arrière-plan de la langue littéraire, on entrevoit tout un commencement d'organisation nouvelle qui annonce l'époque moderne.

5. Les particules *ci* et *la* ont apparu un jour dans des locutions où elles servaient à compléter *cest* et *cel*. C'est dire que ces pronoms ne suffisaient plus par eux-mêmes à exprimer nettement l'opposition qui avait été leur raison d'être. Ces particules ainsi employées ne sont pas fréquentes au XIIIe siècle, mais on les trouve déjà, non seulement dans le *Jeu de la Feuillée* :

> Enhenc ! maistre Adan, or sont deus,
> bien sai que *cheste chi* est voe. 428-9.

Digitized by Google

mais encore dans un texte aussi châtié que la *Queste del Graal* : « Biau seignor, fet la damoisele, en *cele nef la* est l'aventure por coi Nostre Sires vos a mis ensemble : si vos covient issir de ceste nef et aler i » (p. 200, 31-3). Il a fallu que ces nouvelles locutions aient fait bien du chemin déjà dans la vie courante pour que quelques exemples pénètrent ainsi, même isolés, dans les livres. On peut conjecturer que, dès la fin du XII^e^ siècle, la débâcle du démonstratif, qui plus tard ruinera tant de formes et tant de valeurs différentes, a commencé dans le langage de la conversation.

6. L'article partitif au sens moderne est déjà courant, nous le savons (§ 112), dans certains textes du XIII^e^ siècle qui reproduisent sans doute assez fidèlement le parler de la conversation. Peut-être même était-il, dans ce parler et dès la fin du XII^e^ siècle, plus développé que les textes ne le laissent entrevoir. A s'en rapporter uniquement à leur témoignage, le partitif après la préposition est d'un emploi très rare, même au cours du XIII^e^ siècle ; or, Jean Renart connaît déjà cet usage :

> Sachiez qu'il vous convenra,
> se diz ans vivez, avoir peine,
> *pour du pain* peignier autrui laine. *Galeran*, 3864-6.

et avant lui l'auteur de *Richeut* :

> Envoiez, dist il, enevois
> *por de la char et por des pois*
> *et por de bon vin orlenois.* Éd. Lecompte, 294-6.

Combien d'autres exemples disparus supposent ces deux exemples attestés ! Toutefois, la rareté même de ces témoignages écrits a sa signification. Il est probable que nous recueillons là un écho du langage le plus familier.

7. C'est au même résultat qu'on arrive quand on examine certains usages du passé indéfini, bien qu'ici le témoignage soit d'un tout autre ordre, et singulièrement plus difficile à interpréter. Fidèle à son origine, le passé indéfini a réguliè-

Digitized by Google

rement, au moyen âge, le sens d'un *parfait*, et c'est ainsi qu'on le trouve employé dans la prose d'*Aucassin* et *Nicolette* ou dans la *Chronique* de Villehardouin. Mais dans les textes en vers, il fait fréquemment fonction de *prétérit*. Il y a là un procédé très conscient qui vise à donner de la fraîcheur et de la vie à l'expression du passé, en représentant ce passé, même lointain, comme récent, à peine écoulé. La *Queste del Graal* n'ignore pas cet emploi, mais elle n'en use qu'avec une discrétion très notable : elle y voit un procédé de poète qu'on peut se permettre dans une narration de ton épique, dont il ne convient tout de même pas d'abuser quand on écrit en prose. Mais les prosateurs qui acceptent ainsi cet emploi en de certaines occasions et les poètes en général, à qui l'ont-ils emprunté? Il est extrêmement probable qu'ils l'ont pris, non pas à la conversation correcte des gens cultivés, mais au parler à la fois plus négligé et plus expressif des milieux populaires. Notre présent offre aujourd'hui encore, quand il exprime le passé, la même caractéristique curieuse d'être à la fois, et suivant les occasions, très familier — vulgaire parfois — et très distingué. « Alors moi je m'amène et je lui demande ce qu'i veut », voilà ce qu'on entend tous les jours dans la rue, ou quelque chose d'approchant ; mais quelques minutes après, on lira dans un article de haute tenue : « Alors le général fait avancer son artillerie. » Qui ne sent, sous l'identité de la forme syntaxique, la différence des tons? Ainsi en est-il sans doute du passé indéfini au XII^e^ et au XIII^e^ siècle. Dans la langue populaire ou très familière (que les poètes imitent ici pour leurs propres fins), ce temps s'exerce dès lors à ce rôle de prétérit qu'il va accaparer de plus en plus, jusqu'à l'interdire complètement, à l'époque moderne, au passé défini traditionnel.

Ainsi, pour qui veut se faire une idée juste de la langue littéraire du XII^e^ et du XIII^e^ siècle qu'on a cherché à décrire dans ce livre, il faut se représenter qu'à côté de cette langue, et parallèlement à elle, s'en développe obscurément une autre qui a rejeté la déclinaison, qui favorise dans la cons-

Digitized by Google

truction l'ordre verbe-sujet-complément, qui tend à accoler toujours le pronom sujet au verbe, qui distingue les pronoms personnels, non pas tant en formes de sujet ou de régime qu'en formes fortes ou faibles, qui a perdu le sens précis de la distinction entre *cist* et *cil* et y supplée par des artifices nouveaux, qui, enfin, sous sa forme la plus familière, étend l'emploi du participe jusqu'à le mettre après une préposition et l'emploi du passé indéfini jusqu'à en faire un prétérit.

Ces développements ne se poursuivent pas avec la même vitesse, mais tous sont entièrement accomplis vers le milieu du XVII^e^ siècle, et dès lors tous, sauf le dernier, caractérisent la langue littéraire comme la langue parlée. On peut donc dire que le français normal du XVII^e^ siècle est le français familier du XII^e^ et du XIII^e^. Et déjà — depuis même la fin du XVIII^e^ siècle — l'on voit poindre dans l'usage familier une langue qui, dans les mêmes conditions, remplacera peut-être un jour la nôtre. Il en résulte, semble-t-il, que la langue littéraire du XII^e^ et du XIII^e^ siècle a été elle aussi la langue familière d'une époque antérieure, peut-être la première qui se soit, dans la Gaule du Nord, opposée au latin senti encore comme tel. Elle a lutté, triomphé, puis atteint son apogée au XII^e^ et au XIII^e^ siècle, au moment où nous la connaissons. Mais déjà, à son tour, elle est menacée. Comme le latin plusieurs siècles auparavant, pour des causes analogues et de la même façon, elle va disparaître au XIV^e^ et au XV^e^ siècle devant une rivale née d'elle-même.

Cette coexistence de deux langues à la même époque et dans le même domaine explique bien des choses dans les textes d'autrefois, comme dans ceux d'aujourd'hui, mais elle complique singulièrement l'exposé de la seule des deux que nous connaissions au moyen âge. Voici un exemple de ces difficultés, entre plusieurs autres que le lecteur retrouvera sans peine. Faudra-t-il affirmer, comme on y serait enclin au chapitre du verbe ou du pronom personnel, que sauf le cas d'accentuation particulière du sujet et sauf les cas où doit intervenir une distinction de genre, le pronom personnel n'est

Digitized by Google

pas employé en ancien français pour marquer le sujet? Les exceptions sont si nombreuses que nous ne pouvons guère donner à la règle, d'ailleurs incontestable, une rigueur si absolue. Que signifient donc ces exceptions? Simplement que la langue parlée fait ici sentir son influence. On veut écrire comme ont écrit des devanciers qu'on admire, et on se résigne parfois à écrire comme on parle. Il ne faut pas se représenter les écrivains du XII^e^ ou du XIII^e^ siècle comme pratiquant exclusivement et en toutes circonstances une langue pure et châtiée qu'ils auraient toujours connue et qu'ils se proposeraient de transmettre intacte à leurs successeurs. Ils ont d'abord appris la langue qu'on parlait autour d'eux avec ses néologismes, ses familiarités et peut-être ses vulgarismes; plus tard, par la lecture, par certaines fréquentations, ils ont acquis la langue plus soignée et plus traditionnelle dont ils se serviront dans leurs livres. Dans ces conditions, faut-il s'appliquer à découvrir et à énumérer les cas où le pronom sujet apparaît à côté du verbe? N'est-il pas visible qu'il faut, au contraire, rechercher soigneusement les cas où il n'apparaît pas? C'est là où se marque avec le plus de vigueur la résistance de la langue écrite à la poussée de la langue parlée : ce sont pour nous les cas vraiment instructifs. De là ces termes de « suppression » ou d' « omission » du pronom sujet qu'on nous a reprochés et qui tiennent à la nature des choses. Sans doute il serait plus logique et d'une plus belle harmonie d'exposer la langue littéraire en elle-même et pour elle-même, sans tenir aucun compte des forces extérieures qui l'enserrent de toutes parts, et en se bornant à noter ici ou là de curieuses exceptions, dont on laisserait entendre qu'elles ne tirent pas à conséquence. Ce serait toutefois négliger un élément important de la réalité et oublier que ces exceptions sont le commencement d'une organisation nouvelle qui va transformer du tout au tout l'ancien système et en attendant en modifie notablement l'aspect. De même, comment comprendre certains indicatifs de nos textes modernes, si l'on n'y voit pas un reflet involontaire du parler négligé ou sans

Digitized by Google

apprêt de la conversation courante, et certains subjonctifs des mêmes textes si l'on n'observe pas qu'ils marquent une réaction voulue et consciente contre les tendances révolutionnaires du parler quotidien?

II. — La syntaxe et les dialectes

La distinction entre parler populaire ou familier et langue littéraire n'est pas la seule qu'il convienne de marquer au XII^e^ et au XIII^e^ siècle. Il y a aussi des différenciations d'ordre géographique. A côté du français de Paris et de la région centrale, sur lequel est fondée la langue littéraire, chaque province parle un français qui lui est propre, un dialecte. Ces dialectes ne sont pas encore tombés comme de nos jours au rang de patois : ils s'écrivent, ils ont du prestige, quelques-uns d'entre eux peuvent même apparaître encore comme des rivaux redoutables du français de la capitale. Nous savons que cette période d'indépendance n'aura pour eux pas de lendemain. Le français de France prendra un jour le dessus et les réduira à l'état de parler de villages, en attendant qu'il se substitue de tout point à eux. Mais, au temps de leur plus grande prospérité, les dialectes n'ont-ils pas pris une revanche anticipée, en influençant dans une certaine mesure la langue commune? Impossible d'exposer la syntaxe du français au XIII^e^ siècle sans se demander quelle part il convient de faire aux dialectes. On ne peut négliger un élément qui contribue lui aussi, pour sa part, à donner au tableau d'ensemble sa vraie perspective. Du reste, nous n'oublions pas que les différences qui séparent les dialectes, y compris celui de Paris, sont surtout d'ordre phonétique. Nous n'avons à noter, en syntaxe, que des faits d'importance secondaire.

Le plus évident, et peut-être le plus curieux, c'est que les lecteurs ou les auditeurs du XIII^e^ siècle ne s'en tiennent pas uniquement aux livres où ils retrouvent leur propre parler. Habitués qu'ils sont à une langue littéraire qui ne reproduit pas servilement les particularités de leur usage, mais modifie, choisit, rejette et stylise, ils écoutent sans étonnement

Digitized by Google

une voix venue de la province voisine et s'adaptent sans effort à une transposition dont le mécanisme leur est évident. Au lieu donc de nous borner, comme la logique semblait le demander, à définir le dialecte de la capitale qui va bientôt devenir la langue commune du royaume, nous avons dû, pour tenir compte d'une réalité, donner quelques indications sur les formes grammaticales propres aux dialectes littérairement les plus importants.

Nous avons noté l'article *lo* des parlers de l'Est et mentionné que dans la même région on rencontre fréquemment le relatif *que* dans un rôle de sujet. Mais c'est surtout le picard qui méritait de nous retenir : il nous offre au XIII^e^ siècle une littérature abondante dans laquelle il y a des œuvres de premier ordre. Nous avons enregistré l'article et le pronom féminins *le*, les pronoms personnels *mi*, *ti*, etc., les possessifs *men*, *ten*, *sen*, *me*, *te*, *se*, *miue*, etc., les démonstratifs *chou*, *che*, *chius*, *chis*. Et il ne s'agit pas toujours seulement de variations de paradigmes. Il est intéressant de constater qu'en picard on passe de *les me*, par une étape *le mes*, à la forme contracte *mes*, si singulièrement complexe — ou qu'en regard de *de le* [= de la, article], qui conserve la distinction des genres, on trouve, par un contraste surprenant, *nel* [= ne la, pronom], qui la laisse perdre.

Du reste, en énumérant ces particularités, nous ne pensons pas uniquement aux lecteurs anciens ou modernes des textes picards. Il est certain que quelques-unes d'entre elles ont franchi les frontières de leur domaine natal : elles appartiennent dès lors, comme un étranger naturalisé, au pays qui les a accueillies. Ainsi des textes français qui emploient normalement *moi* admettent volontiers *mi* à la rime : la rime *a mi : ami* en particulier a tiré d'affaire, en bien des provinces diverses, plus d'un rimeur dans l'embarras. Semblablement, *no(z)* et *vo(z)*, en dehors du cas-régime pluriel, voisinent fréquemment dans le même texte avec les formes françaises *nostre* et *vostre*. Sans doute, ce ne sont là que des artifices de versificateur désireux de se procurer à bon compte une rime

Digitized by Google

commode ou d'obtenir une syllabe de plus dans le court octosyllabe. Ils prouvent au moins avec quelle faveur on accueillait les formes picardes dans des lieux où elles n'étaient après tout qu'un article d'importation.

Si nous laissons de côté le fait que nombre des livres les plus significatifs du moyen âge sont écrits dans un dialecte qui n'est pas celui de Paris, et si nous voulons simplement définir l'apport des langues provinciales à la langue commune dirons-nous que cet apport se borne à quelques formes de pronoms qui fournissaient une synonymie commode? L'influence dialectale va plus loin ; mais, comme nous allons voir, là où elle s'exerce en profondeur, ce n'est plus du tout le point de départ qui doit ici retenir notre attention. A côté des formes picardes que nous venons d'énumérer, qui ont une physionomie bien à elles et constituent des paradigmes très distincts, il y a, en effet, des formes et des emplois qui, sans se dénoncer par des signes spéciaux qui les rattachent d'emblée à une région particulière et tout en se retrouvant dans des textes de provenance très diverses, n'en sont pas moins originaires d'un lieu donné. Mais ces formes ou ces emplois n'ont pas seulement pénétré dans la langue commune, ils s'y sont incorporés : ce ne sont plus des naturalisés, ils ont pris figure d'autochtones. Ils doivent être traités comme tels.

Sans doute, on peut mentionner leur origine, si l'on veut, ou indiquer qu'une influence dialectale est à l'œuvre : nous l'avons fait dans le cas de *mie*, de « laissiez *me* seoir » (au lieu de « laissiez *moi* seoir »). On peut donner à entendre que tel emploi est particulier à certains textes : c'est ainsi que nous avons introduit le tour « vers *lor* », qui, du reste, se retrouve dans les dialectes modernes et a paru un instant au moyen âge capable d'avenir. Nous avons noté que les deux constructions parallèles, « *et li* demanderoie », « *et* demanderoie *li* », ont coexisté à un certain moment dans des regions différentes. Nous avons indiqué que « *mon* amie », pour l'ancien « *m'*amie », est de provenance dialectale. Mais toutes ces

Digitized by Google

indications sont surtout à leur place dans une étude qui se propose de retracer le développement historique d'une langue et l'évolution particulière de chacun des éléments qui la composent.

Dans une syntaxe descriptive, ces indications sont au fond superflues. Ce qui nous intéresse ici, ce n'est pas le lieu d'origine de *mie*, de *pas*, de *nient*, c'est le fait même de leur coexistence à un moment donné dans la langue commune et la fréquence de chacune de ces particules par rapport aux autres. Il s'agit de retrouver les éléments d'une synthèse, non pour les ramener à un état antérieur à la synthèse, mais pour noter leur point d'attache avec les autres éléments qui contribuent à former cet organisme complexe. Ce n'est pas la fabrication du rouage qui importe ici, c'est la façon dont il fonctionne.

Parfois on entend comme un grincement : c'est qu'on se trouve en présence d'une pièce rapportée après coup, mal agencée avec le reste du mécanisme. *A le matin* est sans doute un emprunt à quelque obscur parler du XIII^e^ siècle, et il est curieux que la langue commune ait semblé un instant faire bon accueil à un tour si nettement opposé à ses habitudes les plus enracinées. Il y a peut-être là une expérience visant un but qui nous échappe et qui, pour une raison ou pour une autre, n'a pas réussi : qu'elle ait pu être tentée méritait d'être signalé.

Bien entendu, ce sont les expériences menées jusqu'au bout, c'est-à-dire les cas d'adaptation au système, qui sont les plus instructives. « Laissiez *me* seoir » vient probablement du picard, mais introduit en français s'apparente à des tours comme « faites *le* venir » et prépare peut-être en partie l'introduction de la forme faible du pronom entre la préposition et le verbe (cf. *Romania*, 1924, p. 54 et suiv.). La rivalité entre « et demanderoie li », d'une part, et « et li demanderoie », d'autre part, est un autre épisode de la lutte au cours de laquelle la forme faible du pronom va acquérir une indépendance qui lui a longtemps manqué, et cet épisode éclaire

Digitized by Google

la transformation qui se produit dans ce domaine dès le début du XIII^e siècle.

Nous nous sommes arrêté longuement à la construction divergente « pour prendre *le* » qui apparaît assez souvent à côté du tour normal « pour *lui* prendre ». Nous n'avons pas indiqué qu'elle semble originaire de Normandie. Ce qui est plus intéressant pour nous, c'est de rechercher pourquoi la langue commune l'a adoptée, et quels services elle lui demande qu'elle ne pouvait attendre de la construction traditionnelle. Nous avons remarqué qu'au rebours de l'autre elle permet de conserver avec la préposition et l'infinitif la forme du complément indirect qui autrement devrait s'effacer et se fondre dans celle du complément direct. Nous avons mentionné également qu'en plus d'un cas elle semble bien fournir un procédé commode pour ne pas mettre après une préposition une forme forte de pronom personnel se rapportant à un nom de chose : nous évitons encore ce rapprochement, bien que nous ayons recours aujourd'hui à d'autres artifices pour l'écarter. Ajoutons enfin qu'à un moment où la confusion phonétique de *lui* et de *li* obscurcissait la valeur distincte de ces deux formes, la construction en question a dû permettre aussi de maintenir cette distinction essentielle : « pour prendre *le* », « pour prendre *la* », sont clairs à des gens pour qui le tour « pour *lui* (*li*) prendre » a cessé de fournir un renseignement sur le genre du pronom.

III. — La syntaxe et la graphie

Supposons que, dans la mesure du possible, nous ayons délimité par rapport au parler de la conversation la langue que nous offrent les textes du XII^e et du XIII^e siècle, et que, par ailleurs, nous ayons fait à l'influence dialectale la part qui lui revient. Jusqu'à quel point sommes-nous sûrs de connaître avec précision et dans toutes ses particularités cette langue ainsi délimitée et ainsi définie? Ici se présente un dernier obstacle, celui de la graphie. Jusqu'à ce moment, nous avons raisonné comme si en chaque occasion nous pos-

Digitized by Google

sédions les textes en leur teneur originale. Mais c'est là un cas extrêmement rare. Qu'il s'agisse d'œuvres françaises ou d'œuvres dialectales, nous n'avons presque jamais le manuscrit de l'auteur. De là de grandes difficultés pour l'éditeur qui vise à retrouver, ou plutôt à reconstituer, l'original disparu et des difficultés plus grandes encore pour le grammairien qui voudrait fonder sur des exemples assurés les règles qu'il propose. Fréquemment, nous avons plusieurs copies d'un même ouvrage, et c'est à l'aide de ces copies que nous devons remonter à l'archétype perdu. Or, ces copies divergent entre elles, et si le plus souvent le sens de l'auteur ressort malgré tout avec une netteté suffisante, il n'en reste pas moins qu'en nombre de cas le détail des formes apparaît douteux. Le lecteur ne sera pas arrêté, ce qui est assurément le principal, mais le grammairien pourra plus d'une fois rester dans l'embarras. L'auteur du *Couronnement de Louis* a-t-il écrit au vers 654 :

mais onc de lance ne deigna il baillier,

comme le portent deux manuscrits, ou comme le veut un troisième manuscrit :

mais arc ne lance ne deigna point baillier ?

Pour qui s'intéresse à l'histoire de l'article partitif, il y aurait intérêt à être renseigné exactement sur ce point. Mais en l'état des choses, nous n'avons pu que risquer une hypothèse (§§ 103 et 112).

Quand nous n'avons d'une œuvre qu'un unique manuscrit, nous n'avons plus à choisir entre deux ou plusieurs leçons divergentes, mais nous ne sommes pas toujours sûrs que la seule qui nous soit offerte provienne directement de l'auteur. Le copiste a pu retrancher à son modèle, ou ajouter de son cru ; là il s'est permis de corriger, ailleurs et le plus souvent il a inconsciemment introduit dans son texte des particularités de sa prononciation ou des tours de syntaxe qui lui sont propres. Assurément, de l'examen et de la com-

Digitized by Google

paraison d'un nombre de textes suffisant, il se dégage, malgré les caprices ou les inconséquences des copistes, des habitudes assez constantes pour qu'on puisse les ériger en règles, et la syntaxe de l'ancien français est fixée dans ses grandes lignes. Ce qu'il est moins aisé d'établir, ce sont les étapes par lesquelles le système se modifie dans son ensemble ou dans ses parties au cours des années. Même une étude descriptive, quand elle vise, comme elle y est obligée ici, à exposer l'état d'une période relativement étendue d'un ou de deux siècles, doit, en effet, tenir compte e ces modifications. A côté des traits fondamentaux qui caractérisent à un moment donné un état linguistique et se groupent en un système lié et cohérent, il y a des formes aberrantes ou des tours insolites qui tantôt sont dus au caprice individuel ou constituent la tentative sans portée d'un groupe peu influent, tantôt sont les signes avant-coureurs d'un puissant mouvement qui va un jour ou l'autre modifier l'économie même de la langue.

Quelle part faut-il faire, dans un exposé du système, à ces traits divergents? La question se pose ainsi une fois de plus. On ne peut écarter ces traits en bloc sans s'exposer à simplifier indûment et à étriquer la réalité. Les noter dès leur première apparition dans les textes, puis en suivre pas à pas les progrès jusqu'à la victoire finale, en ayant soin d'établir pour chaque division du temps les limites croissantes de leur extension, voilà sans doute ce qui serait désirable. Mais c'est là où le copiste met des bâtons dans les roues. Même dans le cas où il est contemporain de l'auteur, il est déjà porté à introduire de légères variantes qui annoncent peut-être les débuts incertains d'une nouvelle tradition ou qui sont l'écho affaibli d'un parler divergent ou de quelque initiative locale. Faisons-le postérieur de cinquante ou de soixante-quinze ans — ou même d'un siècle et plus, comme c'est fréquemment le cas — et il lui sera bien difficile d'éviter des modifications plus importantes par où se marque la différence des époques. S'il procédait à cette toilette de son texte avec un peu de conséquence, nous aurions vite fait de déterminer son apport,

Digitized by Google

de le distinguer de celui de son modèle et de dater ainsi avec précision les étapes successives d'un même développement. Mais la plupart de ces changements sont inconscients, et en théorie le copiste prétend reproduire son texte à la lettre. Il y réussit souvent en effet, mais non pas toujours. De là entre auteur et copiste une collaboration involontaire et intermittente dont la nature et l'étendue varient non seulement au cours d'une même œuvre, mais d'un texte à l'autre. Comment distinguer en chaque cas ce qui émane de l'auteur et ce qui est dû au copiste? Comment accorder les indications fournies par un ensemble donné de textes, quand ces textes divergent dans leur pratique?

Les problèmes que posent ces obscurités et ces discordances sont souvent menus, mais ils sont nombreux. Les passer tous en revue nous entraînerait loin. Nous nous contenterons ici d'examiner un unique cas, que nous choisirons parmi les plus significatifs. On sait que *lui* masculin et *li* féminin sont des formes accentuées qui s'opposent à la forme atone *li*, laquelle est des deux genres. L'emploi de ces formes — ainsi que de celles qui les complètent, *eux*, *eles* pour les toniques, et *le*, *la*, *les*, *lor* pour les atones — assez complexe à première vue, se laisse toutefois déterminer avec une précision suffisante. Seulement, il y a des exceptions. Ainsi on rencontre *li* accentué au sens de *lui* masculin.

Quant Boorz voit qu'il est a ce menez que combatre li covient, si ne set que fere : car de combatre *a li* [= avec son frère Lyonel] ne seroit il conseilliez en nule manière. *Gr.*, 189, 19-21.

Inversement, *lui* apparaît au sens de *li* accentué féminin :

Par foi, fet Galaad, ceste part ne fusse je ja venuz, a mon escient, se ele ne m'i eust amené. Dont l'en puet dire que g'i sui plus venuz *par lui* que par moi. *Gr.*, 200, 14-16.

Ces deux cas, il est vrai, ne sauraient faire difficulté. Il est visible qu'une confusion s'est produite, non pas entre les fonctions des deux pronoms masculin et féminin, mais entre

Digitized by Google

leurs formes et le contexte montre immédiatement auquel des deux on a affaire. Toutefois, la question est loin d'être réglée ainsi. De qui vient donc la confusion, puisque confusion il y a? Dans le cas particulier, c'est très sûrement le copiste qui en est responsable, comme le montre la rareté même de ces graphies aberrantes. Pourquoi cette confusion? Il est possible, quoique fort douteux, qu'une étude très attentive du manuscrit nous en révèle le motif. Sur le vu des exemples que nous avons cités, et de quelques autres du même genre, on peut simplement se demander si tous les *lui* s'étaient pour le copiste réduits phonétiquement à *li*, ou si *lui* et *li* toniques s'étaient fondus en un seul son *lui*, ou si, parlant la même langue que l'auteur du *Graal*, il se laisse pourtant ici ou là influencer par la pratique différente d'autres copistes.

Entre ces différentes hypothèses et quelques autres encore qu'on pourrait faire, il est impossible de décider. Or, le cas que nous venons d'examiner est un cas fréquent. Rydberg, il est vrai, après un examen minutieux et perspicace des chartes et des textes littéraires, a réussi à démêler assez bien l'extraordinaire embrouillement que présente l'histoire des variations de *lui* et de *li* (*Bausteine zur Romanischen Philologie*, Festgabe für Adolfo Mussafia, 1905, p. 369-85). Mais il n'a pu faire la lumière sur tous les points. Nous venons de voir pourquoi le témoignage des textes littéraires est si incertain ici. Seules les chartes fournissent des indications sûres, mais vu la teneur de ces documents, ces indications sont loin d'être abondantes. A tout le moins, Rydberg a dégagé quelques faits, dont certains ne laissent pas de surprendre : c'est ainsi que, vers le milieu du XIII^e^ siècle, *li* accentué pour *lui* et inversement *lui* pour *li* accentué appartiennent également à la langue de Paris. Il est entendu que nous avons affaire ici à des textes différents, mais leur témoignage contradictoire émane pourtant de la même région. Pour y voir clair, il faudrait disposer de textes originaux assez étendus et exempts de toute phraséologie officielle.

Digitized by Google

La lettre de Philippe, trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers (*Bibl. de l'École des chartes*, t. I, p. 394-403, revue sur l'original), adressée en 1250 à Alphonse de Poitiers, fort intéressante du reste à tous égards, rentre dans cette catégorie. La langue est, sinon celle de Paris, du moins celle d'une région dont le parler n'est pas très différent de celui de la capitale. Or, quelle est, sur le point qui nous intéresse, la pratique de Philippe? En regard de la forme atone indifférente au genre *li*, il emploie *lui* à la fois pour le masculin et le féminin de la forme tonique. Voici donc un paradigme où on s'est débarrassé de la notion de genre et où il ne reste plus qu'une opposition entre la forme forte et la forme faible. Il est probable que d'autres, tout en conservant *li* à la forme atone, ont à la forme tonique donné à *li* accentué la fonction de *lui* : et là il n'y a plus qu'une unique forme, indifférente au genre, qui peut suivant les cas s'accentuer ou rester atone. Il y a eu sans doute d'autres combinaisons encore. En présence de cette surprenante variété, et disons le mot, de cette anarchie, on en vient à se demander si la règle que nous avons posée au chapitre des pronoms a jamais eu une existence réelle. Et tout d'abord, y a-t-il eu deux formes toniques, *lui* pour le masculin, et *li* pour le féminin, distinctes l'une de l'autre?

On aurait tort d'en douter. A supposer que, derrière l'apparente confusion des graphies, on n'arrive pas à apercevoir certaines constantes — ce qui n'est pas le cas — voici un témoignage irrécusable. C'est l'opposition fréquente de *lui* à *li* dans la même phrase, souvent dans le même vers :

De celi qu'il ot amenee
ront molt grant joie demenee,
que tuit et totes la servirent
por *lui*, que por *li* rien n'an firent. *P.*, 8963-6.

Dedens estoit portrais rois Mars...
et conment Mars les ot veüs
et conment il en ot pitié
et conment il n'a esveillié
ne *lui* ne *li*, tant fort les aime.
Escoufle, éd. P. Meyer, 580-598-601.

Digitized by Google

On pourrait multiplier les exemples de ce genre, mais ces deux suffiront. Ils prouvent bien clairement qu'à la fin du XII^e siècle et au commencement du XIII^e le pronom masculin et le pronom féminin accentués ont une prononciation et une physionomie assez distinctes pour qu'on puisse juxtaposer *lui* et *li* en conservant à chacun sa valeur propre.

Devrons-nous conclure que de Jean Renart au trésorier Philippe, c'est-à-dire de 1200 à 1250, l'état de choses se soit brusquement modifié sur ce point. Mais il est vraisemblable que Jean Renart a vécu pendant bien des années encore après 1200, et, d'autre part, le sage conseiller des princes qu'était Philippe ne pouvait être bien jeune en 1250. Nos deux témoins ont pu se connaître : il est clair que leur témoignage se rapporte à la même période de temps. Faut-il donc se représenter comme possible la coexistence en une région identique de deux paradigmes grammaticaux aussi différents? Pourquoi non? Les gens cultivés d'aujourd'hui distinguent, au pluriel du pronom personnel sujet, entre *ils* et *elles*, mais dans toute la France, sans en excepter Paris, la langue populaire se sert très fréquemment de *ils* au féminin comme au masculin. Les gens qui parlent ainsi sont du reste fort bien compris par les autres, et eux-mêmes n'ont aucune peine à saisir une distinction qu'ils ne font pourtant pas ou qu'ils ne font que par exception. Entre l'emploi de la double forme *ils : elles* et l'emploi de *ils* aux deux genres, il y a une différence de culture. Au XIII^e siècle, il est probable que, dans le cas qui nous occupe, on se trouve simplement devant une différence de ton. Il n'est pas impossible que Jean Renart, qui distinguait *lui* de *li* dans ses livres, ait mélangé les deux formes dans le laisser aller de la conversation courante, et on peut parfaitement supposer que Philippe n'ignorait pas l'existence du couple *lui : li* dans la langue littéraire et eût maintenu lui-même cette distinction, le cas échéant, dans un poème de sa composition. Les gens cultivés d'aujourd'hui, quand ils écrivent, n'ont garde de confondre « qui est-ce qui lui écrit? » et « qu'est-ce qu'il lui écrit? », mais dans leur parler de tous les jours et même dans leurs lettres familières,

Digitized by Google

combien peu se soucient de marquer par leur prononciation ou leur orthographe une nuance qu'on pourrait croire essentielle !

La confusion du masculin et du féminin au singulier de la forme tonique du pronom personnel est du reste infiniment plus choquante que n'est celle de l'animé et de l'inanimé au pronom interrogatif, et si *qu'est-ce qui* (*que*) a des chances de devenir un jour la forme interrogative unique, *lui* ou *li* tonique ne pouvait guère se maintenir dans la langue parlée comme forme indifférente au genre sans causer des obscurités qui à la longue ont dû paraître intolérables. De là l'emploi au régime de la forme *elle*, qui pendant longtemps n'avait joué qu'un rôle de sujet. C'était rompre la symétrie du paradigme *il* : *lui* — *elle* : *li*, mais il fallait à toute force tirer la langue de cette impasse où elle s'était imprudemment engagée.

Quand *elle* a-t-il apparu dans cet emploi? Les premiers exemples qu'en ait rencontrés Rydberg sont de Machaut. Mais il paraît peu probable qu'on ait attendu la deuxième moitié du XIV^e^ siècle pour remédier à une difficulté qui se faisait sentir depuis au moins cent cinquante ans. Dès le commencement du XIII^e^ siècle, *elle*, au sens de *li* tonique, a pu être courant dans certains groupes. Mais pendant longtemps cet emploi a dû faire l'effet, sinon d'un vulgarisme, du moins d'un expédient un peu grossier, et les textes ne l'ont accueilli que quand il s'était déjà imposé. Nous en avons cité deux exemples (§ 154), l'un du roman de *Troie* en prose, l'autre de Philippe de Novare. Pour plus d'une raison, on ne saurait affirmer ni dans un cas ni dans l'autre que nous ayons là des textes qui, dans leur teneur actuelle, appartiennent sûrement au XIII^e^ siècle, mais ils ont bien l'air d'être antérieurs à Machaut. Seuls des textes datés avec précision nous permettraient de nous débrouiller dans l'histoire de cette substitution de *elle* à *li*. Graphies contradictoires, graphies non datées : deux aspects du même problème.

En second lieu, y a-t-il eu une forme faible *li* coïncidant

Digitized by Google

par l'aspect extérieur avec la forme féminine accentuée *li*, mais pour le sens correspondant à *lui* masculin aussi bien qu'à *li* féminin? Aucun doute ici non plus. Des textes anglo-normands, d'autres qui appartiennent à certaines parties du domaine normand peuvent bien présenter *lui* à la forme faible. Tous les autres textes, c'est-à-dire la grande majorité des œuvres littéraires et des chartes de l'ancienne France, seront unanimes pendant longtemps à retenir *li* dans cette fonction. Sur le territoire spécifiquement français, et dans une partie du centre, il faudra même aller jusqu'au milieu du XIVe siècle pour voir décidément apparaître *lui* aux lieu et place de *li*. Toutefois, cette substitution, si tard qu'on la mette, est un fait. Comment y est-on arrivé? Y a-t-il eu variation brusque, ou peut-on apercevoir une lente période de préparation?

Tout dépend de l'interprétation qu'on donnera à certaines anomalies assez difficiles non pas seulement à expliquer, mais même à définir. Dès le XIIe siècle, des textes qui emploient scrupuleusement par ailleurs *li* comme forme faible admettent pourtant *lui* en certains cas. C'est quand le pronom régime est rejeté après le verbe, et ce rejet se produit le plus souvent, comme on sait, quand il s'agit d'éviter qu'une forme faible se trouve au début de la phrase ou suive immédiatement une conjonction (ou certaines conjonctions). Ainsi le pronom sera transposé à l'impératif affirmatif et toutes les fois qu'il y aura ellipse ou inversion du sujet. Voici dans le *Roland* des exemples de cette transposition, en même temps que d'une application stricte de la règle ordinaire :

Dunez *li* l'arc que vos avez tendut. 780.

De même 2485 :

Li bons osbercs ne li est guarant prod,
trenchet *li* le coer, le firie e le pulmun. 1277-8.

Pareillement 401, 2019, 2231, 2560, 2825, 3605, 3845 ; 2464.

Digitized by Google

2492. Or, le même *Roland*, si correct jusqu'ici, n'hésite pas à écrire ailleurs :

> Li reis ad pris Tierri entre sa brace,
> tert *lui* le vis od ses granz pels de martre. 3939-40.

Pareillement 658, 3614. D'autres textes présentent la même curieuse opposition.

Que signifie ce *lui*? Rydberg y voit le plus ancien développement de la forme forte en dehors de sa sphère originale, et il l'explique par une influence de l'emploi de *mei, tei, sei* en même position. Mais si nous avons affaire à la forme forte, il faudra nécessairement admettre qu'elle distingue, ici comme partout ailleurs, entre le masculin et le féminin. Quelques indices sembleraient à première vue confirmer cette conclusion. Soit le manuscrit anglo-normand H des *Lais* de Marie de France. Comment se comporte-t-il à l'égard des pronoms personnels régimes? Tout d'abord, il est visible que le paradigme de Marie est le paradigme normal, et l'emploi qu'elle en fait est également l'emploi traditionnel. Ainsi elle distingue à la forme forte *lui* masculin de *li* féminin. Le vers 335 de *Yonec* suffirait à lui seul à le prouver :

> De lui est enceinte d'enfant,
> un fiz avra pruz e vaillant.
> Icil la recunfortera ;
> Yonec numer le fera,
> Il vengere e *lui* e *li*. Éd. Warnke, 1900, 331-5.

D'autre part, *li* forme faible est, à trois exceptions près que nous retrouverons, la forme unique : il n'y a pas lieu de le contester à la langue de Marie. Voyons ce qui est le fait du copiste. Une quarantaine de fois, *lui* tonique est remplacé par un *li* à valeur masculine ; au rebours en cinq cas, *li* tonique est remplacé par un *lui* à valeur féminine. Il y a donc ici une certaine fluctuation. Qu'en est-il maintenant de la forme faible? Placée avant le verbe, c'est-à-dire dans sa position normale, elle est toujours *li*. Après le verbe, il faut dis-

Digitized by Google

tinguer : à l'impératif affirmatif, c'est encore *li* sans exception ; dans le cas d'une ellipse ou d'une inversion du sujet, s'il s'agit d'un verbe à un mode personnel, c'est *li* une fois de plus, mais si le verbe est à l'infinitif, voici ce qu'on trouve :

> Se vus a li volez aler
> e mes letres od vus porter
> *e mustrer li* vostre aventure,
> ele en prendra cunseil e cure. *Dous Amanz*, 109-12.

On pourrait être tenté de voir ici une nouvelle et banale application de la règle. Toutefois, qu'on examine les deux seuls autres cas où se présente dans les mêmes conditions l'infinitif suivi du pronom régime : on verra que c'est *lui* qui apparaît :

> Asez purrez aveir leisir
> *de mustrer lui* vostre plaisir. *Eliduc*, 453-4.

> Dameisele, a cest chevalier
> vus devrïez bien aquintier
> *e faire lui* mult grant honur. *Ibid.*, 493-5.

On ne peut s'empêcher de remarquer qu'en des circonstances rigoureusement identiques, sauf celle du genre, *li* correspond à un féminin dans les *Dous Amanz* et *lui* à un masculin dans les deux exemples d'*Eliduc*.

Y a-t-il là un effet du hasard, une coïncidence sans valeur significative, ou au contraire s'agit-il d'une distinction, consciente et voulue? Tant qu'on n'aura pas fait un relevé complet et systématique de ces anomalies, entre les deux hypothèses il sera difficile de se prononcer. Bornons-nous à noter que dès maintenant il ne serait pas impossible de trouver des exemples analogues à ceux que nous a fournis le manuscrit H. Toutefois, nous hésiterions jusqu'à nouvel ordre à leur attribuer une valeur probante.

En tout cas, il semble bien qu'en dehors de certains manuscrits anglo-normands ou normands, l'apparition de *lui* au sens de *li* faible après le verbe soit limitée au cas de l'infinitif. C'est pourquoi, si nous cherchons une explication du

Digitized by Google

phénomène, nous devons écarter malgré tout celle qui fait appel à l'influence analogique de *mei*, *tei*, *sei* placés après le verbe, car ces pronoms apparaissent non seulement après l'infinitif, mais après tous les modes, et en particulier après l'impératif. De plus, s'il y avait ici une influence de *mei*, *tei*, *sei*, elle devrait, semble-t-il, s'exercer non seulement sur *li*, mais sur *le*, *la*, *les* et *leur*. Or, si on trouve parfois *els*, *eus* pour *les* (nous en avons cité un exemple de Béroul au § 192), le cas est si extraordinairement rare qu'il n'y a pas lieu de s'y arrêter. On comprend du reste que la langue ne soit nullement portée à remplacer *le* ou *la* par *lui*, car ce serait faire disparaître, dans le cas particulier, toute distinction entre complément direct et complément indirect, et nous savons que la langue tient à cette opposition (§ 181). Mais le cas de *lor* est plus instructif. Il n'est pas, que nous sachions, remplacé après le verbe par *eus*. C'est donc que la langue juge *eus* incapable, même en opposition à *les*, d'exprimer après le verbe la valeur du complément indirect. Il y a là un phénomène qui est strictement limité au cas de *li* et de *lui*. *Lui* après l'infinitif n'est qu'un *li* un peu différencié ; c'est, malgré son apparence extérieure, une forme faible. Mettez le pluriel, et immédiatement c'est *lor* qui va se montrer. Soit par exemple la *Queste du Graal*. En général, le *li* faible y apparaît après l'infinitif comme partout ailleurs où la forme faible est requise, et nous avons donné aux §§ 181 et 194 des exemples de cet emploi. Mais de temps en temps, *lui* prend la place de *li* :

Et Galaad ne l'enchauce plus, com cil qui n'a talent de fere *lui* plus de mal que il a eu. *Gr.*, 43, 8-10.

Et lors li comence a parler de confession, et a trere *lui* avant trop biaus essamples de l'Evangile. *Gr.*, 53, 29-31.

Au pluriel, plus de fluctuation : dans les phrases du même type, c'est *lor* qui apparaît en chaque cas :

Nostre Sires... lor envoia devant aux le Saint Graal por fere *lor* compaignie. *Gr.*, 276, 27-29.

Digitized by Google

Pourquoi cette fluctuation de *lui* et *li*, formes faibles, après l'infinitif? Qu'y a-t-il dans la nature ou dans l'emploi de l'infinitif qui appelle et justifie cette sorte d'hésitation de la langue? Plusieurs hypothèses se présentent. Toutes présentent des difficultés et aucune ne nous satisfait. Nous laisserons donc la question en suspens.

Peut-on à tout le moins affirmer que cet emploi occasionnel de *lui* faible après l'infinitif, quelle qu'en soit la cause dernière, a graduellement conduit à l'introduction dans tous les autres cas de cette forme faible du pronom? Cela n'est guère vraisemblable. Tout au plus y a-t-il là une pratique qui a pu habituer l'oreille à une certaine équivalence des deux formes faibles *li* et *lui*. Mais la raison profonde de la substitution de *lui* à *li* dans la langue de Paris doit, selon nous, être cherchée ailleurs. Rydberg, notant que le dialecte de la capitale semblait s'orienter au XIII^e siècle vers l'établissement d'une forme unique *li*, en remplacement de l'opposition *lui : li*, est surpris du triomphe de *lui* à la forme faible, et il en attribuerait volontiers le succès à une influence littéraire qui aurait eu son point de départ à l'ouest — domaine anglo-normand et partie du domaine normand. Toutefois, nous doutons qu'à cette époque les œuvres littéraires aient pu intervenir d'une façon si efficace et si marquée dans le développement de la langue. Nous ne sommes pas disposé non plus à croire, dans le cas particulier, à une lente infiltration qui, partant de l'ouest, aurait peu à peu gagné le centre : on attendrait plutôt le contraire. Nous proposerons une autre explication.

Distinguons soigneusement deux phénomènes : 1° la confusion de *lui* et de *li* toniques et la substitution de *elle* à *li* ; 2° le remplacement de *li* par *lui* à la forme faible. Ces deux développements ne sont pas contemporains. Le premier dont les débuts doivent être placés au commencement du XIII^e siècle, et peut-être avant, est nettement antérieur au second qui ne commence à se manifester que dans la deuxième moitié du XIII^e siècle et ne triomphe vraiment qu'au

Digitized by Google

XIV^e siècle. C'est ce que montrent bien, par exemple, le manuscrit H des *Lais*, la *Queste du Graal*, la lettre du trésorier Philippe, d'autres textes encore. Il en faut conclure qu'à un certain moment, au lieu du paradigme *li* (faible) — *lui : li* (forts), on a eu, pendant un instant au moins, *li* — *lui : elle*. Une opposition à deux termes va être remplacée par une opposition à trois termes, si la langue accepte cette conséquence. Elle ne l'a pas acceptée. Sous les modifications qui affectent les différents termes du paradigme, le cadre tout matériel qui sert de support à ce paradigme persiste et va s'imposer à nouveau. Bien des générations successives s'étaient habituées à l'idée que la forme faible coïncidait pour l'apparence extérieure avec une des formes fortes — en l'espèce la forme féminine. Or, cette forme féminine a cessé un beau jour de se distinguer par la prononciation de la forme masculine : de ce fait elle a dû être remplacée, et il se trouve que, pour différentes raisons, la forme ainsi substituée est inutilisable pour l'expression de la valeur faible. Qu'importe? L'obstacle peut être tourné. On fera coïncider la forme faible avec l'autre des formes fortes — la forme masculine : *lui* remplacera automatiquement *li*, vaincu sur un second terrain, et l'opposition à deux termes reparaîtra, modifiée en ses contours, identique en son essence : *lui* — *lui : elle*. Nous croyons donc qu'il a dû y avoir là une variation assez brusque, facilitée sans doute par la confusion phonétique de *lui* et de *li* toniques, et peut-être aussi aidée par l'équivalence depuis longtemps déjà établie dans certains cas entre *lui* et *li* faibles. Nous présentons cette explication comme une hypothèse. Seule une étude minutieuse des graphies, telles que les offrent les manuscrits, pourrait la confirmer ou l'infirmer.

Digitized by Google

INDEX[1]

a, 17, 443 ; marquant possession, 27-33.
Abstractions personnifiées, 29, 69 2°.
Abstraits (noms) ; ne prennent pas l'article, 67.
Accentuation des pronoms personnels sujets, 205, 481-483 ; des pronoms démonstratifs sujets, 482 ; du pronom neutre *ce*, 235, 486-488 ; du groupe verbal, 162, 169, 170, 185, 198, 205, 209.
Accord ; de l'adjectif avec le substantif, 117-118 ; du participe passé avec le sujet de *estre* ou le régime de *avoir*, 139-146 ; du verbe avec son sujet, 290-292 ; cas du verbe impersonnel, 293.
Adjectif ; déclinaison, 114-116 ; accord, 117-118 ; comparatif et superlatif, 119-121 ; — qui n'ont qu'une forme pour le masculin et le féminin, 116 ; — qualificatif entraîne omission de l'article indéfini, 79 ; adjectif verbal, 124, 125, 126.
adont, 435.
Adverbe, 417, 435-442 ; — de quantité, 90 ; employé adjectivement, 92, 362 ; — de négation, 363-375 ; joint directement à *que* ou *com* pour former des conjonctions, 427 ; placé en tête de la phrase détermine l'inversion, 451-459 ; exceptions, 455 ; dans une phrase interrogative, séparant du verbe le substantif sujet, 338.
Adverbiales (phrases) : influence sur la construction, 456.
affaire, 4.
ainc = *onques*, 374.
ainçois, 452, 456.
aincois que, 426-427, 456.
ainz, préposition, 17 ; adverbe, 452, 496 ; = *onques*, voir *ainc*.
ainz que, 426-427.
-al (adjectifs terminés en), 116.
a le matin, 63.
aler, 137-138, 139, 197, 437.
alquant, 270.
ame, 406.
amour, 4.
Analogie ; rôle de l' — dans le développement de la déclinaison, 10-13 ; dans la disparition de la déclinaison, 45-46 ; dans l'extension de l'emploi du complément déterminatif avec *de*, 36 ; dans la construction du complément indirect sans *a*, 39 ; *grande* pour *grant*, 116 ; *mon*

1. *Les chiffres renvoient aux paragraphes.*

Digitized by Google

pour *ma*, 229 ; *ces* pour *cestes*, 245 ; *ce poise moi*, 167 ; forme forte du pronom personnel devant l'infinitif, 195 ; *que* relatif sujet pour *qui*, 247.
ancestre, 9 2°.
anchois, anchois que, voir *ainçois, ainçois que*.
Ancien français ; peu porté à l'analyse, 64, 177, 497 ss. ; souvent plus conséquent que le français moderne, 69 4°, 204, 337 ; mais moins épris de logique abstraite et de symétrie, 497 ss. ; plus bref et net, 173 ; quelquefois moins clair, 289 ; bien plus libre dans sa construction, 50, 146 ; rend des nuances qui échappent à la langue moderne, 68, 69 1° ; langue écrite, 46, 297, 329-331, 428, 478, 480 ; langue littéraire, 137, 246 ; langue poétique, 20, 34, 283, 382 ; langue parlée, 46, 112, 241, 297, 329-332, 428, 429, 478, 480 ; langue familière, 331, 332.
ancontre, 17.
Angleterre normande ; la déclinaison y a été compromise de bonne heure, 46.
anoncier, 105.
Antérieur (passé) ; voir Passé.
anuit mais, 371.
après, 17.
a quel que paine, 274.
armes (faire d'), 106.
Archaïsmes ; dans la vieille langue, 21, 133 5°, 155, 394.
Article, 59 ; — défini : déclinaison, 60-64 ; emploi, 66-67 ; à valeur de pronom démonstratif, 70 ; devant le possessif, 231-233 ; devant *cui*, 252 ; devant l'infinitif, 191, 316 ; devant le participe présent, 134 ; — indéfini, 71-72 ; déclinaison, 73-74 ; emploi, 75-83, 87 ; dans les expressions « ne prisier *une* cive », etc., 82, 413 ; n'apparaît pas dans les phrases négatives, 81, 388, 406 ; — partitif, 71-72, 84, 85-112, 392-395 ; rareté de son emploi, 85-88 ; ses limitations au XIII^e siècle, 109 ; son origine, 89-109 ; dans les phrases négatives, 99-101, 110 ; *mie* et *point*, partitifs, 383, 387-388, 391-395 ; devant un adjectif, 111 ; apparaît d'abord dans la langue de la conversation, 112 ; partitif moderne dans les phrases négatives, son origine, 392, 395.
as = a les (article), 62, 63-64.
Aspremont ; particularité de la langue de —, 131, 137.
assez ; son rôle dans le développement de l'article partitif, 92-93 ; dans le sens de *moult*, 91.
atant, 435.
Attraction ; prépositions *a* et *de* et article défini, 64 ; prépositions et pronoms personnels, 177-185 ; subjonctif par —, 308-310.
au = a le (article), 62, 63-64.
Aucassin et Nicolette ; particularité de la langue de —, 358.
aucun, 270, 357-358.
auparavant, 445.
aus = a les, 62, 63.
autre, 270-272.
autrui, 272.

Digitized by Google

Auxiliaires de la négation, 351-414.
Auxiliaires (verbes) ; *estre* et *avoir*, 113, 139-146, 340, 443 ; *faire*, 341, 342, 344 ; *pooir*, 344.
avant, 444, 445.
avec, 17, 444.
avis (*m'est — que*), avec le subjonctif, 300.
avoec ; voir *avec*.
avoir ; dans les phrases qui répondent à une question, 340, 344 ; avec le partitif, 104.

beaucoup ; inconnu à la vieille langue, 435.
Béroul ; particularités de la langue de —, 166, 187, 221, 252, 477.
boire, 104, 105.

car ; voir *quar*.
Cardinaux (nombres), 276-283.
Cas, 1 ; emploi des — : cas-sujet, 14-15 ; cas-régime, marquant compl. direct, 16 ; après les préposit., 17 ; exprimant le complément déterminatif, 19-36 ; exprimant des compl. circonstanciels, 44 ; cas-régime absolu, 19-44 ; après l'article, 70 ; cas-sujet substitué à un cas-régime, 48 ; cas-régime substitué à un cas-sujet, 48. Voir Déclinaison.
ce, 234 ss. ; accentué en vieux français, 486-488 ; joignant deux propositions, 488.
celi, 242.
celui, 236, 239-240, 495 ; adjectif, 238.
celui qui, 239.
ce poise moi, 167.
certes, 455.
cesti, 240.
cestui, 240.
ce sui je, 487.
Chansons de geste ; langue des —, 24, 131, 137, 289, 474.
chaque ; absence de —, 273.
chascun, 273.
Chastelaine de Vergi ; particularités de la langue de la —, 112, 254.
che, 234 ss.
chis, 234.
chius, 234.
chose, au sens de *rien*, 404-405.
chou, 234 ss.
ci, particule accompagnant le pronom démonstratif, 254.
cil, 234 ; sa déclinaison, 236 ; son emploi, 237-246.
cil qui, 239.
cist, 234 ; sa déclinaison, 236 ; son emploi, 237-245.
cive, dans les négations, 413.
coi ; voir *qoi*.
coillir, 104.
com, conj., 239, 427, 476.
Colin Muset ; particularité de la langue de —, 356.
Commune (langue) ; influence sur l'usage dialectal, 65.
Comparatif, 119, 121.
Comparatives (phrases) ; se mettent volontiers au subjonctif, 301.
Complément ; direct, 16 ; déterminatif des substantifs, 19-36 ; du comparatif, 119, 121 ; des prépositions, 17, 151 ss., 177-185, 206. Voir Régime.
Conditionnel, 295, 303-307, 310.
Conditionnelles (phrases) ; subjonctif par attraction après les —, 309-310.

Digitized by Google

Conjonction, 418-434 ; de coordination, 419-425 ; de subordination, 426-434 ; n'entraîne pas l'inversion, 451, 477 ; suivie de la forme forte du pronom personnel, 176 ; suivie de la forme faible du pronom personnel, 477 ; conjonctions qui gouvernent le subjonctif, 426 ; conjonctions de temps se construisent fréquemment avec le passé antérieur, 328.
conment que, 426.
con que, 426.
Construction de la phrase, 447-481 ; différents types de construction : I. sujet-verbe-complément, 51, 447, 448, 468-475, 480 ; II. sujet-complément-verbe, 52, 447, 448, 462-467, 480 ; III. complément-sujet-verbe, 53 ; IV. verbe-sujet-complément, 54, 447, 448, 449-461, 480 ; V. verbe-complément-sujet, 55 ; VI. complément-verbe-sujet, 56-57, 447, 448, 449-461, 480.
Constructions fondées sur des illogismes, 64, 93, 98, 177 ss., 498-501.
conter, 105.
« conter » ; verbes signifiant —, 38.
Contraction ; de l'article *le*, *les* avec les prépositions *a*, *de*, *en*, 62, 64, 65 ; exceptions, 63. Voir Enclise.
Conversation (langue de la) ; voir Ancien français.
Coordination (conjonctions de), 418-425.
creature, a failli devenir pronom indéfini, 406.
« croire » ; verbes signifiant — prennent le subjonctif dans la phrase subordonnée, 299.
cui, pronom interrogatif, 262-263 ; relatif, 250-255, 500.
cuidier, 197.

d (radical terminé par), 8.
dans, 443, 445.
de, 17, 443, 444 ; emploi de — avec un nom déterminatif désignant un animal ou une chose, 34 ; ou une classe d'individus, 35 1° ; quand le déterminant est un pronom personnel, 35 2° ; complément déterminatif avec — remplace cas-régime absolu, 36 ; complément déterminatif avec —, différence de sens d'avec le complément déterm. exprimé par le cas-régime absolu, 19 ; — partitif, 90-91, 93, 96-98, 99, 101-107, 110-111, 392-395 ; *d'aucuns*, 358.
Déclinaison, 1 ; des substantifs féminins, 5-6, 9 2°, 13 ; du mot *rien*, 398 ; des subst. masculins, 7-13 ; rôle de l'analogie dans le développement de la —, 10-13 ; disparition de la —, 45-48, 238 ; influence de la — sur la construction des phrases, 49-58 ; — de l'article défini, 60-65 ; de l'art. indéfini, 73-74, 87 ; de l'adjectif et des participes, 114-116, 118, 122-123 ; des comparatifs et superlatifs irréguliers, 121 ; du pronom personnel, 149 ; du pronom possessif, 223-226 ; de *cil* et de *cist*, 236 ; du pro-

Digitized by Google

nom relatif, 247, 250; du pronom interrogatif, 262, 264; de *un*, *autre*, 271-272.
dedans, 445.
dedenz, 17, 444.
Défini (article); voir Article.
Défini (passé); voir Passé.
del = *de le* (article), 62, 191; voir *dou*.
demander, 105.
« demander »; verbes signifiant —, 38.
Démonstratif (pronom); voir Pronom démonstratif.
denier, dans les négations, 413.
dent, 4.
denz, 444.
des = *de les* (article), 62, 64.
des que, 426.
dessous, 17, 444, 445.
dessus, 17, 444, 445.
Deu, 36.
devant, 444; *onques* —, 369.
devoir, 197.
Dialectale (influence), se fait sentir dans l'emploi de *mie*, 381; dans la substitution de *mon*, *ton*, *son* au possessif féminin élidé devant une voyelle, 229.
Dialectes : — de l'Est : article, 65; *se* pour *si*, adv., 439; pronom relatif *que* pour *qui*, 247; — picard : article, 65; pronoms personnels, 150; *mes* = *le mes*, 203; « leissiez *me* », 169; *nel* = *ne la*, 218; pronoms possessifs, 226-227; *chius*, *chis*, 234.
Dieu merci, 24, 32; comp., 42.
« dire »; verbes signifiant —, 38.
donc, adv., 429, 435.
doner, 104.
donques; voir *donc*.
dont, adv.; voir *donc*.
dont, pron. personnel, 259.
dormant, 134.
dou = *de le* (article), 62, 64, 191.
doute, 4.
du = *de le* (article), 62, 64; voir *dou*.
Dubitatives (phrases); entraînent omission de l'art. indéf., 80.

e sourd; déclinaison des noms féminins terminés en —, 6 (comp. 57); décl. de certains mots masc. terminés en — qui ne prennent pas d'*s* au cas-sujet singulier, 9 1°; — dans la conjugaison, 286, 287.
écouter, 197.
Écrite (langue); voir Ancien français.
Éditeurs modernes; intervention des —, 46, 154, 254, 442, 490.
el = *en le*, 62, 444.
el, pron. indéfini, 270.
— *el* (adjectifs terminés en), 116.
ele, pron. pers., 149 ss.; extension de —, 154.
Élision; de l'article, 61; des pron. personnels, 173 1°, 208-216; des possessifs *ma*, *ta*, *sa*, 229; de *que* = *qui*, 247; de *qoi*, 256; de *ne* conjonct. ou adverbe, 422; de *que* conj., 427; de *se* conj., 427.
Ellipse; du verbe, 158, 343; du sujet, 162-164, 176; du pro-

Digitized by Google

nom personnel, 202. Voir Inversion et Sujet.
en, 17, 443-444; employé comme pronom, 212-214, 216, 221, 436-347; comme pronom n'a pas d'influence sur la construction, 450.
Enclise, 217-222. Voir Contraction.
endementiers que, 426.
enfes, 9 2°.
entendre, 197, 200.
entor, 17.
entre, 17, 292.
envoyer, 197, 200.
« envoyer »; verbes signifiant —, 38.
enz, 444.
Équivoques, 41, 43, 164, 288.
es = en les, 62, 444.
estant, 134.
estovoir, 197.
estre; avec le partitif, 104; avec le participe présent, 125; dans les phrases qui répondent à une question, 339, 344.
et, 419-421, 425, 441; inversion après —, 420, 453; formes faibles du pronom personnel après —, 166.
eus, pron. pers., 149 ss.
evangile, 4.
Évolution de la langue; voir Variations de l'usage.

Faibles (formes); dans les pronoms personnels, 151-155; de la 3e pers. placés après le verbe, 162, 170, 185, 192; avant un infinitif, 192, 196; de la 1re et de la 2e pers. après l'impératif en picard, 169, 190, 198; restent avant le verbe à l'impératif négatif, 171; ou quand la phrase débute par un adverbe, 172, 440; après une conjonction, 166, 476; n'entraînent pas l'inversion, 450; ne peuvent se mettre en tête d'une phrase, 162, 168; exceptions, 165; ne peuvent être séparées d'un verbe suivant à un mode personnel que par un petit nombre de mots déterminés, 151.
faire, 197; comme auxiliaire, 341-342, 344; *faire d'armes*, 106; *faire entendant*, 132, 136.
fame, 35 1°.
Familière (langue); voir Ancien français, Français.
Fautes contre la déclinaison, 46-50, 143, 238.
Féminin; mots féminins dans la vieille langue qui sont aujourd'hui masculins, 4; déclinaison des substantifs féminins, 5-6, 9 2°, 13; difficultés causées par le féminin dans la construction, 25, 41, 57; — des adjectifs, 115-116.
festu, dans les négations, 413.
Flexion; dans les mots déclinables : voir *s*, Cas, Déclinaison; dans les verbes : son rôle en ancien français, 286; ne suffit pas toujours à rendre la phrase claire, 288.
fors, 17.
fors que, adv. ou conjonction? 206.
fort, 116.
Fortes (formes); dans les pronoms personnels, 151-155; — emplois particuliers des — : pronoms en post-posi-

Digitized by Google

tion, 157-170 ; — avant le verbe, 173-180, 189 ; avant l'infinitif, 196.
Français ancien ; voir Ancien français.
frere, 9 1°, 10.
Futur, 319, 496.

Gallicisme, 310.
Genre des substantifs, 4 ; conservé en picard même après un article invariable, 65 ; — de *rien*, 398, 400-402 ; — de *quelque chose*, 405.
gent, 35 1°.
Gérondif ; voir Participe présent.
gouster, 104.
goute, 396-397, 414.
graindre, 121.
grant, 116, 118.
gueres, 375, 394.

home, 35 1°.
honneur, 4.

i, adv. employé comme pronom, 212, 221, 436-437 ; comme pronom n'a pas d'influence sur la construction, 450.
icil ; voir *cil*.
icist ; voir *cist*.
il, 149 ss. ; devant un verbe impersonnel, 293.
Illogismes, 64, 93, 98, 177 ss., 498-501.
Imparfait ; de l'indicatif, 320-326 ; du subjonctif, 303, 306-307, 318.
Impératif, 311 ; place du pronom personnel régime, 39, 168-172, 189-190, 198, 213 ; infinitif comme auxiliaire de l' —, 313-315 ; *quar* et *donc* avec l' —, 429.
Impersonnel (verbe), 164, 176, 249, 264, 293.
Indéfini (article) ; voir Article.
Indéfini (passé) ; voir Passé.
Indéfini (pronom) ; voir Pronom indéfini.
Indicatif, 295-297, 299, 301, 310 ; imparfait, passé indéfini, présent au sens du passé, 320-326 ; plus-que-parfait et passé antérieur, 327-328 ; parfait, 329-335 ; futur, 319, 496 ; — en vieux français là où nous mettrions le subjonctif, 297.
Infinitif, 312-316 ; rapports avec le partic. prés., 133 ; place du pronom personnel complément ou sujet logique d'un — lui-même régime d'un autre verbe, 187 ss. ; au lieu du subjonctif après un *que* interrogatif, 302 ; ne peut être précédé d'une forme faible du pronom personnel, 196.
Interrogation, 336-338 ; dans les phrases négatives, 415-416 ; — indirecte : voir *que*, pron. interrogatif. Voir Pronom interrogatif.
Interrogatives (phrases) ; entraînent omission de l'article indéfini, 80 ; omission du sujet pronominal dans les —, 54, 458.
Inversion du sujet, 162 ss., 315, 336-338, 343-344, 420, 440, 449-461, 470-475, 476-479 ; entraîne souvent l'omission du sujet, 54, 442, 457-459.

Digitized by Google

ja, 286, 363, 366-367, 370-373.
jamais ; voir *ja*.
jamais plus, 373.
ja mes ; voir *ja*.
james ; voir *ja*.
je, 149 ss. ; *je non*, 343.
jouste, 17.

la, article, 62 ; pron. personnel, 149.
laissier, 197.
lancier, 106.
le, article, 60 ; en picard, 65 ; pron. personnel = *la* en picard, 150.
l'en, 270.
lequel ; voir *li quels*.
lerre, 9 2°, 11.
les, article, 60 ; pron. personnel, 149 ss.
lez, 17.
li, article, 60 ; en picard, 65 ; pron. personnel, 149 ss., 154 ; remplacé par *lui*, 170, 176.
li autre, 271.
li quels, pron. interrogatif, 268 ; relatif, 260.
li uns, 271.
Liaison des phrases, 489-496.
Littéraire (langue) ; voir Ancien français.
lo, article, 65.
lor, pron. personnel, 149 ss., 225 ; pron. possessif, 224 ss. ; toujours invariable, 225.
lues que, 426.
lui, 149 ss. ; remplaçant *li* atone, 170, 176.

ma, 223 ss.
maint, 270.
mais, conj., 419 ; influence sur la construction, 172, 174, 452.
mais, adv. ; voir *mes* ; *n'en pouvoir* —, 364.
mais que, 426.
maistre, 9 1°.
malice, 4.
mangier, 104, 105.
Masculin : mots masculins dans la vieille langue qui sont aujourd'hui féminins, 4.
me, pron. personnel, 149 ss. ; pron. possessif en picard, 227.
meïsme, 270.
memoire, 4.
men, 227.
mendre, 121.
mener, 197.
mensonge, 4.
mentere, 9 2°.
merite, 4.
mes, pron. possessif, 223 ss.
mes = *les me*, 203.
mes, adv., 361, 364, 367-373 ; *ainz* —, 374 ; *anuit* —, *huis* —, *toz jors* —, 370. Voir *mais*.
mi, pron. possessif, 223 ss. ; pron. personnel = *moi* en picard, 150 ; *mi* pour *moi* dans des textes non picards, 150.
mie, 381-385, 394, 397, 403.
mieldre, 121.
mien, 223 ss.
mienne, 228.
miue, 227.
Modes des verbes, 294-316.
moi, 149 ss.
moi (*ce poise* —), 167 ; (*si con* — *semble*), 176.
moie, 223 ss.
Moindre effort (Principe du), 497-501.
moins, 90.
molt, 90, 270.
mon, 223 ss.

Digitized by Google

mot, dans les négations, 413.
Mots déclinables, 3-275.
Mots invariables, 417-445.
moult ; voir *molt*.

naie, 343.
ne, particule négative, 349-414 ; emploi absolu de —, 412 ; pour *non*, 342 ; avec l'infinitif pris comme impératif, 313 ; dans une phrase subordonnée où *que* est sous-entendu, 491 ; a une certaine influence sur la construction, 474.
ne, conj. = *ni*, 419, 422-425 ; formes faibles du pronom personnel après —, 166.
néant, 411 ; voir *nient*.
Négatifs (mots), ou semblant tels, dans des phrases affirmatives, 353, 357, 358, 365, 375, 384, 390, 403, 416.
Négation, 339-316 ; auxiliaires de la —, 351-414 ; expressions qualitatives de —, 413-414 ; — dans les phrases interrogatives, 415-416 ; à ajouter ou à supprimer dans les équivalents modernes de certaines tournures anciennes, 491, 492.
Négatives (phrases) ; entraînent omission de l'art. indéfini, 81.
nenil, 343.
ne... nule chose = « ne... rien », 355.
ne pas, 412.
neporec, 455.
neporquant, 412, 455.
Neutre ; dans les adjectifs et les participes, 114, 144 ; pronom démonstratif —, *ce*, 235 ; pronom relatif — *que*, 249.
nient, 394, 407-411, 416.
no, pron. possessif, 224 ss.
nois, dans les négations, 413.
Nombre dans les verbes, 290-293.
nomporquant, 348.
Noms, 3-58 ; — d'animaux et de choses distingués des noms de personnes, 34, 38 ; — indéclinables, 45 ; — propres, 3, 15, 30, 69 3°, 4°, 5°. Voir Substantif.
Noms de nombre, 276-284 ; cardinaux, 276-283 ; ordinaux, 284.
non, 340-348 ; emploi absolu de —, 348 ; influence sur la construction, 343, 474.
non pas, 348.
non pruec, 348.
Nord (dialectes du), 439.
nos, pron. personnel, 149 ss. ; pron. possessif, 224 ss.
nostre, 224 ss.
nul, 270, 353-355, 414.
nului, 354.
nun, 270, 356.

o, préposition, 17.
od, 17.
oie = « oui », 345.
oïl, 345.
oïr, 197.
Omission du sujet ; voir Inversion et Sujet.
on, 270 ; comp. 248.
onques, 365, 367-373, 455.
onques devant, 369.
onques mes ; voir *onques*.
onques puis, 369.
or, 172, 316, 435.
Ordinaux (nombres), 284.
ordre, 4.

Digitized by Google

Ordre des mots : cas-régime absolu exprimant le complément déterminatif, 22-23, 25 ; exception du mot *Dieu*, 24, et du pronom *autrui*, 272 ; cas-rég. absolu exprimant le compl. indirect, 39-43 ; pronom-sujet peut s'éloigner du verbe, 205 ; pron. personnels : place des formes fortes et des formes faibles, 152 ss. ; ordre dans lequel se suivent plusieurs pron. personnels, 201-204 ; cas de *en* et de *i*, 437 ; pron. personnel avec l'impératif, 168-172 ; auxiliaires et participe passé, 113 ; régime de l'infinitif, 64 ; pron. personnel complément d'un infinitif lui-même régime d'un autre verbe, 187-199 ; *pas ne*, 378 ; *point ne*, 389 ; ordre des mots dans la phrase, 446-488 ; peut n'être pas le même dans la poésie que dans la prose, 475 ; pronoms personnels à la forme faible et les adv.-pronoms *en* et *i* n'ont pas d'influence sur la construction, 450 ; la particule négative *ne* a une certaine influence sur la construction, 474, ainsi que certaines conjonctions, 476-477 ; *non* rejette le sujet après le verbe, 343, 474 ; *ce* aussi, 486-487 ; ordre des phrases, 492. Voir Construction.

oser, 197.

ou, adv., 199, 436.

ou, conj., 419.

ou = en le, 62.

oui, 345.

par, 17 ; employé adverbialement, 438.

par dessous, 445.

par dessus, 445.

parenté, 4.

Parfait, 329-335.

Parlée (langue) ; voir Ancien français.

parler, 156.

par si que, 426.

Participe, 113, 114, 116, 118 ; — présent, 122-138 ; rapports avec l'infinitif, 133 ; indiquant coucher ou lever du soleil, heure de la journée, etc., 131 ; avec un verbe de mouvement, 127, 129 ; employé comme préposition, *voiant toz les barons*, 135 ; — passé, 139-146, 331 ; — passé des verbes réfléchis, 14, 143 ; — passé de *aler* construit tantôt avec *estre*, tantôt avec *avoir*, 139.

Partitif (article) ; voir Article.

pas, 348, 377-380, 381, 392, 394, 414.

Passé : temps du —, 320-335 ; — défini : voir Prétérit ; — indéfini, 320-323, 329-335 ; — antérieur, 321, 327-328.

« penser » ; verbes signifiant — prennent le subjonctif dans la phrase subordonnée, 299.

« pensez », sous-entendu devant l'infinitif précédé de *de* et de l'article défini, 316.

Perceval ; particularités de la langue de —, 166, 202, 377.

perdre, 104.

pere, 9 1°, 10.

personne ; inconnu au XII^e^ et au XIII^e^ siècle, 406.

Digitized by Google

Personnel (pronom) ; voir Pronom personnel.
Personnes du verbe, 285, 286-289.
PHILIPPE DE NOVARE ; particularités de sa langue, 36, 170, 207, 238, 240.
Phrases ; liaison des — entre elles, 489-495. Voir Adverbiales, Comparatives, Conditionnelles, Dubitatives, Interrogatives, Négatives, Subordonnées.
Picard ; voir Dialectes.
Piramus et Tisbé ; particularité de la langue de —, 252.
pire, 121.
Pluriel ; comment exprimé au cas-régime absolu, 31.
plus, 90, 359-362.
plusieur, 270.
Plus-que-parfait : de l'indicatif, 303, 324, 327 ; du subjonctif, 305.
Poétique (langue) ; voir Ancien français.
poi, 90, 270.
point, 386-395, 414, 416.
Politesse ; exige qu'on ne dise pas *non* tout court, 343 ; ou *oui* tout court, 345.
pooir, 197.
Populaire (langue) ; voir Ancien français.
por, 17.
por ce que, 426-427.
porchacier, 106.
por coi, conj., 427.
por coi, interrogatif, 266.
por nient, 408 ; à distinguer de *por rien*, 409.
por que, 426-427.
por rien ; à distinguer de *por nient*, 409.
pour coi ; voir *por coi* interrogatif.
pourquoi ; voir *por coi* interrogatif.
prendre, 104.
Préposition, 17, 417, 438, 443-445 ; n'est pas distinguée nettement de l'adverbe par la vieille langue, 444 ; répugnance du français à accoler directement la — à *que* pour en faire une conjonction, 427 ; influence de la — sur le pronom personnel, 185 ; devant le participe présent, 128, 129, 130, 134.
Présent de l'indicatif ; pour indiquer le passé, 320-323 ; présent historique, 320-321.
Prétérit, 321-323, 325-326, 332-333.
Pronom, 147-275.
Pronom démonstratif, 234-246 ; complément déterminatif au cas-régime absolu, 26 ; avec le cas-régime absolu au pluriel, 28 ; indiquant des personnes ou des choses conformes à un type ou à un modèle connu, 246 ; parfois remplace par l'article défini, 70 ; — sujet, accentué en vieux français, 484-485 ; accentuation de *ce* neutre, 235, 486-488.
Pronom indéfini, 270-275 ; *rien*, 402.
Pronom interrogatif, 261-269 ; introduisant une subordonnée, 302 ; séparant le verbe du substantif sujet, 338.
Pronom personnel, 148-222, 436, 437 ; formes, 149-150 ; formes fortes et formes faibles, 151-156 ; emplois par-

Digitized by Google

ticuliers des formes fortes : pronoms en postposition, 157-172 ; avec l'impératif, 168-172 ; construction *l'ame de moi*, 35 ; formes fortes avant le verbe, 173-180 ; rejet du pronom régime après le verbe, 181-184 ; formes semi-fortes, 169, 170, 185-186, 192, 213 ; confusion de *lui* et *li* toniques, 154, 186 ; *lui* au lieu de *li* faible, 154, 170 ; *lui*, *li*, *eux* évités après une préposition quand ils renvoient à un nom de chose, 182 ; — complément d'un infinitif lui-même régime d'un autre verbe, 187-200 ; — n'apparaît pas à la forme faible devant l'infinitif, 196 ; ou le participe présent, 133 ; — à la forme faible n'a pas d'influence sur la construction, 450 ; — employé comme pronom réfléchi, 174, 180 ; — sujet d'un infinitif pris au sens d'un impératif, 315 ; régime d'un infinitif pris au sens d'un impératif, 315 ; ordre dans lequel se succèdent différents pronoms personnels, 201-204 ; pronoms régimes employés comme sujets ou attributs, 205-207 ; l'élision, 208-216 ; l'enclise, 217-222 ; construction du substantif analogue à celle du —, 39 ; plus employé en parlant qu'en écrivant, 478-479.

Pronom possessif, 223-233 ; possessif devant le participe présent, 134.

Pronom réfléchi, 149, 153, 155, 162, 174, 179, 180, 183, 185, 186, 188, 192, 194, 201, 202, 211, 214.

Pronom relatif, 247-260, 436 ; précédé de *cil* et *celui*, 239 ; sous-entendu là où la langue moderne doit l'exprimer, 495 ; ayant double fonction, 500 ; assimilé à une conjonction pour ce qui est de l'ordre des mots, 176.

Prononciation, 6, 162, 254, 286, 287, 474.

Propres (noms) ; voir Noms.

Prose ; langue de la —, 329, 330, 332, 480.

puis ; son influence sur la construction, 172 ; *ainc* —, 374 ; *onques* —, 369.

puis que, 426.

Puristes, 296, 444.

qoi, pron. interrogatif, 266 ; relatif, 256-258, 427 ; se rapportant à un nom de personne, 256.

quanque, 275.

quant, conj., 426, 464 ; suivi de la forme faible du pronom personnel, 476.

quant, pron. indéfini, 270, 275.

quanz, 275.

quar, 172, 428-429, 452.

que, conj., 426, 427, 428, 464 ; signe du subjonctif, 298 ; au sens de « pourvu que », 427 ; au sens de « car », 428 ; remplaçant une conjonction dans la seconde de deux subordonnées reliées par *et*, *ou*, *mais*, 431 ; répété illogiquement, 494 ; tenant la place d'un double *que*, 493 ; omis là où le français moderne l'exprime, 432, 490-492 ; influence de cette omission sur

Digitized by Google

la construction, 492; suivi de la forme faible du pronom personnel, 476.
que, pron. interrogatif, 264-266; dans l'interrogation indirecte, 269, 302; pour *quoi* après une préposition, 256.
que, pron. relatif, 247, 249.
que est ce que, 267.
que que, conj., 426, 427.
quel, 268.
quel... que, 270, 274.
quelque chose, 405.
quelque... que, 274, 426.
querir, 197.
Queste del S. Graal; particularités se rapportant à la langue de la —, 238, 240.
qui est ce qui, 264, 267.
qui pour *cui*; voir *cui*.
quoi; voir *qoi*.
quoique, 427.

Radical du mot modifié sous l'influence de l'*s* de flexion, 8.
Réfléchi (pronom); voir Pronom réfléchi.
regarder, 197.
Régime (cas-); voir Cas.
Régime; pronom — employé comme sujet ou attribut, 205-207; rejet du — après le verbe, 181-184, 193; — de deux verbes exprimé une fois là où le français moderne exigerait la répétition, 498-499; placé en tête de la phrase détermine l'inversion, 450-459. Voir Complément.
Relatif (pronom); voir Pronom relatif.
rien, 376, 394, 398-403, 411, 414.
Rime; influence de la — sur la syntaxe, 24, 150, 166.
roy (*le*), 37.

s dans la flexion des mots déclinables, 6-12, 47, 49, 50, 52, 56; au cas-sujet féminin des adjectifs et participes présents, 118; cas de *rien*, 398.
sa, 223 ss.
sanz, 17; *sanz faille*, 455.
sanz ce que, 426, 427.
savoir, 105, 197, 302.
Scribes; voir Fautes.
se, adv.; forme dialectale de *si* adv., 439; voir *si* adv.
se, conj. = « si », 346 2°, 426, 432, 433, 440, 464, 476; *se... non* = *mais*, 346; *se Dieus m'aït*, 454. Voir *si*, conj.
se, pronom possessif en picard, 227.
se, pronom réfléchi, 149 ss.
seant, 134, 138.
sel, 300.
sen, 227.
sentir, 197.
ses, 149 ss.
si, adv., 163, 172, 344, 435, 439-442, 476; dans les réponses, 344; son influence sur la valeur de *et*, 453; cheville commode pour les versificateurs médiocres, 442; *si m'aït Dieus*, 454; jouant le rôle d'une conj. de temps, 496; adv. de quantité, 492.
si, conj., autre forme de *se* conj., 309, 310, 346 2°, 426, 433. Voir *se* conj.
si, pron. possessif, 223 ss.
sien, 228.
sienne, 228.

Digitized by Google

si fait, 344.
sinon, 347.
si que, 426.
si... que, 464.
sire, 9 2°, 11-12.
siue, 227.
soi, 149 ss.
soie, 228.
son, 228 ss.
sor, 17, 444.
souloir, 197.
sous, 444, 445 ; voir *soz*.
soz, 17.
Stéréotypées (locutions), 24, 36, 42 ; mode stéréotypé, 301.
Subjonctif, 295-310 ; temps du —, 318 ; — dans la 2e de deux subordonnées, reliées par *et*, *ou*, *mais* et dépendant de la conj. *si*, 433-434 ; conjonctions qui gouvernent le —, 426 ; — après *si* adv., 496.
Subordination (conjonctions de), 426-434.
Subordonnées (phrases) ; subjonctif dans les —, 298-301 ; reliées par *et*, *ou*, *mais*, et dépendant d'une même conjonction, 430-434 ; ont une prédilection pour la construction sujet-complément-verbe, 462, 467.
Substantif, 3-58 ; — sujet séparé du verbe par un pronom ou un adverbe, 338 ; infinitif pris comme —, 191, 312, 316. Voir Noms.
sue, 227.
suen, 223 ss.
suer, 9 2°.
Sujet ; pronom régime employé comme —, 205-207 ; — exprimé avec l'impératif, 311 ; — omis après le verbe dans les constructions du type verbe-sujet-complément, 54, 457-459 ; omis dans les constructions du type sujet-complément-verbe, 466-467 ; dans celles du type sujet-verbe-complément, 470-480 ; suit le pronom relatif régime, 53 ; cas-sujet : voir Cas.
Superlatif, 120-121.
Suppression ; de *que* ; voir *que*, conj. ; du relatif ; voir Pron. relatif.
sur, 445.
sus, 444.

t (radical terminé par), 8.
t, soi-disant euphonique à la 3e pers. interrogative, 336.
ta, 223 ss.
tant, 90, 270, 492.
tantost com, 426 ; — *que*, 426.
tant que, 426.
te, pron. personnel, 149 ss. ; *te* pour *tu*, 210 ; pron. possessif en picard, 227.
tel, 270, 495 ; entraîne omission de l'art. indéfini, 78.
Temps du verbe, 317-335.
ten, 227.
tes, 223 ss.
ti, pron. possessif, 223 ss. ; pron. personnel = *toi* en picard, 150.
tiel, 228.
tienne, 228.
toi, 149 ss.
toie, 228.
ton, 223 ss.
tout, 270, 275.
traître, 9 2°, 11.
tres que, 426.
trichiere, 9 2°, 11.
tu, 149 ss.

Digitized by Google

tuen, 223 ss.
Tutoiement, 289, 313.

un, une, uns, art. indéfini, 73-74; au pluriel, 87; pronom, 270, 271.
uns chascuns, 273.

Variations de l'usage pendant la période de l'ancien français, 10-12, 36, 84, 108-109, 154, 163, 165, 170, 185, 186, 206-207, 221, 229, 406, 471.
venir, 197.
Verbe, 285-416.
vers, 17.
Versification; indique prononciation, 212; influence la syntaxe, 137, 166, 475, 477; chevilles, 442. Voir Rime.
vestir, 104.
vis (*m'est — que*), avec le subj., 300.
vivant, 134, 138.
vivre, 104, 107.
vo, pron. possessif, 224 ss.
voile, 4.
voir, 104, 197.
voire, 345.
vos, pron. personnel, 149 ss.; pron. possessif, 224 ss.
vostre, 224 ss.
vouloir, 197.
Vulgarismes, 332.

waires; voir *gueres*.

z, dans la déclinaison, 8.

Digitized by Google

CORRECTIONS ET ADDITIONS

P. 100-101, § 139. On peut noter que l'auxiliaire *avoir* s'emploie avec *aler* quand ce verbe est accompagné d'un déterminant, adverbe ou substantif, qui joue un rôle de régime (*assez*, *Gr.*, 25, 18 ; *gaires*, *Gr.*, 41, 28-9 ; *un poi*, *Gr.*, 81, 21 ; *grant piece*, *Gr.*, 177, 22 ; etc.). Mais cette distinction n'est pas observée à la rigueur. Si le *Vair Palefroi* dit « [Li palefrois] *a tant* alee s'ambleüre » (1101), on lit dans la *Queste du Graal* : « Il *estoit* ja *tant* alez que langue mortiex nel porroit dire » (85, 13). Bien mieux, dans la même *Queste du Graal*, à côté de : « Vos *n'eustes gaires* alé quant Nostre Sires vos vint devant en guise d'oisel » (184, 5-7, comp. 41, 28-9), on trouve : « Si ne *sont gueres* alé quant il voient devant els une tor fort et haute » (178, 25-6).

P. 118, dernière ligne. Au lieu de « li aurai jou crier merci », lire : « li vaurai jou... ».

P. 120, l. 9-12. L'exemple des v. 239-40 de Béroul n'est pas probant, car *en* doit de toute façon se trouver après le verbe, et il est difficile de séparer le pronom personnel de *en*. Il serait préférable de citer ici un second exemple de *et* : « *Et* poise *m'en*, por sa franchise — que il la mort a ici quise » (*Bér.*, 1565-6).

P. 126, l. 7 du bas. Au lieu de « Sur *aus* = *soi*, cf. § 186 », lire : « comp. § 180 ».

P. 176, l. 11. Au lieu de « as survécu », lire : « pas survécu ».

P. 185, l. 3. Après « l'ancienne langue y voyait un régime », ajouter : « ou un attribut ».

P. 185, l. 3-4. Au lieu de « du régime (comp. § 266) », lire : « du régime et de l'attribut (comp. §§ 265 et 266) ».

P. 190, l. 12-13 du bas, citation de Philippe de Novare, lire : « ... soufri qu'en feïst... ».

P. 195, l. 9. Au lieu de « dans le cas de vingt et de mille », lire : « dans le cas de cent et de mille ».

Décembre 1929.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

PRÉFACE III
AVERTISSEMENT DE LA TROISIÈME ÉDITION VIII
ABRÉVIATIONS X

PETITE SYNTAXE DE L'ANCIEN FRANÇAIS

I. LES MOTS DÉCLINABLES

Le Substantif 3
La déclinaison 3
Rôle de l'analogie 6
Emploi des cas 7
Le cas-sujet 7
Le cas-régime 8
Disparition de la déclinaison 32
Influence de la déclinaison sur la construction des phrases 36

L'Article 45
I. L'article défini 45
Déclinaison 45
Emploi 49
II. L'article indéfini et l'article partitif 54
Déclinaison de l'article indéfini 55
Emploi de l'article indéfini 55
L'article partitif 61

L'Adjectif et le Participe 84
Déclinaison de l'adjectif et des participes 85
I. L'adjectif 86
Accord de l'adjectif 86
Comparatif et superlatif 87

Digitized by Google

Pages

II. Les participes 90
Participe présent. 90
Participe passé. 100
Le Pronom 106
I. Pronoms personnels 106
Emplois particuliers des formes fortes. 112
Pronom personnel avec l'impératif 121
Pronom personnel complément d'un infinitif lui-même régime d'un autre verbe. 135
Ordre des pronoms personnels 147
Pronoms régimes employés comme sujets . . . 149
L'élision 153
L'enclise 158
II. Pronoms possessifs. 162
III. Pronoms démonstratifs 167
IV. Pronoms relatifs. 176
V. Pronoms interrogatifs. 183
VI. Pronoms indéfinis 187
VII. Noms de nombre. 191

II. Le Verbe

Les Personnes. 196
Le tutoiement. 198
Le Nombre 201
Les Modes. 203
Indicatif, subjonctif et conditionnel. 203
Impératif 215
Infinitif. 216
Les Temps 218
Subjonctif. 218
Indicatif 218
Imparfait, passé indéfini, présent au sens du passé. 219
Plus-que-parfait et passé antérieur 225
Parfait 227
Interrogation 232

Digitized by Google

Pages

Négation 235
Non 235
Ne 243
Auxiliaires de la négation 244
Emploi absolu de *ne* 281
Expressions qualitatives de négation 282
Négation dans les phrases interrogatives 285

III. Les Mots invariables

Conjonction 286
1. Conjonctions de coordination 286
2. Conjonctions de subordination 290
Adverbe 295
Préposition 303

IV. L'Ordre des Mots

Construction de la phrase 306
Liaison des Phrases 332
Le Principe du moindre effort 340

Appendice : la syntaxe et la tradition manuscrite . . 345

Index 375
Corrections et additions 390
Table des matières 391

LES PROCÉDÉS DOREL PARIS . 50.0215

Digitized by Google

GENERAL BOOKBINDING CO.
013 A
MARK
6002
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google
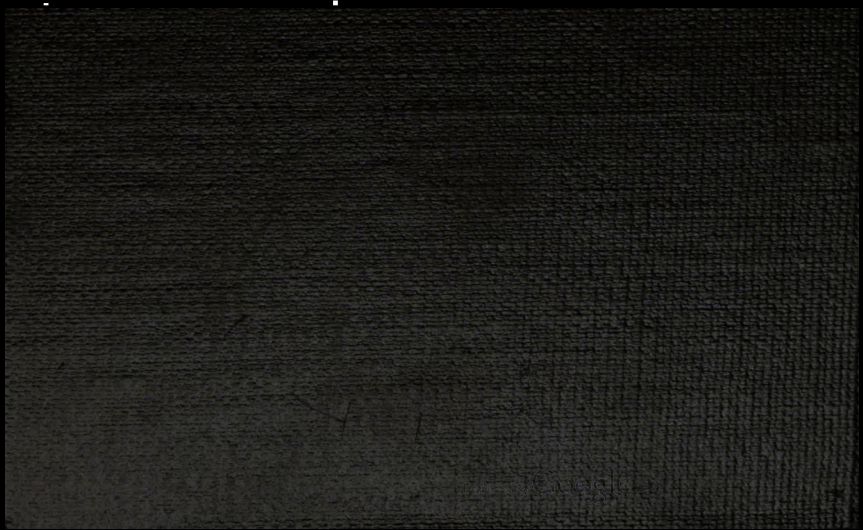
Digitized by Google